



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

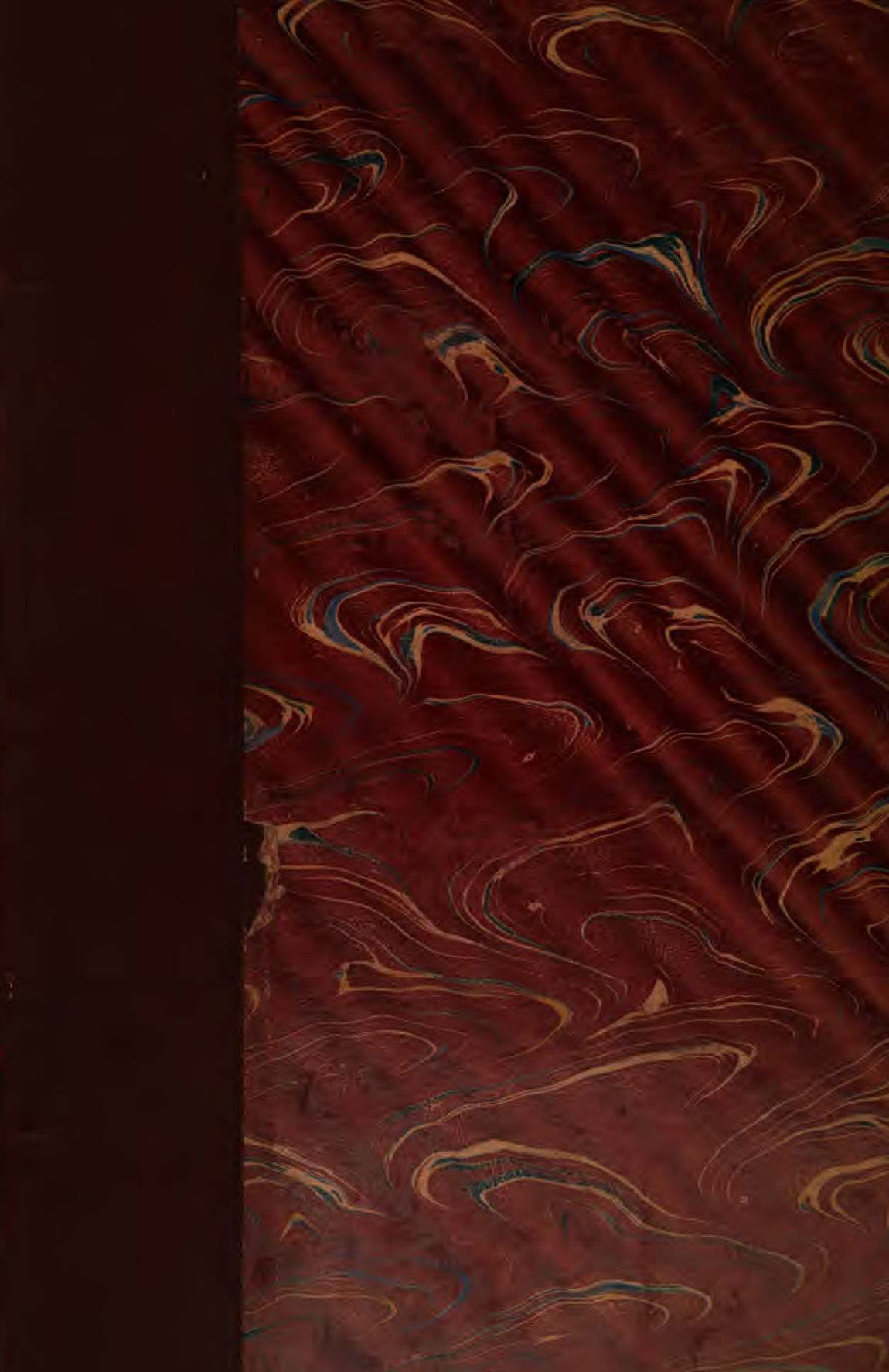
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

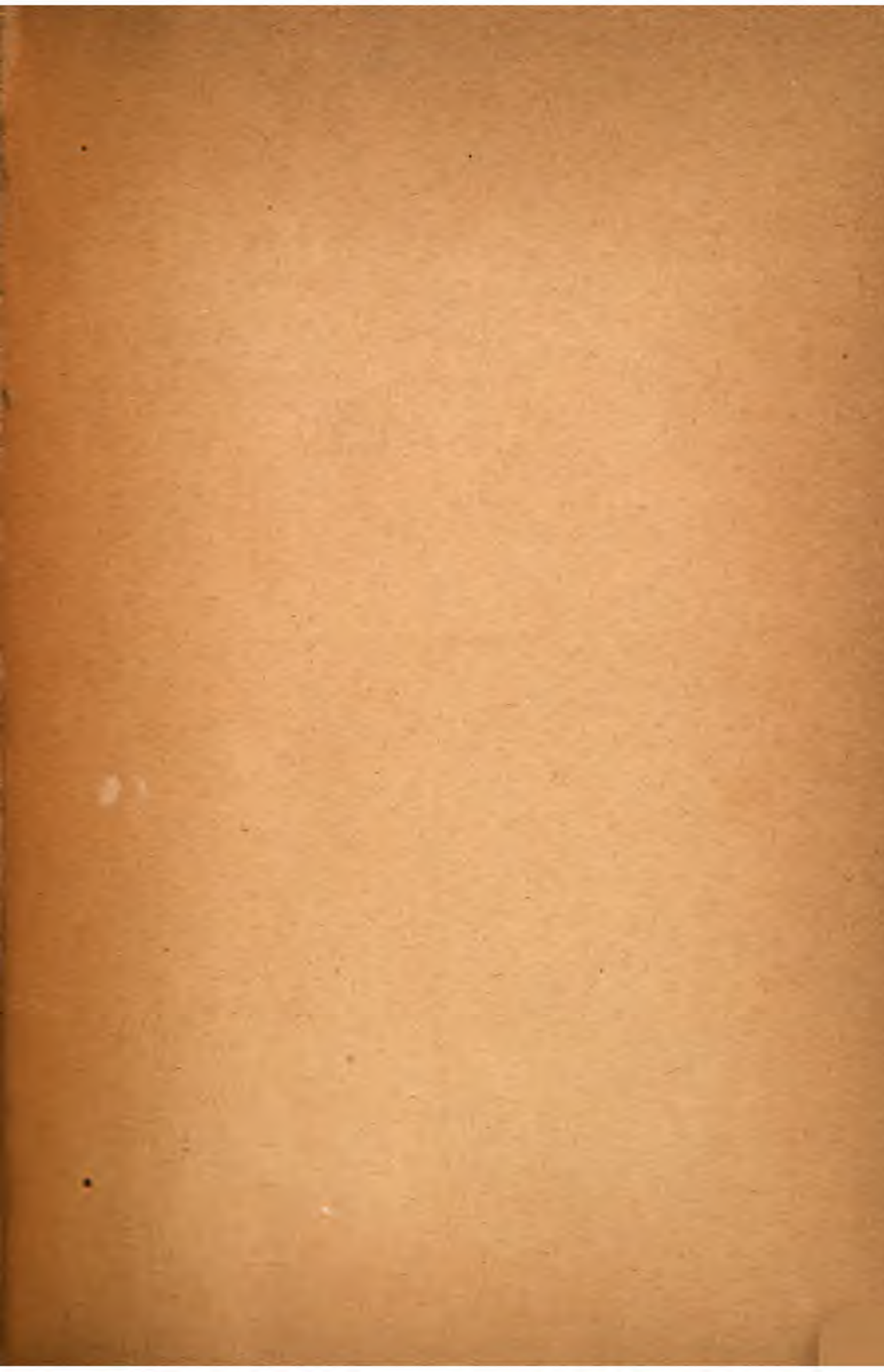


232
2.8







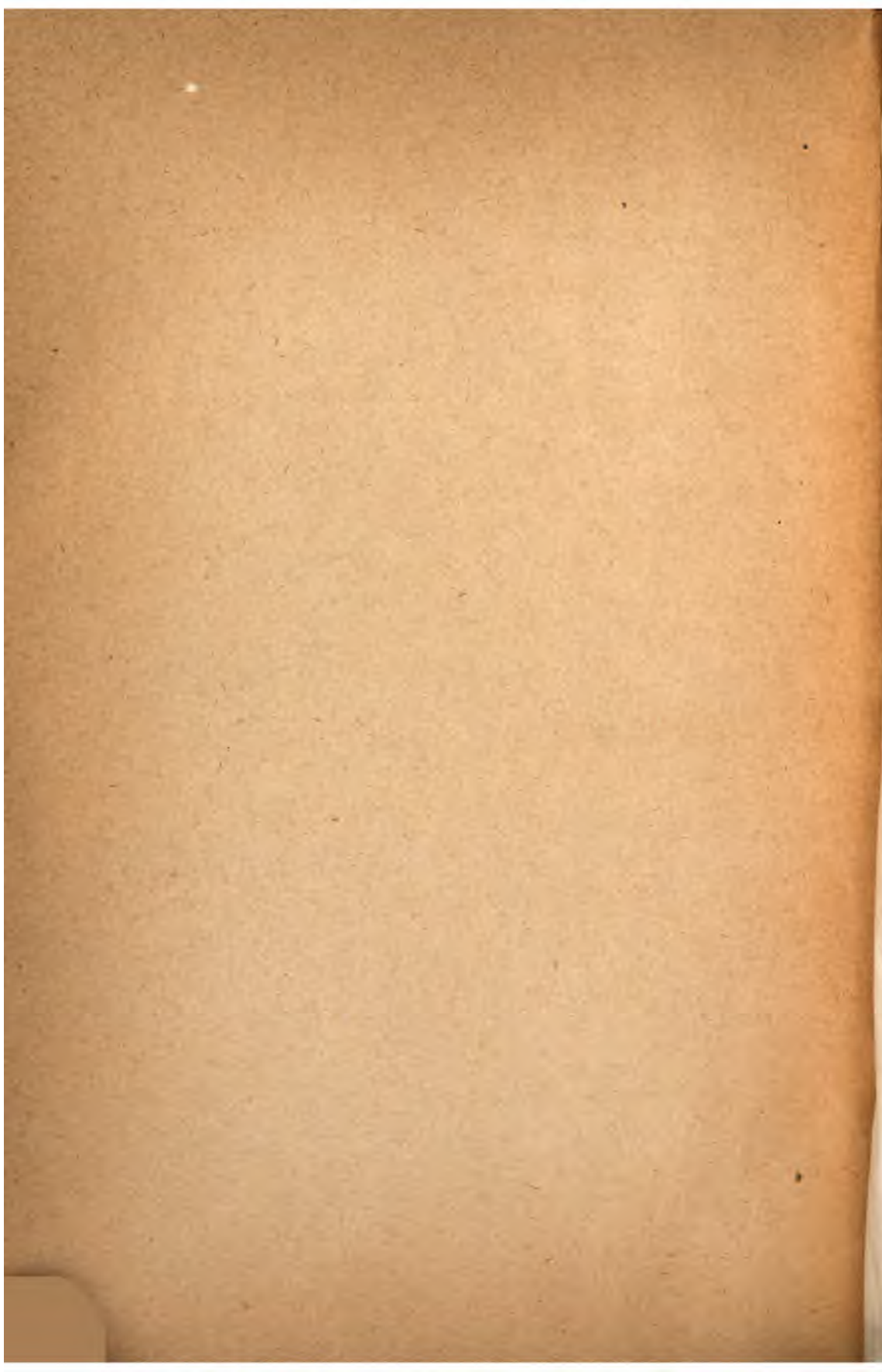




BULLETIN

de

LA DIANA



BULLETIN

de

LA DIANA

BULLETIN
DE
LA DIANA

TOME PREMIER

DÉCEMBRE 1876. — MAI 1881

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. HUGUET

1877-1881

7c 32.2.8



F. C. LOWELL FUND
(1-19)

ANNÉE 1876

BULLETIN DE LA DIANA

(N ° 1)

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du
5 décembre 1876.**

PRÉSIDENCE DE M. DE PONCINS, VICE-PRÉSIDENT.

Sont présents :

MM. Gonnard, Rony, de Turge, de Quirielle, de Charpin-Feugerolles, de Rostaing, V. Durand, Levet, abbé Beny, abbé Versanne, Grenier, d'Avaize, Girardon, Granger, de Luvigne, de la Bâtie, Louis Rony, Crozier, représentant la Chambre des notaires.

Mutations dans le personnel de la Société :

M. le Président dit que pendant l'année qui vient de s'écouler, la Société a eu la douleur de perdre neuf de ses membres, quatre autres ont donné leur démission, ou ont été déclarés démissionnaires par le Conseil d'administration; enfin, que trois anciens fonctionnaires qui ont quitté le département et qui,

en demandant à être affiliés à la Société avaient surtout voulu lui donner une marque de sympathie, ne seront maintenus sur la liste des membres actifs, qu'autant qu'ils en exprimeront formellement le désir.

D'autre part, dix-neuf membres titulaires et trois correspondants ont été admis, ce qui porte à cent trente-un le nombre total des sociétaires, lequel était de cent vingt-cinq en 1875.

Circulaire aux ecclésiastiques du département.

M. le Président rappelle que la Société a réduit à 15 francs par an la cotisation de MM. les ecclésiastiques. Il avait été décidé que cette mesure serait portée à la connaissance des membres du clergé qui habitent le département. Une circulaire avait été préparée et soumise à l'autorité diocésaine, dont l'agrément préalable était sollicité. La vacance du siège de Lyon a retardé la solution de cette affaire. M. le Président vient de la reprendre en adressant à Mgr l'archevêque un nouveau projet de circulaire au clergé, dont il est donné lecture à l'assemblée.

Traité entre la Société de la Diana et la ville de Montbrison.

Il est donné connaissance à l'assemblée de l'heureuse issue des négociations suivies entre le Conseil administratif et la ville de Montbrison, pour régler, d'une manière définitive, le mode de jouissance des immeubles communaux où le siège de la Société est établi, et les conditions de la réunion dans un même local et sous une même administration, de la Bibliothèque municipale et de celle de la Diana.

Aux termes d'un traité accepté par les deux parties et rendu définitif par l'approbation de M. le

Préfet, la ville de Montbrison a concédé à la Société la jouissance gratuite et perpétuelle de la salle de la Diana ; elle a pris l'engagement d'acquérir et de réparer à ses frais la maison contigüe, dont la Société était locataire, et d'en céder également à celle-ci, la jouissance perpétuelle et gratuite. Elle a consenti, en outre, en faveur de la Société, une subvention annuelle de 200 francs.

La Bibliothèque municipale, riche de plusieurs milliers de volumes, sera transférée dans les bâtiments de la Diana et administrée par elle, selon les dispositions d'un règlement arrêté en commun.

En retour des avantages que le traité dont il s'agit procure à la Société, celle-ci s'interdit l'aliénation de ses collections, de transporter son siège hors de Montbrison et consent à ce que ses collections deviennent la propriété de la ville au cas où elle-même viendrait à se dissoudre.

Chacune des parties contractantes trouve son compte dans ces combinaisons : la Société qui désormais possède un siège certain et permanent ; qui reçoit une subvention annuelle de 200 francs et dont le budget est déchargé d'une somme de près de 500 francs pour loyer, impôts et primes d'assurance tant de la salle de la Diana que de ses annexes ; la ville de Montbrison, qui trouve dans la remise du service de sa bibliothèque à la Diana, des garanties et des conditions de publicité qu'elle aurait difficilement obtenues par d'autres moyens, et qui est assurée de conserver dans ses murs et le siège de la Société et les magnifiques collections que celle-ci a formées.

Réparations à la Maison Latour-Durand.

M. le Président fait connaître la nature des réparations que la ville de Montbrison s'est engagée à

faire dans la maison Latour-Durand acquise par elle, et dont l'usufruit est cédé à la Diana; les réparations consistent dans la restauration des toitures, de l'escalier et de la galerie situés dans la cour, enfin, dans la création, au premier étage de l'aile orientale des bâtiments, d'une vaste salle destinée à servir de succursale à la bibliothèque. Il sera aussi installé des lieux d'aisance pour le public.

Établissement d'une communication directe entre la salle de la Diana et la maison Latour-Durand.

Le bien du service exige que la salle de la Diana soit mise en communication directe avec les bâtiments annexés, où seront établis la succursale de la bibliothèque et les lieux d'aisance. Rien n'avait été prévu à cet égard lors de la restauration de la Diana. Le Conseil d'administration a fait étudier par M. Mazerat, architecte, les moyens d'accès d'un immeuble à l'autre. La combinaison la meilleure paraît être d'ouvrir, à droite de la cheminée, une porte donnant sous la galerie de la maison Latour, dans un vestibule qui communiquerait, d'une part, avec la cour, et de l'autre, par un escalier de service, avec le dépôt de livres placé au premier étage.

Le Conseil propose à l'assemblée de mettre la dépense qu'entraîneront ces aménagements à la charge de la Société, à qui l'état de ses finances permet aisément d'y faire face.

L'assemblée adopte.

Réparations au corps de Bibliothèque.

Des traces d'humidité se manifestent dans quelques vitrines du corps de bibliothèque, principalement du côté méridional de la salle. De plus, l'annexion prochaine de la bibliothèque de la ville à celle de la Diana, rend insuffisant le nombre des

rayons dont on dispose actuellement. Le Conseil d'administration a prescrit des travaux ayant pour but de mieux aérer l'intérieur des vitrines ; et a décidé qu'il serait placé un rayon de plus dans chacune, et que l'arrangement matériel des volumes aurait lieu par formats.

Refonte et réimpression du Catalogue de la Diana.

M. le Président fait connaître que le secrétaire a procédé à la révision et à la refonte totale du catalogue de la Diana sur lequel un grand nombre d'ouvrages n'avaient pas été portés.

Le nouveau catalogue, sur cartes, est très avancé, lorsqu'il sera définitivement terminé et collationné, il sera disposé dans un meuble spécial, de manière à se prêter, dans l'avenir, à toutes les intercalations.

Le Conseil d'administration propose, en outre, de le faire imprimer et distribuer à tous les Sociétaires.

Catalogue de la Bibliothèque de Montbrison.

M. le Président ajoute que la ville de Montbrison fait elle-même procéder à la reconnaissance des livres composant sa propre bibliothèque. Ces livres seront pris en charge par la Diana sur des états vérifiés contradictoirement. Les livres de la ville et ceux appartenant à la Société seront frappés d'une estampille spéciale.

Publication des Mémoires de la Société.

Depuis la dernière réunion de l'assemblée générale, le Conseil d'administration a pris une résolution importante, en ce qui touche le mode de publication des Mémoires de la Société. Ces Mémoires étaient publiés par l'intermédiaire d'un éditeur qui

fournissait, pour une somme déterminée, un certain nombre d'exemplaires à la Société. Bien que cette dernière n'ait cessé d'être en excellents rapports avec son éditeur, M. Chevalier, il a semblé au Conseil administratif qu'il y aurait lieu, soit au point de vue économique, soit au point de vue du recrutement de la Société, soit, enfin, dans l'intérêt des Membres nouveaux qui voudraient compléter leur collection, de s'entendre directement avec l'imprimeur et de se réserver l'édition entière.

C'est dans ces conditions que s'imprime le troisième volume des Mémoires de la Société dont la distribution sera faite prochainement.

Le Conseil a pensé aussi qu'au lieu de publier un volume à la fois, il y aurait lieu de le diviser en deux fascicules semestriels, sous un même titre, une même table et une même pagination, le tout formant environ 320 pages ou 20 feuilles d'impression. Le premier fascicule pourrait paraître le 1^{er} avril et le second le 1^{er} octobre.

Pour assurer l'unité de direction le Conseil a cru devoir charger le secrétaire, à qui M. Gonnard a bien voulu promettre son concours pour la correction des épreuves, de tout ce qui concerne la publication des Mémoires de la Société.

L'Assemblée donne son approbation à ces différentes mesures.

M. le Président insiste sur l'importance de faire paraître chaque fascicule à date fixe. Il est à désirer que lorsqu'un fascicule paraîtra, les éléments du fascicule suivant soient déjà réunis. Il adresse donc aux auteurs l'invitation la plus pressante d'envoyer leurs travaux en temps utile au secrétaire.

Création d'un Bulletin périodique.

Le Conseil d'administration a pensé que s'il importe

de conserver au recueil des Mémoires publié par la Société son caractère exclusivement littéraire et scientifique, il ne serait pas moins utile de publier, sous une forme plus modeste, un bulletin qui tiendrait les sociétaires au courant des affaires de la Société; où seraient enregistrées les mutations survenues dans le personnel, les dons et les achats faits pour la bibliothèque, les décisions prises par le Conseil administratif, l'Assemblée générale, etc. Le bulletin, de format in-8°, recevrait une pagination spéciale, qui permettrait de le relier en volume au bout de quelques années.

L'Assemblée vote la création du Bulletin périodique dont il s'agit. La direction en sera confiée à M. de Turge, secrétaire-adjoint.

Enquête sur l'histoire et les antiquités de chaque commune du département.

M. le Président propose, au nom du Conseil d'administration, de faire un appel à tous les sociétaires pour provoquer l'envoi de notices statistiques, historiques et archéologiques sur les communes et les hameaux qu'ils habitent. Les renseignements seraient classés méthodiquement par communes, et constitueraient, au bout de quelque temps, une collection extrêmement précieuse, qui pourrait fournir les éléments d'un bon dictionnaire des communes du département.

Il va sans dire que les articles qui paraîtraient dignes d'être publiés immédiatement pourraient être insérés dans les Mémoires de la Société et que dans tous les cas les communications faites seraient mentionnées dans le Bulletin.

M. le Secrétaire a signalé au Conseil administratif, comme pouvant servir de modèle, un ques-

tionnaire communal publié par la Société historique et archéologique du Périgord,

L'Assemblée accueille avec faveur les propositions du Conseil administratif. Le Secrétaire est chargé d'étudier les modifications et additions qu'il peut être convenable d'introduire dans le questionnaire publié par la Société du Périgord, pour le rendre applicable à notre département.

Réimpression de l'Histoire du Forez, par la Mure.

M. le Président dit qu'il serait digne de la Société de se proposer, dès à présent, la publication de quelque grand travail sur la province, et signale, comme extrêmement utile, la réimpression de l'Histoire du Forez, par la Mure, dont les exemplaires atteignent, dans les ventes, des prix inabordables pour les bourses modestes. Cet ouvrage, complété par des notes rectificatives et explicatives et par de bonnes tables, pourrait former deux volumes dont le second comprendrait l'Astrée Sainte.

L'Assemblée adopte à l'unanimité cette proposition et décide qu'il sera, par la voie du Bulletin, fait appel à tous ceux qui pourraient fournir des notes et renseignements en vue de la réédition de l'Histoire du Forez, de la Mure.

Échange de Publications avec les Sociétés savantes des départements voisins et autres, existant en France.

M. le Président donne lecture de la liste des Sociétés savantes avec lesquelles le Conseil d'administration pense utile d'échanger les publications de la Diana ; les Sociétés sont au nombre de 16.

L'Assemblée admet le principe des échanges dont il s'agit, Il y sera donné suite, quand le Conseil

d'administration sera éclairé sur le nombre d'exemplaires des premier et deuxième volumes publiés par la Société, dont on peut disposer.

Demande d'une allocation et d'ouvrages pour la Bibliothèque, adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le Président annonce qu'il a demandé à M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien continuer en 1877, l'allocation de 300 fr. reçue en 1876 par la Diana, et qu'il a saisi cette occasion pour solliciter l'octroi de divers ouvrages, dont quelques-uns déjà promis antérieurement par M. le Ministre.

Recherches de documents relatifs aux États-Généraux antérieurs à 1789.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique provoquant la recherche et la communication par copie, l'extrait ou analyse, au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, de tous les documents inédits relatifs aux États-Généraux antérieurs à 1789, en vue d'une publication générale de ces documents.

Excursion archéologique à Saint-Bonnet-le-Château.

L'Assemblée décide que la prochaine excursion archéologique aura lieu à Saint-Bonnet-le-Château. Elle désigne, pour former la commission chargée d'en arrêter le programme et le questionnaire : MM. Blanc, Bouchetal (Lucien), Buhet, Rony (Joseph) et de Turge; M. Bouchetal sera prié de vouloir bien prendre l'initiative de la convocation de ses collègues.

Comptes de M. le Trésorier.

M. Joseph Rony donne lecture de son compte pour l'exercice écoulé. Le Conseil administratif en propose l'approbation.

Le compte est approuvé par l'Assemblée, conformément à la minute annexée au procès-verbal de la séance du Conseil administratif de ce jour.

Il est expliqué que les restes à recouvrer sur l'année 1875 seront réclamés immédiatement, que ceux afférents à l'année 1876, seront mis en recouvrement au mois d'avril prochain, enfin que la cotisation 1877 sera réclamée à la fin de la même année.

*Emploi de l'excédant des Recettes et Budget
de 1877.*

L'Assemblée vote les crédits suivants à imputer sur l'excédant de recettes, prévu par le compte de M. le Trésorier.

1^o Établissement d'une communication avec le bâtiment annexe; création d'une vitrine; achat de mobilier. 1,200 fr.

2^o Acquisition de livres. 1,000

3^o Frais de refonte et d'impression du catalogue. 800

Total. . . . 3,000 fr.

Elle vote ensuite le projet de budget présenté, pour 1877, par le Conseil d'administration, tel qu'il est annexé au procès-verbal de la séance, tenue aujourd'hui par ce dernier. (Voir ci-après):

Fixation de la prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée décide que la prochaine séance générale aura lieu fin octobre 1877.

La séance est levée et des jetons sont distribués aux Membres présents.

Le Président,

C^{te} DE PONCINS.

Le Secrétaire,

Vincent DURAND.

ADDITION AU PROCÈS-VERBAL

Mode de recouvrement des cotisations.

M. le Trésorier expose les inconvénients attachés au mode de recouvrement des cotisations par traites sur les Sociétaires. Il arrive que des traites reviennent impayées, parce que les personnes qui doivent les acquitter ne se sont pas trouvées à leur domicile au moment où l'employé du banquier de la Société s'y est présenté; quelquefois, cet employé est un huissier, dont l'intermédiaire éveille certaines susceptibilités; le cas s'est même présenté où, malgré la mention *sans frais*, inscrite sur toutes les traites, un protêt a été dressé contre un sociétaire absent. De là, des plaintes adressées au Trésorier par les intéressés, et des frais inutiles de retour et de réexpédition pour la Société.

Une discussion s'engage sur les moyens les plus propres à obvier à ces inconvénients, et l'Assemblée décide :

1^o Que la cotisation de 30 francs, payable pour chaque Membre titulaire, sera de plein droit réduite à 29 francs, quand elle sera versée directement entre les mains du Trésorier, ou que le montant lui sera adressé en un mandat-poste; et qu'une réduction proportionnelle sera, dans les mêmes conditions,

appliquées à la cotisation des Membres du clergé et des Membres correspondants, laquelle sera, par conséquent, ramenée à 14 fr. 50 c.

2° Que les cotisations recouvrées par voie de traites sur les Sociétaires seront portées : celles de 30 à 31 francs, et celles de 15 fr. à 15 fr. 50 c., pour faire face aux faux-frais entraînés par ce mode de paiement.

3° Que les avantages qui viennent d'être indiqués seront applicables, jusqu'au 1^{er} avril 1877, au recouvrement des cotisations de l'année courante 1876, et jusqu'au 1^{er} novembre 1877, au recouvrement des cotisations de 1877. Ces délais passés, les traites émises par M. le Trésorier, seront augmentées de 1 franc ou de 50 centimes, selon le cas.

Le Président,

C^{te} DE PONCINS.

Le Secrétaire,

Vincent DURAND.

**Extraits du Procès-verbal de la séance du
Conseil d'Administration, tenue le 5 décembre
1876.**

Le Secrétaire dépose sur le bureau un projet d'inscription métrique latine, destinée à remplacer les inscriptions extérieures placées sur la façade de la Diana, dont la latinité, plus que douteuse, ne peut que produire l'impression la plus défavorable sur les étrangers qui visitent le monument.

La Diana étant une propriété communale, il est reconnu que le changement dont il s'agit, doit être autorisé par la ville de Montbrison.

M. le Président délègue MM. J. Rony et de Turge pour l'ouverture des correspondances adressées au siège de la Société, sauf à les transmettre, s'il y a lieu, à lui ou au Secrétaire.

Le Conseil s'ajourne au 15 janvier prochain, et la séance est levée.

Le Président,

C^{te} DE PŒNCINS.

Le Secrétaire,

Vincent DURAND.

Le Bulletin de la Diana, destiné à faire connaître aux Sociétaires qui ne peuvent assister aux séances, les travaux de la Société, les nouveaux membres admis, ceux qu'elle perd, ne saurait laisser passer, sans s'y arrêter un peu, une œuvre importante accomplie par son infatigable secrétaire, M. Vincent Durand, c'est la mise sur cartes du catalogue de sa bibliothèque.

Ce travail, fort long et fort compliqué, complète l'estimation des livres de notre bibliothèque faite il y a deux ans par M. Brun. Le Conseil d'administration, et la Société toute entière, remercient M. Vincent Durand de la création d'un catalogue qui sera apprécié par les travailleurs.

**Mouvement du personnel de la Société
en 1875.-76.**

Sociétaires décédés :

MM. ALAMAGNY,
ESCOFFIER,
D'ESPAGNY,
JACQUEMONT,
MARIN,
DE SAINT-GENEST,
DE SAINT-PULGENT.
A. THIOLLIÈRE,
DU TREYVE DE SAINT-SAUVEUR.

Ont cessés de faire partie de la Société :

MM. VERDOLLIN,
DE CADORE,
DE CHAVAGNAC.

Démissionnaire :

M. CHAIZE.

Ont été admis à faire partie de la Société :

MM. LOUIS CHATEL,
CLERC, abbé.
DUGUET,
FILLION, abbé.
Adrien GUITTON,
GRENIER, notaire,

A. DE LAPLAGNE,
PIHORET, préfet de la Loire.
RAYMOND, abbé.
RECORBET, notaire.
Auguste TÉZENAS DU MONCEL,
Henry THÉOLIER,
VACHERET, abbé,
JAQUEMONT,
MIOLLANE,
A. DE SAINT-PULGENT.

M. Levet, membre de droit de la Société, et du Conseil d'administration, en qualité de maire de Montbrison, a demandé à en faire aussi partie en son nom personnel.

Membres correspondants nouveaux :

MM. MAYERY, à Lyon.
E. RÉCAMIER, à Paris.
TEMPIER, archiviste des Côtes-du-Nord.



TABLE DES MATIÈRES

contenues

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1876

Procès-verbal de l'Assemblée générale.....	3
Extraits du Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, en date du 5 décembre.....	14
Mouvement du Personnel de la Société.....	16

Montbrison Typ. A. Huguet



ANNÉE 1876

BULLETIN

DE

LA DIANA

(N° 3)

MONTBRISON
IMPRIMERIE-TYPOGRAPHIQUE A. HUGUET
1877

ANNÉE 1876

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 2)

CHRONIQUE

Le 1^{er} bulletin de la Diana contenant le procès-verbal de la dernière assemblée générale, et les actes principaux du Conseil d'administration à la fin de l'année 1876, faisait espérer aux Sociétaires la prochaine publication du volume des *Mémoires de la Société pour 1877*. Cette publication a été retardée par des causes indépendantes de la volonté du bureau. Il a pris contre leur retour toutes les mesures de prévoyance que lui ont dictées le sentiment de sa responsabilité et sa ferme résolution d'imprimer à la marche de la Société une sérieuse activité. Ses efforts ne sont pas restés infructueux, puisque les membres reçoivent la première partie du volume en même temps que le présent bulletin; et que la composition de la deuxième partie étant déjà assurée, elle pourra être imprimée avant la fin de l'année.

L'établissement d'un catalogue complet, décidé par l'Assemblée générale, est aujourd'hui presque entièrement terminé, grâce au travail de MM. Durand et de Turge aidés de la bonne volonté de quelques membres de la Société. Les cartes alphabétiques de noms d'auteurs dressées sur les anciens catalogues; ont été complétées et collationnées avec les livres eux-mêmes; ceux-ci, tous frappés de l'estampille, puis rangés, par ordre de format dans les vitrines où ils pourront être recherchés et replacés facilement, grâce à un jeu complet de fiches établi par M. de Turge par ordre alphabétique de titres d'ouvrages. Il ne reste plus à faire qu'une dernière révision des cartes, à laquelle procède, en ce moment, M. Durand, et l'impression du catalogue, que réclament depuis longtemps les membres de la Société et tous les amis des études historiques et archéologiques, pourra être réalisée dans le courant de l'année; le bureau s'étant entendu à ce sujet avec M. Huguet, imprimeur à Montbrison.

Le Conseil d'administration avait décidé l'envoi d'une circulaire à tous les membres du clergé diocésain pour provoquer leur concours, soit comme sociétaires, soit surtout comme auxiliaires particulièrement bien placés pour recueillir les documents et étudier les monuments de la province. Les 2,000 prêtres du diocèse ont reçu communication de cette circulaire, dont le texte a été soumis à l'autorité archiépiscopale, et son Eminence M^{gr} Caverot a bien voulu accepter de faire partie de la Société.

Le prochain bulletin contiendra un questionnaire communal, historique et archéologique destiné, pour chaque localité, à fournir un cadre élémentaire de tous les renseignements utiles à l'histoire locale.

M. Durand en a déjà communiqué au Conseil la première partie (époque préhistorique gauloise et romaine). Elle va être complétée par les questions relatives au moyen âge et à la renaissance, et l'ensemble de ce travail intéressant, après avoir été inséré au bulletin, donnera lieu à un tirage à part pour être distribué aux personnes étrangères à la Société.

Le Conseil s'est encore occupé de la prochaine excursion à Saint-Bonnet-le-Château, dont l'époque indiquée pour la fin de juin sera définitivement fixée sur le rapport de la commission spéciale, et dont le programme sera envoyé par circulaire à tous les membres.

Échanges de publications.

Le Conseil décide qu'il sera proposé aux Sociétés suivantes, d'échanger leurs publications contre celles de la Diana :

- 1^o Société historique et archéologique de l'Ain;
- 2^o Société Éduenne, à Autun;
- 3^o Société d'émulation de l'Allier, à Moulins;
- 4^o Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers;
- 5^o Académie Delphinale, à Grenoble;
- 6^o Société archéologique de la Drôme;
- 7^o Société des antiquaires de France, à Paris;
- 8^o Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers;
- 9^o Société académique du Puy;

Les deux volumes déjà parus et le volume sous presse, seront envoyés aux Sociétés suivantes, qui ont spontanément fait hommage à la Société de leurs propres publications;

- 1^o Société littéraire de Lyon;
- 2^o Académie de Clermont;
- 3^o Société académique du Var.

Enfin, le volume sous presse, seul, sera envoyé aux Sociétés suivantes :

- 1^o Société bibliographique, rue de Grenelle, 35, à Paris;
- 2^o Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban :
- 3^o Société académique du Gard, à Nîmes.

État financier de la Société.

M. le trésorier a annoncé au Conseil, dans sa dernière réunion, que le recouvrement des cotisations de 1875 s'était effectué d'une manière satisfaisante, et a donné en même temps un aperçu des recettes et des dépenses d'ici à la fin de l'année courante. Comme elles se balancent, par un peu d'excédant, le Conseil décide que la cotisation 1877 ne sera pas appelée avant le 1^{er} janvier 1878, afin de mieux échelonner le recouvrement de l'arriéré.

Compte des recettes et dépenses effectuées depuis le 21 juin 1875, jusqu'au 1^{er} janvier 1876, en conformité du budget rectificatif de 1875 adopté dans la séance générale du 21 juin 1875.

Recettes.

Excédant au 21 juin 1875.	1,798 71
Cotisations de 1874, et autres antérieures.	2,755 «
Cotisations de 1875.	70 »
Intérêts de fonds déposés.	69 94
Total des recettes effectuées. . . .	<u>4,693 65</u>

Dépenses.

Frais de recouvrement des cotisations .	49 65
Maison Latour (loyer).	350 10
Indemnité du conservateur	350 »
Frais de bureau et correspondances..	4 45
Chauffage de la salle.. . . .	40 80
Abonnement à diverses publications..	14 50
Achat de livres.	243 15
Gravure pour le bulletin.	35 »
Dépenses imprévues.	47 60

Total des dépenses effectuées. . . . 1,125 85

Balance.

Recettes.	4,693 65
Dépenses	1,125 85
Excédant des recettes.	<u>3,567 80</u>

Présenté par le trésorier de la Société, J. Rony,
le présent compte a été approuvé par l'Assemblée
du 5 décembre 1876.

Le Président,

L. DE PONCINS.

Le Secrétaire,

V. DURAND.

La même Assemblée générale, après avoir pris
connaissance des restes à recouvrer et des restes à
payer, a également voté les deux budgets sui-
vants :

Budget rectificatif de 1876

Recettes.

Excédant en caisse au 5 décembre 1876.	904 99
A reporter.	<u>904 99</u>

	Report.	904 99
Restes à recouvrer	Sur les cotisations	
	antérieures à 1875. .	425 »
	Sur celles de 1875. .	2,940 »
	Sur celles de 1876. .	3,400 »
	Subvention de l'Etat.	300 »
	Total des recettes.	<u>7,669 99</u>

Dépenses.

Solde de comptes divers, impressions et		
libraires.		187 »
Bulletin.		1,500 »
	Total.	<u>1,687 »</u>

Balance.

Recettes.	7,669 99
Dépenses.	<u>1,687 »</u>
Excédant de recettes.	<u>5,982 99</u>

Budget de 1877

Recettes ordinaires.

Cent un sociétaires à 30 fr. l'un.	3,030 »
Douze ecclésiastiques à 15 fr. l'un.	180 »
Quatorze membres correspondants, 15 fr.	
l'un	210 »
Droits d'introge	100 »
Subvention de l'Etat.	300 »
Subvention de la ville.	200 »
	<u>4,020 »</u>

Dépenses ordinaires.

Vingt feuilles d'impression, à 72 francs

l'une.	1,440 »
Surcharges et accessoires.	600 »
Chauffage de la salle.	200 »
Acquisitions, reliures, abonnement, bulletin.	680 »
Frais de bureau et dépenses diverses.	200 »
Concierge	100 »
Conservateur.	800 »

Total des dépenses ordinaires. 4,020 »

Balance.

Recettes ordinaires 4,020 »

Dépenses ordinaires. 4,020 »

Différence. Néant.

Recettes extraordinaires.

Excédant des recettes de 1876. 5,982 99

Dépenses extraordinaires.

Réparations de la salle de la Diana. 1,200 »

Organisation du catalogue. 800 »

Recollement et classement des livres. 100 »

Achat de livres. 1,000 »

Total des dépenses extraordinaires. 3,100 »

Balance.

Recettes extraordinaires. 5,982 99

Dépenses extraordinaires 3,100 »

Reste, excédant disponible 2,882 99

Hommages. — Acquisitions.

Ont été offerts à la Société :

M. le comte de Luppé : Lettres archéologiques

sur le Forez (les foires de Saint-Sauveur), par R. Jaloustre.

Plan général du chemin de fer de Montbrison à Clermont, 2 cartes.

Société de médecine de Saint-Etienne : Annales, tome V, 4^e partie, années 1875.

Société d'agriculture de Saint-Etienne : Tome XX, année 1876.

Dons du Ministère de l'instruction publique.

N. DE WAILLY. — *Eléments de Paléographie*, 2 volumes in-folio, 1838.

F. MICHEL. — *Chronique des ducs de Normandie*, 3 volumes in-4^o, 1836-38-44.

E. SUE. — *Correspondance du cardinal de Sourdis*, 3 volumes in-4^o, 1839.

LEROUX DE LINCY. — *Les Quatre livres de Rois*, 1 volume in-4^o, 1841.

L. PARIS. — *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, 1 volume in-4^o, 1841.

F. MICHEL. — *Histoire de la guerre de Navarre (1276)*, 1 volume in-4^o, 1856.

CHERUEL. *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, 2 volumes in-4^o, 1860 et 1861.

Jules MARION. — *Cartulaires de l'église de Grenoble*, 1 volume in-4^o, 1869.

G. REY. — *Etudes sur les monuments d'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, 1 volume in-4^o, 1871.

Acquisitions.

Ernest DESJARDINS. — *Géographie historique et*

administrative de la Gaule romaine, tome I, in-8, 1876.

Ernest DESJARDINS. — *Géographie de la Gaule*, d'après la table de Peutinger, 1 volume in-8°, 1869.

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 46 volumes in-4°, 1707-1893.

GUIGUE. — *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, par Etienne de Villeneuve, 1 volume in-folio, 1876.

Terrier de Curraize.

Publications faites par des Foréziens.

Des grandes lignes architecturales et de leurs rapports harmoniques avec les climats, par M. O. de Labastie, 1 volume, in-8°. Librairie d'architecture, rue Bonaparte, Paris.

ADMISSIONS

Ont été nommés membres de la Société :

MM. Le baron de SAINT-GENEST, à Saint-Genest;

Georges de SAINT-GENEST, à Veauche;

HUGUET, imprimeur de la Société, à Montbrison;

Raoul d'ASSIER, à Feurs;

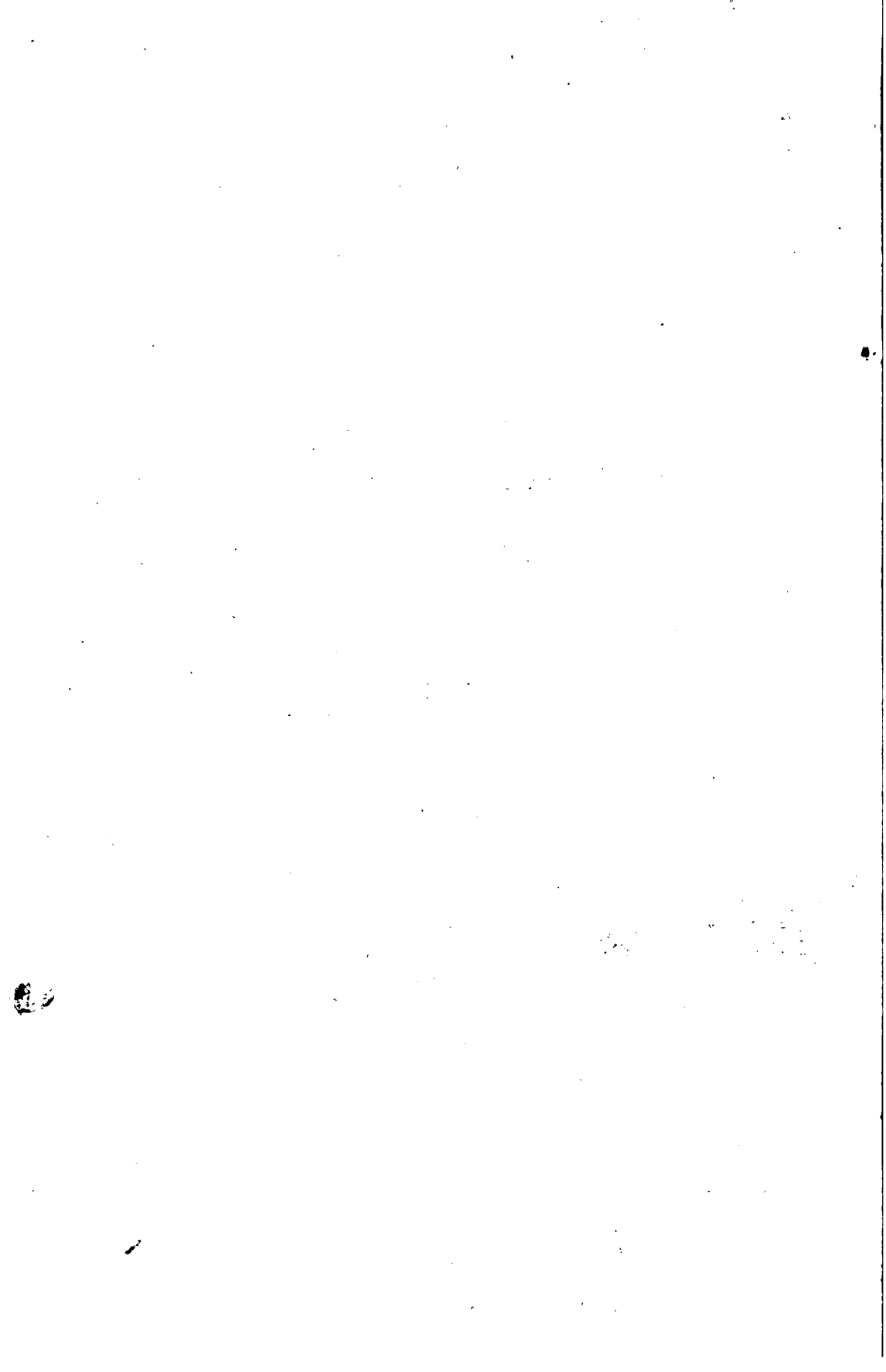
François RONY, notaire à Montbrison.

TABLE DES MATIÈRES

contenues

DANS LE BULLETIN N° 2

Chronique	19
Echanges de publications	21
Budget	23
Hommages, acquisitions	25
Mutations dans le personnel	28



JUILLET 1877 - JUILLET 1878

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 3) ¹

I.

**Visite de M. le Maréchal de Mac-Mahon ,
président de la République, à la salle de
la Diana.**

Le 4 septembre 1877, à six heures du matin, M. le Maréchal de Mac-Mahon, traversant la ville de Montbrison pour aller à Boën assister aux grandes manœuvres militaires dans la plaine du Forez, après avoir visité l'église Notre-Dame, s'est arrêté quelques instants dans la salle de la Diana.

(1) Le bulletin n° 2, quoique portant en tête *année 1876*, contenait en réalité l'extrait des décisions du conseil d'administration pendant la première moitié de l'année 1877.

L'excursion de St-Bonnet ayant motivé l'envoi de notes étendues de la part d'un certain nombre de sociétaires, le compte-rendu de cette excursion n'a pu être déposé à temps pour l'impression de ce fascicule. Il fera l'objet du prochain fascicule qui paraîtra incessamment.

Il a été reçu par le président, les membres du bureau et ceux des membres de la Société qui avaient pu être prévenus à temps.

M. Testenoire-Lafayette président lui a adressé l'allocution suivante :

« Monsieur le Maréchal,

« C'est un grand honneur pour le Forez que ce-
« lui de vous recevoir dans l'ancienne salle de ses
« Etats. Les écussons dont cette voûte a été décorée,
« il y aura bientôt six cents ans, sont les armoiries
« de nobles chevaliers, qui furent de vaillants sol-
« dats de la France. Eux ou leurs pères avaient
« porté au delà des mers la gloire de nos armes et
« le prestige du nom français. Leurs fils disputèrent
« pied à pied aux anglais le sol de notre patrie, dé-
« fendirent contre eux Poitiers et Bourges et les
« arrêterent aux limites mêmes du Forez.

« La Société de la Diana, fondée dans ce monu-
« ment dont elle a pris le nom, a pour tâche de
« sauver de la destruction et de l'oubli les traces
« et les titres de ce glorieux passé, et ce n'est pas
« sans émotion qu'elle le rappelle aujourd'hui devant
« l'illustre guerrier qui a su maintenir si haut
« l'honneur de la France dans ses victoires, comme
« dans ses revers. Puisse la divine Providence,
« soutenant et aidant votre patriotique courage, don-
« ner à notre chère France, des jours heureux et
« tranquilles, propices aux calmes études de la paix.

« Vive la France, Vive le Maréchal ! »

M. le Maréchal a parcouru la salle, a examiné attentivement la décoration et la voûte armoriée et adressé à ce sujet quelques questions aux mem-

bres présents; puis il a reçu des mains du président la pétition suivante:

« Monsieur le Maréchal,

« La salle héraldique de la Diana, que vous nous avez
« fait l'honneur insigne de visiter, servait à la réunion
« des Etats de la province de Forez à Montbrison ;
« elle a été construite vers l'an 1300, par les ordres
« de Jean I^{er}, Comte de Forez. A sa voûte sont peintes
« ses armes, celles des principales familles alliées à
« la sienne et celles des Seigneurs possesseurs de
« fiefs dans la province ; c'est la plus ancienne des
« salles héraldiques provinciales de France, et les
« précieuses indications de ses blasons ont éclairci et
« élucideront encore des points importants de l'his-
« toire.

« Vendue à vil prix pendant la révolution, et
« dégradée par les usages auxquels on l'avait fait ser-
« vir, elle a été restaurée et remise en son état primi-
« tif sous la direction de M. Viollet-Leduc, par les
« soins et sous l'initiative de la Société historique et
« archéologique du Forez, qui s'est appelée de son
« nom *Société de la Diana*.

« Une seule chose manque à son élégante façade ;
« la pierre qui en termine le fronton attend une statue,
« celle du Comte Jean I^{er}. Ce prince est digne de cet
« honneur. Il a été pendant cinquante cinq ans Comte
« de Forez, et pendant cette longue carrière, il a rendu
« des services signalés à sa province et à la France.

« En 1290, douze ans après son avènement, il
« confirma la charte d'affranchissement de Mont-
« brison.

« En 1296 il se faisait remarquer en assiégeant la
« ville de Lille, à côté de son roi Philippe le Bel, et
« en combattant vaillamment les Flamands.

« En 1311, il fut l'agent le plus actif de la réunion de Lyon au royaume de France.

« En 1314 il fut le gardien du conclave où fut élu le Pape Jean XXII.

« La Société de la Diana a exprimé plusieurs fois son désir de rendre cet hommage au fondateur de cet édifice, et elle l'aurait fait déjà, si les charges nombreuses de son organisation le lui eussent permis.

« Elle serait heureuse de devoir cette œuvre d'art à la munificence de votre gouvernement ; le prince à qui surtout est due l'acquisition d'un joyau tel que la ville de Lyon, n'a-t-il pas mérité de la France cette marque tardive mais juste de reconnaissance ?

« La Société de la Diana vous en exprime le vœu et vous prie, Monsieur le Maréchal, d'agréer l'hommage de son plus profond respect. »

Après avoir promis un examen bienveillant de la demande qui lui était remise, M. le Maréchal de Mac-Mahon est remonté dans sa voiture aux acclamations unanimes de l'assistance.

II.

Fouilles à Moind.

Le 16 février 1878, M. le président, appelé d'urgence à Montbrison à l'occasion de la découverte faite à Moind de fragments d'inscription, de sculptures ornementales, et de constructions antiques, a réuni les membres du bureau habitant la ville et a visité avec eux ces fouilles intéressantes. On avait mis à jour de nombreux débris de marbres variés, un grand et beau chapiteau en pierre, et divers morceaux d'une table de marbre blanc, contenant partie d'une inscription latine, gravée

en caractères augustaux de la meilleure époque, où, entr'autres mots, on lit : SEGVSI...., qui est évidemment le commencement du nom des Ségusiaves.

Les membres présents ont décidé sur le champ de faire continuer les fouilles au nom de la Société, et, pour cela, M. le président, avec le concours de M. Clavelloux, maire, et de M. Bufferne, instituteur communal de Moind, a traité immédiatement avec le propriétaire du terrain, pour poursuivre ces recherches.

III.

Réunion du Conseil d'administration tenu le 11 avril 1878.

Ce jour-là, le Conseil d'administration s'est réuni à dix heures du matin dans la salle de la Diana ; il a arrêté l'ordre du jour de l'assemblée générale, et discuté les questions qui devaient y être portées.

M. le président a ensuite communiqué au Conseil les deux pièces suivantes :

1^o Délibération du Conseil municipal de la ville de Montbrison du 14 avril 1878, portant :

« Le Conseil, vu l'art. 1^{er} de la loi du 21 nivôse an II, lequel est ainsi conçu :

« Les inscriptions de tous les monuments publics
« seront désormais en langue française. »

« Arrête que les deux plaques en marbre noir,
« placées sur la façade de la salle de la Diana,
« contenant des inscriptions latines, seront rem-
« placées par deux autres qui porteront les ins-
« criptions suivantes :

« La première : *Bibliothèque de la ville de*
« *Montbrison* ;

« La deuxième: *Diana*, avec la date de l'érection
« du monument et celle de la restauration.

2° Lettre du président de la Diana à M. le Maire
de Montbrison :

« St-Étienne, le 16 mars 1878.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de
« l'extrait, que vous m'avez transmis, de la délibé-
« ration prise par le Conseil municipal de Montbrison
« le 14 février dernier, par laquelle il a arrêté que
« les deux plaques en marbre noir, placées sur la
« façade de la Diana, contenant des inscriptions
« latines, seraient remplacées par deux autres por-
« tant des inscriptions indiquées dans la délibération.

« La salle de la Diana, appartenant pour la nu-
« propriété à la ville de Montbrison et pour la
« jouissance à la Société de la Diana, les change-
« ments quelconques à faire à l'immeuble doivent
« être concertés d'un commun accord entre les
« deux intéressés.

« Il est donc nécessaire de s'en entendre.

« A notre première réunion, qui sera prochaine,
« je provoquerai la nomination de délégués de la
« Diana, qui se mettront à votre disposition pour
« en conférer.

« Les bons rapports qui ont marqué les derniers
« arrangements entre la ville de Montbrison et la
« Société de la Diana, dont les intérêts sont com-
« muns et non divergents, me font espérer que,
« dans la circonstance présente aussi, l'entente
« sera facile.

« Agréez M. le Maire, etc.

« *Le Président,*

« Signé : TESTENOIRE-LAFAYETTE. »

Le Conseil administratif de la Diana a donné son approbation sans réserves aux vues exprimées et à la conduite tenue par M. le Président, et, sur sa demande formelle d'être assisté de deux délégués pour traiter cette question avec la ville, a désigné à cet effet MM. Octave de Viry et Edouard Jeannez. (1)

Dans la séance du 15 janvier 1877, le conseil avait offert à Monseigneur l'Archevêque de Lyon

(1) Ce vote du Conseil d'administration indique exactement l'état, au 11 avril 1878, de la question relative aux inscriptions extérieures de la Diana. Le 16 du même mois elles ont été enlevées sans le consentement de la Société. M. le président n'a reçu de M. le Maire de Montbrison l'avis qu'il allait être procédé à cet enlèvement, qu'au moment où ce fait était accompli. Il a protesté le même jour contre cette mesure, par une lettre au Maire, que les journaux ont publiée. Puis, avec l'autorisation du Conseil d'administration, il a assigné devant le tribunal civil de Montbrison, en rétablissement des objets enlevés, réparation et dommages intérêts, M. Levet, non comme Maire, mais en son nom personnel, et M. Daphaud marbrier qui avait descellé les plaques; attendu que les arrêtés municipaux n'avaient pas été revêtus de l'approbation préfectorale exigée pour ce cas par les art. 19 et 20 de la loi du 18 juillet 1837. Voici le dispositif du jugement rendu sur cette demande le 19 juillet 1878: « Le tribunal, « jugeant en matière ordinaire et à charge d'appel, admet comme « régulière en la forme l'action introduite par M. Testenoire, mais « se déclare incompétent pour en connaître au fond, tant vis à « vis de Daphaud que vis à vis de Levet. »

La question au fond reste entière.

Le jour même de la plaidoirie, les défenseurs ont produit un arrêté du maire du 5 juin, approuvé par le préfet le 8, et suivi d'une lettre du ministre de l'intérieur du 28 du même mois, cet arrêté ordonne la pose de nouvelles plaques portant les inscriptions suivantes, l'une: « *Diana, monument construit vers l'an 1300, restauré en 1866.* » L'autre: « *Bibliothèques de la Société de la Diana et de la Ville de Montbrison,* » inscriptions approuvées par le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts:

Ces plaques avaient été posées à la place des anciennes deux jours avant le jugement.

qui a bien voulu l'accepter, le titre de Président honoraire de la Société de la Diana.

Dans la séance du 11 avril 1878, il a conféré le titre de vice présidents d'honneur de la Société de la Diana à MM. Bonnassieux et V. de Laprade, qui la représentent si dignement au sein de l'Institut de France.

IV.

**Procès-verbal de l'assemblée générale tenue
le même jour 11 avril 1878, à 8 heures du
soir, dans la salle de la Diana.**

Présidence de M. Testenoire-Lafayette, président.

Sont présents: MM. d'Avalze, de Boissieu, Brassart, de Charpin - Feugerolles, Coste, David, Duguet, Durand, Girardon, Gonnard, Granger, Huguet, Jeannez, de Luvigne, Majoux, de Montrouge, Noël, Ollagnier, Peurière, Peyron, Poidebard, de Poncins, de Quirielle, F. Rony, J. Rony, L. Rony, Ph. Testenoire, de Turge, Versanne, de Viry, Crozier représentant la Chambre des notaires.

M. le sous-Préfet assiste à la séance.

Exposé de la situation générale de la Société.

M. le Président dit qu'il avait espéré réunir plus tôt l'Assemblée générale, mais que des incidents imprévus ayant retardé l'achèvement du 4^e volume des mémoires de la Société, il a cru préférable d'attendre, pour la convoquer, que ce volume fût en état d'être distribué aux membres présents.

D'après la liste arrêtée au 31 décembre 1876, le nombre des sociétaires était de 133. L'un d'eux a donné sa démission. Quatorze membres nouveaux, dont les noms figurent sur la liste placée en tête du 4^e volume des mémoires, ont été admis en 1877,

et six autres, MM. Jaloustre, Manin, Montagne, de Saint-Victor, des Périchons et de Vazelhes, depuis le 1^{er} janvier 1878. Le nombre total des sociétaires est donc, à ce jour, de 152.

Au mois de septembre dernier, la Diana a été honorée de la visite de M. le Président de la République. Depuis François 1^{er}, qui vint à Montbrison en 1536, c'est la première fois que notre belle salle recevait le chef de l'Etat sous ses lambris historiques.

Le bureau de la Société a saisi cette occasion pour demander à M. le Maréchal de Mac-Mahon de vouloir bien lui faire accorder, pour être placé sur le piédestal resté vide jusqu'à présent, au sommet de la brillante façade due au talent de M. Viollet Leduc, une statue du fondateur de la Diana, le comte de Forez Jean 1^{er}.

Cette demande a été accueillie avec bienveillance par M. le Président de la République, et une lettre émanée de son cabinet, dont-il est donné lecture à l'assemblée, permet d'espérer que la mémoire du comte Jean 1^{er} obtiendra le juste hommage réclamé par la Société.

En exécution des arrangements intervenus entre la société et la ville de Montbrison, celle-ci a fait exécuter dans l'ancienne maison Latour-Durand, devenue un annexe de la salle de la Diana, les travaux d'appropriation nécessaires pour y déposer la bibliothèque municipale. Il reste à établir une communications directe entre les deux immeubles. Un crédit pour cet objet sera demandé au budget de 1878.

L'excursion archéologique, faite en 1877 à St-Bonnet, a eu un succès complet. Elle a provoqué l'envoi de notes nombreuses, qu'un des membres

du Conseil d'administration a bien voulu se charger de coordonner, et qui seront incessamment publiées dans le *Bulletin*. Il sera donné lecture, dans cette séance même, d'une étude sur la charte communale de St-Bonnet, présentée en réponse à l'article 6 du questionnaire.

Comptes de M. le Trésorier.

M. le trésorier présente le compte des recettes et dépenses effectuées par lui pendant le dernier exercice.

Ce compte, qui sera annexé au procès-verbal, est approuvé par l'assemblée.

Vote du Budget.

M. le Président soumet à l'assemblée le projet de budget pour 1878. Il explique que l'élévation du chiffre des cotisations à recouvrer, qui figure au chapitre des recettes, reconnaît la même cause qui a fait différer la tenue de la séance générale. Le Conseil administratif n'a pas voulu faire d'appel de fonds avant la distribution du 4^e volume des Mémoires. Il se propose de suivre à l'avenir la même règle, et il a pris des mesures pour que les volumes suivants se succèdent à bref délai. Plusieurs publications isolées sont aussi à l'étude ; enfin le catalogue de la bibliothèque, dont la préparation a demandé beaucoup de soins et de temps, sera incessamment livré à l'impression. En conséquence, le Conseil ne croit devoir proposer aucune modification à l'état des recouvrements à opérer. Son intention néanmoins est de ne pas réclamer la cotisation de l'année courante 1878 avant le 1^{er} janvier 1879.

Un membre demande si des non-valeurs ne sont pas à craindre sur le chiffre des cotisations antérieures à 1876 qui restent à recouvrer.

M. le Président répond que ce chiffre, d'ailleurs peu élevé, a été établi en le dégageant des non-valeurs certaines ou probables, et représente une somme dont la rentrée à peu près intégrale est assurée.

Le budget est adopté.

Classement de nouveaux monuments historiques.

La Diana a été invitée officiellement à exprimer un avis sur l'opportunité de classer de nouveaux monuments historiques dans le département de la Loire. Elle a répondu à cette invitation en désignant, par délibération du 7 mai 1874, les monuments qui lui paraissent mériter cet honneur.

La Société croit devoir ajouter à la liste qu'elle a soumise alors à M. le ministre, les anciennes églises de St-Victor-sur-Rhins, et de Verrières commune de St-Germain-Laval, toutes deux du XII^e siècle ; la première, curieux spécimen d'église fortifiée ; la seconde, élégante construction due aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem. L'une et l'autre sont des propriétés communales, mais ne servent plus à l'exercice du culte, et il y a des raisons de craindre que leur existence ne soit menacée.

La Société insiste pour le classement immédiat et en première ligne de la Crypte de Saint-Bonnet-le-Château, déjà comprise dans les propositions faites par elle en 1874. Le mérite des peintures murales qui couvrent les murs de cette crypte et les altérations qu'elles ont déjà subies donnent un caractère d'urgence à ce classement.

M. le Ministre a demandé à la Société de lui fournir des photographies des monuments dont le classement est proposé. M. le Président fait appel à ceux des sociétaires qui, dans chaque arrondissement, s'occupent de photographie pour aider le

bureau à satisfaire au désir exprimé par M. le Ministre.

M. Noël dit que la Société a cru devoir ajourner, en 1874, toute proposition relative au classement de monuments préhistoriques : cependant ces monuments présentent un extrême intérêt, et il n'en est pas de plus exposés à la destruction.

Il émet le vœu que la Société provoque l'envoi de renseignements qui lui permettraient d'établir, en connaissance de cause, la liste des monuments de cette nature qui devraient être placés sous la protection du gouvernement.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Réparations aux monuments historiques
Eglise de Charlieu.

M. Jeannez donne lecture d'un rapport sur les travaux de réparation qui viennent d'être exécutés au porche de l'ancienne église abbatiale de Charlieu, par les soins de l'administration des monuments historiques.

Il signale l'urgence de compléter ces travaux, en consolidant et faisant saillir d'environ un mètre les toitures qui recouvrent les voûtes des deux travées encore debout des anciens collatéraux. On préserverait ainsi d'une destruction inévitable cette portion si intéressante du vieil édifice et les magnifiques chapiteaux qui la décorent.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Jeannez est prié de vouloir bien se mettre en relation avec M. Selmersheim, directeur des travaux et de porter à sa connaissance les vœux de la Société.

Eglise de la Bénisson-Dieu.

M. Jeannez présente un rapport verbal sur un

projet de réparations à l'église de la Bénisson-Dieu, communiqué pour avis à la Société.

Il résulte de ses explications que cette affaire a besoin d'un supplément d'instruction. En écrivant à M. Selmersheim au sujet de l'abbaye de Charlieu, M. Jeannez l'engagera à se transporter à la Bénisson-Dieu.

Triptyque d'Ambierle.

M. Jeannez lit une note sur le triptyque d'Ambierle, dont il attribue les peintures à Roger de Bruges.

Ce triptyque, une des perles artistiques les plus précieuses du Forez, présente, dans quelques unes de ses parties peintes et sculptées, des altérations auxquelles il importe d'apporter un prompt remède. L'emplacement qu'il occupe, sous les hautes fenêtres de l'abside, dont il reçoit la buée et les infiltrations d'eau et de neige, l'expose à des avaries plus graves encore.

Selon M. Jeannez, les réparations devenues nécessaires au triptyque d'Ambierle, réparations qui doivent être conduites avec beaucoup de soin, de sobriété et de respect pour l'œuvre originale, ne peuvent être faites convenablement que par les artistes des ateliers du Louvre, à qui l'on doit la récente restauration du rétable de l'Hôpital de Beaune, exécutée aux frais de l'Etat. C'est la même faveur qu'il s'agirait d'obtenir pour le triptyque d'Ambierle.

L'assemblée entend avec le plus vif intérêt le travail de M. Jeannez, et, s'associant pleinement à ses conclusions, arrête qu'il sera immédiatement transmis à l'autorité supérieure, avec prière de vouloir bien prescrire des mesures efficaces pour la réparation et la conservation de l'admirable triptyque d'Ambierle.

*Publication des peintures murales de Saint-Bonnet
le Château*

La dernière excursion archéologique faite à St-Bonnet-le-Château a fait naître le désir de voir reproduire les curieuses peintures murales de la crypte dans une publication spéciale, dont la Société prendrait l'initiative.

Ce projet est vivement appuyé par plusieurs membres.

L'assemblée nomme une Commission composée de MM. l'abbé de St-Pulgent, Jeannez, Gonnard. Barban et Brassart, pour lui présenter un rapport sur les procédés de reproduction qu'il serait préférable d'adopter et sur la dépense à laquelle leur emploi donnerait lieu.

Excursion archéologique à faire en 1878

M. le Président fait connaître divers itinéraires proposés pour la prochaine excursion archéologique de la Société. Ces itinéraires sont les suivants :

- 1° Cornillon, — Feugerolles ;
- 2° Bourg-Argental, — Argental, — Saint-Sauveur, Montchal, — Lupé ;
- 3° Villeret, — Château-Brûlé, — Saint-Maurice-sur-Loire.
- 4° Couzan, — L'Hôpital-sous-Rochefort, — Rochefort, — Boën.
- 5° Montbrison, — Chandieu, — Moind, — St-Romain-le-Puy, — Sury-le-Comtal.

M. le président met aux voix la demande d'un certain nombre de sociétaires, tendant à ce que la priorité soit accordée à l'excursion de Cornillon et Feugerolles.

A une grande majorité, cette proposition est adoptée.

L'assemblée désigne ensuite MM. le comte de Charpin-Feugerolles, Buhet et Gonnard pour composer la commission chargée de régler les détails et de préparer le questionnaire de l'excursion et laisse à cette commission le soin d'en fixer le jour.

Compte rendu des fouilles faites à Moind.

M. le Président dit qu'une excavation pratiquée dans un jardin à Moind, pour l'établissement d'une pièce d'eau, ayant amené la découverte d'antiquités gallo-romaines importantes, il n'a pas hésité, après entente préalable avec le propriétaire, à faire exécuter sur ce terrain, des fouilles régulières pour le compte de la Société.

Ces fouilles ont rendu au jour deux chapiteaux composites d'un beau style et de grande dimension, une demi-douzaine de tronçons de colonnes de 40 à 50 centimètres de diamètre, une base, et une quantité considérable de marbres et de pierres d'ornement, débités en plaques et en moulures variées, le tout gisant à une profondeur d'environ 2 mètres, au pied d'un mur épais de construction romaine, avec chaînes de briques.

L'objet le plus intéressant qui ait été trouvé est l'inscription suivante, gravée en belles lettres augustales sur une plaque de marbre que l'on croit être de Paros :

Λ P R I S C O

Ι Ν Ι Α V Γ

Σ Ε Ρ Ο Υ Σ Ι

La dernière ligne de cette inscription, bien que mutilée, laisse lire sans incertitude le commence-

ment du nom des Ségusiaves. M. Vincent Durand, qui a étudié ce monument avec MM. Chaverondier et Gonnard, propose d'en restituer ainsi le texte :

... IVL (io). PRISCO

.. flaMINI. AUG (usti)

civitaS. SEGVSI

avorum (patrono ou principi suo ?)

Malgré l'extrême intérêt de ces fouilles, on a dû les suspendre, pour ne pas engager une dépense trop considérable ; elles ne pourraient être reprises qu'à l'aide d'une subvention gouvernementale, que les résultats acquis justifieraient amplement, et que la Société voudra sans doute solliciter de la bienveillance éclairée de M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

En terminant cet exposé, M. le Président croit devoir rendre un public hommage au concours empressé que M. Clavelloux maire et M. Bufferne, instituteur de Moind, ont bien voulu prêter à la Société ; elle doit aussi des remerciements particuliers à M. Girardon, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, qui a mis obligeamment à sa disposition un agent pour surveiller les fouilles.

L'assemblée s'associe aux sentiments de gratitude exprimés par M. le Président, et émet le vœu qu'une subvention gouvernementale permette de continuer les fouilles entreprises à Moind, qui peuvent fournir de nouveaux éléments à la solution définitive d'une question fort importante de géographie, celle de l'identité de la ville antique qui s'élevait sur cet emplacement.

Dons

M. le Président fait connaître à l'assemblée que l'administration municipale de Pommiers a libéralement disposé en faveur de la bibliothèque de la Diana de la colonne itinéraire retirée des soubassements de l'église dans le courant de l'année dernière.

M. le comte de Villeneuve a donné le superbe fragment d'inscription trouvé à Salt-en-Donzy, en 1840, par M. du Rosier de la Varenne, et dont voici le texte :

IS . CE
M V M . I
TABANT . INI

M. Octave de la Bastie, son ouvrage : *Les grandes lignes architecturales et leurs rapports harmoniques avec les climats*, et trois registres audienciers de la justice de Beauvoir-sur-Arnon, XVI^e siècle.

M. Gabriel Garnier, bibliothécaire de la Diana : Terrier *David*, du Poyet, 1771;

M. Emmanuel des Périchons : Terrier *Coyffet* de la rente de la Chapt, 1494;

Terrier *Silvestre* de la rente de la Chapt Neulize, 1704, copie;

Réquisition du prince de Saxe-Cobourg pour fournitures à l'armée alliée, Montbrison, 11 avril 1814, avec sceau;

M. le comte de Charpin Feugerolles, au nom de Madame la comtesse de Charpin : *Notice historique sur le château de Feugerolles et sur les familles qui l'ont possédé*;

M. l'abbé Manin : *Biographie de M. Duplay*, ancien supérieur du séminaire de St-Irénée, par M. E. Renaud ;

M. l'abbé Conte, secrétaire de l'Archevêché de Lyon : *La prison de l'Antiquaille, Saint-Pothin et les premiers martyrs de Lyon* ;

M. le Docteur Jules Godard : *Du bégaiement et de son traitement physiologique*.

L'assemblée vote des remerciements aux donateurs, et charge son bureau d'être l'interprète de ses sentiments de reconnaissance auprès de ceux qui n'assistent point à la séance.

Acquisitions.

L'assemblée vote l'acquisition :

1° De *l'Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, pays de Geæ, Valromey et Franc-Lyonnais* par M. Révérend du Mesnil :

2° De la collection photographique de vues de monuments foréziens, par M. Rouget.

Collection numismatique Duché.

M. le Président porte à la connaissance de l'assemblée la proposition faite par M. Duché-Glock de céder à la Société sa collection numismatique, moyennant une rente viagère.

Sur le rapport de M. Philippe Testenoire, qui a vu la collection dont il s'agit, l'assemblée décide qu'il ne sera pas donné suite à cette ouverture, les médailles et monnaies rassemblées par M. Duché n'ayant qu'un rapport très indirect avec l'histoire et les antiquités du Forez.

Vote d'une médaille à MM. Gonnard et V. Durand

M. le Président dit qu'à l'unanimité moins deux

voix, le conseil administratif a résolu de proposer à l'assemblée de décerner une médaille d'honneur à MM. Henri Gonnard et Vincent Durand, en témoignage de satisfaction pour les soins qu'ils ont donnés, chacun en ce qui le concerne, aux publications de la Société et à l'établissement du catalogue.

Cette proposition est adoptée par l'assemblée.

M. Vincent Durand, en son nom et en celui de son excellent collègue M. Gonnard, exprime toute la reconnaissance que leur inspire l'honneur que veut bien leur faire la Société et dont ils voudraient se sentir plus dignes.

Proposition d'assemblées périodiques de la Société.

Plusieurs membres de la Société ont manifesté le désir qu'il soit tenu des réunions périodiques à jour fixe dans la salle de la Diana, indépendamment de l'assemblée générale annuelle prévue par les statuts. Ces réunions, plus spécialement consacrées à l'étude de l'histoire et des antiquités du Forez, offriraient aux sociétaires l'occasion de mettre en commun leurs recherches et de se faire connaître mutuellement le résultat de leurs travaux.

L'assemblée reconnaît l'utilité et l'intérêt que présenteraient de semblables réunions, et se réservant de fixer ultérieurement leur date et leur nombre, arrête qu'une première réunion aura lieu le mardi, 4 juin prochain, à la Diana.

Enquête sur le culte de Saint Martin dans le département de la Loire.

Le secrétaire, en vue d'une étude dont il a présenté une première esquisse au congrès archéologique d'Autun, fait appel à l'obligeance de ses collègues pour lui communiquer les renseignements dont ils pourraient disposer sur le culte de Saint Martin dans le département de la Loire, et spécialement sur les

rochers, fontaines, etc, placés sous le vocable de ce Saint, et dont plusieurs sont l'objet de légendes ou le théâtre de pratiques de dévotion traditionnelles.

Charte communale de St-Bonnet.

M. Vincent Durand, secrétaire, présente en réponse à l'article 6 du questionnaire dressé à l'occasion de l'excursion faite à Saint-Bonnet le Château, une traduction de la Charte des privilèges de cette ville, d'après la Charte de confirmation octroyée, en 1270, par Jean de Chastillon, époux de Dauphine de St-Bonnet.

Ce travail sera inséré dans les Mémoires de la Société.

La séance est levée.

Le Président,
TESTENOIRE-LAFAYETTE.

Le Secrétaire,
VINCENT DURAND.

Budget de 1878.

Compte des recettes et dépenses effectuées en 1877.

Recettes.

Encaisse au 1 ^{er} janvier 1877.	1.062 38
Cotisations presque toutes antérieures à 1876 et recouvrées en 1877.	2.766 50
Subvention de l'État pour 1876 et 1877	600 »
Subvention de la ville de Montbrison.	200 »
Intérêts de fonds déposés.	33 35
Total des recettes effectuées.	<u>4.662 23</u>

Dépenses.

Traitement du conservateur.	700 »
Frais de bureau.	190 30
A Reporter	<u>890 30</u>

Report.	890 30
Chauffage	61 95
Gratification au concierge.	100 »
Abonnement à diverses publications . .	46 90
Achat de livres	228 »
Publication de la Société	1.533 45
Réparation à la salle	426 20
Frais de recolement de la bibliothèque.	50 »
Frais d'encaissement des reçus de coti- sations.	56 44
Total des dépenses effectuées. . . .	3.393 45

Balance.

Recettes.	4.662 23
Dépenses	3.393 45
En caisse.	<u>1.268 78</u>

Budget de 1878.

Recettes.

Encaisse au 1 ^{er} janvier 1878.	1.268 78
Cotisations à recouvrer 1876.	3.570 »
» 1877.	4.080 »
» 1878.	3.987 50
Subvention de la ville	200 »
» du ministère.	200 »
Total	<u>13.306 28</u>

Dépenses.

Frais d'impression et accessoires du IV ^e volume du recueil des mémoires de la Société.	2.000 »
Frais d'impression et accessoires de deux autres volumes	4.000 »
A Reporter	<u>6.000 »</u>

Report.	6.000 »
Impression du bulletin de la Diana . .	600 »
» du catalogue	800 »
Reliures	1.000 »
Achat de livres et abonnements	1.000 »
Établissement d'une communication entre la salle de la Diana et la salle annexe	1.200 »
Traitement du conservateur :	
Pour solde de 1877	200 »
» 1878	800 »
Indemnité au concierge.	100 »
Frais de bureau.	200 »
Chauffage de la salle	200 »
Dépenses imprévues.	200 »
Total.	12.300 »

Recettes présumées . . 13.306 28

Dépenses 12.300 »

Excédant disponible. 1.006 28

V.

Séance générale du 4 juin 1878.

Présidence de M. Testenoire-Lafayette, président.

Sont présents : MM. Vincent Durand, de Turge, de Quirielle, de Charpin - Feugerolles, Brassart, Crozier au nom de la Chambre des notaires, David, Duguet, Girardon, abbé Langlois, J. Leconte, E. Leconte, de Montrouge, des Périchons, T. de la Plagne, Révérend du Mesnil, L. Rony, A. Roux, et G. de Saint-Genest.

MM. Jeannez, de Poncins, de Viry, ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président rappelle que, dans la séance

tenue le 11 avril dernier, la Société a décidé qu'à l'avenir, outre l'assemblée générale annuelle prévue par les statuts, des réunions périodiques, consacrées à l'étude de l'histoire et des antiquités du Forez, auraient lieu à la Diana. La séance de ce jour inaugure ces réunions, d'un caractère moins exclusivement administratif, qui permettront aux membres de la Société de faire connaître le résultat de leurs recherches, de provoquer des communications relatives à leurs travaux, de se tenir enfin mutuellement au courant de tous les faits, de toutes les découvertes, de toutes les publications se rattachant par quelque côté à notre histoire provinciale.

Avant de donner la parole aux membres qui auraient des communications à faire à l'assemblée, M. le président croit devoir indiquer très brièvement où en sont certaines questions traitées dans la dernière réunion générale.

La Commission chargée, sous la présidence de M. le comte de Charpin, de préparer l'excursion projetée à Cornillon et à Feugerolles, fera prochainement connaître l'itinéraire et le questionnaire de cette excursion. Ces questionnaires sont fort utiles. Leur rédaction seule exige déjà des recherches préparatoires sérieuses. Sans doute, on ne répond pas à toutes les questions, mais elles restent posées : elles se mûrissent ; et le jour où la Société, revenant sur le même terrain, en reprendra l'examen, elles provoqueront des réponses qui pour être tardives, n'en seront que plus approfondies.

Pour la première fois, le questionnaire, publié à l'occasion de la visite de la Société à St-Bonnet-le-Château, a provoqué l'envoi de notes nombreuses. Ces notes seront réunies et coordonnées dans un compte rendu que M. de Quirielle a bien voulu se

charger de rédiger, et qui sera inséré au *Bulletin*.

La Commission nommée pour examiner la possibilité de reproduire, dans une publication spéciale, les belles fresques de la crypte de St-Bonnet, a déjà recueilli des renseignements sur les conditions dans lesquelles cette reproduction pourrait être tentée par la photographie. Elle ira prochainement étudier cette question sur place.

Les vœux exprimés par la Société au sujet de l'abbaye de Charlieu et du triptyque d'Ambierle ont été officiellement transmis à l'autorité compétente. L'excellente étude de M. Jeannez sur le triptyque d'Ambierle sera insérée dans le 5^e volume des Mémoires de la Société : il y sera joint des photogravures des beaux volets attribués à Roger de Bruges.

Le recouvrement de la cotisation de 1876 s'est opéré d'une manière satisfaisante.

*Réimpression de la Comédie françoise,
par Benoît Voron.*

Le dernier volume des Mémoires de la Société contient la réimpression d'un rarissime opuscule de Benoît Voron : la *Resjouissance sur la France désolée*. Il existe du même auteur un autre opuscule non moins rare, intitulé *Comédie Françoise*, que M. le conseiller Benoît, bibliographe si compétent et si zélé, propose de réimprimer aussi, en offrant de contribuer pour une certaine somme aux frais de l'édition.

Après avoir entendu les explications données à ce sujet par M. le président, l'assemblée accepte avec reconnaissance le concours de M. le conseiller Benoît, et vote la réimpression de la *Comédie Françoise* de Benoît Voron, sous forme de publica-

tion séparée, ce qui permettra de reproduire plus exactement la disposition matérielle de l'édition originale.

Cette réimpression aura lieu immédiatement, et permettra d'attendre le V^e volume des Mémoires de la Société, dont les matériaux sont assurés, mais qui demandera un certain laps de temps pour être imprimé.

*Excursion de Saint-Bonnet-le-Château
Compte-rendu.*

M. de Quirielle, rapporteur, donne lecture de longs fragments des notes qui lui ont été transmises à l'occasion de l'excursion archéologique faite par la Société à Saint-Bonnet-le-Château.

L'assemblée entend avec intérêt cette lecture. Quelques membres expriment l'opinion que la valeur des renseignements contenus dans les notes lues par M. le rapporteur, motiveraient leur insertion dans les Mémoires de la Société.

Une discussion s'engage à ce sujet. On fait remarquer que la publication des peintures murales de St-Bonnet-le-Château comportera un texte explicatif pour lequel on mettra à profit les notes provoquées par l'excursion, et les recherches plus complètes que ces dernières susciteront à leur tour. Il semble donc suffisant de les insérer au *Bulletin*, comme pierre d'attente d'un travail définitif.

Cette opinion rallie la majorité de l'assemblée.

*Découverte d'une voie antique
à Saint-Martin-la-Sauveté.*

Le secrétaire annonce la découverte récente d'un tronçon de voie antique parfaitement conservé, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-la-

Sauveté, au lieu dit *le Prénat*, en un point situé à l'intersection des lignes qui joindraient les hameaux de Sabonnières et du Coin, d'une part, et ceux de la Forge et de Châtelus, de l'autre.

Cette voie se compose d'une chaussée en terre battue, sur laquelle est établi un blocage en moëllons d'assez fortes dimensions, retenu par des bordures alignées avec soin. Une couche de quelques centimètres de *gor*, ou sable fossile, constitue la surface supérieure, sur laquelle roulaient les voitures.

La largeur totale est de 6 m. 50, le bombement de 0 m. 20.

Des fouilles pratiquées de part et d'autre de la voie ont amené au jour des poteries gallo-romaines, quelques unes en terre sigillée, des scories de forges, des cendres et des fragments d'ossements, qui ont fait supposer l'existence de sépultures par ustion bouleversées par la charrue.

Ce tronçon de route antique appartenait à la route de Feurs à Cervières et à Clermont, dont le tracé a été sommairement décrit, page 235 du IV^e volume des Mémoires de la Société. Sa conservation peu ordinaire s'explique par une très-ancienne rectification du tracé primitif, faite probablement en vue d'éviter une contre-pente, et par le peu de valeur des terrains traversés, où la chaussée abandonnée s'est conservée intacte sous une mince couche de terre végétale.

M. Eleuthère Brassart fait passer sous les yeux des membres de l'assemblée des photographies donnant l'image fidèle de cette route, telle que les fouilles l'ont rendue au jour. Ces photographies sont d'autant plus précieuses que le propriétaire du sol, désireux de faire disparaître un obstacle

où venait se heurter la charrue, a déjà détruit la plus grande partie de la chaussée.

M. des Périchons dit qu'il a entendu parler d'un autre tronçon de voie antique découvert dans le voisinage de Saint-Barthélemy-Lestra: il se propose de recueillir à ce sujet des renseignements plus précis.

*Culte de Saint Martin dans le département
de la Loire.*

M. Vincent Durand rappelle que, dans la dernière séance générale, il a prié les membres de la Société de vouloir bien lui communiquer les renseignements qu'ils pourraient posséder sur le culte de Saint Martin, et sur les lieux qui portent son nom dans le département de la Loire.

Comme exemple de l'intérêt archéologique que présente ce sujet, il donne lecture d'une note sur la chapelle, le *manteau* et la fontaine de Saint Martin, commune de Saint-Georges-en-Couzan, but d'un pèlerinage où l'on porte les enfants qui ne peuvent pas marcher.

Des fouilles exécutées en ce lieu ont mis à découvert des outils de pierre du type du Moustier et de nombreux échantillons de poterie, qui semblent appartenir à l'époque préhistorique. Des spécimens de ces outils et de cette poterie sont mis sous les yeux de l'assemblée.

Des silex et de la poterie d'une fabrication analogue ont été trouvés à Pérignieu, près d'une roche à bassin, détruite depuis peu d'années, qui portait le nom de *lit de Saint Martin*. Tout récemment encore, de la poterie travaillée sans l'emploi du tour et des fragments de vases gallo-romains ont apparu à côté d'une *pierre de Saint Martin*, commune

de Champoly. Ces faits sont très dignes d'attention: ils portent à croire que parmi les lieux auxquels le nom de Saint Martin est resté attaché, un certain nombre ont été le théâtre de superstitions détruites ou converties en observances meilleures par ce grand adversaire du paganisme, ou par ses disciples immédiats.

Dons.

M. Duchez-Glock a offert à la Société une bonne réduction en plâtre du *Spartacus* de Foyatier ;

M. David : un manuscrit du 17^e siècle, contenant un traité de physique, avec un certain nombre de planches gravées intercalées dans le texte ;

M. Élie Jaloustre : *La famine de 1694 dans la Basse-Auvergne*, Clermont, 1878 in 8°.

M. Antoine Guillemot : *Nouveaux documents relatifs à l'industrie Thiernoise — Réformation de statuts de la coutellerie en 1614 et 1615*. Clermont, 1878, in 8°.

M. Savigné : *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, tome 1^{er} et premières livraisons du tome 2.

Des remerciements leur sont votés par l'assemblée.

L'assemblée décide que la date de la prochaine réunion générale sera fixée le jour de l'excursion archéologique à Cornillon et Feugerolles.

La séance est levée.

Le Président,
TESTENOIRE-LAFAYETTE.

Le Secrétaire,
VINCENT DURAND.

VI.

Nécrologie.

M. le baron d'Ailly.

Il y a déjà plus d'un an que M. le baron d'Ailly, dont le nom est au premier rang parmi les numis-

mates, s'est éteint à Nice, dans un âge avancé. Il a légué, par son testament, à la bibliothèque nationale, sa riche collection de monnaies romaines. Ce don, vraiment princier, est d'autant plus précieux que le médaillier de M. d'Ailly est le plus complet qui existe pour la série consulaire romaine. Cette collection comprend 17,348 pièces, dont 42 en or, 11,371 en argent, et 5935 en bronze ; elle vient ajouter de nombreuses et intéressantes richesses à notre grand trésor national.

M. d'Ailly appartenait à une des meilleures familles de notre province, et son bel ouvrage : *Recherches sur la monnaie romaine, depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste*, fait partie de notre bibliothèque.

Nous nous faisons un devoir de venir, quoique bien tardivement, consacrer quelques lignes à la mémoire de ce savant compatriote.

VII.

Mouvement du personnel de la Société.

Membres Titulaires :

M. L'abbé Langlois, curé archiprêtre à St-Bonnet-le-Château, reçu le 27 mai 1877.

M. L'abbé Mazeran, curé de St-Georges-de-Baroilles, reçu le 27 mai 1877.

M. Eleuthere Brassart, propriétaire à Varenne, commune de Saint-Sixte, reçu le 27 mai 1877.

M. L'abbé Bonjour, archiprêtre à Thizy, reçu le 16 juin 1877,

M. L'abbé Vindry, aumônier à St-Chamond, reçu le 2 juillet 1877.

M. Raoul Chassain de la Plasse, avocat à Roanne, reçu le 2 juillet 1877.

M. L'abbé Vial, curé à Cervières, reçu le 20 août 1877.

M. Etienne de Vazelhes, propriétaire à Montbrison, reçu le 16 février 1878.

M. L'abbé Manin, curé à Jonzieux, reçu le 16 février 1878.

M. Emmanuel des Périchons, propriétaire à Montbrison, reçu le 16 février 1878.

M. Antony Montagne, greffier au tribunal de Montbrison, reçu le 11 avril 1878.

M. Louis Chaley, propriétaire à Montbrison, reçu le 11 avril 1878.

M. Léon Chaland, fabricant de lacets à St-Chamond, reçu le 11 avril 1878.

M. Claudius Maillon, avoué à Montbrison, reçu le 11 avril 1878.

M. Elie Morel, propriétaire à Montbrison, reçu le 11 avril 1878.

Membres Correspondants :

M. Charles de Saint-Victor, au château de Chamousset, à St-Laurent-de-Chamousset, reçu le 11 avril 1878.

M. Elie Jaloustre, percepteur à Clermont-Ferrand, reçu le 11 avril 1878.

VIII.

Mouvement de la Bibliothèque.

Dons et Echanges.

M. Vincent Durand : *Recherches sur la station gallo-romaine de Médiolanum*, (in-8° broché, Saint-Etienne, Chevalier 1874). — Don de l'auteur.

Le même : *Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez*, (in-8° broché, St-Etienne, Chevalier 1875). — Don de l'auteur.

Le même : *De la véritable situation du tractus Rodunensis et alaunorum* (in-8° broché, Vienne, Savigné 1877). — Don de l'auteur.

Le révérend père Gouilloud de la C^{ie} de Jésus : *St-Irénée et son temps, 2^e siècle de l'Eglise* (in-8° broché, Lyon, Briday 1876). — Don de l'auteur.

M. le baron de Rostaing, de Montbrison : *Voies Romaines des Ségusiaves*, (in-8° broché, Lyon, Glairon Montet 1877). — Don de l'auteur.

Le même : *Ambariacus et Visorontia* (in-8° broché, Paris, Dumoulin 1878). — Don de l'auteur.

M. Etienne de Vazelhes, de Montbrison : *Etude sur l'extradition* suivie des textes des traités franco-belge de 1874 et franco-anglais de 1843 et 1876, (in-16 broché, Paris, Pichon 1877). — Don de l'auteur.

M. Révérend du Mesnil, de St-Rambert : *Etudes historiques du département de l'Ain*, (in-12 broché, Bourg-en-Bresse, J. M. Villefranche 1877). — Don de l'auteur.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne 1874 et 1876, (in-8° broché, Châlon-sur-Marne, Auguste Denis 1877).

Mémoires de la Société littéraire et historique de Lyon 1874 et 1875, (in-8° broché, Lyon, Auguste Brun 1877).

Mémoires de la Société Eduenne, tome VI 1877, (in-8° broché, Autun, de Jussieux père et fils, 1877).

Compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène en 1877. (in-8° broché, Saint-Etienne, Théolier frères, 1877).

Annales de la Société de médecine de la Loire, tome VI, 1866, (in-8° broché, St-Etienne, J. Pichon, 1877).

Annales de la Société d'agriculture sciences, arts et belles lettres de St-Etienne, années 1875-1876 et

1877 (in-8° broché, Saint-Etienne, Théolier frères, 1877).

Don de M. Goure, de Lérigneux : *État des services de M. Amoros (François)*.

Don de M. David, de Montbrison : *Tractatus Physicus*, volume manuscrit XVIII^e siècle.

M. de la Vallière, à Blois : *Une simple remarque héraldique sur la famille Robertet*. — Don de l'auteur.

Le même : *Une visite à l'hôtel d'Alluye*, (in-12 brochure, à Blois, Lecesne 1878). — Don de l'auteur.

Photographies de l'hôtel d'Alluye, à Blois. — Don de M. de la Vallière.

De Pontaumont : *Thèse pour la licence ; Des nullités du mariage*, (in-8° broché, Cherbourg, Auguste Mouchu, 1875).

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, (in 8° broché, Cherbourg, Lepoitevin et Henry 1875).

Liste des membres du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, (in-8° broché, imprimerie nationale 1877).

Mémoires de l'académie du Gard 1876. (in-8° broché, Nîmes Clavel-Ballivet 1877).

Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de la société archéologique de Tarn-et-Garonne année 1877, (4 brochures in 8° Montauban Forestier 1877).

Congrès archéologique de France, XLIII session, (in-4° broché, Tours, Paul Bouserez 1877).

Acquisitions.

Triomphe de la vertu, Tragédie des rares et prodigieuses adventures de Pierre comte d'Urfé, marquis de Bagé, sénéchal de Beauchaire, chevalier de St-Michel, de la Toison d'or et du St-Sépulchre, grand

Escuyer de France, sous Louis onzième, in 4° relié, Lyon, Claude Laguiolle 1635. Une note manuscrite indique que cette tragédie se représentera au collège de l'oratoire de Montbrison, l'espace de trois jours le .. de juin 1635. Cette plaquette imprimée n'est pas la tragédie elle même ; elle n'en est que le sommaire ou l'analyse, elle contient à la fin la liste des acteurs.

Tragi-comédie pastorale sur l'Astrée, Acte I^{er} Céladon Siluandre, Astrée, Diane, Paris, Hilas, (par Rayssiguier), 1630, in 18° broché

Terrier de la cure et prébende de Feurs, signé Donneti, (1438-1460) contenant des extraits d'un terrier plus ancien (1386-1415) in-4° papier.

Mervillon, géomètre à Saint-Bonnet-le-Courreau : *Essai statistique, sur la commune de St-Bonnet-le-Courreau, 1845*, manuscrit.

E. Desjardin : *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, 2^{me} volume (in-8° broché, Hachette, à Paris, 1878).

Longnon : *Géographie de la Gaule au VI^e siècle et son atlas*, (in-8° broché, Hachette, à Paris, 1870).

Monuments historiques de la Loire. 50 Photographies par Rouget.

Réverend du Mesnil : *Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, pays de Gex, Valromey et Franc-Lyonnais*, d'après les travaux de Guichenon, etc... (in-4° broché, Lyon, Vingtrinier, 1874).

TABLE DES MATIÈRES

contenues

DANS LE BULLETIN N° 3

	Pages
I VISITE DU MARÉCHAL PRÉSIDENT DE LA RÉ- PUBLIQUE A LA SALLE DE LA DIANA . . .	31
II FOUILLES A MOIND	34
III RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION . .	35
IV SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	38
Exposé de la situation générale de la Société.	38
Comptes de M. le trésorier	40
Vote du budget.	40
Classement de nouveaux monuments his- toriques	41
Réparations aux monuments historiques.	
Eglise de Charlieu	42
Eglise de la Bénisson-Dieu	42
Triptyque d'Ambierle	43
Publication de peintures murales à Saint- Bonnet-le-Château.	44
Excursion archéologique à faire en 1878 .	44
Compte-rendu de fouilles faites à Moind .	45
Dons.	47
Acquisitions.	48
Collection numismatique Duché	48
Vote d'une médaille à MM. Gonnard et V. Durand	48
Proposition d'assemblées périodiques de la Société	49
Enquête sur le culte de St-Martin dans le département de la Loire	49

— II —

Charte communale de St-Bonnet	50
Compte de recettes et dépenses effectuées en 1877	50
Budget de 1878	51
V SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 JUIN 1878	52
Réimpression de la comédie Française. .	54
Excursion de Saint-Bonnet-le-Château. — Compte-rendu.	55
Découverte d'une voie antique à St-Martin- la-Sauveté.	55
Culte de Saint Martin dans le département de la Loire	57
Dons.	58
VI NÉCROLOGIE — M. le baron d'Ailly	58
VII MOUVEMENT DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	59
VIII MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE	60
Dons et échanges	60
Acquisitions.	62

AOÛT 1878 - AOÛT 1879

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 4)

I.

**Procès-verbal de l'Assemblée générale
tenue à Montbrison le 17 décembre 1878.**

PRÉSIDENCE DE M. TESTENOIRE-LAFAYETTE,
PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Brassant, Crozier, représentant la Chambre des Notaires, Duguet, Durand, Gonnard, Granger, Huguet, Jeannez, Morel, du Mesnil, des Périchons, Poinat, F. Rony, L. Rony, G. de St-Genest, de Targe, de Vazelhes, Versanne.

Allocution de M. le Président.

M le Président remercie les membres présents d'avoir bravé les rigueurs de la saison pour assister à la séance. Deux motifs principaux ont déterminé le conseil administratif à convoquer l'assemblée générale : il a voulu lui soumettre le budget

de 1879 en temps utile, et l'entretenir, avant l'expiration des délais d'appel, du procès soulevé par le changement des inscriptions commémoratives placées sur la façade de la Diana.

Avant d'aborder ces deux points, M. le Président croit devoir indiquer sommairement plusieurs autres questions dont le Conseil administratif a eu à s'occuper depuis la dernière assemblée générale.

Au nombre des manquants les plus regrettables de la bibliothèque, figuraient les tomes XXXIX et XLII des *Acta Sanctorum*; toutes les recherches faites pour les retrouver ont été inutiles, et le Conseil a pensé qu'un ouvrage aussi important ne pouvait rester plus longtemps incomplet. Mais il était à craindre que le remplacement de deux volumes isolés ne fût très difficile, ou du moins très-coûteux.

Grâce aux démarches personnelles de M. Octave de Viry, qui a bien voulu se charger d'en négocier lui-même l'achat, ces deux volumes ont été gracieusement cédés au prix de souscription par l'éditeur, M. Palmé; rien n'empêche donc plus de donner à la collection entière la reliure dont elle a un pressant besoin.

Le sceau de la Société, gravé en creux, est d'un usage peu commode. Le Conseil a voté la confection d'un timbre humide, dont le secrétaire a donné le dessin, et qui sera apposé à toutes les pièces auxquelles il ne sera pas nécessaire d'imprimer un caractère exceptionnellement solennel d'authenticité. (1)

Le Conseil, dans l'intérêt d'une bonne administra-

(1) Ce sceau représente les armes de Forez dans un cercle de crosses végétales et de fleurons, avec la légende : *Sigillum Parvum SODALITII DECANATVS MONTISBRVSONIS.*

tion, a décidé que les cotisations de l'année 1877 non encore acquittées seraient recouvrées avant la fin de l'année courante et que celles de 1878 seraient demandées aux Sociétaires le 1^{er} mai prochain, de manière à faire disparaître tout arriéré.

La réimpression de la *Comédie Francoyse* de Benoît Voron, votée par l'Assemblée Générale du 4 juin dernier, est terminée et cet opuscule, édité sous la direction et avec le concours généreux de notre savant collègue, M. le conseiller Benoît, sera distribué aux membres présents.

Plusieurs sociétaires, admis dans la compagnie depuis sa réorganisation, ont demandé à acquérir les premiers volumes des Mémoires de la Société, qu'il est devenu fort difficile de se procurer dans le commerce. Le Conseil, attendu le nombre très-restreint des exemplaires dont la Société peut disposer, en a fixé le prix à vingt francs par volume, et décidé qu'ils seraient cédés aux sociétaires dans l'ordre des demandes.

La publication des fresques de Saint-Bonnet continue à faire l'objet des études de la Commission nommée à cet effet. Sur la proposition de celle-ci, un crédit pour ces études sera demandé au budget.

La Société n'a point été officiellement informée de l'octroi de la statue du comte Jean I^{er}, mais elle a les meilleures espérances que le vœu qu'elle a soumis au gouvernement sera pris en considération.

On sait que le comte Jean I^{er} avait reçu de l'Empereur Henri VII de Luxembourg, pour prix de ses services militaires, la ville et seigneurie de Soncino en Lombardie. Le bureau de la Diana a eu l'idée de se mettre en rapport avec M. le Syndic de Soncino, pour savoir s'il n'existerait point, dans

cette ville, quelque ancien portrait de Jean I^{er}, ou quelque titre relatif à son administration. Cette démarche a valu à la Société, de la part de M. le comte Francesco Galantino, chargé par M. le Syndic de lui répondre, l'envoi d'une *Histoire de Soncino*, en trois volumes, dont il est l'auteur, et une lettre des plus aimables, contenant la réponse aux questions posées par le bureau.

On ne connaît pas à Soncino de portrait de Jean I^{er}, et les archives de la ville, détruites en grande partie par le feu en 1576, ne conservent aucun titre qui se rapporte à son gouvernement.

Mais l'ouvrage de M. le comte Galantino met en lumière un autre fait peu connu qui intéresse directement l'histoire du Forez : c'est le don de la seigneurie de Soncino fait, en 1515, par François I^{er} à notre compatriote Artus Gouffier de Boisy, Grand-Maitre de France, le même à qui l'on doit la construction du corps de logis et des galeries du château de Boisy. On retrouve avec surprise, en Forez, les noms de plusieurs anciennes familles de Soncino. S'il n'y a pas là une ressemblance fortuite, on peut supposer que Jean I^{er} avait attiré dans son comté un certain nombre de ses sujets italiens. C'est un champ tout nouveau ouvert aux recherches des généalogistes.

La Société avait exprimé le vœu que des travaux complémentaires fussent exécutés au porche de l'abbaye de Charlieu, et que des mesures préservatrices fussent adoptées pour le triptyque d'Ambierle. Il a été donné satisfaction à la première de ces demandes et la seconde, accueillie avec faveur par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, a donné lieu à un rapport de M. Denuelle concluant à la réparation du triptyque d'Ambierle aux frais de l'Etat.

Les projets de restauration de l'église cistercienne de la Bénisson-Dieu sont aussi en bonne voie. Une reconnaissance des travaux à exécuter vient d'être faite par M. Selmersheim, architecte des monuments historiques, assisté de M. Jeannez, délégué par la Société. La Compagnie voudra sans doute exprimer à cet excellent collègue toute sa gratitude pour le zèle qu'il apporte à la conservation de notre patrimoine artistique.

Le Conseil a ordonné la réimpression des Statuts de la Diana : il y sera joint un extrait des principales décisions intervenues pour régler les droits et les devoirs des Sociétaires ; un exemplaire en sera remis à chaque nouveau membre.

Depuis l'année dernière, le service de la bibliothèque a été confié à M. Gabriel Garnier, par suite de la démission de M. le baron de Rostaing, conservateur.

Le catalogue peut être considéré comme terminé ; mais le retard subi par la rentrée des cotisations de 1877 et 1878 n'a pas permis d'engager les frais d'impression. Il sera publié dans le courant de 1879.

M. le comte de Poncins a bien voulu faire don, à la bibliothèque de la Diana, de la table de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par la Mure, qu'il a établie sur cartes, à la condition qu'on lui en ferait exécuter une copie, pour laquelle il a mis une certaine somme à la disposition de la Société. Le Conseil administratif a déjà remercié comme il le devait M. de Poncins du puissant instrument de travail qu'il met ainsi aux mains des lecteurs. Des mesures vont être prises pour lui fournir la copie qu'il désire : le conseil espère même faire exécuter cette copie en double, le second exemplaire devant rester à la Diana.

Le nombre des membres de la Compagnie continue à suivre une marche ascendante. Depuis les dernières nominations notifiées par la voie du *Bulletin*, le bureau a prononcé l'admission de sept nouveaux membres titulaires, MM. de Beauvais, Coadon, Condamin, Epitalon, Gay, Girodon, Vernay, et d'un membre correspondant, M. Bégule.

D'autre part, la Société a eu la douleur de perdre un de ses membres fondateurs, M. Henry Thiollière, de St-Chamond.

M. Majoux, ancien maire de Montbrison, ancien secrétaire de la Société, a donné sa démission.

M. le Président exprime tous les regrets que lui fait éprouver la détermination de cet honorable confrère.

Enlèvement des inscriptions commémoratives placées à l'extérieur de la salle, et procès soutenu à cette occasion par la Société.

M. le Président donne lecture du rapport suivant qu'il a présenté au conseil d'administration dans la séance du 3 de ce mois:

« Affaire des inscriptions commémoratives. — Rapport de M. Testenoire-Lafayette, Président, au Conseil d'administration de la Diana.

« Le jugement rendu le 19 juillet 1878, par le tribunal civil de Montbrison, entre la Société de la Diana, et MM. Levet, propriétaire à Montbrison et maire de la ville, et Daphaud, marbrier, a été signifié, le 19 novembre dernier, au président de la Diana. Il y a donc lieu de prendre une résolution au sujet de cette affaire dont voici le bref résumé:

« Le bâtiment de la Diana, devenu propriété particulière depuis 1791, servait d'écurie et de fenil, et

était, en 1860, dans un état de ruine imminente. Il fut signalé à l'intérêt du gouvernement et de la ville de Montbrison, par quelques Foréziens qui formèrent ensuite le premier groupe de la Société de la Diana, créée à l'occasion de la restauration de cet édifice, dont elle a pris le nom. C'est par les soins et les démarches de cette Société qu'ont été obtenues des allocations importantes: de telle sorte que, les dépenses totales d'achat et de réparation s'étant élevées en chiffres ronds à 100.000 francs, les subventions de l'Etat ont été de 80.000 francs environ. Aussi a-t-il toujours été entendu que la Société de la Diana aurait, tant qu'elle existerait, la jouissance du bâtiment de la Diana et de ses annexes, et que la ville de Montbrison en serait nu-propriétaire. Cet état de choses a été régularisé et consacré par un traité entre la ville de Montbrison et la Société de la Diana, intervenu le 11 avril 1876, et approuvé par M. le Préfet de la Loire, le 15 du même mois.

« Les principaux travaux de restauration étaient terminés en 1866 et, sur la façade reconstruite, avaient été placées extérieurement deux plaques en marbre noir, portant les inscriptions suivantes :

« A gauche,

NAPOLEONE · III · AUGUSTO · IMPERANTE
AUSPICII · ET · MUNIFICENTIA · PRÆCLARI
DUCIS
F · DE · PERSIGNY
DIANA · NOSTRA · FORENSIS
PLAUDENTE · CIVITATE · GAUDENTE
SCIENTIA
INSTAURATA · SURREXIT
ANNO · M · DCCC · LXVI.

« A droite,

HOC · MONUMENTUM
VETERUM · DECORI · DICATUM · NOVORUM
STUDIO · PARATUM
CIVITAS · MONSBRISONENSIS
CURANTE · URBIS · PRÆFECTO · D · J · M
MAJOUX
REÆDIFICAVIT
ANNO · M · DCCC · LXVI.
DELINEAV · D · VIOLLET-LE-DUC · AD · OPUS
PARAV · D · L · MAZERAT

« Au commencement du mois de mars 1878, le bruit se répandit, et les journaux annoncèrent, que le Conseil municipal de Montbrison avait décidé que ces inscriptions seraient enlevées et remplacées. A cette nouvelle, que rien ne faisait prévoir, le président alla trouver M. le maire de Montbrison, et, ayant reçu de lui la confirmation de ce fait, le pria de lui notifier la délibération du conseil et lui dit que, dans une réunion très prochaine, la Société nommerait des délégués, pour s'occuper de ces inscriptions et s'en entendre avec l'administration municipale.

« Le 9 mars, M. le maire adressait au président ampliation d'une délibération du conseil municipal du 14 février précédent, ainsi conçue :

« Le Conseil, vu l'article 1^{er} de la loi du 21 nivôse an II, lequel est ainsi conçu :

« Les inscriptions de tous les monuments publics seront désormais en langue française;

« ARRÊTE que les deux plaques en marbre noir, placées sur la façade de la salle de la Diana, contenant des inscriptions latines, seront rem-

« placées par deux autres qui porteront les inscriptions suivantes :

« La 1^{re} : *Bibliothèque de la ville de Montbrison* :

« Et la 2^e : *Diana*, avec la date de l'érection du monument, et celle de la restauration. »

« Le 11 avril, la Société nommait une commission de trois membres pour étudier la question ; mais cinq jours après, c'est à dire le 16 avril 1878, les inscriptions étaient enlevées en vertu d'un arrêté de M. le maire de Montbrison, du 13 du même mois, non revêtu de l'approbation préfectorale requise par l'article 19 de la loi du 18 juillet 1837. Le président de la Diana ne recevait la lettre qui l'avisait de cette exécution qu'à l'heure même où elle était accomplie. Il ne lui restait qu'à protester et à saisir le conseil administratif de l'atteinte violente portée aux droits de la Société.

« Le Conseil d'administration, réuni le 25 avril 1878, considérant que la ville de Montbrison n'était pas engagée par cet arrêté irrégulier, a autorisé le président de la Société à assigner pardevant la juridiction civile, M. Levet, non comme maire de Montbrison, mais en son nom personnel, et M. Daphaud marbrier, qui avait descellé les plaques, pour en voir ordonner le rétablissement.

« L'instance ainsi engagée allait être jugée par le tribunal civil de Montbrison ; le 19 juillet, le matin même du jour fixé pour l'audience, M. Levet fit communiquer officieusement copie d'un nouvel arrêté pris par lui comme maire, le 5 juin 1878, approuvé le 8 du même mois par M. le Préfet de la Loire: cet arrêté ordonnait la pose de deux nouvelles inscriptions ainsi conçues :

« *Diana, construite vers l'an 1,300 et restaurée en 1868.*

« Bibliothèques de la Société de la Diana et de la ville de Montbrison. »

« Ces plaques avaient été posées l'avant-veille, à la place des anciennes. Il faut ajouter que, dès le 28 juin, le ministre de l'Intérieur avait adressé au préfet de la Loire une lettre approuvant la pose et la teneur de ces nouvelles inscriptions. Il résulte aussi de l'approbation préfectorale que le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts avait reconnu, par une lettre du 28 mai précédent, que la voûte seule de la Diana est classée comme monument historique: d'où l'on a tiré, à tort ou à raison, la conclusion que le reste de l'édifice est purement communal.

« C'est en cet état que le tribunal de Montbrison a rendu, le 19 juillet 1878, un jugement dont voici les motifs et le dispositif :

« Attendu que M. Testenoire-Lafayette justifie, « par la production des statuts, procès-verbaux « et délibérations de la Société de la Diana, qu'il « avait reçu pouvoir d'intenter l'action dont le « tribunal est saisi;

« Attendu que l'enlèvement des plaques com-
« mémoratives de la Diana a été effectué le 16
« avril dernier, en vertu d'un arrêté du 13 du
« même mois, émané de M. Levet agissant comme
« maire de la ville de Montbrison ;

« Attendu il est vrai, que cet arrêté n'avait pas
» été approuvé par le Préfet, mais que cette omis-
« sion ou irrégularité ne saurait lui faire perdre le
« caractère administratif ;

« Attendu en effet qu'aux termes de l'article 11
« de la loi du 18 avril 1837, les arrêtés des maires
« ont force de loi et autorité par eux-mêmes, et
« l'approbation préfectorale n'est qu'un droit de

« contrôle et de révision institué dans l'intérêt de
« l'ordre public;

« Attendu que les tribunaux civils ne peuvent ni
« interpréter les actes administratifs, ni en appré-
« cier la validité; que cette règle fondamentale de
« la séparation des pouvoirs ne va pas jusqu'à
« obliger l'autorité judiciaire à procurer l'exécution
« d'actes viciés d'illégalité, mais leur interdit incon-
« testablement d'annuler directement les décisions
« prises par un administrateur en cette qualité;

« Par ces motifs,

« Ouï le ministère public en ses conclusions
« conformes,

« Le tribunal, jugeant en matière ordinaire et à
« charge d'appel,

« Admet comme régulière en la forme l'action
« introduite par M. Testenoire; mais se déclare in-
« compétent pour en connaître au fond, tant vis-à-vis
« de Daphaud que vis-à-vis de Levet;

« Renvoie le demandeur à se pourvoir devant qui
« de droit et le condamne aux dépens de l'ins-
« tance. »

« Deux questions sont soumises au Conseil d'admini-
stration.

« 1^{re} QUESTION: Y a-t-il lieu, de la part de la Société
de la Diana, à interjeter appel du jugement du 19
juillet 1878 ?

« 2^e QUESTION: Y a-t-il lieu de la part de la Société
de la Diana à se pourvoir contre la ville de Mont-
brison, maintenant régulièrement engagée, et quelle
mode d'action faudra-t-il employer ?

« *Sur la 1^{re} Question*, des jurisconsultes estiment
que le jugement du 19 juillet devrait être réformé
en ce qui touche la condamnation de la Société aux

frais de l'instance, parce que le premier arrêté du maire était nul, faute d'approbation préfectorale, et qu'en conséquence, la Société avait bien procédé jusqu'à ce qu'elle a eu connaissance du second. Mais on ne parviendrait pas, par cette voie, à obtenir la remise des lieux en l'état primitif. Les dépens dont on obtiendrait la décharge seraient plus que compensés par les honoraires et faux frais d'appel.

« Je propose donc de renoncer à appeler de ce jugement.

« *Sur la 2^e Question*, les jurisconsultes dont l'avis a été demandé, pensent que la Société doit se pourvoir devant le Conseil d'Etat pour lui faire prononcer la nullité de l'arrêté du maire, du 13 avril 1878, en se fondant: 1^o sur l'irrégularité de l'arrêté, qui a été exécuté sans avoir reçu l'approbation de l'autorité préfectorale, et avant l'expiration des huit jours après la remise de l'ampliation constatée par les récépissés donnés par le Sous-Préfet, ce qui constitue une violation de l'article 11 de la loi du 18 juillet 1838 ; et 2^o sur ce que cet arrêté viole un droit appartenant à la Société.

« Après l'annulation de cet arrêté, qui paraît certaine aux avocats consultés, la Société actionnera la ville de Montbrison devant le tribunal civil, pour la faire condamner à remettre les lieux en l'état, et à payer des dommages-intérêts, la commune ayant outrepassé son droit, et n'ayant pu modifier la chose sur laquelle la Société avait un droit, sans le consentement de cette dernière.

« Les Conseils estiment même que la Société pourrait, dès à présent, actionner, sans ce préliminaire, la commune de Montbrison devant le tribunal civil, celui-ci étant compétent pour connaître du préjudice

porté par un arrêté, même régulier, aux droits d'un tiers.

« Cela exposé, j'invite le Conseil d'administration à délibérer sur les questions qui lui sont soumises.

« Montbrison, le 3 décembre 1878.

« *Le Président,*

« TESTENOIRE-LAFAYETTE. »

A la suite de ce rapport, le Conseil d'administration a pris la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration de la Diana,

« Vu sa délibération du 25 avril 1878 ;

« Vu les arrêtés du maire de Montbrison en date des 13 avril et 5 juin 1878 ;

« Vu le jugement rendu par le tribunal civil de Montbrison, en l'instance introduite par la Société contre MM. Levet et Daphaud, ledit jugement en date du 19 juillet 1878 ;

« Vu l'article 6 des statuts de la Société homologués par le Conseil d'Etat ;

« Ouï le rapport de M. le Président ;

« En ce qui touche l'instance introduite directement contre MM. Levet et Daphaud :

« Délibère qu'il n'y a pas lieu d'appeler du jugement du 19 juillet 1878 et qu'il sera demandé à l'Assemblée générale un crédit pour payer les frais de cette instance.

« En ce qui touche une nouvelle instance à introduire contre la ville de Montbrison :

« Approuve et renouvelle les protestations faites par le président de la Société et par le Conseil lui-même contre l'enlèvement et le remplacement, exécutés

par la municipalité de Montbrison, des plaques contenant les inscriptions commémoratives placées sur la façade de la Diana ;

« Réserve expressément les droits et actions de la Société de la Diana aux fins de faire réformer les arrêtés municipaux et délibérations attentatoires à ses droits ; faire replacer les inscriptions enlevées et obtenir réparation des dommages causés à la Compagnie : pour lesdits droits et actions être exercés aux époques et suivant le mode qui seront ultérieurement déterminés. »

Messieurs, dit M. le Président en terminant cette lecture, vous venez d'entendre le rapport de votre président et la délibération de votre conseil d'administration sur la regrettable affaire de l'enlèvement des plaques commémoratives de la Diana. Le Conseil tient à soumettre cette délibération à votre approbation.

Suivant les avis compétents dont il vous a été donné connaissance, la municipalité de Montbrison a outrepassé ses pouvoirs et les droits de la ville, et n'a pas respecté les droits de jouissance régulièrement et justement acquis à la Société de la Diana.

Elle l'a fait par un coup de force, alors que les deux corporations étaient en bons rapports, et que la Société de la Diana était prête à s'entendre avec elle pour modifier, s'il y avait lieu, les inscriptions encastées d'un commun accord sur la façade du monument, lors de sa restauration. Ces inscriptions rappelaient les noms de l'architecte célèbre qui a présidé à ce beau travail, du magistrat municipal qui a signalé l'un des premiers l'édifice à sauver et en a négocié l'acquisition par la ville, et d'un

ministre, enfant du Forez, sans lequel ni le monument ni la Société de la Diana n'existeraient aujourd'hui. Les plaques nouvelles taisent ces noms.

La Société de la Diana a protesté publiquement et judiciairement contre ces actes empreints, à ses yeux, d'irrégularité et d'ingratitude; ils ne sauraient lui être imputés à aucun degré; l'opinion publique a été mise à même de s'éclairer.

Si vous approuvez la délibération de votre Conseil qui renouvelle ces protestations, et réserve tous les droits et actions de la Société pour les exercer aux époques et suivant le mode qui seront ultérieurement déterminés, nous reprendrons l'ordre de nos travaux, en nous occupant des intérêts scientifiques qui sont notre but et notre satisfaction.

M. le Président invite ensuite l'assemblée à délibérer sur la communication qui vient de lui être faite.

M. Crozier, représentant de la Chambre des notaires, demande la parole. Il approuve la décision prise par le Conseil administratif et les paroles sages et conciliantes par lesquelles M. le Président rend justice à des hommes qui doivent rester chers à tous les membres de la Société, sans acception d'opinion politique, et dont les noms auraient dû être maintenus sur le frontispice d'un monument sauvé et restauré par leurs soins. A cette occasion il ne peut même s'empêcher d'exprimer un regret : c'est que la proposition d'un changement se soit produite au sein de la Société, ce qui a fourni à la ville un prétexte à l'enlèvement des anciennes inscriptions.

M. le Président répond que des documents officiels établissent que le projet de supprimer ces inscriptions et les noms qu'elles portaient, a été

l'objet d'une proposition faite au Conseil municipal dès le mois d'octobre 1870. Ce projet n'a donc pas pris naissance dans l'échange d'idées qui a pu avoir lieu, au sein du conseil administratif, sur la convenance de modifier la teneur des inscriptions. M. le Président fait remarquer que la Société de la Diana s'est toujours montrée respectueuse des droits d'autrui, et, en parlant de ces modifications, a déclaré vouloir s'en entendre avec la ville, tandis que celle-ci n'a tenu aucun compte des dispositions de la Société à opérer d'un commun accord les changements qui pouvaient sembler nécessaires.

Parmi les noms gravés sur les tables commémoratives qui ont disparu, les uns avaient la valeur d'une simple date. Les autres rappelaient des services que la Société ne saurait oublier sans ingratitude ; il n'a jamais été question de les supprimer. Ce qu'on désirait voir rectifier, c'était d'une part la forme, et de l'autre certaines inexactitudes matérielles, telles que le mot *reœdificavit*, appliqué à la restauration de la salle, dont la haute valeur archéologique tient au contraire à ce que sa précieuse voûte peinte est arrivée à peu près intacte jusqu'à nous.

Après ces explications, M. le Président demande à l'assemblée de faire connaître par un vote formel si elle ratifie la délibération prise le 3 courant par le conseil d'administration.

Il est passé au vote qui est suivi de la contre épreuve, et la délibération du 3 décembre est approuvée à l'unanimité.

Statue du comte Jean I^{er}.

M. Crozier exprime la crainte que les vues de la Société relativement à la statue du comte Jean I^{er} ne soient traversées par l'administration municipale

de Montbrison, sous le prétexte que la Compagnie ne se serait point assurée de son agrément préalable avant de demander au gouvernement cette statue, destinée à la décoration d'un édifice communal dont elle n'a que la jouissance. Il ajoute que certains articles de journaux récemment publiés au sujet de cette statue sont de nature à éveiller les susceptibilités du corps municipal.

M. le Président, en réponse à cette dernière observation, déclare que le bureau n'ayant fait, sur cette question, de communication d'aucun genre à la presse périodique, n'a pas à s'occuper des nouvelles et des appréciations plus ou moins fondées que celle-ci peut mettre en circulation.

La Société ne saurait en être rendue responsable. Quant à la demande soumise à M. le maréchal de Mac-Mahon, lors de sa visite à la Diana, M. le Président pense n'avoir manqué à aucune convenance, ni méconnu aucun droit, en exprimant à cette occasion le vœu que la France accorde à un de ses plus glorieux enfants, le comte Jean 1^{er} de Forez, l'honneur d'une statue, qui ne saurait être mieux placée que sur un monument construit par ses ordres. Ce vœu, tout Forézien et même tout Français était en droit de l'émettre: car le comte Jean 1^{er}, homme de guerre, homme d'Etat et justicier, n'a pas seulement laissé dans notre Forez, dont il étendit pacifiquement les limites, le souvenir d'une longue et sage administration; mais il a encore bien mérité du pays tout entier, en contribuant pour une large part à l'incorporation définitive de Lyon à la nationalité française.

M. le Président ne peut supposer un instant que l'administration municipale veuille priver la ville de Montbrison d'une œuvre d'art due au ciseau d'un éminent compatriote, et consacrée à la mémoire d'un

illustre Montbrisonnais ; bien moins encore peut-il croire que le corps municipal, en se montrant contraire aux intentions bienveillantes du gouvernement, veuille paraître obéir à des sentiments hostiles envers la Société, au moment où celle-ci, mettant en oubli des griefs récents, renonce à faire valoir des droits qu'elle croit certains, pour ne se souvenir que de ses bons rapports traditionnels avec la ville.

Ce n'est pas de la Société que viendra jamais rien qui puisse altérer ces bonnes relations.

Approbation des comptes du Trésorier.

M. le Trésorier, retenu par une indisposition, n'a pu assister à la séance. Il est donné lecture par le Secrétaire de ses comptes pour l'exercice 1878, qui font ressortir un excédant de recettes de 1079 fr. 23. (Voir à la suite du procès-verbal, annexe n° I.)

Ces comptes ne donnent lieu à aucune observation.

Ils sont approuvés par l'Assemblée.

Vote du budget de 1878.

M. le Président soumet à l'Assemblée le projet de budget pour 1879 élaboré par le conseil d'administration.

M. Jeannez a la parole sur les articles 13 et 14 du chapitre des dépenses. Il explique que la commission spéciale chargée d'étudier les moyens de publier les fresques de St-Bonnet-le-Château, croit nécessaire de faire procéder avant tout à un relevé photographique de toutes les parties de cette admirable décoration. Un tel relevé sera à la fois le document le plus authentique qui puisse faire foi au temps à venir de l'état actuel des fresques et la base la plus sûre d'une reproduction figurée. Mais

la crypte de St-Bonnet ne recevant de l'extérieur qu'un jour insuffisant, il faudra y suppléer par l'emploi de la lumière électrique, ce qui augmentera sensiblement la dépense. La commission demande en conséquence à l'Assemblée de lui ouvrir un crédit de 500 fr.

En ce qui touche le crédit de 200 fr. formant l'article 14, M. Jeannez fait observer que les cartons du ministère ne contiennent presque aucun renseignement graphique sur les monuments de la Loire. Cette absence de plans et dessins est tout ce qu'il y a de plus fâcheux pour ces monuments dont plusieurs sont très remarquables et attireraient certainement l'attention protectrice et les subventions de l'Etat, s'ils étaient mieux connus. La Société ne peut donc rien faire de plus utile que de compléter les dossiers existant au ministère, par l'envoi d'un certain nombre de photographies des monuments déjà classés comme historiques et de ceux qu'elle juge dignes de prendre place dans la même catégorie.

M. le Président, au sujet de l'article 17, *Frais du procès soutenu contre MM. Levet et Daphaud*, dit que M. Louis Rony, avocat de la Société, lui a déclaré ne vouloir pas accepter d'honoraires, et que M. Maillon, avoué, a également réduit sa note de frais à ses simples déboursés.

L'Assemblée remercie ces excellents collègues du zèle aussi actif que désintéressé qu'ils ont apporté à la défense des intérêts de la Compagnie.

Le budget est adopté (voir à la suite du procès-verbal, annexe n° II).

*Vote de remerciements à MM. Jeannez
et de Sévelinges.*

M. le Président dit que la Société a une autre dette de reconnaissance à payer envers M. Jeannez

qui n'a épargné ni soins ni démarches, pour mener à bonne fin la mission qu'il a bien voulu accepter de suivre au nom de la Diana, auprès de l'administration des monuments historiques, les graves et délicates questions se rattachant à la restauration du porche de Charlieu, de l'église de la Bénisson-Dieu et du tryptique d'Ambierle. Il propose de voter aussi des remerciements au vénérable M. de Sévelinges, l'historien de Charlieu, pour la part qu'il a prise à la conservation des monuments de sa ville natale.

L'Assemblée tout entière s'associe aux sentiments de gratitude qui viennent d'être exprimés par M. le Président.

Don de M. Palluat de Besset.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Palluat de Besset, qui offre à la Société un exemplaire de son opusculé: *Mémoire sur l'exploitation agricole des Gouttes, commune de Nervieux (Loire) pour concourir à la prime d'honneur du département de la Loire en 1871*. St-Etienne, Freydier, 1872, in-8°.

Des remerciements lui sont votés par la Société.

Excursion archéologique à faire en 1879.

L'Assemblée décide que la prochaine excursion archéologique aura pour centre Montbrison, et comprendra la visite de Chandieu et de St-Romain-le-Puy.

Elle nomme, pour faire partie de la Commission chargée de régler les détails et de préparer le questionnaire de l'excursion, MM. Barban, Gonnard, du Mesnil, de Montrouge, Poinat, de Turge, de Vazelles et du Sauzey.

Adjonction de deux membres à la Commission chargée d'étudier les moyens de publier les peintures murales de St-Bonnet-le-Château.

A la demande des membres de la commission chargée des études préliminaires en vue de la publication des fresques de Saint-Bonnet-le-Château, MM. Bégule et William Poidebard sont adjoints à cette commission.

Félicitations à la société littéraire de Lyon, à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation.

A l'occasion du centenaire de la Société littéraire de Lyon, la Société de la Diana envoie à sa sœur aînée ses plus sincères et plus cordiales félicitations.

Annnonce de la prochaine assemblée générale.

M. le président rappelle que les pouvoirs du bureau et du conseil d'administration expirent le 10 juin 1879.

L'assemblée générale sera convoquée au printemps pour procéder à leur renouvellement.

La séance est levée.

Le Président,
TESTENOIRE-LAFAYETTE.

Le Secrétaire,
VINCENT DURAND.

ANNEXE N° I.

**Comptes des recettes et dépenses
pour l'exercice 1878.**

RECETTES	RECETTES	
	prévues au budget	réalisées
1. Encaisse au 1 ^{er} janvier 1878.	1.268 78	1.268 78
2. Cotisations à recouvrer: 1876	3.570 »	3.973 60
Id. 1877	4.080 »	
Id. 1878.	3.987 50	
3. Subvention de la ville.....	200 »	200 »
4. Id. du Ministère.....	200 »	300 »
5. Intérêts de dépôts faits en banque.....	» »	36 »
	<u>13 306 28</u>	<u>5.778 38</u>

DÉPENSES	DÉPENSES	
	prévues au budget	effectuées
1. Frais d'impression du IV ^e volume des <i>Mémoires</i>	2.000 »	2.872 40
2. Frais d'impression de deux autres volumes.....	4.000 »	
3. Frais d'impression du <i>Bulle-</i> <i>tin</i>	600 »	
4. Frais d'impression du cata- logue.....	800 »	» »
5. Reliures.....	1.000 »	» »
6. Achat de livres et abon- nements.....	1.000 »	283 25
7. Etablissement d'une commu- nication entre la salle de la Diana et la salle annexe.	1.200 »	» »
8. Traitement du Conservateur: solde de 1877.....	200 »	1.200 »
Traitement du Conservateur: 1878.....	800 »	
9. Indemnité au concierge.....	100 »	100 »
10. Frais de bureau..	200 »	181 95
11. Chauffage de la salle.....	200 »	61 55
12. Dépenses imprévues.....	200 »	» »
	<u>12 300 »</u>	<u>4.699 15</u>

Recettes.....	5.778 38
Dépenses.....	4 699 15
Excédant de recettes .	<u>1.079 23</u>

ANNEXE N° II.

Budget de 1879.

Recettes.

1. Excédant des recettes de l'exercice 1876.	1.079 23
2. Cotisations à recouvrer sur 1875. . .	90 »
3. Id. 1876. . .	225 »
4. Id. 1877. . .	3.919 »
5. Id. 1878. . .	4.080 »
6. Id. 1879. . .	4.065 »
7. Subvention de la ville	200 »
8. Id. du ministère	300 »
9. Vente des publications éditées par la Société	100 »
10. Intérêt de dépôts en banque.	10 »
Total	14.068 23

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire 1878 . .	66 66
2. Id. 1879 . .	800 »
3. Frais de bureau	200 »
4. Entretien de la salle.	60 »
5. Chauffage.	100 »
6. Indemnité au concierge	100 »
7. Solde d'impressions faites en 1878. .	500 »
8. Impression des <i>Mémoires</i> en 1879. .	2.000 »
9. Id. du <i>Bulletin</i>	500 »
10. Id. du Catalogue	800 »
11. Achat de livres et abonnements. . .	2.000 »
12. Reliures	1.000 »
13. Frais d'études en vue de la publication des fresques de St-Bonnet-le-Château	500 »
A reporter	8.626 66

	Report	8.626 66
14.	Photographies de monuments historiques demandées par le ministère	200 »
15.	Etablissement d'une communication entre la salle de la Diana et la salle annexe.	1.200 »
16.	Frais de fabrication de jetons de présence	950 »
17.	Frais du procès soutenu contre MM. Levet et Daphaud	350 »
18.	Frais de recouvrement et de banque.	80 »
19.	Dépenses imprévues	300 »
	Total	<u>11.706 66</u>

Recettes.	14.068 23
Dépenses	<u>11.706 66</u>

Excédant de recettes présumé 2.361 57

II.

Procès-verbal de l'Assemblée générale tenue à Montbrison le 7 juillet 1879.

PRÉSIDENCE DE M. TESTENOIRE-LAFAYETTE,
PRÉSIDENT.

Sont présents MM. Barban, de Boissieu (Victor), de Boissieu (Maurice), Bouchetal-Laroche fils, Brassart, comte de Charpin-Feugerolles, Dugas, Durand, de Gallier, Girardon, Granger, Jeannez, l'abbé Manin, de Montrouge, Morel, l'abbé Ollagnier, Palluat de Bessét (Joseph), des Périchons, Philip-Thiollière, Poinat, comte de Poncins, de Quirielle (Paul), l'abbé

Relave, Remontet, Révérend du Mesnil, Rony (Joseph), Rony (Louis), baron de Rostaing, Roux (André), de St-Victor, du Sauzey, Théolier, de Turge, de Vazelhes, l'abbé Vernay, de Viry.

M. Renaud, préfet de la Loire, M. Lépine, sous-préfet de Montbrison, MM. Buhet, de Soultrait et Vachez ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Dons et échanges.

M. le Président fait connaître qu'il a été adressé à la Société, à titre de don ou d'échange, pour sa bibliothèque :

Par la Société littéraire de Lyon : *Archives de la Société littéraire de Lyon* 1849, in-8°.

— *Esquisses sur la vie et les écrits de M. d'Aigueperse, par M. A. Péricaud.* 1861, in-8°.

— *Publications de la Société littéraire de Lyon*, 1^{er} volume, (1860) in-8°.

— *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1860-1869 7 vol. in 8°.

Par la Société Eduenne : *Mémoire de la Société Eduenne*, tome VII, 1878, in-8°.

Par M. le baron de Rostaing : *Exposé d'un projet de port de commerce accessible à la basse-mer et d'une gare maritime anglo-française pour tous les chemins de fer du continent, à Sangatte.* Calais, le Roy, 1874, in-8°.

Par M. le comte Léon de Poncins : *Table alphabétique*, sur cartes de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par J.-M. de la Mure, publiée par M. R. Chantelaube.

Par M. A. Vachez : *L. Pierre Gras, secrétaire-archiviste de la Diana, sa vie et ses œuvres.* Lyon, Brun, 1875, in-8°.

— *Les familles chevaleresques de Lyonnais, Forez*

et Beaujolais aux Croisades. Lyon, Brun et Cathabard 1875, in-8°.

— *Notice sur la destruction du château de Nervieu et de la maison forte de Foris en Forez, faite en 1350 à la requête de la ville de Lyon.* Vienne, Savigné, 1877, in-8°.

— *Notice sur la destruction du château de Peyraud en Vivarais, faite en 1350, à la requête de la ville de Lyon.* Lyon, Mougin-Rusand, 1879, in-8°.

— *Les deux Voyages d'Abraham Golnitz dans le Forez et le Lyonnais au XVII^e siècle.* Lyon, Brun et Cathabard, 1879, in-8°.

Par M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives Nationales : *Réunion de Lyon à la France ; étude historique d'après les documents originaux.* Lyon, Vingtrinier, 1874, in-8°.

Par M. Lascombe, bibliothécaire de la ville du Puy : *Le Cardinal de Polignac, 1661 à 1741.* Le Puy, Marchessou, 1870, in-8°.

— *Inventaire du trésor de l'église d'Allègre en 1592.* Le Puy, Freydier, 1875, in-8°.

— *Histoire et légende de Notre-Dame des Tours.* Le Puy, Freydier, 1874, in-8°

— *M. de Thou dans le Velay.* Le Puy, Pharissier in-8°.

— *Relation du Jubilé de Notre-Dame du Puy en 1701, par le chanoine Pierre Rome, publié d'après le manuscrit de l'auteur.* Le Puy, Freydier, 1875, in-8°.

Par M. le comte Francesco Galantino, à Milan, (Lombardie) : *Storia di Sancino con documenti, opera di Francesco Galantino.* Milan, Bernardoni, 1869-1870, 3 vol. in-8°.

Par M. le conseiller Benoit : D. Palerne : *La mort de Sylvandré, poème pastoral du XVII^e siècle dédié en 1660 à Marguerite de Savoie.* Saint-Etienne, Chevalier, 1878, in-12 (réimpression due aux soins

de M. le conseiller Benoît, qui a bien voulu la mettre sous les auspices de la Diana).

Par M. Vincent Durand : *Note sur les stations et voies antiques du Pays Eduen*. Autun, Dejussieu père et fils, 1878, in-8°.

Par M. J. M. Bonnassieux, de Panissières : *Une nouvelle science. Sommaire de l'Arithmésie*. Saint-Etienne, C. Lombard, 1878, in-12.

Par le ministère de l'Instruction Publique : *Bibliographie des Sociétés savantes de France, 1^{re} partie, départements*. Paris, imprimerie nationale, 1878, in-8° (Extrait de la Revue des sociétés savantes, 6^e série, t. VI).

— *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XII. Rennes, Cotel et C^e, 1877, in-8°.

— Léon Maître : *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*. Paris, imprimerie nationale, 1878, in-8°.

Congrès Archéologique de France, XLIV^e session. Séance générale tenue à Senlis en 1877. Tours, Bouserez, 1877, in-8°.

Par M. Savigné : *Revue du Dauphiné*. Tout ce qui a paru jusqu'à ce jour.

Par la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire :

Annales : tome VII ; 1^{re} partie, année 1877 ; 2^e partie, année 1878.

Par le Conseil d'hygiène de la Loire : *Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Loire*, de 1844 à 1877. St-Etienne, Théolier, 1877, 2 vol. in-8°.

Conseil d'hygiène etc : St-Etienne, Théolier, 1879, in-8°.

Par l'Académie du Gard : *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1876 et 1877 ; première et deuxième parties. Nîmes, Clavel Sallivet et C^e, 1878.

Par la Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin* ; 2^e, 3^e et 4^e trimestre de 1878.

Par M. le docteur Rimaud : *Des eaux minérales du département de la Loire, de St-Christophe et de la Chapelle d'Aurec*. St-Etienne, Pichon, 1860, in-8°.

— *Excursions foréziennes sur la petite ligne de St-Bonnet-le-Château et à travers champs*. St-Etienne Théolier, 1879, in-8°.

En outre, Madame la baronne d'Ailly a bien voulu annoncer l'envoi de plusieurs manuscrits de son mari, qu'elle offre à la bibliothèque de la Diana.

L'Assemblée vote des remerciements aux Donateurs.

Acquisitions.

— Alfred Jacobs : *De Gallia ab anonymo Ravenate descripta*. Paris, Furne, 1858, in 8°.

— Ed. Böcking : *Notitia dignitatum et administrationum omnium tam civilium quam militarium in partibus orientis et occidentis... Commentariis indicque illustravit Ed. Böcking... Bonnae impensis Adolphi Marci, ab. a 1839 usque ad a. 1853*. 3 volumes in-8°, en 2 tomes.

— Reinaud : *Invasion des Sarrazins en France*. Paris, Vve Dondey-Dupré, 1836, in-8°.

— Rufus Festus Avienus : *Description de la terre, les régions maritimes, phénomènes et pronostics d'Aratus et pièces diverses*. Paris, C.L.F. Panckoucke, 1843, in-8°.

— Guérard : *Essai sur le système des divisions de la Gaule, depuis l'âge Romain, jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne*. Paris, imprimerie royale, MDCCCXXXII, in-8°.

— Leber : *Mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*. Paris, imprimerie royale, MDCCCXLIII, in-4°, un vol.

— Alfred Jacobs : *Les trois itinéraires des Aquæ*

Apollinaires. Explication de la partie qui concerne la Gaule. Paris, Arthur Bertrand, 1860, in-8°.

— Ch. Giraud : *Essai sur l'histoire du droit français au moyen-âge.* Paris, Videcoq père et fils, 1846, 2 vol. in-8°.

— *Congrès scientifique de France. Sixième session, tenue à Clermont en septembre 1838.* Clermont, de Perol, 1839, in-8°.

Allocution de M. le Président.

M. le Président, arrivé au terme des fonctions qui lui ont été conférées il y a six ans par ses collègues jette un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire et les travaux de la Société depuis sa fondation, et spécialement depuis sa réorganisation en 1872.

Il constate les principaux résultats obtenus : la belle salle de la Diana sauvée de la ruine et magnifiquement restaurée ; une riche bibliothèque rassemblée et libéralement ouverte aux travailleurs ; quatre volumes de Mémoires sur le Forez publiés ; plusieurs livres devenus introuvables réédités par les soins ou sous les auspices de la Compagnie ; un bulletin périodique fondé ; des excursions archéologiques instituées ; les monuments du vieux Forez étudiés et défendus avec des succès, hélas ! divers, mais toujours avec zèle et amour, contre les atteintes du temps et le vandalisme ; les rapports entre la Société et la ville de Montbrison réglés par un traité avantageux aux deux parties, et se maintenant bons, malgré un différend passager ; enfin le nombre toujours croissant des sociétaires, devenu double de ce qu'il était en 1872 et qui s'élève aujourd'hui à 168, dont 150 titulaires et 18 correspondants.

Ces résultats doivent inspirer à tous courage et confiance ; ils doivent être le point de départ de progrès nouveaux. Ce sera l'œuvre de l'adminis-

tration nouvelle de les promouvoir et de les seconder. A la jeunesse studieuse et active il appartient surtout de les accomplir. L'administration qui dépose aujourd'hui ses pouvoirs sera heureuse d'applaudir à ses travaux et à ses succès.

Situation financière de la Société.

M. le Trésorier rend un compte sommaire de ses opérations depuis l'ouverture de l'exercice courant. Ce compte se balance par un excédant de recettes de 3348 fr. 52.

Nomination du bureau et du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau et du conseil d'administration dont les pouvoirs sont expirés.

M. le Président dit qu'il y a lieu de procéder à cette opération par deux scrutins distincts, les membres du bureau faisant de droit partie du Conseil.

Il propose à l'Assemblée, conformément à un vœu émis par le Conseil, de nommer deux secrétaires-adjoints pour aider et suppléer au besoin le secrétaire en titre.

Un premier scrutin est ouvert pour l'élection des membres du bureau. Il donne les résultats suivants :

	Votants, 33	
	Majorité absolue, 17	
	MM.	voix
Président :	Le comte Léon de Poncins.	29
	Comte de Charpin-Feu-	
	rolles	2
	Buhet	1
	Testenoire-Lafayette	1
Vice-président :	Le comte de Charpin-Feu-	
	gerolles	29
	Buhet	2

	MM.	voix
	De Poncins	2
Trésorier :	Joseph Rony	31
Secrétaire :	Vincent Durand.	31
	De Turge	1
Secrétaires-adjoints :	De Turge	31
	De Vazelhès	29
	De Montrouge.	1
	W. Poidebard	1
	Abbé Versanne	1

En conséquence, le bureau de la Société, pour la période de 1879 à 1885, est ainsi composé :

Président : M. le comte Léon de Poncins ;

Vice-président : M. le Comte de Charpin-Feugetrolles ;

Trésorier : M. Joseph Rony ;

Secrétaire : M. Vincent Durand ;

Secrétaires-adjoints : MM. de Turge et de Vazelhès.

Il est passé à un second scrutin pour la nomination des neuf membres élus du Conseil d'administration. Ce scrutin donne les résultats suivants :

Votants, 34

Majorité absolue, 18

Pour l'arrondissement de Montbrison :

	MM.	voix
Gonnard		32
Paul de Quirielle.		32
Barban		29
Du Mesnil		3
Brassart		1
De Montrouge		1

Pour l'arrondissement de Roanne :

MM.	voix
Jeannez.	33
De Viry.	32
De Neufbourg.	20
D'Avaize	11
Barban	2
Noëlas	1
du Sauzey	1

Pour l'arrondissement de St-Etienne :

MM.	voix
Buhet.	33
Testenoire-Lafayette	33
W. Poidebard.	30
Maurice de Boissieu	1
Du Mesnil	1
Joseph Palluat de Besset.	1
André Roux	1

En conséquence, sont proclamés membres du Conseil d'administration pour l'arrondissement de Montbrison : MM. Gonnard, Paul de Quirielle et Barban ;

Pour l'arrondissement de Roanne : MM. Jeannez, de Viry et de Neufbourg ;

Pour l'arrondissement de St-Etienne, MM. Buhet, Testenoire-Lafayette et William Poidebard.

M. le Président exprime toute la satisfaction que lui fait éprouver l'esprit d'union et de confraternelle entente dont témoigne le scrutin qui vient d'avoir lieu. Il applaudit au choix fait de l'honorable M. de Poncins pour lui succéder, et après avoir réitéré à celui-ci, au nom de la Société, ses remerciements pour le don de la précieuse table de la Muré, dressée au prix de tant de patience, et

qui sera d'une si grande utilité aux travailleurs, il l'invite à prendre possession du fauteuil.

TESTENOIRE-LAFAYETTE,
Président sortant.

VINCENT DURAND,
Secrétaire.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS.

M. de Poncins, président, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à succéder à M. Testenoire-Lafayette. Il sent tout ce que cet honneur a de périlleux, et compte sur la bienveillance de ses confrères, sur leur exactitude, leur activité, pour l'aider à se montrer moins inégal à sa tâche et maintenir la Société au point de prospérité où a su l'amener l'homme vénéré et cher à tous, qui vient d'en quitter volontairement la présidence.

Je ne serais pas votre fidèle interprète, continue M. le Président, si je ne rappelais point ici, au risque de blesser la modestie de M. Testenoire, tout ce que lui doit la Société de la Diana. Dans des circonstances critiques, alors qu'elle se mourait de léthargie et semblait prête à se dissoudre, il a généreusement accepté la difficile mission de la reconstituer et de lui rendre la vie. Vous savez tous, Messieurs, quel zèle désintéressé, quel esprit judicieux et pratique, quelle aménité conciliante il a mis au service de ce patriotique dessein. La Société a vécu, elle a marché, elle a travaillé. Le nombre de ses membres a doublé en sept ans et, ce qui vaut mieux encore, ce qui est un gage assuré d'avenir, les liens d'une solide et durable confraternité se sont établis entre eux. M. Testenoire avait reçu une Société désorganisée : il nous rend une famille.

Je propose à l'assemblée d'exprimer par un vote solennel les sentiments de gratitude qui nous ani-

ment tous envers M. Testenoire-Lafayette, et de décider que l'exposé qu'il vient de vous présenter des actes et des travaux de la Société, depuis sa reconstitution, sera inséré dans le tome V de vos Mémoires.

Cette double proposition est votée par acclamation, à l'unanimité.

Fresques de Saint-Bonnet-le-Château.

M. Lucien Bouchetal-Laroche donne d'intéressants détails sur le travail dont les fresques de la crypte de Saint-Bonnet-le-Château ont été l'objet de la part de M. Bégule, qui se propose de les publier. Une commission avait été nommée par la Société pour s'occuper de la même question : il demande où en sont ses travaux, et si la Diana est disposée à concourir aux frais qu'entraînera la restauration de ces belles peintures.

M. Jeannez répond que la Commission avait un mandat exclusif : étudier les moyens d'arriver à la publication des fresques. La première chose était de savoir comment il serait possible d'en obtenir un relevé exact. Les méthodes photographiques, proposées tout d'abord, ont été, après examen, reconnues impraticables ou du moins insuffisantes. Sur ces entrefaites, un artiste distingué, M. Bégule, aujourd'hui membre de la Diana, a entrepris de nettoyer et de dessiner ces fresques. En procédant avec autant de soin que de patience, il a réussi à remettre au jour de véritables merveilles cachées par des badigeons modernes. M. Bégule a été adjoint à la Commission ; mais depuis lors cette dernière n'a pu se réunir en nombre, une convocation faite à Saint-Bonnet ayant été contrariée par un temps exceptionnellement mauvais.

M. Jeannez, sans vouloir préjuger l'avis de la

Commission, émet l'opinion personnelle que le but principal poursuivi par la Société semblant devoir être atteint par la publication que projette M. Bégule, il y aura lieu pour la Diana d'y concourir sous forme de souscription à un certain nombre d'exemplaires: l'auteur restant d'ailleurs maître de son œuvre et en gardant, comme de juste, tout l'honneur.

Quant à la restauration matérielle des fresques, c'est une question très-délicate et sur laquelle il est impossible de se prononcer dès à présent. La convenance et la possibilité de cette opération dépendent de l'état des peintures elles-mêmes et de celui du mur sur lequel elles sont appliquées.

M. le Président exprime le vœu que l'administration civile et religieuse de Saint-Bonnet veuille bien étudier ces questions et se mettre ensuite en rapport avec la Commission nommée par la Société. L'assemblée adhère à ce vœu et adjoint à la Commission MM. Lucien Bouchetal, l'abbé Langlois et Antony Blanc, membres résidant à Saint-Bonnet.

Triptyque d'Ambierle.

M. Jeannez rend compte des démarches qu'il a faites, par délégation du Conseil administratif, en vue de la restauration du triptyque d'Ambierle.

Ces démarches paraissent devoir aboutir. La Commission des Monuments Historiques accepte l'envoi successif des six panneaux peints, à Paris, où ils seraient restaurés dans les ateliers du Louvre, aux frais et sous les yeux de l'administration des Beaux Arts.

Il ne reste plus qu'à obtenir l'adhésion de la municipalité d'Ambierle: tout porte à espérer qu'elle ne sera pas refusée.

L'Assemblée accueille avec un vif intérêt cette communication, et prie M. Jeannez de vouloir bien continuer à suivre cette affaire au nom de la Société.

Publications.

M. le Président dit que des raisons de santé ayant empêché M. de Quirielle de rédiger son rapport sur l'excursion de St-Bonnet-le-Château, M. William Poidebard a bien voulu se charger de le suppléer, et que le rapport sur l'excursion de Cornillon et Feugerolles a été confié à M. Poinat. Il espère que ces deux rapports pourront bientôt paraître dans le *Bulletin*.

M. le Président fait remarquer que le *Bulletin* pourrait très-utilement servir d'intermédiaire entre les membres de la Société, pour leurs recherches, s'il contenait un questionnaire où il serait loisible à chacun de faire insérer les questions sur lesquelles il désirerait provoquer les réponses de ses collègues.

Pour donner l'exemple, il pose celle-ci : « Peut-on « établir par des textes précis que le titre de « vicomtes de Forez ait été réellement possédé par « les sires de Lavieu ? »

Fixation de l'époque de la prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée décide qu'elle se réunira de nouveau dans le courant du mois d'octobre.

A cette occasion, M. le Président rappelle un vœu déjà émis au sein de la Société, celui de l'établissement de réunions à jour fixe. Le Conseil d'administration se réunirait le matin, et le soir il serait tenu une assemblée générale où les sociétaires

pourraient apporter le résultat de leurs travaux et s'éclairer par leurs communications mutuelles.

La question est mise à l'étude.

La séance est levée.

Le Président,
C^{te}. DE PONCINS.

Le Secrétaire,
VINCENT DURAND.

III.

Mouvement du personnel de la Société.

Membres titulaires.

M. A. de Beauvais, ingénieur des mines à Saint-Chamond, reçu le 26 août 1878.

M. Jean-Jacques Epitalon, avocat à St-Etienne, reçu le 26 août 1878.

M. l'abbé J. Condamin, professeur à l'université catholique de Lyon, place St-Clair, Lyon, reçu le 22 novembre 1878.

M. Fernand Giraudon, au château de Mably près Roanne, reçu le 22 novembre 1878.

M. Charles Rebour, négociant à St-Etienne, rue de la République, reçu le 22 novembre 1878.

M. l'abbé Vernay, curé à St-Jean-Soleymieu, (Loire), reçu le 3 décembre 1878.

M. Alexandre Coadon, rue de la Comédie, à St-Etienne, reçu le 17 décembre 1878.

M. Gay, avocat, rue de la Comédie, à St-Etienne, reçu le 17 novembre 1878.

M. Duplay-Guérin, rue Puits-Gaillet, 31, à Lyon, reçu le 18 avril 1879.

M. l'abbé Maxime Relave, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Montbrison, reçu le 28 avril 1879.

M. Victor de Boissieu, de St-Chamond, reçu le 21 juin 1879.

M. Yvan Dugas, à St-Chamond, reçu le 21 juin 1879.

M. l'abbé Baché, à St-Chamond, reçu le 7 juillet 1879.

M. Charles Dugueyt, de Lyon, rue Sala, 5, reçu le 7 juillet 1879.

M. Gabriel Morel, à Montbrison, reçu le 7 juillet 1879.

M. Ernest Poidebard, au château de la Bâtie, à St-Paul-en-Jarez, reçu le 7 juillet 1879.

M. Félix Thiollier, négociant à St-Etienne, reçu le 7 juillet 1879.

M. Jérôme Buhet, fabricant de rubans, rue de la Croix, à St-Etienne, reçu le 28 août 1879.

M. C. Cognet, fabricant de rubans, place St-Charles, à St-Etienne, reçu le 28 août 1879.

M. Thomas Dugas, élève de l'Ecole Polytechnique, à St-Martin-en-Coalieu, près St-Chamond, reçu le 28 août 1879.

M. Marcellin Giron, fabricant de velours, rue de la Richelandière, à St-Etienne, reçu le 28 août 1879.

Membre Correspondant.

M. Lucien Bégule, rue de l'Hôpital, à Lyon, reçu le 22 novembre 1878.

Membres Décédés.

M. Félix Neyron des Granges, à St-Etienne, membre titulaire.

M. Henry Thiollière, à St-Chamond, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. de Damas, à Roanne, membre titulaire.

M. Gaudet, à Rive de Gier, membre titulaire.

M. de Lastic Saint-Jal, à Paris, membre titulaire.

M. Majoux, à Rive-de-Gier, membre titulaire.

M. l'abbé Vacheret, à Nérondes, membre titulaire.

RAPPORT SUR L'EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE
FAITE PAR LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA A
SAINT-BONNET-LE-CHATEAU ET LIEUX CIR-
CONVOISINS DU 2 AU 4 JUILLET 1877.

Par M. William Poidebard.

SAINT BONNET-LE-CHATEAU.

Le 2 juillet 1877, quarante membres de notre Société se mettaient en route pour St-Bonnet-le-Château. Quelques uns allaient pour la première fois visiter cette bonne ville du Forez ; plusieurs se faisaient une fête de revoir, d'une façon plus instructive, les belles choses qu'ils connaissaient déjà.

St-Bonnet avec son église couronnant la colline, ses vestiges de remparts, (1) ses vieilles maisons étagées, son hospice au campanile carré, a de loin un aspect tout méridional. Cette impression ne se dément pas quand on pénètre dans l'intérieur et qu'on parcourt ces rues souvent tortueuses et étroites, mais bordées d'élégantes maisons des XV^e et XVI^e siècles, et l'on ne peut s'empêcher de croire à une véritable affinité de mœurs, en présence de cette chapelle en plein air, si religieusement conservée, au-dessus d'une des vieilles portes de la ville. Des cierges y brûlent sans cesse devant une statue de la Vierge, et les habitants ont encore la touchante coutume de se réunir le soir, dans la belle saison, au pied de cette image vénérée, pour y prier à haute voix.

[1] En 1821, écrit M. O. de la Bâtie, existait encore un fragment de rempart avec des tours aujourd'hui détruites.

Le monument le plus remarquable de St-Bonnet est sans contredit l'église paroissiale. Quoique de dimensions médiocres, grâce à son heureuse position, à ses deux clochers, au bel élan des murs de son abside qui s'avance si fièrement sur la croupe de la montagne, elle fait à distance l'effet d'une cathédrale. « Ses hautes (1) et magnifiques rampes d'accès, ses préaux garnis de vieux tilleuls et jusqu'à la teinte grise de ses granits et des horizons, lui donnent un aspect extérieur saisissant, très artistique, qu'on ne rencontre guère qu'en basse-Normandie et en Bretagne. »

« Les ornements (2) de la façade appartiennent à la fin de la période ogivale, mais le portail lui-même, d'ailleurs assez simple, est une œuvre de la renaissance d'un goût exquis.

« En arrière de la façade et environ à la hauteur du tiers inférieur de la nef, s'élèvent deux clochers d'un bel effet. Celui du nord, flanqué de puissants contreforts, rappelle ceux de N.-D. de Montbrison et de Sury. Ces contreforts, qui montent jusqu'au niveau de la balustrade supérieure, semblent indiquer que ce clocher devait être complété par une flèche, qui néanmoins est absente. Au contraire, le clocher méridional, dépourvu de contreforts extérieurs, est surmonté d'une flèche, ou plutôt d'une aiguille trapue, à base polygonale, construite en pierre. Cette tour avec ses larges fenêtres divisées par des meneaux, avec sa pyramide de pierre terminale, représente un type souvent reproduit en Forez, particulièrement aux environs de St-Bonnet. Les clochers de Pérignieu, de Luriec, de St-Maurice

[1] Note de M. E. Jeannez.

[2] Note de M. V. Durand.

en-Gourgois appartiennent à ce type. On le retrouve à St-Didier-sur-Rochefort.

« Les deux clochers de l'église de Saint-Bonnet, bien que d'une ordonnance différente, produisent cependant un bon effet. Leur position insolite, en arrière de la façade, indique que l'église était primitivement moins longue. C'est ce qui résulte d'une analyse attentive de la construction ; mais ce raccord a été habilement fait, et à l'intérieur l'église paraît d'un seul jet ; les travées et les arcs doubleaux se succèdent avec régularité : rien ne déceit un allongement opéré après coup.

« L'église à trois nefs que séparent des piliers octogones fort simples. Les proportions ne manquent pas d'ampleur, mais on pourrait désirer plus de lumière et plus d'élévation dans les voûtes. »

« En pénétrant dans l'édifice (1) on est frappé de l'analogie de ses dispositions architecturales avec celles d'une autre église Forézienne de la même époque, celle de St-Galmier, cité rivale de Saint-Bonnet. Ce sont les mêmes proportions assez peu élégantes des voûtes trop surbaissées pour leur largeur, le même système surtout de jets prismatiques, à bases presque nulles, sans chapiteaux ni aucune saillie jusqu'à la naissance des voûtes, où les faces du prisme s'épanouissent toutes à la fois pour devenir arcs d'ogive, arcs doubleaux ou archivoltes. Cette disposition, à St-Galmier surtout, fait ressembler ces colonnes à autant de hauts palmiers de pierre qui, malgré l'absence de toute ornementation, ne manquent ni d'originalité ni d'élégance. »

« Un rang (2) de chapelles latérales s'ouvre sur le bas-côté méridional. L'une d'elles, dédiée à Saint

[1] Note de M. E. Jeannez.

[2] Note de M. Vincent Durand.

Eloi, (1) renferme un beau rétable de bois doré encadrant une peinture plus ancienne qui attire vivement l'attention de la Société. Ce panneau représente Saint Eloi, revêtu d'une chasuble ronde et des insignes épiscopaux, assis sur un trône que surmonte un baldaquin flanqué de deux colonnes corinthiennes dont les chapiteaux ont des dimensions anormales. Une foule de personnages sont groupés des deux côtés de la figure du Saint et animent le paysage qui sert de fond. Le style est celui de la fin du XV^e siècle: un membre fait remarquer l'analogie qu'il présente avec celui des miniatures de Jean Fouquet.

« Dans le pavé de la chapelle St-Joseph est encastree une remarquable pierre tombale du XVI^e siècle. Deux personnages, le mari et la femme, y sont figurés en relief très plat, au moyen d'une sorte de taille en épargne. L'inscription, fruste aujourd'hui, est donnée par M. Gras dans ses *Inscriptions Foréziennes* :

[JE]AN [D] ORVN
[JEA]NNE GIRANT
SA [FE]MME 1568. »

Dans le milieu, un écusson sculpté portant un cœur surmonté de deux besans et une étoile en chef. (2)

Mais sans nous attarder davantage, descendons dans la crypte de l'église. Les magnifiques peintures murales qui s'y trouvent ont été décrites pour la première fois, en 1845, par le savant M. Guillian

[1] *Revue Forézienne* 1870.

[2] Voir M. Gras pour plusieurs autres écussons qui se trouvent sculptés dans l'église.

dans les *Annales archéologiques* de Didron (t. III, p. 311) et plus tard par M. André Barban, dans les *Annales des belles-lettres, arts, sciences*, etc, de St-Etienne, année 1857. (1) M. Lucien Bégule, auquel nous devons déjà la magnifique monographie de Saint-Jean de Lyon, en cours de publication, se propose de faire celle des peintures de Saint-Bonnet. Ce travail, enrichi de la reproduction des meilleures parties de cette œuvre d'art, sera pour notre Forez un précieux témoignage du passé et nous ne voulons ici, par une courte description, qu'éveiller la fibre artistique de ceux qui s'intéressent aux belles choses.

« La composition (2) principale qui occupe tout le fond de la chapelle représente le couronnement de la Vierge. La couleur a beaucoup souffert, mais reste encore riche et harmonieuse. Elle est appliquée sur un enduit très fin d'un sable mêlé de parcelles de mica qui communiquent un brillant particulier à la peinture. La tête de la Vierge, très-belle et très-bien conservée, est exécutée par un procédé dont on se rend difficilement compte : ce sont des empâtements qui ont produit un relief sensible sur la muraille, et qui donnent l'idée d'un travail du mortier frais exécuté plutôt avec la truelle qu'avec le pinceau. Le résultat rappelle celui qu'on obtient par l'emploi des émaux ou de la couleur à l'huile, bien que très certainement ce dernier mode de peindre n'intervienne pas ici.

« Plusieurs personnages, Saint Michel tenant ses balances d'or, Saint Pierre à la porte du Paradis,

[1] Le Mémoire de M. Barban a été tiré à part sous ce titre : *Notice sur la Crypte de St-Bonnet-le-Château*. St-Etienne, Théolier aîné, 1858, in-8° de 14 pages.

[2] Note de M. Vincent Durand.

figuré par une enceinte fortifiée, diverses têtes d'anges sont particulièrement remarquables, ainsi que le groupe des donateurs. Ce groupe se compose de trois personnages agenouillés à la suite les uns des autres. Le premier, placé aux pieds de Saint Pierre, est un homme âgé, vêtu d'une robe blanchâtre et d'un manteau de couleur foncée. Il porte une es-carcelle suspendue à la ceinture. A la suite est un homme, âgé aussi, et dont la tête est traitée d'une manière très réaliste. Sa robe grisâtre est ornée de revers rouges ; un chaperon noir et un ceinturon garni d'anneaux en application et fermé par une plaque à boucle complètent son costume. Derrière lui Sainte Catherine, qui lui pose une main sur la tête.

« Vient enfin à l'angle gauche extrême de la peinture, une femme les mains jointes, vêtue d'une coiffe blanche sous une résille, d'une guimpe et d'une robe rouge. Aurait-elle eu pour patronne la sainte qui la précède ? »

La première pensée qui vient à l'esprit, après la lecture de l'inscription (1) contemporaine des fresques peintes sur la paroi septentrionale, est de donner à ces pieux personnages les noms de Guillaume

(1) Anno Dni M.CCCC et die VIII mes maii fuit incepta hec presens nova ecclia de bonis Guilli Taillifer qui legavit eidem ecclie circa duo milia libras t. que fuerunt dispensate per Bonitum Graysset qui dictus Bonitus hanc capellam fundavit et dotavit ad honorem Dei beate Marie Virginis beati Michaelis et omnium Sanctorum quorum ase requiescat in pace amen.

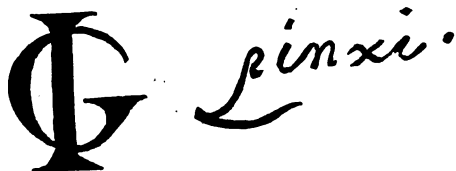
Taillefer et de Bonnet Grayset. Cependant, malgré d'importants documents récemment découverts, la question est encore loin d'être éclaircie. Espérons que de nouvelles recherches permettront à d'autres de se prononcer.

« La (1) paroi méridionale de la crypte est couverte par une grande fresque représentant l'adoration des Mages. Cette peinture, contemporaine de celle du fond, est malheureusement un peu altérée. On y voit, à gauche, Saint Joseph trempant la soupe qu'il puise dans une marmite placée sur le feu : cette figure est d'une naïveté charmante. Au centre, la Vierge assise sous un appenti couvert en chaume et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; à ses pieds un berceau. A sa gauche une femme, de proportions intentionnellement réduites, lève ses mains vers elle. A droite, les rois Mages présentent leurs hommages à l'enfant Jésus qui s'incline vers eux. Balthazar offre de l'or dans un calice à couvercle. Sur son vêtement, les lettres gothiques B. T. qui forment comme la charpente de son nom. Melchior, debout, en souliers à la poulaine et éperonné, tient une pyxide à pied, couverte ; ses vêtements portent les lettres M. CH. plusieurs fois répétées. Le nègre Gaspard tient une autre pyxide couverte, au pied fiché. Le collet de son pourpoint est relevé et orné de broderies ; une chaîne d'or, disposée en sautoir, qui n'est autre que l'écharpe si célèbre dans les écrits du temps, est aussi brodée sur le corsage et les pans de ce vêtement, qui est marqué aux lettres G. P.

« Derrière les personnages principaux, des chevaux et des suivants occupent le second plan.

[1] Note de M. Vincent Durand.

« Sur le mur en face, celui du nord, est peinte la mise du Christ au tombeau. Comparée aux précédentes, cette fresque offre une partie, le groupe de soldats, qui pourrait être attribuée à la même main. Un de ces soldats est vêtu d'une cotte parsemée de la lettre Y. Il est très-probable, d'après ce qui a été observé au sujet des rois Mages, que cette lettre est l'initiale du nom de celui qui la porte : mais nous ignorons de quel personnage historique ou légendaire il s'agit ici. Quant au groupe de l'ensevelissement du Christ, qui occupe le côté droit de la fresque, sa facture plus large et plus savante dénote un art beaucoup plus avancé. Il y a là une entente de la mise en scène, une science de dessin et de couleur, qui ne peuvent appartenir à une œuvre antérieure au XVI^e siècle. Sur le bord du sépulcre, M. Vincent Durand découvre la signature du peintre, un I et un G enlacés et suivi du mot *pinxi*, écrit en minuscules italiques cursives :



« Le plan contigu de l'abside est rempli par un calvaire. Quoique le bas ait souffert de l'humidité du mur, cette fresque, aujourd'hui lavée avec intelligence et précaution par les soins de M. Bégule, (1) apparaît comme le morceau capital de l'œuvre, surtout par son esprit robuste et par la foule et la

[1] M. Bégule a eu aussi l'heureuse chance de découvrir, au fond de l'abside, sous un affreux badigeon, une belle et intacte composition représentant l'apparition de N. S. à Sainte Magdeleine après la résurrection.

variété des costumes des personnages qui s'y présentent.

« Quelques-uns sont montés sur des chevaux curieusement enharnachés, et d'un dessin et d'un mouvement tout à fait remarquables. Le fond d'or sur lequel s'enlève la composition est natté.

« En face est l'Annonciation. Cette peinture, bien conservée et bien visible maintenant, est divisée en deux parties par la fenêtre méridionale de la crypte. A gauche, la Vierge devant un pupitre sur lequel est ouvert un livre portant ces mots : *Ecce ancilla Domini fiat mihi*. A droite, l'ange Gabriel portant de grandes ailes garnies de plumes de paon, et sur une banderolle ces mots : *Ave Maria gracia plena*. Le fond d'or est natté, comme dans la fresque du calvaire. »

Dans les voûtes qui se trouvent au-dessus de ces dernières peintures, sont représentés les quatre évangélistes. Le Saint Marc est le seul jusqu'ici dont on puisse juger, étant débarrassé de l'épaisse couche de poussière et de moisissure qui le couvrait. Il est surtout intéressant à cause du mobilier et des nombreux outils de calligraphie qui sont étalés sur sa table de travail.

Les deux petites voûtes des couloirs d'entrée sont aussi ornées de peintures. Au nord l'enfer, représenté par l'immense gueule d'un monstre engloutissant les damnés de toute condition. Au midi l'apparition de l'ange aux bergers, avec cette légende en caractères gothiques :

*Annuncio vobis gaudium magnum quia natus est
Christus.*

Cette dernière composition avait entièrement dis-

paru sous le badigeon. M. Bégule l'a rendue à la lumière.

Enfin, pour terminer cette rapide description il nous reste à parler de la grande voûte centrale où l'artiste a peint l'Assomption. « Travail (1) remarquable par la manière harmonieuse et éminemment décorative dont ses parties se balancent. La mère de Dieu y apparaît soutenue et entourée par des anges, dont plusieurs jouent de différents instruments de musique. De grandes étoiles en relief et des ceintures de l'ordre de l'*Espérance* fondé, vers 1367, par Louis II, duc de Bourbon et comte de Forez, se mêlent à cette décoration (2). »

La plupart de ceux qui ont étudié ces précieuses peintures les attribuent aux premières années du XV^e siècle et il est évident qu'elles ne peuvent être antérieures. La composition centrale qui a pour sujet la glorification de la Vierge Marie, paraît à M. Ed. Jeannez ne remonter qu'aux dernières années du XV^e siècle ou même aux premières heures du XVI^e. « Il y là, nous écrit-il, un Saint Michel, une Vierge, des têtes d'anges d'un trop grand style,

[1] Note de M. Vincent Durand.

[2] « C'est ici le lieu de faire remarquer que l'existence à la voûte de la crypte de Saint-Bonnet des emblèmes de l'ordre de l'*Espérance* ne suffit point à prouver que la décoration de cette crypte soit contemporaine du duc Louis II, cet emblème s'étant perpétué dans la maison ducale de Bourbon jusqu'en plein XVI^e siècle. En 1515, à l'occasion de l'entrée du connétable de Bourbon à Lyon, une fille parut tenant une ceinture portant le mot *Espérance*, devise du duc. [La Mure, Chantelauze, II, p. 533]. En 1523, dans des couplets faits à l'occasion de sa fuite à l'étranger, on lit :

*Mais la ceinture escripte d'Espérance
Rompue il a par son crisme et mespris.*

[T.III page 609]. Enfin l'étendard général de son armée, au siège de Rome, en 1527, portait aussi la même devise, [Ibid. p. 711, note]. »

d'un dessin trop remarquable, trop plein de noblesse et de suavité, pour ne pas y reconnaître l'influence de la tradition et de l'inspiration ombriennes. Et ces longues robes flottantes aux plis cassés ! Et cette présence du plein cintre, si accusée, pour ne pas dire exclusive ! Tout cela donne à l'œuvre sa date ; tout y respire le souffle de la Renaissance (1). »

Mais quoiqu'il en soit de l'origine de ces admirables peintures, leur beauté seule suffit pour attirer l'attention de tout homme intelligent et instruit. Espérons donc que la ville de St-Bonnet ne reculera pas devant de légers sacrifices d'argent, pour sauver d'une destruction prochaine une œuvre unique en Forez, et l'on pourrait dire sans rivale en France. Nous avons tout lieu de croire d'ailleurs que nos vœux seront réalisés, car ils sont aussi ceux de M. le curé, du Conseil de fabrique et du maire de St-Bonnet, M. L. Bouchetal.

En quittant la crypte pour le passage voûté qui la fait communiquer avec l'extérieur, on remarque sur la paroi de droite une peinture murale extrêmement altérée. « On y (2) distingue pourtant à gauche une figure de femme debout, nimbée, voilée, vêtue d'une robe blanche et d'un scapulaire et à droite des restes de draperies qui pourraient avoir appartenu à un autre personnage. Voici ce qu'on peut lire de l'inscription peinte au bas :

[1] A ce propos, M. Jeannez fait remarquer que Benedetto Ghirlandajo, le frère et l'élève de l'illustre Dominique, vint en France, où il fut chargé de nombreux travaux de 1495 à 1503. *On lui attribue* le tryptique de la cathédrale de Moulins, peint pour le duc Pierre de Bourbon et Anne de France sa femme. Serait-il l'auteur de notre tableau de la Glorification de la Vierge ?

[2] Note de M. Vincent Durand.

+ hic ante iacet honest² vir bonit² grayset qui
hac capell. fundavit et dotavit vi... (ou in)
[? qualib] C et die (cemoten interligne) se
(selebrandam ?) una missa (peut-être una missa)
pptuis temporibus qui obiit VIII die maii año
CCCCXXII cui C² aia requiescat in pace [amen.]

Cette lecture diffère un peu de celle donnée par
M. Gras (*Insc. For.* p. 18).

Sur la porte extérieure du couloir est cette inscrip-
tion peinte en caractères romains majuscules :

SI · LE · NOM · DE · MARIE ·
DANS · TON · CŒVR · EST · GRAVE ·
PASSANT · IE · T² · SVPLIE ·
DE · LVI · DIRE · VN · AVE · »

Après avoir admiré dans une première sacristie
un calice et un encensoir en argent, de la Renais-
sance, et quelques ornements anciens, nous nous
hâtons d'aller visiter la précieuse bibliothèque de
l'église, si riche en anciennes éditions. La plu-
part de ces livres sont dans leurs reliures primi-
tives dont plusieurs sont fort belles.

On remarque surtout :

1° Une Bible incunable dite *Bible de Louis XI*. (1)
Paris, Ulric Gering, Mart. Krantz et Mich. Fribur-
ger, 1476 ; 2 vol. in-fol. goth. à 2 col de 48 lignes.

2° Une Bible publiée par Michel Servet, sous le

[1] M. A. Blanc a bien voulu nous donner sur ces livres d'in-
téressants détails.

pseudonyme de *Michael Villanovanus. Lugd. Hugo a Porta*, un vol. in-fol. 1542.

Michel Servet, qui a exercé la médecine à Charlieu pendant trois ans, était né à Villanueva, dans le royaume d'Aragon. Le commentaire qui accompagne cette Bible fut une des causes de la condamnation de Michel Servet au supplice du feu.

3° *La première Bible en François.* Lyon, Pierre Bailly, 1492, 2 vol. in-fol. goth. gravures sur bois.

4° *Missale Lugdunense*, 1524. in fol. goth.

5° *Le roman de la Table Ronde, de Lancelot du Lac.* Paris, Michel Lenoir, 1520, in-4. goth.

6° *Les chroniques de Froissart.* Paris, Ant. Verard, 1495, 2 vol. in fol. goth. de la bibliothèque de Claude d'Urfé, dont les armes sont sur les plats.

7° *Tractatus de potestate Romani Pontificis. — Eneæ Sylvii Piccolomini epistolæ. — Tullii Ciceronis orationes pro. Cn. Pompeio.* Rome, Jean Schurner, 1475.

8° *Stultifera navis Sebast. Brant per Jacob. Zacheroni de Romano.* (voir Brunet 1448. art. Brandt.)

Deux manuscrits attirent aussi l'attention : 1° un missel du XV^e siècle avec guirlandes de fleurs et de fruits encadrant les pages. Sur le premier folio on lit : *A donné ce present missel Jean Fouchier prestre de l'Eglise de St-Bonnet l'an 1525.* 2° *Officium nove solemnitis Corporis Jesu Christi.* XV^e siècle, ornements de fleurs et de fruits. A la fin du volume est transcrit l'acte de mariage de Jacques Reymond avec Claudine de Vinolz, du 20 octobre 1591.

Cette bibliothèque, composée exclusivement d'œuvres antérieures au XVIII^e siècle, appartenait à la société des *Presbres natifs de St-Bonnet*. Elle comprend encore aujourd'hui 2270 volumes. Les meil-

leurs typographes des XV^e et XVI^e siècles, les Verard, Lenoir, Petit, Etienne, Elzevir, et les Lyonnais Bailly, Vincent, Gryphe, de Tournes, etc. y sont largement représentés.

Les amateurs de phénomènes scientifiques vont ensuite étudier les momies, (1) et les ascensionnistes montent au clocher pour jouir de la belle vue, admirant au passage la magnifique cloche, du poids de dix mille livres, coulée en 1683, aux frais des habitants de St-Bonnet et nommée Camille, du nom de son parrain Mgr de Neuville, archevêque de Lyon.

D'autres, pendant ce temps, examinent les vieilles constructions de la ville, qui offrent des spécimens curieux d'architecture, depuis l'art militaire du XIII^e siècle, avec ses massives et larges arcatures ogivales portées sur des pieds courts et trapus, jusqu'aux élégantes façades Renaissance rappelant les plus belles maisons d'Orléans et de Blois. (2)

La chapelle de l'Hospice obtient aussi une longue visite. « Sa vaste salle rectangulaire (3) est couverte d'un lambris plat qui se raccorde aux murailles par des portions cylindriques. Ce lambris est divisé en caissons ornés de peintures, aux couleurs vives, représentant des fleurs et des feuillages. Des compartiments, plus grands et polylobés, sont remplis par des panneaux à personnages. L'effet est chaud,

[1] M. Eleuthère Brassart fait remarquer à la Société combien ce phénomène de momification a d'analogie avec celui qui s'est produit au cimetière St-Michel à Bordeaux.

[2] Nous réservons pour une monographie de l'église les précieux documents de M. A. Coste, sur les troubles de Saint-Bonnet en 1650 et ceux de M. de Viry, sur le même sujet, et sur la famille Dupuy.

[3] M. Vincent Durand.

riche et harmonieux. L'autel est surmonté d'un rétable en bois, de grandes proportions et entièrement doré, dont le style accuse la fin du XVII^e siècle. Ce rétable, orné de colonnes, de niches et de statuettes, est un des plus remarquables qui existent en Forez, où il en reste encore de si beaux, surtout dans les paroisses de campagne, trop peu riches pour échanger ces merveilles d'art contre de lourds et vulgaires autels de marbre. Mais le morceau le plus digne d'attirer l'attention est un bas-relief, sculpté sur noyer, qui orne le devant de l'autel. Le bois est coupé avec une franchise et une aisance admirables. Les figures ont du mouvement et sont bien groupées, les draperies traitées avec soin, les têtes vraiment belles et expressives. Tout annonce un artiste passé maître dans les difficultés du métier. Il y a surtout, à gauche, une figure d'apôtre qui se penche vers le spectateur, en se soulevant sur un de ses bras ramené en arrière : ce raccourci est rendu avec une vérité qui étonne lorsqu'on se rend compte du peu de saillie avec lequel il est obtenu. (1)

« On conserve aussi dans la chapelle une Vierge noire, probablement fort ancienne, mais qui a malheureusement subi une restauration complète. Cette Vierge, élevée sur un piédestal à une certaine hauteur au-dessus du sol, est assise dans une attitude hiératique ; elle tient du côté gauche l'enfant Jésus ; l'un et l'autre portent sur la tête une couronne fermée. La coiffure de la Vierge, en forme de casque, est surtout singulière ; le vêtement, doré en plein, simule une étoffe de brocart.

On ne peut quitter la chapelle sans jeter un coup

[1] Ce bas-relief est attribué au sculpteur Vaneau.

d'œil sur la belle grille de fer forgé qui ferme le chœur des religieuses. Deux assez bons tableaux se voient aussi dans une salle de l'hospice. »

Ainsi fut employée cette première journée ; le lendemain, 3 juillet, les survivants se comptèrent, et au nombre de 17 seulement, se mirent en route pour Saint-Nizier et Rosiers.

SAINT-NIZIER-DE-FORNAS.

« Saint-Nizier de Fornas, (1) est la paroisse-mère de Saint-Bonnet. L'église a été fort remaniée : la façade et les piliers de la nef semblent dater du XI^e ou XII^e siècle, mais les voûtes, le chœur et le clocher appartiennent à la dernière période ogivale.

« La porte principale s'ouvre sous un arceau immense qui pénètre dans le pignon du toit et semble avoir été ménagé dès l'origine, en vue d'un allongement possible de l'édifice. Cette porte et la fenêtre placée au-dessus sont flanquées de colonnettes dont l'astragale fait corps avec le fût, et non avec le chapiteau ; particularité que nous retrouvons à Rosiers.

« A gauche de la porte, une encoignure grillée sert de charnier ; chose rare en Forez. L'intérieur de l'église est peu intéressant au point de vue architectural, mais deux tableaux placés dans le chœur méritent d'attirer l'attention.

« Le premier représente *l'Adoration des Mages*. Il est d'un beau style ; mais les vêtements et peut-être les figures de la Vierge et de Saint Joseph ont été repeints par un artiste des plus médiocres. En bas, tracées en blanc et ombrées d'un côté, les

[1] Note de M. Vincent Durand

initiales I. G. Un peu plus haut et à une certaine distance à droite, le millésime 1622, peint en chiffres d'un blanc plus clair et non ombrés.

« La signature I. G. rappelle immédiatement à l'esprit le monogramme dont est signée la fresque de l'ensevelissement du Christ, dans la crypte de Saint-Bonnet. Mais la date de 1622 s'applique-t-elle ici à l'œuvre du maître primitif ou à la prétendue restauration dont elle a été l'objet ?

« Pour résoudre cette question, il faut examiner le tableau placé à côté, qui représente en pied Saint Nizier, Saint Loup et Sainte Madelaine. C'est une fort mauvaise peinture, non signée, dont le travail rappelle celui des vêtements de la Vierge dans le premier tableau. Elle porte cette inscription :

EN · L'ANNEE · 1624 · || BARTHELEMI ·
PAYET · ET · IAN · || PAYET · FRERES · ET
ROYS · DE · STE · || MARIE · MAGDELAINE ·
ONT · || DONNE · CE · TABLEAU ·

« La presque identité de date et la ressemblance de facture portent donc à croire que le millésime de 1622 est celui des maladroites retouches qu'a subies l'*Adoration des Mages*, et qu'elles sont l'œuvre du barbouilleur qui a peint la seconde toile.

« Dans le retour du pilier qui forme l'angle du chœur du côté du midi, on remarque une excavation carrée, profonde, fermée par une grille de fer et par une porte, aussi de fer, dans laquelle est pratiquée une étroite lucarne garnie d'un croisillon.

« L'ouverture de cette espèce d'armoire est ornée dans le goût de la fin du XV^e siècle. On a dû y conserver des reliques ; la châsse de St-Porcaire,

à Montverdun, est enfermée dans une armoire grillée du même genre.

« Mentionnons encore, dans la chapelle de droite, une statue en carton rembourré, représentant Saint Isidore avec des culottes bouffantes, des bas et un riche justaucorps brodé, à poches, dans le genre de ceux à la mode sous le règne de Louis XIV. »

ROSIERS-CÔTES-D'AUREC.

« L'église de Rosiers n'a qu'une seule et large nef, de bonnes proportions, bien que de hauteur médiocre. Elle est voûtée en berceau ; des demi-colonnes appliquées à des pilastres carrés reçoivent la retombée des arcs doubleaux. Plusieurs de ces colonnes ont les angles de leurs bases garnis de petites baguettes. Les joints de mortier font saillie en beaucoup d'endroits sur la pierre ; les détails et le style général du monument, portent à le classer vers la fin du XI^e siècle ou le commencement du XII^e.

« L'église se termine par une abside en cul de four, ornée à l'intérieur d'arcatures supportées par des pilastres cannelés, flanqués chacun de deux colonnes. Les chapiteaux qui les couronnent sont des plus curieux.

« L'édifice offre, en outre, plusieurs chapelles latérales. Dans l'une d'elles, au midi, une *Piété*, de grande proportion, surmonte l'autel. C'est une œuvre pleine de raideur, mais non sans caractère, de la fin du moyen-âge.

« L'addition d'une tribune a malheureusement altéré la belle simplicité de la nef de Rosiers. Cependant on doit rendre cette justice aux constructeurs que l'on a touché le moins possible au monument.

« A l'extérieur, l'édifice se recommande surtout par ses belles masses et son aspect de solidité. Le portail est surmonté d'un bas-relief d'un travail assez barbare représentant l'*Adoration des Mages* et d'une effigie de *Saint Blaise*. Une charmante corniche règne le long du pignon et de la nef, et le clocher, placé sur le transept, présente un double étage de fenêtres accouplées, que séparent d'élégantes colonnettes d'un fort beau granit gris.

« Les chapiteaux cubiques, largement évidés par le bas, de certaines colonnettes de l'étage supérieur, produisent, malgré leur extrême simplicité, un excellent effet, parcequ'ils ont été conçus pour être vus précisément à la distance où ils sont placés.

« A propos des colonnes de l'église de Rosiers, le secrétaire de la Société fait observer qu'il n'y a pas lieu de tenir un compte trop absolu, dans notre pays et pour l'époque romane, de cette remarque de certains auteurs, que l'astragale, partie intégrante du fût dans l'antiquité, a été au moyen-âge rattaché au chapiteau. La tradition antique s'est perpétuée en Forez, comme on peut le voir à Rosiers, à Saint Nizier, à Ste-Foy-lès-Bussy, à l'Hôpital de Rochefort, etc. Il est possible que dans ces édifices il ait été mis en œuvre quelques colonnes tirées de constructions romaines ; mais il en est d'autres qui paraissent bien contemporaines des églises actuelles et dont l'astragale est taillé dans le même bloc que le fût.

« Au midi de l'église se trouve l'ancien prieuré, aujourd'hui converti en couvent de religieuses. On y voit encore de vastes salles du XV^e ou XVI^e siècle. Dans l'une d'elles est un beau portrait, daté de 1626, représentant un vieux prieur. Cet excellent homme, probablement bibliophile et horticulteur, tient de la main gauche un livre doré sur

tranche et armorié sur le plat, et de la droite il pose une énorme poire sur une table où sont écrits ces mots : BON CRH EN D'HYVER P I ⁺⁺ $\frac{1}{4}$ »

Annonçons en quittant Rosiers que M. Vachez prépare pour les *Mémoires* de la Société une notice plus complète sur cette intéressante localité.

En rentrant à St-Bonnet, nous passons devant le château de Montagnac et nous admirons de loin la belle position du bourg de Legnec (1), et la flèche moderne de l'église de St-Hilaire.

MIRIBEL ET PÉRIGNIEU.

« Quelques membres de la Société (2) utilisent la fin de la journée en allant visiter le château de Miribel, commune de Pérignieu.

« Le château et l'agglomération fortifiée de Miribel sont assis sur un promontoire élevé qui domine le cours de la rivière d'Ecolèze et qu'un isthme étroit rattache seul à la montagne voisine. Au centre de l'éminence, et sur un rocher aplani, escarpé et régularisé de main d'homme, s'élevait le château proprement dit. Il formait un massif quadrangulaire dont l'angle N. O. subsiste seul aujourd'hui.

« Une modeste croix de pierre a été érigée au sommet du monticule : elle est datée de 1654 et porte, sculpté sur sa base, un écusson pallé, au franc quartier chargé d'une croix pattée, qui est de St-Paul.

[1] Prononcez *Legniet*, conformément au dialecte local, et non *Legnecque*, comme le font les étrangers, et généralement les personnes qui craignent de paraître ignorer l'orthographe. C'est là un travers trop commun en Forez et qui tend à défigurer le nom de beaucoup de nos villages. *Note de M. V. Durand.*

[2] Note de M. V. Durand.

« Autour du château se pressent les maisons du hameau de Miribel, séparées par d'étroites ruelles et qu'enveloppe une enceinte fortifiée assez vaste. Beaucoup de ces maisons sont anciennes. C'est là un curieux spécimen de l'aspect que présentait l'intérieur d'une citadelle féodale, avec les nombreuses habitations particulières où venaient s'entasser, en temps de guerre, les vassaux du seigneur, et dont chaque étage donnait asile à une famille entière. Il est arrivé souvent que ces maisons ont disparu et que les débris de l'habitation seigneuriale et de l'enceinte extérieure sont seuls restés debout. L'inverse s'est produit à Miribel.

« On pénètre dans l'intérieur de la place du côté du midi, le seul accessible, par une belle porte, en ogive à peine sensible, que flanque une tour d'assez bon appareil. Une autre tour s'élève à quelque distance, du côté du soir ; le reste de l'enceinte affecte la forme d'un polygone qui ne présente qu'un petit nombre d'angles rentrants. Il en résulte que les différentes parties de la muraille ne se flanquent que très imparfaitement. Sans doute on a jugé que l'escarpement des pentes qui descendent vers l'Ecolèze et un vallon voisin, mettait la place à l'abri de toute attaque venant de ce côté.

« Une chapelle tournée au levant, et dont le chevet rectangulaire fait partie du mur d'enceinte, semble accuser par son style le XI^e ou le XII^e siècle.

L'église de Pérignieu, qui est ensuite visitée, a trois nefs. Son portail, d'un assez bon dessin, a la date de 1574 gravée sur l'un de ses montants. Le tympan est notablement en retraite sur le linteau, ce qui porte à croire que ce dernier supportait une ou plusieurs statues qui ont disparu.

« L'intérieur est d'un aspect lourd et n'a rien de

remarquable. Citons cependant la clef de voûte de l'abside qui porte les armes suivantes :

« Ecartelé au 1^{er} et 4^e de.. à 3 étoiles disposées en orle sur le bord de l'écu, au 2^e et 3^e chevronné en barre de... et de.., et sur le tout de... au lion léopardé de....

« Dans la nef centrale, du côté Nord, devant la table de communion, une dalle funéraire porte ces mots :

M. MICHEL
CHABANNES
1673

« Et au-dessus, en caractères plus récents :

MR ANDRE
GOUBIER
MISSIONNAIRE.

« Le clocher, flanqué de lourds contreforts, percé de fenêtres à meneaux, couronné d'une balustrade à jour et surmonté d'une flèche en pierre, semble une imitation de ceux de St-Bonnet. Sur sa façade méridionale, à quelques mètres du sol, est encastree une inscription en lettres gothiques, faisant saillie sur le fond et dont les mots sont séparés par des signes en forme de S retournés. Elle est ainsi déchiffrée par MM. Révérend du Mesnil et Vincent Durand :

lan · mil · v^e · et ·
v · a · este · flet · (se ou le)
clochier · le · ble ·
ce · vendet ·  ·  ·

« Le gros valant 15 deniers, et le bichet ancien de Pérignieu 19 litres 44, ce prix correspond à celui de 11 sous 7 deniers environ le double décalitre.

C'était, pour l'époque, et en tenant compte de la valeur relative des monnaies, un prix excessif. L'histoire a conservé le souvenir de la disette qui régna en Forez l'an 1505, et des aumônes faites par Anne de France à cette occasion. (Lam. — Chant. t. II. p. 501, note).

« La maîtresse cloche porte l'inscription suivante:

« 1^{re} ligne : LAVDATE · DNM · IN · CINBALIS ·
BENE · SONANTIBVS · OIS · SPIRITVS · LAVDET ·
DNM · 1586.

2^e ligne : TEDEVN · | Ici deux cartouches renferment les figures de Saint Jean-Baptiste et de Saint Jean l'Evangéliste. LAVDAMVS. | Le reste de la ligne est rempli par une suite de cartouches où sont représentés : — Sainte Anne tenant la Sainte Vierge, ou peut-être Notre Dame du Saint-Rosaire, — Sainte Barbe, — Sainte tenant une palme, — Saint Michel, — la Sainte Vierge et l'enfant Jésus, en buste sous une arcature, — Saint Antoine, avec son suivant et le *Tau*, — Evêque crossé et bénissant, — Saint Paul, — Saint Pierre, — la Résurrection ; ce dernier sujet est surmonté de la lettre M, qui paraît être l'initiale du fondeur Mosnier.

« Plusieurs de ces poinçons sont les mêmes que ceux mis en usage dans la décoration des cloches de Rosiers.

« 3^e ligne : EGO · SVM · VOX · CLAMANS ·
AFVLGVRE · GELV · ET · TEMPESTATE · DEFEN-
DE · NOS · DNE · IHS · M · SANCTE · IHOANNES ·
BAPTISTA · ORA · PRO · NOBIS · DE (sic)

« Sur une face, superbe croix galonnée portant au centre un médaillon rond avec l'agneau symbolique. Sur les flancs, d'un côté, les armes de France, de l'autre, un cartouche carré portant les lettres IHS

gracieusement entrelacées en forme de monogramme. »

MONTARCHER.

Le troisième jour, 4 juillet, Montarcher fut le but de l'excursion. Mais, hélas, les membres de la Société étaient de moins en moins nombreux.

« Le voyage, bien que fait d'une traite, (1) donne lieu à des observations intéressantes. Tout près de Saint Bonnet, le hameau d'*Estra* (mal à propos orthographié *Les Tras*) conserve le souvenir du passage d'une route antique. Plusieurs chemins se croisent en ce lieu. Auquel doit-il son nom ? Peut-être à celui qui, laissant de côté St-Bonnet, ville relativement moderne, sert de limite méridionale à la commune de Luriec, et se divisant aux Baraques, se prolonge d'une part, sur Nus et le Pont, près St-Marcellin, et, d'autre part, sur Marieu, l'Hospitalet et St-Rambert. Le chemin venait de *Bolène*, en passant par Estivareilles.

« A 2 kilomètres d'Estra, une ferme modeste porte le nom du Chauffour. C'est l'ancien chef-lieu d'un bailliage souvent nommé dans les annales foréziennes. *Sic transit gloria mundi*.

« A la hauteur du hameau du Vivier, on traverse la *voie Bolène*, vieille chaussée romaine qui mettait en communication Rodez et Feurs, en passant par St-Paulien et Usson. Resserrée entre deux murs en pierres sèches, elle gravit rapidement la crête de la montagne, se dirigeant toujours en ligne droite, comme un voyageur qui vient de loin et qui est pressé d'arriver.

• Montarcher nous apparaît enfin avec ses maisons

[1] Note de M. Vincent Durand.

entremêlées de ruines féodales et sa vieille église ombragée de tilleuls séculaires.

« Au-dessous du village sont entassés en désordre, les uns sur les autres, d'immenses blocs de granit. On dirait les ruines de quelque gigantesque rempart. Et comme pour confirmer cette première impression, on découvre, au milieu de ce chaos, les bases de murailles construites en énormes matériaux mis en œuvre sans qu'il ait été fait usage de mortier de chaux.

« On a vu là les ruines d'un *oppidum* gaulois. Mais un examen assez court porte à écarter d'abord l'idée que ces pierres éparses proviennent de l'écroulement d'une enceinte construite de main d'homme. Il n'y a là, ce semble, qu'un fait géologique qui n'est pas sans analogues dans les montagnes du Forez, et dont l'explication n'est point du ressort des antiquaires. Cette conclusion paraît surtout évidente, lorsqu'on remarque que le versant occidental de la montagne, bien qu'offrant une pente relativement très douce, sur laquelle des blocs de grand volume ne pourraient rouler par leur propre poids, est cependant couverte d'énormes pierres sur une superficie de plusieurs milliers de mètres carrés.

« C'était, dans tous les cas, pour la forteresse féodale, un excellent moyen de défense, et c'est peut-être pour ajouter à la valeur de ces obstacles naturels qu'ont été construites les murailles cyclopéennes dont on voit les restes. Cette supposition n'a rien d'in vraisemblable, encore que la distribution de ces ruines en cases isolées ou contigües permette de croire qu'elles ont servi aussi d'habitations.

« Rien du reste n'autorise à attribuer spécialement

ces constructions à la période gauloise : à toutes les époques on a pu bâtir ainsi. Il ne paraît pas qu'on ait jamais rencontré à Montarcher d'outils en silex, ni d'instruments de bronze. Une forge dont on a reconnu l'emplacement sur le versant oriental a dû simplement servir à des carriers, car ces blocs sont encore aujourd'hui exploités comme pierres de taille.

« D'assez nombreux, mais trop petits débris céramiques sont recueillis aux abords des murailles ; les uns, recouverts d'un épais vernis à base de plomb, ne peuvent remonter plus haut que le XII^e ou même le XIII^e siècle ; les autres sont des fragments d'une poterie gris de plomb, très cuite, un peu rugueuse à l'extérieur, qui rappelle bien que de loin certaines poteries gauloises, mais dont le moyen-âge présente aussi des spécimens tout-à-fait identiques.

« En résumé, les preuves de l'origine gauloise de Montarcher font défaut, et en attendant que des fouilles régulières ou le hasard d'une trouvaille en décide autrement, il paraît sage de n'y voir que des bâtisses du moyen-âge.

« L'église de Montarcher possède une abside qui peut remonter au XI^e ou XII^e siècle. Le reste de l'édifice est du XV^e. On remarque les armes des Rochebaron (*de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur*) sculptées sur une clef de voûte. Dans une chapelle latérale du côté nord, une pierre tombale porte, gravée au trait, une figure de prêtre debout, revêtu d'une chasuble ronde, les mains jointes et la tête largement tonsurée. Au-dessous est cette inscription :

M.
G. FERRIER
P.

« Sur le côté gauche et dans la bordure qui circonscrit la dalle :

HIC · JACET · DNI · -P·BRI · R · IM · (sic) PACE ·

« A droite et aussi dans la bordure :

1497.

« Au soir de l'église s'élevait le château des Rochebaron, réduit aujourd'hui à un monceau informe de ruines. Il y a peu d'années une tour restait encore debout, semblable à une sentinelle que l'on n'a pas relevée de son poste et qui continue à surveiller l'immense horizon. Elle a été renversée, et peut-être la valeur des matériaux n'a pas compensé les frais de démolition. Mais ce que l'on n'a pu ravir à Montarcher, c'est la vue magnifique dont on jouit du sommet de la butte que surmontait le vieux manoir des Rochebaron. La vallée de l'Andrable, les montagnes couvertes de pins qui l'encadrent et, dans le lointain, les cimes capricieusement découpées du Velay et du Vivarais forment un tableau dont l'œil se plaît à suivre les lignes grandioses et ne se détache qu'à regret. »

Aussi, après ces trois charmantes journées passées ensemble, les membres de la Société se quittent avec peine, se promettant bien de faire partie de l'excursion prochaine.

AOÛT 1879 - FÉVRIER 1880

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 5)

I.

**Procès-verbal de l'Assemblée générale tenue
à Montbrison le 18 décembre 1879.**

**PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS,
PRÉSIDENT.**

A deux heures la séance est ouverte.

Sont présents : MM. E. Brassart, Chambre des notaires représentée par son secrétaire, J. B. David, Girardon, Gonnard, Granger, Huguet, vicomte de Meaux, E. Morel, G. Morel, E. des Périchons, Poidebard, Relave (abbé), Révérend du Mesnil, François Rony, Joseph Rony, baron de Rostaing, A. Roux, Testenoire-Lafayette, Thiollier, de Turge, de Vazelhes, Vernay (abbé).

Compte de gestion. — Budgets.

M. le Président donne lecture à l'Assemblée du compte de gestion de l'exercice clo premier décembre 1879.

Ce compte ne donne lieu à aucune observation. Il est approuvé par l'Assemblée. (Voir annexe n° 1).

M. le Président soumet ensuite à l'Assemblée deux projets de budget dont l'un, additionnel à celui de 1879, comprend les opérations qui, bien que non encore effectuées, concernent en réalité les exercices antérieurs à 1880, et l'autre, dit budget de 1880, ne comprend que les recettes et les dépenses vraiment afférentes à l'exercice 1880.

A l'appui de ces projets, M. le Président expose que la situation de la Société est excellente, mais que, pour arriver à une complète régularité, il importe d'effectuer sans trop de retard les opérations arriérées, soit en recettes soit en dépenses. Le Conseil d'administration propose, pour atteindre ce but, de publier en 1880 trois volumes et de faire rentrer pendant le même temps les cotisations 1878, 1879 et 1880, dont l'une, celle de 1878, est aujourd'hui en voie de recouvrement, dont la deuxième, celle de 1879, sera demandée après la publication des tomes V et VI des Mémoires de la Société, dont la troisième enfin, celle de 1880, suivra l'apparition du tome VII ou du catalogue, vers la fin de l'année prochaine. La publication de ces trois volumes, pendant la seule année 1880, est plus facile à effectuer qu'on ne le suppose. En effet, le tome V est sous presse, et douze feuilles déjà tirées sont soumises aujourd'hui même à l'examen des membres de la Société, qui peuvent apprécier ainsi le produit des presses de notre excellent collègue et imprimeur, M. Henri Théolier, aussi bien que le zèle déployé par MM. Testenoire-Lafayette et Gonnard pour la préparation et la surveillance de l'impression de ce volume, dont l'apparition satisfera prochainement la légitime attente de MM. les sociétaires. Le jour même où paraîtra le tome V, sera remis à l'imprimeur le manuscrit

du tome VI, composé en totalité des intéressants mémoires de l'abbé Duguet sur Feurs. L'impression de ce volume ne pouvant donner lieu à aucun retard spécial, le tome VII est dès aujourd'hui mis en préparation, et MM. les auteurs qui ont fait espérer leurs travaux pour ce volume sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs manuscrits le plus tôt possible au secrétaire de la Société. A moins d'un retard de leur part, le tome VII paraîtra à la fin de 1880.

Après avoir entendu ces explications, l'Assemblée passe au vote, et les deux budgets additionnel de 1879 et ordinaire de 1880 sont votés sans modification. (Voir annexes n^{os} II et III).

Mouvement du personnel.

Depuis la dernière assemblée générale, 4 nouveaux membres titulaires, MM. Chomer, Guilloud, comte de Champagny, Ferdinand Courbon, ont été admis par le Bureau.

La Société a eu le regret de perdre un de ses membres fondateurs, M. Bouchetal-Laroche, ancien député.

Dons et échanges.

M. Montagne a offert à la Société, pour sa bibliothèque, un lot considérable de titres et pièces manuscrites dont le dépouillement a été confié à l'un des membres du Conseil.

M. J.-B. Dulac, architecte, a également offert à la Société plusieurs pièces de marbre ornées de moulures et un autre marbre portant gravé en lettres superbes, hautes de 0^m, 12 environ, ce fragment d'inscription:

..... I C

Ces précieux débris ont été mis au jour au cours de travaux exécutés à Moind, sous la direc-

tion de M. Dulac, dans l'ancien couvent de Sainte-Eugénie, ou du Palais.

M. Héron de Villefosse, attaché à la conservation des Antiques du Louvre, a envoyé à la Société deux moulages du poids antique de bronze découvert à Feurs et conservé dans ce musée. On sait que ce poids porte, incrustée en lettres d'argent, l'inscription, DEAE·SEG·F || P·X, sur laquelle la récente découverte de l'inscription de Bussy vient d'appeler de nouveau l'attention des érudits.

M. Brassart offre 4 photographies: deux représentant l'ancienne église de St-Martin-la-Sauveté, démolie en 1879, et les deux autres des rétables en bois sculpté placés dans le transept de la même église.

M. Croze a offert à la Société une pierre portant un blason.

Depuis la publication du dernier *Bulletin*, la Société a reçu de MM. :

Héron de Villefosse : sa *Notice des monuments provenant de la Palestine et conservés au musée du Louvre*. Paris, Mourgues, 1879, in-12.

J. B. Thuot, sa *Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy de Gandy*. Guéret, Dugenest, 1879, in-8°.

J. B. Dulac, son mémoire : *Les ruines de Sainte Eugénie à Moingt, près Montbrison*. St-Etienne, Théolier, 1876, in-8°.

Baron de Rostaing, son mémoire : *La marine militaire de France sous Philippe le Bel. 1294-1304*. Paris, Berger-Levrault, 1879, in-8°.

A. Huguet : *Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de Montbrison*, 3 août 1873, — 29 décembre 1875. Montbrison, A. Huguet, 1876, in-8°.

Abbé Vindry, son ouvrage : *Tong-Kin et martyrs*,

ou vie du vénérable Jean-Louis Bonnard, missionnaire au Tong-Kin, décapité pour la foi le 1^{er} mai 1852. Lyon, Briday, 1876, in-12.

A. Benoît, conseiller à la cour de Paris, sa *Notice sur Jean Le Bon, médecin du cardinal de Guise, suivie de sa prosopopée* Le Rhin au Roy. 1568. Paris; Martin, 1879, in-12.

Société héraldique et généalogique de France : *Bulletin*, 1^{re} année, n° 9, 10 mai 1879.

* Académie de Clermont : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*. t. XX, 57^e volume de la collection des *Annales*, 1878. Clermont-Ferrand, Thibaud, 1878, in-8°.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*, 3^e trimestre, 1879.

Société historique et archéologique du Maine : *Revue historique et archéologique du Maine*. 1876, 1877, 1878 et les trois premières livraisons de 1879.

Société d'émulation du département de l'Allier : *Bulletin*. t. 11, in-8°.

Société Nationale des Antiquaires de France : *Mémoires*, tomes 28 à 39 inclus. 12 vol. in-8.

L'Assemblée vote des remerciements aux donateurs.

Le nombre des Sociétés qui entretiennent avec la Diana des relations d'échange s'est notablement accru. La Société des Antiquaires de France a même très gracieusement consenti à disposer, pour notre bibliothèque, d'un nombre de volumes de ses *Mémoires* bien supérieur à celui qu'il nous a été possible de lui offrir.

Acquisitions.

Une acquisition très importante a été faite pour la Société par le Conseil d'Administration : elle

comprend une quantité considérable de chartes originales, copies de pièces, documents manuscrits et imprimés sur le Forez, sceaux, plans, gravures ; le tout provenant du regretté secrétaire de la Diana, feu M. P.-L. Gras.

Cette acquisition est trop récente et le nombre des pièces acquises trop grand, pour qu'il soit possible d'en présenter aujourd'hui l'état détaillé. Le Conseil prendra des mesures pour faire classer et inventorier au plus tôt ce fonds.

Ont été acquis aussi, pour la bibliothèque de la Société :

Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines, 6^e fascicule. Paris, Hachette et C. 1875, in-4^o,

Chevalier (Ulysse) : *Répertoire des sources historiques du Moyen-âge*. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1877, 2 vol. in-8^o.

A. Vingtrinier : *Biographie des artistes Lyonnais. Fleury Epinat*. S.L. N.D. in-8^o, de 24 pages.

Reliures.

M. Testenoire-Lafayette annonce que les reliures confiées à M. Sauvade, notamment celle des *Acta Sanctorum*, seront bientôt achevées et qu'elles sont exécutées avec le plus grand soin.

Bulletin et séances périodiques.

M. le Président propose la publication à dates fixes et par trimestre du Bulletin qui a paru jusqu'ici à intervalles irréguliers. Chaque fascicule, comprenant une ou deux feuilles d'impression, contiendrait le compte-rendu des opérations du trimestre. Il pourrait paraître les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre. M. le Président ajoute que la périodicité du Bulletin serait utilement complétée

par celle des assemblées particulières du Conseil et des assemblées générales.

Il propose de tenir, tous les trois mois, une réunion du Conseil dont la date serait indiquée d'avance par le Bulletin; chacune de ces réunions serait suivie, dans l'après-midi, d'une séance plénière où il pourrait être traité des affaires générales de la Société, mais qui serait plus particulièrement consacrée aux communications relatives à l'histoire et à l'archéologie du Forez.

Ces propositions sont ratifiées par l'Assemblée.

Fouilles de Moind.

M. le Président dit que le désir lui a été exprimé de voir reprendre les fouilles si intéressantes faites à Moind en 1878, pour le compte de la Société, sur l'emplacement d'un somptueux édifice gallo-romain. Tout porte à croire que cet édifice se prolongeait sur un terrain communal adjacent à la propriété particulière déjà explorée. L'Administration municipale de Moind, qui s'est déjà montrée très bienveillante pour la Société, a offert d'autoriser des fouilles sur ce terrain. Le budget qui vient d'être voté par l'Assemblée contient un crédit pour études et fouilles, sur lequel il pourrait être prélevé quelques fonds; enfin il est permis d'espérer que l'Etat voudra bien encourager ces recherches par une subvention que la Société a déjà sollicitée par délibération du 11 avril 1878.

L'Assemblée, adoptant les vues dont M. le Président vient de se faire l'interprète,

Nomme, pour déterminer la nature et préparer le devis des fouilles à pratiquer, une commission composée de MM. Vincent Durand, Girardon, de Turge et de Vazelhes;

Autorise le Conseil d'administration à faire exécuter sur le rapport de cette commission, et dans les limites des ressources disponibles, sur le crédit précité, les travaux de recherches qui seront jugés convenables ;

Et renouvelle le vœu qu'une subvention de l'Etat soit accordée, pour cet objet, à la Société.

Inscription de Bussy.

M. le Président rappelle que la Société a été assez heureuse pour s'assurer la propriété de la rare et curieuse inscription découverte cette année sous le pavé de l'ancienne église de Bussy-Albieu, et ainsi conçue :

IL /
ITA
AEFECTOTEI
DEAESEGETAEFO
ALLECTOAQVAE
MPVLI DVNISIÁE
AEFECTÓRIOMA
MEIVSDEM TEM
Ø PAG
JBLOCNVS
TRO

Le musée de Saint-Germain a désiré posséder un moulage de cette inscription. Notre dévoué collègue M. Gonnard a bien voulu se charger de donner satisfaction à ce vœu. La partie supérieure de la

Pierre a malheureusement été mutilée par la pioche des maçons au moment de la découverte, et des fragments de la partie inscrite jetés dans les déblais n'ont pu encore être retrouvés. Cette circonstance explique le retard apporté à la publication du texte dans le Bulletin : on espérait retrouver les morceaux brisés.

Colonnes itinéraires de Pommiers.

M. Brassart au nom de M. Vincent Durand, empêché par une indisposition d'assister à la séance, donne lecture de la note qui suit :

« Au mois d'octobre dernier, un savant épigraphiste, M. Héron de Villefosse, attaché à la conservation des Antiques du Louvre, visitait la Diana où notre confrère, M. Henry Gonnard, et le secrétaire de la Société avaient le plaisir de le recevoir. Il venait étudier sur place la belle inscription de Bussy et la colonne itinéraire retirée des soubassements de l'église de Pommiers.

« Un examen très attentif de ce dernier monument a conduit M. Héron de Villefosse à une lecture un peu différente de celle que j'avais cru pouvoir proposer, page 231 du tome IV de vos *Mémoires*. Je n'invoquerai point ici, pour excuser mon erreur, le mauvais état, malheureusement trop réel, de l'inscription ; j'aime mieux reconnaître tout simplement que je l'avais mal lue et vous indiquer deux artifices qui ont été mis en usage pour en vérifier le texte : le premier consistant à appliquer sur les endroits douteux une feuille de papier blanc sans colle préalablement humectée, le second à examiner la colonne dans l'obscurité, en promenant lentement une bougie à quelque distance, de manière à se procurer un jour rasant. On élimine ainsi les causes d'erreur liées à la coloration naturelle de la pierre et à la lumière diffuse, qui con-

tribuent l'une et l'autre à masquer les petits accidents de la surface, et tous les accidents de celle-ci ressortent avec une grande netteté.

« C'est en joignant l'emploi de ces moyens à une inspection directe, que M. Héron de Villefosse a pu s'assurer que trois des lettres de l'inscription n'avaient pas été exactement déchiffrées, et vous allez voir de quelle conséquence est cette rectification.

« A la seconde ligne, après un R qui est certain, j'avais cru voir la moitié d'un M. J'y avais été déterminé par l'existence d'une petite cavité, bien visible sur la planche photographiée, et qui correspond à peu près à la place qu'aurait dû occuper le pied de la première haste de cette lettre. Toutefois, cette haste elle-même n'a pas laissé de traces certaines et, tout considéré, il semble plus sage de n'en pas tenir compte. La lettre dont il s'agit serait donc un V.

« Dans la dernière ligne, la seconde lettre n'est pas un S suivi d'un point, mais très certainement un O, masqué par un accident diagonal de la pierre, mais dont néanmoins on parvient à suivre bien nettement le contour malgré sa ténuité. De plus, la dernière lettre, au bord de la cassure de la borne, est un F, comme du reste, je l'avais déjà soupçonné.

« Il en résulte que cette ligne doit être lue COL· FL· F.... Ce qui peut s'interpréter par *Colonia Flavia Forum*, ou, selon une ingénieuse hypothèse suggérée à M. Héron de Villefosse par une inscription de la Suisse que je citerai plus loin, *Colonia Flavia Felix Segusiavorum*. De toute manière, les deux premiers mots peuvent être considérés comme certains ; et même il ne peut guère y avoir de doute sur l'identité de la colonie dont il s'agit avec Feurs.

« L'épithète de *Flavienne*, M. Héron de Villefosse nous l'a fait immédiatement remarquer, ne permet pas d'assigner au monument une date antérieure à Vespasien, le premier empereur de la famille de ce nom.

« Restait à déterminer cette date d'une manière plus précise, en partant de ce fait que, l'année de la puissance tribunitienne n'étant pas exprimée, il s'agit probablement de la première année d'un règne.

« J'ai proposé à M. Héron de Villefosse d'attribuer la borne à Trajan et, après avoir comparé celle-ci à six autres milliaires de la première année de ce prince, (1) il a jugé cette hypothèse plausible et modifiant un peu mon essai de restitution, rétabli comme il suit le texte de l'inscription, sous toutes les réserves commandées par des lacunes aussi considérables :

imp. d I V i . n e r v
ae. f. ne R V ae. traiano
caes. au G V sto . ger
m. p O N T. max. tr (N et T liés)
ib. p O T. P. p. cos. ii
COL. FL. F . . .

(*Imperatori divi Nervæ filio, Nervæ Trajano
Cæsari Augusto, germanico, pontifici maximo,
tribunicia potestate, patri patriæ, consuli iterum,
Colonia Flavia F*)

(1) Colonnes de Frenouville (Calvados) : Lambert, *Epigraphie du Calvados*, p. 7 ; — de Mandeure (Doubs) et de Fontaine-Ronde, près Pontarlier : *Mém. de l'Acad. de Besançon* t. I. p. 154 ; — de Beck, près Nimègue : Brambach, *C. I. R.* n° 1927 ; — de Baden et de Versoix (Suisse) : Mommsen, *I. H.* nos 321 et 330.

« Dans ce texte, plusieurs lettres pourraient être liées, comme le mot *pontifici* en offre déjà un exemple. La distribution des lettres entre les lignes pourrait aussi un peu différer ; le nom de l'empereur être au nominatif ou même à l'ablatif, bien que le datif soit plus probable. Mais ce sont là des détails relativement sans importance, et je crois qu'avec les éléments dont on dispose, il est difficile d'arriver à quelque chose de plus satisfaisant.

« L'inscription serait donc de l'an 98 de J.-C.

« Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'intérêt exceptionnel que présente le nom de *Colonia Flavia*, appliqué probablement à Feurs, et qui apparaît chez nous pour la première fois. On connaît en Orient une autre *Colonia Flavia* : ce nom fut donné à Césarée de Palestine en l'honneur de Vespasien. Dans les Gaules même, il fut porté par Avenches (Suisse), *Aventicum*, qu'une inscription publiée par Mommsen (*Insc. Helvet.* n° 179) et très opportunément rappelée par M. Héron de Villefosse, qualifie de COL · PIA · FLAVIA · CONSTANS || EMERITA · HELVETIOR · , avec cette circonstance que le nom du peuple intervient seul ici comme déterminatif géographique. Il y avait d'autres colonies de Vespasien en Italie, en Espagne, en Thrace. A quelle occasion ce titre fut-il imposé à une ville de nos pays ? On sait, par Tacite, avec quelle ardeur les Lyonnais épousèrent la cause de Vitellius, et quelle résistance une partie de la Gaule opposa à son successeur. Le titre de colonie romaine fut-il la récompense d'une fidélité qui avait peut-être pour secret mobile un antagonisme municipal, analogue à celui qui existait à la même époque entre Lyon et Vienne et qui faillit amener la destruction totale de cette dernière ville par les soldats de Vitellius ? Est-il

au contraire, l'indice d'un établissement militaire destiné à contenir une cité mal disposée pour le nouvel ordre de choses et à la punir du concours prêté par elle au pouvoir déchu ? On serait tenté de préférer la première hypothèse si l'on continuait à raisonner par analogie avec ce qui a dû se passer pour Avenches, qui déjà capitale des Helvètes, *gentis caput*, au temps de Vitellius, et après avoir été hostile à ce prince (1), fut, au rapport d'un continuateur de Frédégaire, cité par M. Desjardins (2) rebâtie et accrue par Vespasien et Titus : *Vespasianus Germanos rebellantes superat et Aventicum civitatem ædificat. A Tito, filio suo, postea expletur et nobilissima in Gallia Cisalpina efficitur.* (Fréculfe, *ad. a. C. 75.*) Le même auteur qui, dans l'espèce, peut avec une certaine vraisemblance, être regardé comme l'écho de traditions locales ou de titres subsistants encore de son temps, parle d'un voyage fait par Titus *dans toutes les parties de la Gaule*, à l'occasion duquel Avenches, et sans doute plusieurs autres cités, éprouvèrent ses bienfaits : *Titus universam Galliam circuevit et Aventico civitatem quam pater inceperat explevit, gloriose, eo quod eam diligebat, ornavit.* (*Ad. a. C. 82.*) (3)

« D'autres bornes itinéraires sont encore engagées dans les substructions des bâtiments claustraux de Pommiers. La Société de la Diana se préoccupe depuis longtemps des moyens de les rendre au jour. Espérons qu'elles viendront bientôt compléter les précieux renseignements fournis par celle que nous possédons déjà.

(1) Tacite, *Hist.* 1. 68.

(2) *Géogr. hist. et administr. de la Gaule romaine*, II, p. 464.

(3) Texte signalé par M. Héron de Villefosse.

« Je saisis cette occasion pour vous signaler un nouveau milliaire, trouvé dans le courant de cette année, en démolissant l'église de Saint-Martin-la-Sauveté, où il avait été mis en œuvre à une époque relativement moderne, probablement la fin du XVII^e siècle, dans un grossier contrefort élevé à gauche de la porte principale. Malheureusement cette borne avait été séparée en deux tronçons par une section horizontale intentionnellement pratiquée à l'aide de clavettes, et c'est précisément la partie supérieure, celle qui portait l'inscription, qui nous manque. La partie inférieure se compose d'un dé simplement équarri qui devait être enfoncé en terre et d'une partie cylindrique, plus finement taillée, qui a 0^m 55 de diamètre sur 0^m 30 seulement de hauteur. La hauteur totale avec le dé est d'un mètre.

« J'ai remarqué depuis longtemps sur une place du hameau de Vassoge, dans la même commune, la base d'une autre colonne itinéraire également anépigraphe et beaucoup plus fruste. Elle se compose aussi d'un tronçon de cylindre surmontant un corps carré. Il est probable que ces colonnes proviennent toutes deux de la voie de Feurs à Clermont par Saint-Martin-la-Sauveté, autrefois *Saint-Martin-l'Estra*, et Cervière, dont j'ai eu déjà l'honneur d'entretenir la Société, à propos d'un fragment de chaussée d'une belle conservation, découvert à peu de distance du même lieu de Vassoge. »

M. le Président dit que le Conseil d'administration s'est préoccupé des moyens de retirer des sous-bassements de l'ancien prieuré de Pommiers les colonnes itinéraires qui y sont encore engagées. Le Musée de Saint-Germain se montre disposé à fournir des fonds pour cet objet, à condition qu'il lui sera envoyé un moulage des inscriptions découvertes.

Le Conseil a chargé M. Michaud, architecte à Roanne, d'établir le devis de la dépense à faire. Rendez-vous avait été pris sur les lieux pour cette opération ; le froid excessif qui est survenu a forcé de l'ajourner. Elle sera reprise aussitôt que le temps le permettra.

*Portrait de Marc-Antoine Gaiffier,
prieur de Rosiers.*

M. Gonnard présente à l'Assemblée le portrait de Marc-Antoine Gaiffier, prieur de Rosiers, décrit page 121 du *Bulletin*. Il a été gracieusement confié à la Société, pour être reproduit par la photographie, par Madame la supérieure des Sœurs de Rosiers. L'état de ce tableau laissait à désirer : la toile avait été détachée de son châssis et sur plusieurs points la peinture menaçait de s'érailler. Sous l'habile direction de M. Gonnard, les réparations devenues nécessaires ont été exécutées et la conservation de ce beau portrait est désormais assurée.

M. le Président félicite M. Gonnard et le remercie de ce nouveau service rendu à l'art et à la Société de la Diana.

Il fait connaître que le Conseil d'administration propose de mettre la moitié des frais de restauration à la charge de la Compagnie, à raison du mérite de la peinture, de son intérêt historique, et comme témoignage de reconnaissance pour les bons procédés de Madame la supérieure des Sœurs de Rosiers.

L'assemblée approuve.

Communications de MM. Jeannez et de Champagny.

M. Jeannez adresse à M. le Président en le priant de les communiquer à l'Assemblée : 1° une lettre de M. Selmersheim, architecte des monuments histo-

riques, annonçant le dépôt, pour la 1^{re} quinzaine de janvier, du rapport, des plans et devis relatifs à l'abbaye de la Bénisson-Dieu.

2^o Une lettre de notre collègue, M. le comte de Champagny, signalant à la Diana l'utilité d'une restauration dans l'église d'Ambierle. La Société, en attendant un rapport de M. Selmersheim sur cette restauration, remercie MM. Jeannez et de Champagny de leurs communications auxquelles elle attache le plus grand intérêt.

Excursion archéologique à faire en 1880.

L'excursion faite en 1879 par la Société à Montbrison, Moind, Chandieu et Chalain-d'Uzore devait comprendre, en outre, la visite de Saint-Romain-le-Puy. Mais la Commission chargée de régler l'itinéraire ayant reconnu que le temps ferait défaut pour remplir convenablement cette partie du programme, la réalisation en a été remise à une autre année.

L'expérience a montré toute la sagesse de cette décision : chacun se rappelle en effet à quel point la dernière excursion a été bien remplie.

L'Assemblée décide que la prochaine excursion archéologique sera le complément de celle de 1879, c'est-à-dire qu'elle aura pour objet Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal. Elle nomme membres de la Commission qui en arrêtera les détails : MM. Barban, Brassart, Buhet, Gonnard, Jordan de Sury, du Mesnil, de Montrouge, abbé Relave, de Turge et de Vazelhes.

Fixation du poids des nouveaux jetons de présence.

M. le Président explique que le crédit de 950 fr. voté au budget de 1879 pour fabrication de jetons de présence, n'a pu être dépensé, parce qu'un des coins

est altéré sur les bords et présente une fissure dans le champ. Ce coin devra être refait.

M. le Directeur de la Monnaie attribue ces avaries à l'épaisseur trop faible donnée aux jetons, qui oblige le monétaire à exercer sur les coins une pression exagérée. Il conseille de porter le poids de la pièce de 15 grammes à 16.

L'Assemblée, consultée, fixe à 16 grammes le poids des nouveaux jetons à frapper.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,

C^{te} DE PONCINS.

Le Secrétaire,

H. DE TURGE.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice clos le 1^{er} décembre 1879.

Recettes.

	prévues	réalisées
1. Excédant de recettes de l'exercice 1878.....	1.079 25	1.079 25
2. Cotisations à recouvrer sur 1875.....	90 »	90 »
3. 1876.....	225 »	195 »
4. 1877.....	3.919 »	3.605 »
5. 1878.....	4.080 »	277 50
6. 1879.....	4.065 »	98 »
7. Subvention de la ville.....	200 »	
8. Id. du ministère.....	300 »	300 »
9. Vente des publications éditées par la Société.....	100 »	
10. Intérêts de dépôts en banque	10 »	62 35
11. Contribution à l'impression du <i>Voron</i>		180 »
12. Imprévues.....		4 90
Total.....	14.068 25	5.892 00

Dépenses.

	prévues	réalisées
1. Traitement du bibliothécaire 1878.....	66 66	66 66
2. Traitement du bibliothécaire 1879.....	800 »	800 »
3. Frais de bureau.....	200 »	226 29
4. Entretien de la salle.....	60 »	61 50
5. Chauffage.....	100 »	52 80
6. Indemnité au concierge, 1879	100 »	100 »
7. Solde d'impressions de 1878.	500 »	504 »
8. Impression des <i>Mémoires</i> de 1879.....	2.000 »	
9. Id. du <i>Bulletin</i>	500 »	
10. Id. du <i>Catalogue</i>	800 »	
11. Achat de livres et abonnements.....	2.000 »	788 50
12. Reliures.....	1.000 »	
13. Frais d'études en vue de la publication des fresques de St-Bonnet-le-Château.....	500 »	
14. Photographies de monuments historiques demandées par le ministère.....	200 »	
15. Établissement d'une communication entre la salle de la Diana et la salle annexe	1.200 »	
16. Frais de fabrication de jetons de présence.....	950 »	
17. Frais du procès soutenu par la Société contre MM. Levet et Daphaud.....	350 »	335 40
18. Frais de recouvrements et de banque.....	80 »	55 80
19. Dépenses imprévues.....	300 »	581 »
Total.....	11.706 66	3.571 95

Recettes 5.982 »
Dépenses..... 3.571 95

Excédant de recettes. 2.320 05

ANNEXE N° 2.

Budget additionnel et rectificatif de 1879.

Recettes.

1. Excédant de recettes.....	2320	05
2. Reste à recouvrer sur cotisations de 1876	30	»
3. Id. 1877	315	»
4. Id. 1878	3680	»
5. Id. 1879	3970	»
6. Subvention de la ville de Montbrison pour 1879.....	200	»
Total.....	10.515	05

Dépenses.

1. Chauffage.....	47	20
2. Impression des <i>Mémoires</i> de la Société	4000	»
3. Id. du <i>Bulletin</i>	500	»
4. Achat de livres et abonnements.....	1211	50
5. Catalogue	800	»
6. Reliures.....	1000	»
7. Frais d'études et de fouilles.....	500	»
8. Photographie de monuments histori- riques.....	200	»
9. Etablissement d'une communication entre la salle de la Diana et son annexe.....	1200	»
10. Jetons de présence.....	950	»
11. Réparations ou acquisitions pour la salle de la Diana et le logement du concierge.....	106	35
Total.....	10.515	05

ANNEXE N° 3.

Budget de 1890.

Recettes.

1. Subvention de la ville de Montbrison	200	»
2. Id. du ministère.....	300	»
3. Vente de publications éditées par la Société	100	»
4. Intérêts de dépôts à la Banque.....	10	»
5. Cotisations à 30 francs.....	3600	»
6. Id. à 15.....	425	»
Total.....	4635	»

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire, 1880	800	»
2. Frais de bureau.....	200	»
3. Entretien de la salle	250	»
4. Chauffage	100	»
5. Indemnité au concierge	100	»
6. Impression des <i>Mémoires</i> de la Société	1800	»
7. Id. du <i>Bulletin</i>	500	»
8. Achat de livres ou abonnements.....	500	»
9. Frais d'encaissement de reçus.....	50	»
10. Imprévus.....	335	»
Total.....	4635	»

II.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Alexandre Chomér, place de la Comédie, à Lyon, reçu le 13 novembre 1879.

M. Alphonse Guilloud, rue de Sully, à Roanne, reçu le 6 décembre 1879.

M. Le comte Paul-Jérôme de Champagny, au château de Champagny, par St-Haon-le-Châtel, reçu le 18 décembre 1879.

M. Ferdinand Courbon, avocat, à St-Etienne, reçu le 18 décembre 1879.

M. Louis Neyron des Granges, au château de la Rouare, par Firminy, reçu le 18 janvier 1880.

M. L'abbé Laurent Socquet, professeur au Petit Séminaire de Montbrison, reçu le 18 janvier 1880.

Membre décédé.

M. Bouchetal-Laroche, ancien député, à St-Bonnet-le-Château, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. Victor Gay, avocat à St-Etienne, membre titulaire.

Note sur l'inscription de Bussy, page 138.

Le jambage qui termine la troisième ligne appartient certainement à un M, ce qui se reconnaît sur l'original à la légère inclinaison que ce jambage présente. Les lignes suivantes, à l'exception de la dernière, sont complètes à droite. Toutes ont perdu leur commencement.

A la 6^e ligne, il semble qu'il existe un faible espacement entre le D et l'I qui précède immédiatement.

M. Hérons de Villefosse vient de faire paraître, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1879, page 160, une savante note sur l'inscription de Bussy. Il suggère pour cette sixième ligne, la lecture *teMPVLI* (pour *templi*) *DVNISIAE*, *Dunisia* étant le nom d'une nouvelle divinité topique qu'il rapproche de celui de la déesse *Duna*, associée à *Mars*, *Bolvinnus* sur un autel du musée de Nevers.

FÉVRIER — AVRIL 1880

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 6)

I.

Procès-verbal de la réunion du 24 février 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS,
PRÉSIDENT.

La première des conférences trimestrielles instituées par délibération de l'Assemblée générale du 18 décembre 1879, a eu lieu dans la salle de la Diana le 24 février 1880, à trois heures du soir.

Etaient présents : MM. Brassart, Durand, Gonnard, Guilloud, Jeannez, E. Morel, des Périchons, Poidebard, de Quirielle, Relave (abbé), Révérend du Mesnil, J. Rony, L. Rony, baron de Roostaing, Socquet (abbé), Testenoire-Lafayette, Thiollier, de Turge, de Vazelhes.

Inscription découverte dans la chapelle du cimetière de Néronde.

Le secrétaire, au nom de M. A. Vachez, absent, donne lecture de la note suivante :

« A cinq cent mètres environ de la petite ville de

Néronde, existe, dans le cimetière de cette localité, une chapelle dont la nef fut élevée au milieu du XIV^e siècle, mais dont le chœur, qui formait à l'origine tout le monument, remonte à une époque bien plus ancienne, comme le révèle la forme du campanile roman placé à l'intersection de la nef et du chœur. D'ailleurs, il en est déjà fait mention dans la charte de l'Archevêque Burchard, de l'an 984, qui nous apprend que l'Eglise de Lyon possédait une rente de 15 sols sur la chapelle de Néronde, pour le luminaire nécessaire à la célébration des fêtes de la Sainte-Vierge : « *Et quindecim solidos in capellâ de Nigrâ undâ, undè luminaria haberentur ad ipsas festivitates (sanctæ Mariæ)* (1). S'il faut même en croire Delandine, ce sanctuaire était fréquenté dès le VIII^e siècle et toutes les populations voisines venaient y célébrer avec solennité la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge (2).

« Les Salemard, seigneurs du fief voisin de la Fay, firent construire la nef, en 1345, et y fondèrent une prébende (3). Mais déjà auparavant, une autre prébende avait été fondée, dans la chapelle primitive, par les comtes de Forez, dont les faveurs ne lui firent point défaut, comme le témoigne une inscription dont la Mure parle en son histoire des Ducs de Bourbon, dans les termes suivants :

« En cette même année encore (1301) le jour et
« fête de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge
« ayant été mis et choisi pour commencer la célé-
« bration de la Sainte Messe dans le chœur de la

(1) Menestrier. *Hist. civ. et consul.* preuves, p. 4.

(2) *Prix de Néronde*, p. 45.

(3) Archives de la famille de Salemard. Saint-Allais: *Nobiliaire de France*. II. p. 154.

« belle et dévote chapelle dédiée en l'honneur
« de cette même Vierge, près le lieu de Néronde
« en Forez, la mémoire en a été conservée à la
« postérité par une inscription gravée en pierre
« dans le chœur de cette chapelle, en laquelle il
« est fait une mention honorable de ce comte
« (Jean 1^{er}) et la qualité d'illustrissime comte lui
« est donnée en ce monument public » (*Histoire
des Ducs de Bourbon*, I. p. 328).

« L'inscription dont parle la Mure était inconnue
depuis de longues années, quand heureusement
elle fut découverte, au mois de septembre 1879,
sous l'enduit qui la recouvrait, par M. Zaccheo fils,
à l'occasion de travaux de peinture exécutés dans
la nef par cet artiste. Elle n'est point *gravée en
pierre*, comme le dit la Mure, mais peinte sur le
mur du chœur, à gauche de l'autel, en caractères
gothiques du XIV^e siècle. En outre, elle ne porte
point la date de 1301, mais bien celle de 1309. Sauf
ces deux erreurs de détail, l'inscription est telle
que l'indique notre historien :

ANNO : DNI : M^o : CCC^o : N^o : DIE : ASSUT^oIS : BTE :
MARIE : FUIT : CELEBRAT^o : PRIMO : I^o : HOC :
CHORO : MRO : IOHE : EXIST : COMITE : FOREN :
ILLUSTRISSIMO. (1)

(1) Le groupe de lettres MRO est certain. Il a été vérifié
de nouveau par M. Vachez sur l'inscription elle-même, de-
puis l'envoi de la note qui précède, et ne peut guère être
interprété autrement que par *magistro*. Ce titre, appliqué à
un comte de Forez, est tellement insolite, que peut-être faut-
il supposer une inadvertance du peintre, qui aura écrit
MRO pour NRO, abréviation régulière de *nostro*. On
devrait lire : *in hoc choro nostro* ; à moins qu'on ne

*Fresque de l'ensevelissement du Christ
à Saint-Bonnet-le-Château*

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

Vous vous rappelez sans doute, messieurs, un curieux détail de la fresque de Saint-Bonnet-le-Château qui représente l'Adoration des Mages. Les vêtements de ces derniers sont parsemés de lettres gothiques qui forment comme la charpente de leurs noms : B. T, pour Balthazar, M. CH, pour Melchior et G.P, pour Gaspard.

La même particularité se retrouve dans la fresque consacrée à l'Ensevelissement du Christ. Un des soldats qui figurent dans cette composition a sa cotte semée d'Y, initiale probable d'un nom resté indéterminé jusqu'à présent. (1)

Je voudrais vous signaler un monument qui donne peut-être le mot de ce petit problème. C'est un reliquaire limousin du XIII^e siècle, publié dans le *Magasin Pittoresque*, tome XXXVI, 1868, page 25. Ce reliquaire est orné d'une descente de croix. A côté d'une des Saintes Femmes, qui tient un linge et une boîte renfermant sans doute des aromates, est un guerrier vêtu d'une cotte, la tête couverte d'un casque conique, et portant un petit écu triangulaire chargé d'une escarboucle. Ses yeux se dirigent vers le Christ mort ; il lève la main en signe d'étonnement ou de compassion. Une inscription tracée sur le nimbe qui entoure sa tête fait connaître son nom : IPOLITVS.

veuille supposer en outre l'omission d'un mot entier, domino : *Domino nostro Johanne existente comite Forensi illustrissimo.*

(Note du Secrétaire).

(1) Voir page 409.

« La présence de ce Saint à côté des personnages « que l'on rencontre plus habituellement dans les « scènes de la Passion a fait conjecturer, » dit l'auteur de l'article, « que la châsse contenait de « ses reliques. » Cela est bien possible, mais cette supposition n'exclut nullement l'existence d'une légende qui ferait du Saint Hippolyte en question un témoin de la Passion, comme Saint Longin. Il ne serait donc pas déraisonnable de penser que c'est le même personnage qu'il faut reconnaître dans le soldat de la fresque de Saint-Bonnet. La suppression de l'H et la substitution de l'Y à l'I au commencement des mots tels qu'*Hilaire*, *Hippolyte*, etc, constituent d'ailleurs un fait orthographique trop fréquent au XV^e siècle, pour que l'identité des initiales puisse, dans l'espèce, donner lieu à la moindre difficulté.

Inscription de Bussy (1)

Il est donné lecture à l'Assemblée d'une savante note sur l'inscription de Bussy, publiée par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1879, page 160.

Voici cette note :

« M. Héron de Villefosse communique la photographie d'une inscription latine qui vient d'être récemment acquise par le Musée de la Diana. Cette photographie, exécutée par M. Eleuthère Brassart, a été adressée à notre confrère, M. A. de Barthélemy, par M. Vincent Durand, qui a joint à son envoi d'intéressants renseignements sur la découverte. L'inscription est gravée en lettres de 5 centimètres de hauteur sur un bloc de calcaire

(1) Voir page 138 le texte de cette inscription.

blanc ; elle a été trouvée dans les démolitions de l'ancienne église de Bussy-Albieu, arrondissement de Montbrison, canton de Boën (Loire). Un fragment de l'angle droit supérieur de l'inscription aurait été détaché au moment de la découverte et jeté par les ouvriers dans un tas de pierres provenant des démolitions : il n'a malheureusement pas été retrouvé. La pierre a dû être employée dans une construction, car certains creux de lettres contiennent encore des traces de ciment. Bussy-Albieu est situé à 16 kilomètres environ à l'ouest de Feurs.

« Malgré ses mutilations, ce texte offre un grand intérêt. Certains compléments peuvent être proposés, mais sous toutes réserves. On peut dire que chaque ligne présente un problème à résoudre et que beaucoup de solutions restent encore à trouver.

« 1^{re} ligne. Les lettres IL·A paraissent avoir appartenu au début de l'inscription, à la partie qui contenait les noms du personnage honoré, et doivent être les restes de l'indication de la filiation : *·FIL*, suivie d'un cognomen dont la lettre initiale serait A.

« 2^e ligne. Il semble qu'on y voit les débris du mot *civITATis*, ou un autre cas oblique du même mot.

« 3^e ligne. *prAEFECTO TEmplici* ?, à moins que les lettres TE n'appartiennent à un nom géographique, à un nom de peuplade dont le personnage honoré aurait été *praefectus*, comme nous trouvons à Luc-en-Diois un *praefectus Vocontiorum*, à Vaison un *praefectus Juliensium* (1).

« 4^e ligne. *DEAE SEGETAE FORi*. Cette ligne se lit sans hésitation ; les lettres *ri*, complément du nom

(1) Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, n^{os} 433, 474.

antique de Feurs, se trouvaient au commencement de la ligne suivante. Cette mention est fort intéressante; elle permet d'expliquer définitivement l'inscription d'un célèbre poids de bronze. Ce poids, découvert à Feurs, fit d'abord partie, au XVII^e s., du cabinet d'un curieux de Montbrison, M. de la Mure. (1) On le retrouve ensuite chez l'abbé Campion de Tersan (2); de là il passa dans la première collection Durand avec laquelle il est entré, en 1825, au Musée des antiques du Louvre. Sur l'un des côtés il porte, incrustés en argent, les caractères suivants :

DEAE·SEG·F

P · X

« Ce poids a été souvent publié (3), mais les savants qui l'ont fait connaître n'ont pas été d'accord sur l'interprétation qu'il convenait de donner aux let-

(1) Au dire de Spon (*Recherche des antiquités de Lyon*, édit. de L. Renier, p. 40). C'est l'historien du Forez. — Au moment où je corrige ces épreuves, je reçois, au sujet de ce poids, la note suivante de M. Vincent Durand : On lit dans une monographie inédite de la ville de Feurs, écrite vers 1707 par l'abbé Jean-François Duguet et dont la Société de la Diana prépare la publication : « *Il paraît par la note marginale du médecin Duverney, au ch. XIX du IV^e livre de Pline, que le poids romain trouvé à Feurs en 1525, et qui se voyait chez le châtelain de Feurs, était de 7 livres 3 quarts ou 10 livres romaines.* » — Selon la Mure, il pesait 7 livres et demie, poids de roi. Son poids actuel est de 3 kilogrammes 81 grammes. (A. H. de V.)

(2) *Catalogue des objets d'antiquité du cabinet de feu l'abbé Campion de Tersan*, 1819, n^o 200.

(3) Une bonne reproduction en a été donnée par Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. LXXXV.

tres SEG. Les uns, comme la Mure, (1) Spon, (2) Aug. Bernard (3), ont voulu y voir l'abréviation du nom des *Seg(usiavi)*; d'autres, au contraire, comme Orelli (4) et l'abbé Roux (5), ont transcrit: *D(eae) Seg(etiae)*. L'inscription de Bussy-Albieu donne raison au système de ces derniers, puisqu'elle nous fournit en toutes lettres le nom divin inscrit en abrégé sur le poids du Louvre, lequel doit être lu désormais :

*D(eae) Seg(etae) F(ori)
p(ondo) decem.*

« Une localité antique du pays des *Ségusiaves*, que la Table de Peutinger met à 17 lieues gauloises d'Usson (Iciomagus) du côté de Lyon, porte le nom d'*Aquae Segete*. La Commission de topographie des Gaules (v^e *Aquae*) a placé cette station à Saint-Galmier et a proposé de voir dans le mot *Segetae* un génitif féminin se rapportant à une divinité topique, la déesse *Segeta* (6). Cette dernière

(1) *Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez*, Lyon, 1674, p. 85.

(2) *Miscellanea erudita antiquitatis*, p. 109. L'inscription est très inexactement reproduite. Fabretti (*Insc. antiq.*, p. 527, n^o 373) la donne d'après Spon.

(3) *Histoire du Forez*, t. 1, p. 6; *Mémoire sur les origines du Lyonnais* (dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XVIII, p. 381); *Description du pays des Ségusiaves*, p. 12.

(4) N^o 2044. Il hésite cependant entre les deux transcriptions.

(5) *Recherches sur le forum Segusiavorum*, p. 67.

(6) Il est bon de rappeler ici avec l'abbé Greppo (*Etudes archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule*, p. 85) qu'une déesse *Segetia* est citée par Macrobie et saint Augustin, et qu'on la voit figurée dans un temple au revers d'une médaille d'argent de Salomon avec

supposition se trouve pleinement confirmée par l'inscription de Bussy-Albieu. C'est probablement encore la même déesse que nous retrouvons aux *Aquae Segeste* entre Agedincum et Genabum, sur la voie romaine de Sens à Orléans. Ainsi Segeta était en Gaule une divinité des eaux minérales ou thermales : les déesses Sirona et Damona jouaient le même rôle seules ou conjointement avec Apollon. Il ne serait donc pas invraisemblable de supposer que cette déesse Segeta a été aussi une des incarnations topiques de Diane, une des compagnes d'Apollon. Ce dieu était, en effet, honoré comme elle dans plusieurs stations thermales qui portent ses différents noms suivant les régions dans lesquelles elles se trouvent : *Aquae Borvonis*, *Aquae Bormonis*, *Aquae Granni*, *Aquae Apollinares*.

« 5^e ligne. *alLECTO A QVAEstoribus ?*

« 6^e ligne. Le mot *DVNISIAE* semble être le nom d'une nouvelle divinité topique. On peut en rapprocher celui de la déesse *Duna* associée à *Mars Bolvinnus*, sur un autel du Musée de Nevers, découvert à Bouhy en 1853 : *Marti Bolvinno et Dunae* (1).

la légende *DEAE SEGETIAE* (Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, VII, p. 419). Pline (H. N. XVIII, 2) cite une déesse qui portait le nom de *Segesta*, et il explique ainsi l'origine de ce nom. « *Segestam a segetibus appellabant.* » Est-ce la même qui a donné son nom aux eaux chaudes de *Segesta* en Sicile, aux *Aquae Segestanae* de l'itinéraire d'Antonin ? Il est permis d'en douter, car le nom ancien de Castellamare était *Aegesta* : la forme *Segesta* qui paraît en être une altération ne se rencontre qu'à l'époque romaine. L'itinéraire maritime de Rome à Arles indique une station du nom de *Segesta*, entre Pise et Gênes : C'est aujourd'hui Sestri Levante.

(1) Le meilleur texte de cette inscription a été publié par M. Ed. Le Blant dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 29.

Quant au groupe de lettres ..MPVLI, il est difficile de le compléter : on songe au mot *simpulum*, mais la restitution siMPVLI n'est pas faite pour apporter plus de clarté dans le texte ; teMPVLI vaudrait mieux. On trouve cette forme dans une inscription païenne du royaume de Naples (1) et dans une inscription chrétienne de la Gaule (2).

« 7^e ligne. Faut-il transcrire : prAEFECTORIO MAGistro ? ou bien prAEFECTO RIOMAGensium (3) ?

« 8^e ligne. EIVSDEM TEMpli.

« 9^e et 10^e lignes. La feuille de lierre, qui se trouve au-dessous du S de la ligne 8, n'indiquait pas le milieu. Il devait y en avoir une autre un peu plus à gauche, et c'est entre les deux feuilles que devait se trouver le point central. Cela paraît certain, car le fragment de cognomenVBLOCNVS ne peut pas remplir à lui seul la moitié d'une ligne puisqu'il devait être encore précédé d'un prénom et d'un gentilicium. M. Vincent Durand pense que la 10^e ligne contenait le nom du pagus dont il ne resterait que la fin ; cela paraît contestable. Il semble que les lettres PAG appartiennent à la formule bien connue : EX·D·PAG ou D·S·PAG dont la première partie aurait été placée au milieu de la ligne 9, puisque le commencement était occupé

(1) Mommsen, *I. R. N.*, n° 2475.

(2) E. Le Blant. *Insc. chrétiennes de la Gaule*, n° 542 a.

(3) Une monnaie mérovingienne du Cabinet de France, qui, d'après son style, peut avoir été frappée en Foréz, porte la légende RIOMO (V^{ie} de Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 148). J'avoue cependant que ce rapprochement est téméraire, eu égard à l'âge probable de l'inscription, car les formes RIOMVM et RIOMAGVS ne peuvent appartenir qu'à une basse époque.

par les lettres PLI, complément du mot TEMpli formant un pendant symétrique au groupe PAG. Avec cette formule le nom du pagus n'aurait pu être exprimé qu'au génitif. Or le fragment du mot de la ligne 10 est au nominatif.

« 11^e ligne. M. Vincent Durand a reconnu la partie supérieure des lettres TRO qu'il suppose avoir fait partie du mot *paTROnus*. »

A la suite de cette lecture, M. Vincent Durand soumet à la Société quelques observations sur la longueur probable des lignes de l'inscription. Le bloc sur lequel elle est gravée, d'un calcaire étranger au pays, est d'un volume déjà considérable : cette circonstance porte à croire que la partie qui manque du côté gauche ne comprenait qu'un petit nombre de lettres. D'autre part, la disposition, vraiment singulière, sur une seule et même verticale, du commencement des mots, ou partie de mots, qu'il est possible de restituer avec certitude en tête des 2^e, 3^e et 7^e lignes et avec plus ou moins de probabilité en tête des 4^e, 5^e, 6^e et 9^e lignes, semblent un indice que cette verticale limitait la marge gauche du texte. M. Vincent Durand pense donc qu'avant de renoncer à voir dans le bloc en question les restes d'un cippe monolithe, et dans la feuille de lierre gravée à la 9^e ligne, un point marquant le milieu de la face inscrite, il faut épuiser toutes les tentatives pour trouver, sans sortir de cette condition de longueur *maximum* de lignes, un sens raisonnable à l'inscription. Comme point de départ d'essais peut-être plus satisfaisants, il hasarde la restitution suivante :

.... *FIL. A*.....
CIVITAT. segosiar.
praeFECTO TEMP
liDEAE SEGETAE FO
5' *ri ALLECTO AQVAE*
teMPVLI DVNISIAE
praeFECTORIO MA
xsim EIVSDEM TEM
pol. Q. PAG
10 *VBLOCNVS*
..... *patron*

A propos de la très ingénieuse restitution de M. Héron de Villefosse, *teMPVLI DVNISIAE*, M. V. Durand fait remarquer le rapport apparent qui existe entre ce nouveau nom divin et celui de Donzy en Forez, lieu connu par ses antiquités et sa source légèrement thermale. On serait même tenté d'aller plus loin et d'identifier cette source à l'*aqua* mentionné dans l'inscription. Mais d'ordinaire le mot *aqua*, quand il désigne des sources minérales ou thermales, s'emploie au pluriel. C'est une difficulté sérieuse. Le mot *MAxsiM(o)* est de son côté, bien hypothétique, et n'a été introduit dans le texte qu'après avoir passé en revue tous les mots latins commençant par la même syllabe, sans avoir pu trouver mieux.

*Rapport sur l'excursion de Moind, Chandieu
et Chalain d'Uzore.*

M. Révérend du Mesnil donne lecture de son rapport sur l'excursion faite par la Société en 1879 à Moind, Chandieu et Chalain d'Uzore.

Ce rapport sera inséré dans le *Bulletin*.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

C^{te} DE PONCINS.

Le Secrétaire,

V. DURAND.

II.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. André de Charpin-Feugerolles, officier d'artillerie, au château de Feugerolles, commune du Chambon, reçu le 24 février 1880.

M. l'abbé Fillion, curé de Bellegarde, reçu le 12 avril 1880.

M. l'abbé Roussel, à Saint-André-le-Puy, reçu le 12 avril 1880.

M. André Steyert, rue de la Charité, Lyon, reçu le 12 avril 1880.

M. Louis Gérard, architecte, rue St-Jacques, à St-Etienne, reçu le 22 avril 1880.

M. l'abbé Laurent, docteur en théologie, vicaire de Saint-Pierre-la-Madeleine, à Montbrison, reçu le 22 avril 1880.

Membre correspondant.

M. le comte Francesco Galantino, *via Brera 20*, à Milan (Italie), reçu le 22 avril 1880.

Membre décédé.

M. Claudius de Boissieu, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. André David, membre titulaire.

M. L. du Marais, membre titulaire.

Erratum. — Dans le mouvement du personnel, inséré page 150 du *Bulletin*, au lieu de M. *Alphonse* Guilloud, lisez M. *Adolphe* Guilloud.

III.

Mouvement de la bibliothèque.

Dons.

Ont été offerts par MM :

Coste, Barriquand et Remontet, leur *Inventaire du musée de Roanne, dressé par ordre de l'administration municipale*. Roanne, Abel Chorgnon, 1880, in-8°.

Domenget (Léon), de Lyon, Claude Henrys : *Recueil d'arrests remarquables*. t. 2°, Paris, Pèpingue, 1650, in-fol.

Duchez (Jules), de Montbrison, *Annuaire militaire de l'empire français, pour les années 1854 à 1858, 1860 à 1863*. 7 v. in-12.

— De Peyssomel : *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin*. Paris, Tilliard, 1765, in-4°.

— *Almanach royal pour les années 1815 à 1819*. Paris. Testu, 5 v. in-8°.

— Alexis Rousset : *Fables...* Lyon, Dantzelle, 2 v. t. 1 et 3, in-8°.

— Alexis Rousset : *Anges et démons*. Lyon, Bonnaviat V° et fils, in-12.

— *Lettres d'un théologien....* 1751, in-12.

— De St-Marc : *Œuvres de l'abbé de Chaulieu*. Paris, David Brault et Durand, 1750, t. 2^e in-8^o.

— De Marivaux : *La vie de Marianne, ou les aventures de madame la comtesse de ****. Rouen, Vve Pierre Dumesnil, 1779, 2 vol. in-12.

— Guyard de Berville : *Histoire de Pierre Terrail, dit chevalier Bayard, sans peur et sans reproche*. Paris, de Hansy le jeune, 1772, in-12.

— *Lettres sur l'Italie en 1785*. Lausanne, Jean Mourer, in-12.

— La Vergne (Marie de) comtesse de Lafayette : *Histoire de madame Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe de France, duc d'Orléans*. Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1742, in-12.

— *Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal de la ville de Montbrison, 1865 à 1875*, Montbrison, Huguët, 5 v. in-8^o.

Huguët : Brevet original de la reine Marie de Médicis, portant don à Pierre de la Mure, conseiller et élu en l'élection de Montbrison, du droit de retenue, par prélation féodale, de la justice de Magnieu (Hauterive) par lui acquise du Chapitre de N.-D. de Montbrison. Paris, 20 décembre 1620, signé MARIE et plus bas Bouthillier. — Parchemin.

Héron de Villefosse : sa *Notice sur quelques briques romaines du Louvre*. Paris, Thorin, 1880, in-8^o.

Lafond, libraire à Montbrison, *Ordre des processions des Rogations pour les paroisses de la ville de Montbrison, diocèse de Lyon*. s. l. n. d. in-12

Michaud, architecte à Roanne : Plan de l'ancienne et de la nouvelle église de Bussy-Albieu, indiquant l'emplacement exact où a été trouvée l'inscription

antique acquise par la Diana. Elévation de la façade de la nouvelle église, construite par M. Michaud.
— Aquarelle.

Ory (Joseph), de Feurs, ses mémoires : *De l'élevage du cheval, des soins à la poulinière*. St-Etienne, Forestier, 1880.

— *Des effluves ou émanations paludéennes et de l'étiologie de quelques affections particulières aux lieux marécageux*. St-Etienne, Forestier, 1878, in-8°.

Rostaing, (baron de) à Montbrison, son mémoire : *Expédition de la Pérouse dans la mer d'Hudson en 1782*. manuscrit in-4°.

Révérant du Mesnil, son ouvrage : *La Valbonne, étymologie et histoire, d'après les documents authentiques*. Lyon, Aug. Brun, 1876, in-8°.

Société héraldique et généalogique de France : *Bulletin*. 1^{re} année, n° 24.

Société Linnéenne de la Charente-Inférieure : *Bulletin*. 1877 à 1880.

Société académique de Brest : *Bulletin*. 2^e série, t. VI.

Viry, (Octave de) : *Sa Notice historique sur J.-B. de Sevelinges, historien de Charlieu, sa vie, ses œuvres, sa famille*. Roanne, Durand, 1880, in-8°.

Echanges.

Annales de la Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. t. XXIII, 1879.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*. 1879, 4^e trimestre.

Revue historique et archéologique du Maine. t. 6, 1879, 2^e semestre.

Acquisitions.

4 volumes de protocoles de notaires de Saint-Hilaire, des XV^e et XVI^e siècles.

Liasse de vieux titres de la seigneurie du Soleillant (Verrières).

Abbé Theillière : *Armorial des barons diocésains du Velay*. Le Puy, Freydier, 1880, in-8°.

IV.

Excursion archéologique de 1880.

La Commission chargée de préparer l'excursion archéologique à faire en 1880, à Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal, a fixé cette excursion au jeudi, 1^{er} juillet.

RAPPORT

SUR

L'EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Faite par la Société de la Diana

A MOINGT, CHAMPDIEU, CHALAIN-D'UZORE
ET MONTRISON

Les 7 et 8 juillet 1879.

Par M. E. RÉVÉREND DU MESNIL,
ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes.

Nous avons tout d'abord, en prenant la plume pour rendre compte de l'excursion archéologique de 1879, que notre première impression est un certain embarras : les noms de Moingt, de Champdieu, de Chalain d'Uzore et de Montbrison principalement, rappellent à notre esprit tant de souvenirs historiques, que nous serions tentés d'aller bien au-delà de l'espace si restreint que nous réserve le *Bulletin de la Diana*. Nous n'avons pas, cette fois, à répondre comme d'habitude à un questionnaire : la Commission a dressé un simple itinéraire : elle nous a laissé ainsi un champ libre, dont l'étendue nous effraie quelque peu.

Quoiqu'il en soit, nous serons aussi brefs que possible, cherchant à résumer dans une simple

causerie historique, les observations de nos maîtres en archéologie (1), MM. Vincent Durand, Edouard Jeannez, etc, celles de nos collègues, et les nôtres aussi, mais en appuyant ces dernières de preuves tirées de chartes anciennes ou d'auteurs autorisés.

Il est certain que nos excursions, établies par une décision du 10 juin 1873, sont une des créations les plus fructueuses pour le maintien de notre Compagnie : elles ont le précieux avantage de réunir, toujours en grand nombre, les sociétaires qu'elles appellent, par les attrait de la science et dans de fraternelles agapes, à affirmer, chaque année, la belle harmonie du savoir et de l'amitié : les compte-rendus consacrent, d'une manière durable, ces précieux souvenirs.

Tout autre eût dit mieux que nous, mais nul n'eût eu plus de plaisir à le faire ; car comme le disait naguère, un homme éminent (2), dont le nom est cher au Forez : « le culte du passé honore « le présent. Sans l'étude et l'expérience des siècles « pas de grandes choses ! Pas de grands peuples « sans traditions !... mais pour juger les temps « anciens, il faut s'attacher à pénétrer le fond des « choses sans plus se préoccuper des *formes so-* « *ciales* que de la coupe des vêtements de nos « ancêtres... Notre passé, c'est notre histoire, c'est « notre gloire ; et nous faisons acte de bons « citoyens en relevant et honorant les reliques « de nos pères... »

C'est pénétrés, n'est-ce pas, de ces paroles si vraies et si patriotiques que le lundi 7 juillet 1879,

(1) Voy. le *Bulletin* n° 4 p. 104 et sq.

(2) *Discours d'inauguration de la Diana*, prononcé le 29 août 1862, par M. de Persigny.

après les débats d'une assemblée générale où nous votions d'unanimes remerciements à M. Tessenoire-Lafayette, notre ancien président, nous choisissons, pour les mettre à notre tête, deux des hommes les plus distingués de notre cher Forez, M. le comte Léon de Poncins et M. le comte de Charpin-Feugerolles.

Première Journée

MOINGT,

Après cette réunion, nous nous acheminions, au nombre de quarante membres, vers le modeste village qui porte aujourd'hui officiellement le nom de *Moingt*, quoique la traduction latine soit *Modonium* et qu'il ait paru préférable de dire *Moind*, comme l'écrivent beaucoup de nous (1); et pourtant il rappelle un antique village, au territoire des Ségusiaves, bien antérieur à l'entrée des légions romaines dans nos pays (50 av. J.-C.), un village dont l'étymologie doit

(1) Du Verdier a dit, dans ses mss. II, 35, que « *Moing* devrait estre escript *Moind* à cause du mot *Modonium*. » C'est sous cette forme que La Mure l'indique toujours: *Hist. des ducs de Bourbon*, III-20, 21, 24, 44, 55, 57, 115, 145, 147, 148. - M. André Barban, notre érudit collègue, qui prépare un *Dictionnaire des Fiefs du Forez*, a bien voulu en extraire pour nous ces lignes concernant Moingt: « *Aquis Segetæ*, III^e et IV^e siècles. *Itinéraire d'Antonin*, *Table de Peutinger*; *vicus qui Modonium dicitur prope Montisbrisonem*, *Charte de Guillaume l'Ancien*; *Modonium*, 1190, 1198: *Cartulaire du comté de Forez*; *Castrum*, *mandamentum*, *ecclesia sancti Juliani de Modonio*, 1223: *Charte du comte Gui IV*; *Modonium*, 1226, 1250, 1298, 1330: *Livre des compositions*, Arch. de la Loire; *Ville de MOING*, 1435: *comptes du trésorier de Forez*. » Nous ajoutons: *Pouillés* du diocèse de Lyon, à la suite des *Cartulaires de Savigni et d'Ainai*, par Aug. Bernard, p. 899 et sq., et *Description du pays des Ségusiaves*, du même auteur, p. 83, etc.

être les deux mots celtiques de *mo*, eau, et *ing*, fils ou rejeton (1). Il est certain que les vainqueurs s'y établirent temporairement, qu'ils y fondèrent, comme nous le verrons plus tard, sur l'emplacement de ces constructions gauloises en terre ou en pierres sèches qui disparurent sans laisser de traces durables, une station balnéaire, un palais, un théâtre : mais devint-il, sous ces nouveaux maîtres, l'*Aquæ Segete* ou le *Mediolanum* de la Table de Peutinger? C'est là un très grave problème qu'il ne nous est guère possible d'éviter, quoique nous n'ayons nullement la prétention d'avoir trouvé la vraie solution.

M. Guigue, notre savant collègue de la Société littéraire de Lyon, a publié un remarquable travail sur les *Voies Antiques déterminées par les Hôpitaux du Moyen-Age*, travail (2) qu'il a lu à la Sorbonne, devant les délégués des Sociétés savantes de la section d'Archéologie, au mois d'avril 1876; il n'hésite pas à attribuer à Saint-Galmier (3) le lieu désigné *Aquis Segete* sur la table de Peutinger, fixant à Saint-Symphorien-sur-Coise le *Foro Segustavarum*. Il invoque, à l'appui de cette thèse, le témoignage de l'abbé Greppo (4), mais le grand-vicaire de Belley qui n'écrit, cette fois, que d'après les données d'un érudit forésien, qui sembla plus tard regretter une

(1) Mo-ing, nom qui semble faire allusion aux *eaux* qui enveloppaient de toutes parts la butte où était le village, elle était comme *la fille des eaux*.

(2) *Mémoire de la Société littéraire de Lyon*, 1876, p. 127.

(3) M. Aug. Bernard l'indique une fois dans ses *Mémoires sur les origines du Lyonnais*.

(4) H. Greppo, *Etudes archéologiques sur les eaux thermales de la Gaule*, p. 84.

affirmation trop enthousiaste (1), ne peut s'empêcher de laisser échapper cette demi-rétractation : « Il faut le reconnaître, les restes des thermes factices établis en ce lieu (Saint-Galmier) sont tout ce qu'on a trouvé dans ce genre de plus simple et même de plus pauvre sur la surface de notre Gaule. Nul autre objet antique n'a été exhumé de ces excavations, si ce n'est un petit nombre de médailles romaines, parmi lesquelles on m'en signale une d'Antonin et une autre de Licinus. » D'ailleurs, reprend plus tard (2) le même correspondant, « la légende de Saint-Baldomer nous apprend que Saint-Galmier se nommait *Vicus Auditiacus*, nom qui est certainement romain et qui ne fut changé qu'au VII^e siècle, » à la mort du Saint arrivée le 27 février 660; et il n'hésite plus à réclamer pour Moingt la restitution d'*Aquis Segete*. Cette donnée d'un auteur sérieux et estimé trancherait la question, n'eussions-nous pas le remarquable article qu'a publié, sur *Aquæ Segetæ et la Voie Bolène*, notre savant secrétaire, dans le Recueil annuel de la Diana de 1875. Un autre de nos collègues avait déjà, en 1859 (3) prouvé cette attribution, au moyen de la Table de Peutinger et d'une colonne itinéraire trouvée en ce lieu.

En effet, la Voie Bolène sortait de Feurs pour gagner la Loire, qu'elle traversait à peu de distance de l'ancien prieuré de Randans, sur un pont de

(1) L'abbé Roux, *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, p. 82.

(2) Ibidem, p. 81. voy. les *Acta Sanctorum*, Februarii, III-688, et la *Revue Forésienne*, IV-139.

(3) A. Barban, *Notice sur les colonnes itinéraires de Moind et de Feurs*. d'Assier, Lettre au Congrès scientifique de France tenu à Saint-Etienne en 1862, p. 205.

pierre ruiné depuis : elle continuait par Chambéon, Magneux-Hauterive (M. Vincent Durand cite les hameaux), Vergnon et finalement était à la hauteur d'*Aquæ Segetæ* à Cheysieu (sur Saint-Romain-le-Puy), à une distance d'environ 3000 mètres : en mesurant ces distances sur la carte de Cassini, on a environ 23 kilomètres : ce qui donne les VIII lieues *gauloises*, qui, à 2475 mètres l'une (1), sans coefficient variable pour la plaine ou la montagne, font un total de 22,275 m. : on sait que la Table de Peutinger n'indique jamais les fractions. La distance judiciaire actuelle de Feurs à Montbrison est de 23 kilom.

Quant au nom d'*Aquæ Segetæ*, quoiqu'en ait dit la Mure, en son *Hist. civ. et ecclés. du Forez*, p. 14, il fut donné à notre station balnéaire en l'honneur de la déesse *Segeta*, protectrice des moissons (2), *segetes*, dont notre historien a eu soin

(1) Jornandès, *Hist. des Goths*. ch. XXXVI, dit positivement que la lieue *gauloise* se compose de quinze cents pas, or le pas géométrique, étant de cinq pieds, donne la moyenne de 1 m. 65 : la mesure donnée par Bergier, *Les grands chemins de l'empire romain*, est donc la vraie. En portant même la lieue au chiffre rond de 2500 mètres, on aurait pour VIII lieues, un total de 22500 mètres, bien plus près, on le voit, des 23 kilomètres de Feurs à Montbrison. « C'est à Lyon, dit Ammien Marcellin, *Hist. des emp. rom.* p. XV ch. XI, que commence la Gaule et à partir de ce point les distances se mesurent non plus par milles, mais par lieues. » Le pas gaulois devait être plus grand que le pas romain, qui n'était que de 1 m. 48.

(2) L'abbé Bannier, *La Mythologie comparée*, II-381, et Saint-Augustin, *De Civitate Dei*, IV-8. Une inscription signalée au Bulletin de la Diana n° 5. p. 138, donne la preuve du culte de la déesse *Segeta* en Forez. - Voy. aussi la Mure, *Hist. civ. et ecclés.* p. 85 et le P. Colonia, *Antiquités de Lyon*, I, 217.

de signaler (1) la représentation, qu'il a prise pour celle de Cérès, sur une pierre de la chapelle Sainte-Eugénie : or, on sait que souvent les chrétiens, pour continuer, au même lieu, le concours ancien des fidèles, élevèrent leurs temples sur l'emplacement et avec les matériaux de ceux des payens. Nous allons voir comment le nom disparut, à son tour, sous la dénomination ethnique de *Moingt* ou de *Moingt* : la narration en est si claire que nous nous étonnons qu'elle ait donné lieu à des hésitations ; elle tranchera en même temps la question si controversée (2) de la position de *Mediolanum*,

(1) La Mure, *loc. cit.* p. 49. Saunier du Lac, *Statistique, du Forez*. I 23 et 112 ; Duplessy, *statistique du Forez*, p. 198. La Mure dit même « qu'on a toujours tenu, à la cime de cette église, une faux à couper les blés comme l'on l'y voit encore aujourd'hui »

(2) Sanson d'Abbeville place *Mediolanum* à Moingt : après lui, la Mure, Duplessy, A. Bernard et Greppo ; D'Anville la met à Meys : après lui, Bonamy et Bœcking ; l'abbé Jolibois et Mathieu la mettent à Haute-Rivoire, près Meys ; Lapie et Fortia d'Urban, à Bressieu ; - Ukert, à l'Arbresle ; Katanicsich à Saint-Galmier ; Alain Maret et Walkernaër, à Meylieu, près Montrond ; - Reichard, à Montiol, près d'Ambert ; - l'abbé Guillon de Montléon, à Lyon ; - Aug. Bernard, à Feurs ; la Commission de la Carte des Gaules s'est rangée à cet avis qu'a vivement combattu M. Desjardins, dans la *Géographie de la Gaule* p. 282 ; - M. Chaverondier la met à Amions ; d'après lui, M. d'Assier de Valenches ; - M. Guigue la place à Moingt, faisant *Modonium* une contraction de *Mediolanum* ; le baron de Rostaing admet cette opinion dans ses *Voies des Ségusiaves* ; - M. Vincent Durand, qui a cité les ouvrages de tous ces auteurs dans son remarquable travail sur cette ville (*Recueil de la Diana* de 1873, p. 145), la met enfin à Miolan, près Tarare. Pour nous, toutes ces hypothèses si variées, que M. d'Assier (Congrès scientifique de 1862) a appelées de *savantes aberrations*, ne sont qu'un *jeu de science ou d'érudition* : nous entrons, dans la lutte, avec des données si simples, si concordantes, qu'elles sont, jusqu'à *preuve contraire*, la vraie solution.

autre traduction d'un nom ethnique qu'il est facile de retrouver.

Pour nous, (1) *Mediolanum* fut fondée par une colonie d'Insubres ou Isombri, qui, avec les Boïens, formèrent les nations qui entrèrent les premières dans notre Gaule, habitée par quelques rares *Troglodytes*, cette race préhistorique contemporaine des Mammouths ; on peut fixer à l'an 1.000 avant J. C. l'époque à laquelle ces Insubres (en celtique *Stoeren*), chassés d'Italie, se répandirent dans le pays des Eduens, dont ils devinrent les *clients* et y fondèrent notre *Mediolanum*, que la Table de Peutinger nous montrera être en Forez : ils furent plus tard absorbés et remplacés suivant d'Anville, par les Ségusiaves, venus de Ségusio (Suze), qui firent de Feurs, village celtique, le *forum Ségus-*

(1) Voy. le *Dictionnaire de Géographie ancienne* de Chaudon, p. 285. art. *Mediolanum insubrum*. En l'an 588 av. J. C. un très-grand nombre de ces Insubres fit partie de l'expédition de Bellovèse en Italie et y fonda Milan : « *Considerare Insubres Mediolanum* » dit Pline l'ancien, *Hist. Nat.* Livre III. ch. 17. — Le nom ethnique de *Mediolanum* est, on le voit, *Milan* dont l'étymologie, eu égard à la version latine *medio*, est tirée du tudesque *mitte*, milieu et *land*, terre ou pays ; *mi* abbréviation de *mitte* et *land* ont fait MILAN, ville placée au milieu du pays. Le nom primitif ne saurait être *Miolan* qui est tiré du celtique *mi-ol-ans* c'est-à-dire *Mercuré tout auguste* (Bacon Tacon, *Orig. celtiques*, I-451) : cette dénomination indique un ancien temple dédié à Mercure, le dieu du commerce et des voleurs, dont le culte fut cependant très populaire en Gaule (du Lac, statistique I-107, sous le simple nom de *mi*). La cité, *civitas*, des Ségusiaves disparut pour faire partie de la cité de Lyon vers le temps de Dioclétien, lorsqu'en l'an 284, cet empereur créa onze provinces dans les Gaules et divisa la Lyonnaise fondée par Auguste en 1^{re} et 2^e Lyonnaises. — Voy. d'Anville, *Notice sur la Gaule*, p. 1385, et Valentin Smith, *les Insubres des bords de la Saône* dans la *Revue du Lyonnais*, p. 185.

siaborum : ils occupèrent le territoire actuel du département du Rhône et de la Loire et s'avancèrent jusque sur la rive gauche de la Saône.

« Là où est à présent la ville de Montbrison, écrivait, en 1614 (1), un auteur des plus sérieux, le P. Fodéré, estoit anciennement vn grand pasquage marécageux et inhabitable à cause que la riuière de Loyre regorgeoit en ce lieu par la grande plaine du païs. Il y auoit jadis vn peu plus auant tirant contre la montagne vne ville size entre le Parc le Roy et la Riuière de Vizézi, *en vn lieu nommé le Tour de la Roue*, mais ceste ville fust bruslée et du tout anéantie par les Romains, d'autant qu'elle préjudicioit à vn chasteau et fort préside qu'ils auoient basti sur le sommet d'une petite montagne appelée *Brisan* qui est là où estoit le Chasteau de Montbrison les années passées.. »

Ce texte est très explicite : on y entend comme l'écho lointain des traditions locales ; pourquoi négliger cette source souvent précieuse pour tout problème historique, alors surtout qu'elle concorde avec des données certaines ou des documents sérieux comme nous allons le voir ?

Le *pasquage marécageux* ne rappelle-t-il pas involontairement cet ancien lac de l'époque diluvienne, ce lac dont l'existence est toujours populaire en Forez ? Anne d'Urfé, dans sa *Description du Païs de Forez* (2) qui n'est plus une fiction comme le roman de l'*Astrée*, écrit sérieusement ces paroles significatives : « *Le commun bruict* est que ceste plaine estoit anciennement vn ancien lac parmy

(1) Fodéré, *Narration des couvents de l'ordre de St-François*, p. 470.

(2) A. Bernard, *les d'Urfé* p. 447.

lequel passoit la Rivière de Loire comme celle du Rosne parmy le lac de Léman ou de Genaiure. De contredire ceste opinion, je ne le voudrois pas. du tout faire, estant combattu de plusieurs indices de cella. L'une que ceste plaine est fort remplie d'eaux et dans laquelle on ne peult guieres cauer plus de quatre pieds sans la treuver; la seconde dans ses boucles de fert *qu'on voit encore* attachées à de grosses pierres, tant en la montagne d'Izore que Marcilly et aultres lieux releuez (1) aboutissans à la plaine; et la troisieme et plus preynante, se grand rocher auprez du port de Pinay, que, *chacun juge auoir esté tranché par artifice.* »

Il n'est pas impossible que, formé lors du soulèvement du *terrain subapennin* et du *diluvium* qui en fut la conséquence, période où eurent lieu l'irruption des eaux contenues dans les lacs alpestres et l'envahissement momentané des bas-fonds, ce lac n'ait continué de subsister en partie jusqu'au moment de l'arrivée des Romains dans la Gaule, et qu'un des empereurs, mais non César (2) qui l'eût célébré dans ses *Commentaires*,

(1) Saint Romain-le-Puy par exemple. Voir Dulac, *Statist. de la Loire*, II-7.

(2) Jules César ne paraît pas être jamais venu en Forez, mais un de ses lieutenants a du y être tué, avec son détachement, sur la hauteur d'Essaloir, au lieu dit le *Su do pœu, le sommet arrondi de la montagne*. (Gras, *Dict. du patois forésien*, p. 132 et 116). Les restes d'un camp fortifié y sont nettement accusés par de larges amoncellements de pierres cassées formant circonvallation évidente: on les retire actuellement des bruyères sur une largeur de plus de dix mètres et une hauteur de cinquante centimètres environ, mêlées d'ossements, de clous longs et carrés. mais surtout de débris nombreux d'amphores à conserver le blé ou le vin; on y rencontre quelques moulins à grain portatifs; nous y avons trouvé une belle hache celtique en serpentine; trois

ait eu l'idée de faciliter son écoulement en faisant agrandir l'ouverture naturelle de Piney : il assainissait ainsi la contrée sur laquelle le fleuve « regorgeoit par la grande plaine du païs (1), » n'y laissant que quelques marais obligés : cet acte, digne du génie romain, est complètement distinct de la construction, contre les inondations accidentelles, de la digue actuelle, qui n'eut lieu que par arrêt du 23 juin 1711 (2) et réduisit le débouché du fleuve à une largeur de treize mètres, (3), digue dans laquelle « est demeuré empâté un ancien pont, dont les trois arches apparaissent distinctement sur son revers septentrional ». Dulac de la Tour d'Aurec fait honneur de l'idée aux Druides dans sa *Statistique de la Loire* ; (4) il eût bien fait d'indiquer où il avait puisé un pareil renseignement.

puits sont taillés dans le conglomérat du sous-sol et conservent encore l'eau quoiqu'à moitié comblés. Que si l'on demande aux gens du pays ce qu'il y a eu là, ils vous répondent qu'ils tiennent de leurs pères que *Monsieur César y fut tué avec toute sa bande* ; n'est-ce pas là l'indice certain d'un de ces grands revers sur lesquels l'auteur des *Commentaires* a volontairement gardé le silence, célébrant seulement ses victoires ? Philibert Collet, dans ses *Discours critiques sur l'Hist. de Bresse des deux Guichenon* (mss. de notre biblioth.) prétend que « ceux qui avoient ouïs parler des actions de César par ses officiers, savoyent bien qu'il en avoit parlé un peu en gascon, un peu par négligence, un peu sur le raport d'autrui. »

(1) Il suffit de jeter les yeux sur la carte de l'Etat-major pour voir que le fait est possible, ne serait ce qu'à la suite de ces grandes inondations dont la Loire est coutumière. Cette partie renferme aujourd'hui à peu près tous les étangs du Forez : on n'y trouve aucun centre important de population dont l'origine soit antérieure aux Romains.

(2) Guillien, *Recherches hist. sur Roanne et le Roannais*, édit. Alph. Coste, p. 179.

(3) *Notice sur Roanne* par MM. de Sevelinge et Coste, 1862 p. 68.

(4) Vol. I p. 214.

Le dégagement de la Loire à Piney produisit l'abaissement du niveau des eaux du fleuve, qui se resserra, et, put, durant la longue période du Moyen-Age, se creuser le lit qu'il occupe à peu près aujourd'hui. *Mediolanum* s'accrut sur la colline, au-dessus du pasquage marécageux dont nous avons parlé, et la villa d'*Aquæ Segetæ* éclipsa complètement le petit village gaulois de *Moing*, dont il ne fut plus question. Alors aussi, comme le remarque H. du Lac, « le Forez se couvrit des maisons de plaisance des seigneurs romains. Ce climat doux et tempéré avait trop de rapport avec les plaines, qu'arrose le Tibre, pour ne pas être choisi par eux pour leur habitation momentanée; beaucoup de lieux conservent encore de nos jours, le nom de leur ancien propriétaire; » témoins : *Cindrieux*, *Curcieu*, *Flévieu*, *Pothemieu*, *Rufieu*, *Babinieu*, aux environs de Moingt.

La voie romaine, venant de Roanne par Saint-Julien-d'Odde, Verrière, Arthun, la Bouteresse, passa au pied de *Mediolanum* et à *Aquæ Segetæ* pour se diriger sur le Puy. La Table de Peutinger, qui fait partir la lieue gauloise de Feurs, a eu raison d'indiquer la distance de *Mediolano* à *Foro Segustavarum* à XIII lieues, en admettant la rectification consacrée par les savantes recherches de M. Vincent Durand (1) : en effet, en mesurant sur l'excellente carte de l'Etat major, on a de la Bouteresse à l'ancien emplacement de *Mediolanum*, le Tour de Roue, aujourd'hui quartier de Rigaud.. 17 kilom. et de Feurs par Randans à la Bouteresse, en suivant les routes militaires

A reporter..... 17 kilom.

(1) Recueil de la Diana, 1873, p. 93.

Report.....	17 kilom.
puisque'il s'agit d'étapes de troupes ,	
on a également.....	17 kilom.
Soit un total de.....	<u>34 kilom.</u>

Or XIII lieues gauloises, à 2475 m l'une, donnent 34,650 mètres : sans la fraction, même somme de 34 kilomètres.

On sait, du reste, que la Table de Peutinger contient des erreurs : pour mettre en règle (1) l'auteur ou le copiste, il suffit de tirer un double trait, oublié sans doute de *Mediolano* à l'édicule qui

(1) Il n'est pas sans intérêt de montrer que les indications sont exactes pour *Lugdunum*, *Roidomna*, *Forum Segusiavorum*, et *Icidmago* :

De *Roidomna*, Roanne, à *Mediolanum*, la route se dirigeait vers Cordelle, Amions, Pemmiers où l'on a découvert une borne militaire (Rec. de la Diana, 1878, p. 230), Bussy-Albieu, Arthun, la Bouteresse : d'après une autre version : XXII lieues gauloises, ou 54,450 m., soit 54 kilomètres ;

De *Lugdunum*, Lyon, à *Forum Seg.*, la route, partant de St-Irénée gagnait le Pont d'Alais, Vaugneray, St-Bonnet-le-Froid, Courzieu, Chamousset, St-Martin-l'Estra et Feurs : XVI lieues gauloises ou 39,600 mètres : 39 kilom. ;

D'*Icidmago*, Usson, à *Forum Seg.*, la route, dite la *Voie Bolène*, a été tracée par MM. Gras, et V. Durand (Rec. de la Diana, 1876, p. 117) : la distance d'*Aquis Segete* est bien de XVII lieues gauloises ou 42,075 m. ou 42 kilom. : distance judiciaire d'Usson à Montbrison, 43 kilomètres.

M. V. Durand (*art. Mediolanum*, p. 93) a pris soin de constater que « tout le monde convient que le manuscrit unique, exécuté en 1,265, que nous possédons de la table de Peutinger, présente de nombreuses erreurs de copie. » *L'Itinéraire d'Antonin* en a bien davantage !

Ces voies, au dire de M. Delalande, *Mém. des Antiq. nat. et étrang.* IV-182, avaient remplacé les tracés provisoires qu'Octavius César avait tracés à partir de Lyon l'an 725 de Rome (27 av. J.-C) ; on les attribue généralement à Agrippa qui les fit commencer l'an 734. (Strabon, *Géog.* L. IV).

est surnommé *Aquis Segete*. L'écrivain qui dressait en l'an 230, selon Mannert, sous l'empereur Sévère, et, selon d'autres, à Constantinople, vers l'an 393 de J.-C., sous le règne de Théodose-le-Grand, la Table dont une copie fut achetée vers l'an 1507 par Conrad Celtès, pouvait fort bien ignorer le triangle que formaient les trois tronçons de voies militaires aboutissantes à *Forum Segusiavorum*, la Bouteresse et au-dessus d'*Aquæ Segetæ* : il inscrivait seulement le nom de *Mediolano*, qui se trouvait précisément sur le tronçon qu'il omettait. Il ne faut pas perdre de vue que ce document, des plus précieux par sa très haute antiquité, est dessiné sans aucune exactitude topographique et qu'il n'est qu'un memento donnant aux soldats romains, sur les seules routes militaires, la distance d'une étape à l'autre, *mutationes loci* : on n'y trouve pas les autres routes, *viæ vicinales*, restées à l'état de chemins naturels, mais seulement les *viæ militares*, solidement pavées, existantes lors de sa confection. On constate aussi que les noms sont souvent écrits loin du point ou de l'édicule, *mansio*, qui les représente tels que *Lugduno*, *Caput Gallia*, ou *Foro Segustavarum*, écrit comme au pied des montagnes d'où sort la Garonne.

Mediolanum et *Aquæ Segetæ* existaient donc sans contestation possible, à environ 1300 mètres l'une de l'autre, celle-ci comme villa d'eaux, celle-là comme grande cité (1) au moins à la fin du IV^e siècle. La tradition, recueillie par le P. Fodéré, nous apprend que les Romains brûlèrent et anéantirent la première par des motifs stratégiques, com-

(1) M. Alain Maret, *le Mediolanum du Forez*, p. 437 et sq, dit que cette cité était la capitale des *Insubres Gaulois* ; nous avons déjà dit qu'elle leur dû sa fondation.

me nuisant à leur « fort préside » du mont *Briso* ; nous verrons bientôt comment finit la seconde, qu'on a justement appelée le Vichy des Ségusiaves et qu'il nous tarde de reconnaître ensemble.

A gauche, au nord de la grande route, nous trouvons, d'abord, l'une des sources minérales de Moingt, celle dont d'Expilly, dans son *Grand Dictionnaire* des Gaules, IV-761, dit que « la vertu est de rafraichir et de désopiler » : elle est connue de nos jours sous le nom de *Fontaine de Moingt* : on l'appelait, dans le Moyen-Age, la *Source des Ladres* ou de *l'Hôpital*, à cause d'une maladrerie fondée au XII^e siècle par Gui, comte de Forez ; elle appartient à la commune pour laquelle elle est d'un faible revenu, n'ayant guère de vogue que dans les alentours.

La Maladrerie eut son église particulière à la construction de laquelle le Prieur de Savignieu s'opposa en vain : le comte Gui, en 1198, l'autorise (1) à la condition qu'« elle sera soumise à celle de Savignieu comme la fille à sa mère et, que les oblations appartiendront au prieur de Savignieu sans qu'il en soit rien détourné. » Elle disparut avec l'hôpital qu'elle desservait, et ses débris servirent à la reconstruction de la chapelle Sainte-Anne de Montbrison en 1215 et 1216.

On trouve dans l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon* (2), parmi d'autres concernant cette Maladrerie, cette curieuse charte de juin 1301 : « Martin de Montrond, frère et donat, *donatus*,

(1) Huillard-Bréholles, *Inv. des titres des ducs de Bourbon*, I ch. 32. — *Livre des compositions des comtes de Forez*. p. 625 et 637.

(2) Ibidem, I-188.

de la Maladrerie de Moind, s'étant marié avec la nommée Bonjour, infirme de la Maladrerie de Sainte-Agathe, et la coutume exigeant que le frère ou donat, qui se marie, sorte de la maison et soit exclu des bénéfices de la dite maison, obtient néanmoins la permission d'y rester sa vie durant et d'y recevoir sa femme un jour et une nuit par semaine *le plus secrètement que faire se pourra*, moyennant le versement d'une somme de quatre livres viennois. » N'était-ce pas une administration commode que celle qui, à prix d'argent, autorisait pareille dérogation à la règle ? Il est vrai que, même dans les maisons renommées d'hommes, on recevait, en récompense seulement de quelque largesse, des dames de qualité « *in sororem corporaliter et spiritualiter* », avec pouvoir d'y habiter, « *quum sibi placuerit, habitum sanctimonialis ibidem induere poterit* (1) »

On est aujourd'hui surpris du peu de débit de la fontaine de Moingt : il y a lieu de croire que des événements de force majeure, alluvion subite ou soulèvement terrestre, ont modifié la disposition des lieux en exhaussant le sol. Cette source, comme celle *des Romains*, que ces derniers, écrivait le docteur Richard de la Prade, (2) « avaient renfermée dans une petite enceinte soutenue par des colonnes, qui sont aujourd'hui détruites par vétusté, » subit sans doute les désastreux effets d'une des

(1) Grande pancarte de l'Isle Barbe, 40^e peau de l'original, citée par M. Guigue, *Obituaire de Saint-Paul*, p. 2. note. — E. Révérend du Mesnil, *la Valbonne*, p. 69.

(2) *Analyse et vertus des eaux minérales du Forez* : publié en 1778. art. *Montbrison*, p. 61.

plus grandes inondations de la Loire, cette rivière, a dit La Fontaine (1),

Douce quand il lui plaît, quand il lui plaît si fière,
Qu'à peine arrête-t-on son cours impétueux.
Elle ravageroit mille moissons fertiles,
Engloutiroit des champs, feroit flotter des villes...

Le volume d'eau (2) de la Loire paraît, au reste, avoir été jadis plus considérable et surtout plus régulier puisque la navigation au XVI^e siècle avait lieu à Roanne toute l'année, tant à la descente qu'à la remonte; nous ne nous chargeons pas d'en expliquer la cause.

La source, dite *la Grande Fontaine des Romains*, a laissé d'assez nombreux restes, décrits avec soin, par M. J-B. Dulac, dans une brochure ayant pour titre : *Les Ruines de Sainte-Eugénie à Moingt* : c'est un travail consciencieux, accompagné d'un fort curieux plan; nous ne pouvons qu'y renvoyer ceux de nos collègues désireux d'étudier le système balnéaire des Romains.

A cent mètres de la Fontaine de Moingt s'élève un ormeau séculaire, *un Sully*, nous dira-t-on : c'est la marque de la propriété de madame veuve de Neufbourg. Nous franchissons la grille et nous apercevons une ancienne chapelle ne servant plus au culte, et, derrière elle, des bâtiments assez vastes, restaurés il y a peu d'années : ce sont les dé-

(1) Lettre à sa femme, du 3 septembre 1663. — Hector du Lac prétend que c'est du celtique *liv* et *goër*, que s'est formé le mot de *liger*, qui signifie *la rivière qui déborde* (II-184).

(2) *Roanne vu du chemin de fer*, almanach de Roanne, 1862, par Alph. Coste, p. 23.

bris du vieux couvent de Sainte-Eugénie, dénommé, dans les titres du XIV^e siècle, la maison du Palais, *Domus Palatii*, ou simplement *le Palais*, (1) dépendance alors de l'abbaye auvergnate de la Chaise-Dieu (2), *Casæ Dei*.

Le sol renferme à l'entour une grande quantité de restes romains, à une profondeur telle qu'une de ces inondations dont nous avons parlé a pu seule les ensevelir. En 1878, des fouilles régulières, entreprises à quelques mètres de là, par notre Société (3), ont rendu au jour deux chapiteaux cosmopolites d'un beau style et d'une grande dimension, une demi douzaine de tronçons de colonnes de 40 à 50 centimètres et principalement une belle inscription sur marbre blanc qui est dé-

(1) La Mure, *Hist. du diocèse de Lyon*, p. 239. — Le même historien, *Hist. ecc. du Forez*, p. 49, dit que ce sont ces murs qu'on appelle communément les « *murs des Sarrasins* » qui sont visiblement construits et cimentés selon la fabrique romaine, et sont d'aussi grands et curieux restes qu'on voye en France de leurs grands massifs et ingénieux ouvrages. » — Voyez aussi Huillard - Bréholles, *loc. cit.* I-c.2479, et sur les anciens *Palais*, les Recherches de M. l'abbé Roux sur le *Forum Segusiavorum*, p. 53.

(2) La Chaise-Dieu fut fondée par Saint Robert en 1046; *Cartulaire de Sainte-Gemme*, cité par Audiguier, *Hist. mss.* VI. art. *La Chaise-Dieu*. — Aug. Bernard a écrit 1043 dans une note sur l'exemplaire de son *Hist. du Forez*, t. I p. 121, déposé à la Bibliothèque de la ville de St-Etienne.

(3) Bulletin de la Diana n° 3, p. 45, et n° 5, p. 133 et 137. L'inscription trouvée fait mention de *Priscus, flamine auguste des Segusiaves* : le *Palais* était l'habitation d'un de ces prêtres particuliers, en grande vénération chez les Romains ; il desservait le temple de la déesse *Segeta* (Cicéron, *Leg.* II - 8), et devait porter communément le titre de *flamen Segestalis* (Rich. *Antiq. Rom.* p. 274) : c'est peut-être ce qu'indique la lettre S qui, dans l'inscription, précède le mot *SEGVSI* et serait alors la dernière lettre de *SEGES*, abréviation de *Segestali*.

posée dans notre Bibliothèque : on sait que cette exploration du sol va être continuée sous la surveillance d'une de nos commissions.

La chapelle, dite de Sainte-Eugénie, depuis au moins le commencement du XVII^e siècle, (1) est un édifice qui date de la fin du XIII^e ou peut-être du commencement du XIV^e : il serait peu remarquable sans deux grandes baies ou lancettes ogivales qui rappellent celles de la Chaise-Dieu, dont, au reste, le Palais relevait dès 1216. Le portail (2) est formé d'une arcade trilobée surmontée d'une ogive aigüe ; trois rangs de voussures encadrent l'ogive, s'appuyant sur des chapiteaux en feuillage d'un travail délicat, ornaient les jambages de la porte et se terminaient sur un socle dont les moulures font le soubassement du mur de devant.

Les belles pierres de taille en calcaire et en granit qui composent la façade (3) paraissent indiquer, sur une hauteur d'au moins dix mètres, qu'on a utilisé les matériaux d'une œuvre anté-

(1) M. Broutin, *Les Couvents de Montbrison*, I-307 et 365, cite une inscription gravée sur une pierre tumulaire et qui avait été transportée dans l'ancien couvent des Capucins de Montbrison ; elle était ainsi gravée :

POVR FRERE DENIS
ESCOVTAY , CLOIS
TRIER DE LA PNTE
EGLISE STE EVGENIE

1614

P. Gras avait à tort dans ses *Inscriptions Foréziennes*, p. 65, cité la version ST EVGENE, vocable qui n'a existé pour aucune des églises ou chapelles de Moingt ou de Montbrison.

(2) Broutin, *loc. cit.* I - 363.

(3) La Mure, *Hist. civ. et ecc.* p. 49.

rieure (1), une construction romaine assurément. Tout près et au nord de l'église sont les substructions d'un vaste bâtiment rectangulaire, voûté sans doute, à en juger par les contreforts dont il est flanqué : le tout en pierres de petit appareil, sans chaînes de briques.

Le couvent du Palais fut fondé au XI^e siècle : l'abbé de la Chaise-Dieu, Ponce de Tournon, « partit en 1096 (2), avec quatre de ses moines, pour Lyon où l'appelait l'archevêque Hugues qui lui concéda, du consentement de ses chanoines, l'église de *Modon* près Montbrison ; Ponce établit sur le champ ses religieux à Modon et l'érigea en prieuré conventuel, où vécurent douze cloistriers. Cette maison paya cent dix sous de rente et nomma aux prieurés simples de Chalin, Valfleurie, Boisset et le Comtal. » En 1182 (3), le comte de Forez Gui II et Gui, son fils aîné, exemptèrent le monastère de tous impôts, leydes et péages dans l'étendue de leurs possessions.

Nous prenons ensuite le chemin près duquel gisent, à environ deux mètres de profondeur, la plus grande partie des débris du *Vieux Palais*, et nous arrivons devant la maison d'école, construction

(1) Vincent Durand, *Aquæ Segetæ*, p. 109. Les Romains employèrent beaucoup la brique, avec le petit appareil, pour former des zones horizontales destinées à régulariser le niveau de la maçonnerie : l'usage s'en établit, dans la suite, pour les murs des églises romanes où on les fit même servir à la décoration extérieure. Les briques, réduites en poudre, se mêlaient à leur ciment auquel elles donnaient une couleur rougeâtre et une dureté qui a rendu célèbre le *ciment romain*.

(2) Bibliothèque nationale, mss. français, 930. — Pouillé mss. Decamps, vol. coté *Abbeyes*, 104. — Conf. A. Vachez, *les familles chevaleresques*, p. 8.

(3) La Mure, *histoire des ducs de Bourbon*, I-4.

récente que nous ne citerons que parce qu'elle est bâtie sur l'ancien emplacement de l'église, jadis paroissiale, de Saint-Jean-Baptiste, en ruines dès le XVIII^e siècle (1) et démolie définitivement au commencement du XIX^e.

C'est dans cette église (2) saint Jean de Moingt qu'Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais et comtesse de Forez, institua testamentairement, le 15 décembre 1415, une prébende pour le repos de son âme.

Nous n'en avons plus d'autre souvenir que celui de la visite qu'y fit Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, dans sa tournée pastorale de 1614 (3); nous ne pouvons en citer que quelques fragments : « A
« Moingt. Dudit jour (28 Juin). Nous sommes allés
« visiter l'église parrochiale de Saint-Jean-Baptiste,
« à Moing près la ville de Montbrison.... Les reli-
« gieux et Abbé de la Chaise-Dieu présentent lad.
« cure, prenant toutes les diesmes dud. Moing (4)
« et baillent au curé six bichets, deux tiers seigle
« et l'autre froment et seize asnées de vin. Il a
« encore le dit curé une vigne contenant quatre
« ouvrées, un petit pré d'une charrée de foin,
« une maison avec un petit jardin joignant. Des
« côtés de bize, il y a trois chapelles : la première
« soubz le vocable de Sainte Barbe... la vitre est

(1) Aug. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainai*. Pouillé du XVIII^e siècle, p. 1031, note.

(2) Lecoy de la Marche, *Inv. des titres des ducs de Bourbon*. II c. 5023. - La Mure, *loc. cit.* II-115.

(3) *Semaine Catholique de Lyon*, 1880, p. 106.

(4) Il est à noter que l'auguste rédacteur de la visite pastorale n'écrivit pas *Moind*, mais bien *Moing*, véritable orthographe du nom de ce village celtique, comme nous l'avons démontré.

« rompue et lad. chapelle descarronnée en un endroit... la 2^e soubz le vocable de Nostre-Dame-de-Pitié, sans fondation, revenu ny service. La vitre est aussy rompue et un tableau fort vieil. La troisième est un autel soubz le vocable de Sainte-Croix, sans fondation, revenu ny service. Elle est de bon estat, l'autre soubz le vocable de Saint-Claude.... lad. église est de bon estat et bien ornée... Les fonds baptismaux ferment à clef, le cimetière est clos. »

Une charte du 29 septembre 1369 (1) parle d'une autre « *Eglise Saint Maurice de Moind* » qui nous est complètement inconnue, à moins que ce vocable n'ait été celui de l'église de la Maladrerie dont nous avons parlé : elle était près des vignes des Plantiers.

Nous arrivons ensuite à une haute tour découronnée (2) dans laquelle on a percé de laides ouvertures de dimensions inégales : près d'elle sont les restes du rempart et une porte cintrée qui donne accès dans l'enceinte du château, *Castrum Modonii*. Les rues (3) sont étroites et tortueuses, les maisons n'y sont guère que des masures. La principale voie entourait le château et l'église et le tout était ceint d'épaisses murailles et de fossés profonds convertis en jardins, mais dont on peut fort bien suivre les traces.

(1) Huillard Breholles, *loc. cit.*, I-552.

(2) Depuis notre visite, cette tour a été crénelée et recouverte d'un toit à quatre pans pour recevoir l'horloge municipale : quatre cadrans, orientés, sont placés à l'extérieur de la muraille.

(3) Docteur Rimaud, *Premières Excursions foréziennes*, p. 55.

L'église est romane et du XII^e siècle (1) ; elle a trois nefs soutenues par des piliers carrés ; la façade en est simple ; les baies du clocher sont à colonnettes ; le chœur est en cul-de-four ; les stalles sont anciennes, mais sans sculptures. Quelques chapiteaux de colonnes sont néanmoins à signaler : celui du milieu, au nord, représente des personnages et deux ovales en croix caractéristiques de l'époque carlovingienne ; un autre nous montre un soleil ; quatre fûts inégaux de grosseur, paraissent d'antiques fûts utilisés. Dans la chapelle à droite, six panneaux en bois sont à citer pour leurs entre-lacs sculptés ; quatre chandeliers style Louis XIII sont signés *Ballay* dans la chapelle Saint-Julien. Le bénitier est fait avec un vieux chapiteau à pommes de pin de l'époque romane : on y lit *Et. Mazel 1803*.

L'Eglise du Château, consacrée à Saint-Julien, martyr d'Antioche, appartenait d'ancienneté à l'église Saint-Etienne de Lyon qui l'avait ensuite inféodée aux Comtes de Forez : en 1096 (2), le comte Wilelme III voulant aller à Jérusalem, à la croisade de Godefroy de Bouillon, en fit don à Hugues, Archevêque de Lyon, qui la transporta, au mois de décembre de la même année, à l'abbaye de la Chaise

(1) Ogier, dans la *France par cantons*, verbo Moingt, prétend qu'en 1840, lors des réparations qui furent faites, on trouva quatre cercueils en granit disposés en carré sur lequel était élevé le perron de l'église et que ces tombeaux portaient des *armoiries de Croisés* : nous nous demandons ce que notre auteur a voulu dire par ces armoiries de croisés à moins qu'il ne s'agisse de l'écu des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, *de gueules à la croix d'argent*, ou de celui des Templiers, *d'argent à la croix patée et alaisée de gueules*.

(2) La Mure, *Hist. du diocèse de Lyon*, p. 297.

Dieu. Ce fut devant son portail (1) que, le 3 des nones, 5 de Juillet, 1224, Gui IV fit lire l'acte de fondation de l'église collégiale de Notre-Dame de Montbrison, qu'il allait faire construire sur un terrain acquis de Guichard Verd, gentilhomme forézien : ce terrain dépendait de Moingt (2) qui s'étendait jusqu'à la rive droite du Vizézy.

Le château de Moingt existait avant 1190 puisqu'en la dite année (3) une composition eut lieu entre Omar de Vernaille et Ponce, sa femme, d'une part, et Pierre Sénéchal, de Montbrison et sa femme, fille de la dite Ponce, d'autre part, au sujet de leurs droits audit château. En 1272 (4), le comte Gui VII reconnut que la justice en appartenait aux Chanoines de Notre-Dame. Un acte du 15 juin 1276 (5), confirme le droit qu'avaient le Doyen et le Chapitre de nommer et d'avoir à Moingt un châtelain, un prévot et un guetteur, *gaytia*, dans le château ; les piliers de la justice étaient placés près du hameau de Montagnieu (*carte de Cassini*).

Le territoire (6), que comprenait la seigneurie de Moingt, était d'une assez grande étendue. Une

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I-124. P. Gras donne, *Inscriptions* p. 7, le fac-simile exact de l'inscription qui est au fond de la nef principale de l'église de Notre-Dame : il y est dit, au 8^e hexamètre, que la dôt fut *Modonium*, la dime de Verrière et 60 livres sur le marché de Montbrison.

(2) Huillard Bréholles, *loc. cit.* — La Mure retrace, I-217 et 218, les longs démêlés auxquels cette fondation donna lieu entre le Chapitre et le prieur de Savignieu, patron temporel de Moingt.

(3) Huillard Bréholles, I-23.

(4) La Mure, *loc. cit.* I-279.

(5) La Mure, *Ibidem* I-274.

(6) Note communiquée par M. André Barban.

charte de Gui IV de 1229 et une transaction passée en 1636, entre Christophe de Talaru, Seigneur de Chalmazel et d'Ecotay, et le Chapitre de Notre Dame, en fixent les limites : à l'Est, il était séparé du mandement d'Ecotay par une ligne partant de Fontbellan jusqu'à la Thuillière, près du Vizézy ; au Midi, par une ligne oblique partant de Fontbellan (comm. de Lézigneux) jusqu'à l'étang Garanban, limite qui le séparait de celui de Saint-Romain-le-Puy ; le chemin de Prétieux à Montbrison le bornait à l'Ouest. L'église Notre-Dame était sur son territoire et toute la partie de Montbrison en-deçà de la rivière, c'est-à-dire les quartiers de l'Hôpital et de la Porcherie en dépendaient et appartenaient à la paroisse Saint-Julien.

Nous cheminions, bientôt après, au travers des vignes qui couvrent le coteau, et nous arrivions devant un grand pan de murailles soutenues par des piliers carrés faisant contreforts : le peuple les nomme (1) *murs des Sarrasins*. A première vue, nous constatons une bonne construction du premier siècle, sans chaines de briques si communes dans les édifices romains à partir du règne de Gallien (260-268) ; à la courbe prononcée du mur, nous reconnaissons une partie de Théâtre antique, à hémicycle, d'un côté, à enceinte carrée, de l'autre. Des trous restés dans œuvre nous montraient que les spectateurs étaient assis sur des poutres volantes : en face étaient la scène, l'orchestre et les loges des acteurs.

Ce théâtre (2) était construit de manière que tout

(1) On l'appela aussi le *Palais Vieux*. Dès le XV^e siècle, une vigne était plantée dans son enceinte : voy. Vinc. Durand, *Aquæ Segetæ*, p. 112.

(2) Les dimensions sont 80 m. dans le sens de la plus

y était à découvert et en plein air, même la partie de la scène où les acteurs faisaient leurs personnages : sur le tout, on étendait des voiles horizontaux ou même verticaux, supportés par des mâts et des cordages ; on avançait ces *velaria* au fur et à mesure que le soleil tournait, de manière à abriter des ardeurs du soleil ou des intempéries de l'air.

On y accédait par des portes *vomitoria*, dont une seule subsiste encore dans l'hémicycle.

M. Aug. Bernard a donné la topographie complète de ce théâtre ruiné et y a ajouté trois dessins : selon lui, ses dimensions, qu'un membre de la Société nous dit dépasser celle des théâtres d'Orange ou de Pompéi, eût pu contenir 8400 spectateurs : ce qui donne une haute idée de l'importance de *Mediolanum* et de la vogue dont jouissait *Aquæ Segetæ*.

Il faut avouer que l'emplacement de cette vaste construction avait été merveilleusement choisi : les spectateurs, de leurs gradins, par une belle journée comme celle que nous avions lors de notre visite, jouissaient du plus splendide panorama. Au loin se profile, sur l'azur du ciel, cette belle chaîne « semi-forézienne, semi-Lyonnaise (1) des montagnes sur le flanc desquelles sont situées Saint-Galmier-les-Eaux et Saint-Bonnet-les-Oules, et qui va se perdre au soir, du côté de Roanne, dans les montagnes du Beaujolais, et du Charolais, du côté du matin dans celles de Saint-Etienne et de la Haute-Loire. » Dans la plaine, Montverdun, Uzore, Saint-

grande longueur, 44 dans le sens opposé : ce qui donne précisément 40 m. ou la moitié du cercle, si on retire 4 mètres pour la scène. A. Bernard, p. 84.

(1) *Revue de France*, 1879 : *Etude sur Victor de la Prade*, par M. de Chantelauze.

Romain-le-Puy dressaient leurs pointes volcaniques au-dessus des forêts où scintillaient, au soleil, mille petits lacs : des yeux on pouvait suivre le cours de la Loire, *Liger clarus amnis* (1) a dit Pline, à travers ce Forez dont « le nom sonne je ne sais quoy de champestre. » On y voyait suivant l'expression d'un grand poète (2) :

Quels manoirs, quels hameaux se penchent pour y boire,
Des monts jusqu'à la plaine où s'argente la Loire,
Le vrai fleuve Gaulois.

Il est regrettable que l'état de culture du terrain, où était ce théâtre, ne permette pas des fouilles régulières : le sol de la scène doit renfermer de précieux débris romains, monnaies ou inscriptions, qui dénonceraient peut-être son origine ou sa splendeur anciennes.

On le voit, comme Feurs (3), *Mediolanum* avait près d'elle un palais, des thermes, un théâtre,

(1) Voir Papire Masson, *Descriptio fluminum galliæ*, p. 3. Le poète Tibulle a célébré par ce vers la couleur azurée des eaux de la Loire :

Carnoti et flavi cœrula lymp̄ha Liger.

(2) Victor de la Prade, *Les montagnes du Forez*, sept. 1879, — A. Bernard, le Pays des Ségusiaves, p. 53 l'avait déjà nommée le fleuve gaulois par excellence.

(3) *Mediolanum* et *Forum* n'étaient avant les Romains qu'une agglomération de huttes rondes, à toit élevé, construites au milieu des bois avec des claies, des rendez-vous pour les marchés et les transactions, des centres traversés par quelques chemins rares et négligés. En s'y établissant, les vainqueurs s'appliquèrent à faire oublier aux vaincus par le bien être et les plaisirs, *panem et circenses*, le joug de fer qu'il leur imposèrent ; c'est ce qui explique la construction immédiate d'un palais, d'un théâtre et d'un établissement de bains.

toutes preuves d'une civilisation des plus avancées.

Mais pourquoi ces ruines d'un théâtre sont-elles dites *murs des Sarrasins* alors que rien n'y indique le travail des Maures ou des Arabes ? Cette appellation, qui a persisté depuis onze siècles, n'est-elle pas la preuve irrécusable du séjour de ces barbares qui n'ont rien laissé d'intact, châteaux, monastères, églises ou monuments publics, dans les lieux où ils pénétrèrent ?

On a remarqué (1) que les lieux, à dénominations sarrasines, se rencontrent d'ordinaire au voisinage des voies romaines, presque toujours à une grande proximité : la raison en est que ces voies étaient, depuis la chute de l'empire romain, les seuls chemins praticables au milieu des forêts qui couvraient le pays : elles permettaient une invasion rapide ou une prompte retraite à une troupe nombreuse comme l'étaient ces hordes émigrantes, prêtes à s'établir avec femmes et enfants, dans les lieux conquis.

Un auteur grave (2) qui a tenté l'*Histoire des Invasions des Sarrasins en France*, a observé qu'on ne connaît guère les lieux, où pénétrèrent ces Vandales, que par le souvenir des dégâts qu'ils y commirent : il est vrai d'ajouter qu'aux yeux du vulgaire, Alamans, Francs et Burgondes, Goths et Visigoths, Vandales et Huns, tous ces envahisseurs périodiques de la Gaule, sont confondus sous la dénomination commune de *Sarrasins*. On convient généralement cependant, que, vers l'an 725, les vrais Sarrasins étaient au centre de la France : ils

(1) Ed. Clerc, *les Sarrasins en Franche-Comté*, p. 7.

(2) Reynaud, p. 30, 31 et sq.

ne pénétrèrent pas en Forez cette fois (1). Le chef austrasien Charles Martel arrêta dans les plaines de Poitiers, en les exterminant presque tous, un samedi d'octobre 732, le torrent impétueux qui allait tout submerger. Pressés de venger ce grand désastre, « environ l'an 735, rapporte Belleforest au livre premier de ses Annales, ces barbares qui sont proprement Sarrasins, les Visigoths, joins à vne infinie multitude de Mores, conduits par Athin, lieutenant en Espagne, du Miramolin, ces Sarrasins rauagèrent, oultre plusieurs païs, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, *Forest* et Beaujolois. » L'effroi fut si grand qu'ils ne trouvèrent presque qu'aucune résistance, « mais bientôt, remarque Paradin, (2), se sentant estre entrez, trop auant en France et craignans d'estre enclos, retournèrent en mesme hastiuité qu'ils étoient venus et retournans en arrière acheuoient de brusler et détruire ce qui estoit demouré entier, à ce que Charles Martel ne trouast rien d'entier après eux... »

Alors eurent lieu (3) ces atrocités qui remplirent d'effroi toutes les populations ; alors on vit ces dévastations dont les siècles ont eu de la peine à guérir les blessures, mais dont ils n'ont pu effacer le souvenir ; alors fut incendié ou abattu le palais d'*Aquæ Segetæ* ; alors aussi ce théâtre si florissant,

(1) De Rubys, *Histoire de Lyon*, L. III ch. 19 affirme « que les Visigoths du Languedoc joins avec les Goths d'Espagne mirent vne grosse et puissante armée avec laquelle se metant en campagne l'an 721, ils trauersèrent les provinces de Languedoc, Geuaudan et d'Auuergne et passèrent en Forez, brulans pillans et saccageans tout. »

(2) *Annales de Bourgogne*. - Mezerai, *Abrégé chronologique*, in-4, 1-435.

(3) A. Vingtrinier, *Note sur l'invasion des Sarrasins dans le Lyonnais*, p. 17.

où les barbares avaient leur campement d'observation, fut détruit dans un des accès de rage de ces Vandales qui s'en allaient, le désespoir au cœur de quitter ce beau pays des Gaules.

Et comme si ce n'était pas assez pour anéantir toute cette florissante civilisation, les Normands remontèrent la Loire sur leurs bateaux de cuir et empêchèrent, sur ses rives, les premières tentatives de relèvement : du IX^e au X^e siècle, les invasions se renouvelèrent suivies d'incendies et de massacres dont le but était de détruire systématiquement la religion et les édifices chrétiens. Durant deux cents ans (725-931), nos contrées restèrent plongées dans ce chaos au milieu duquel le Christianisme seul avait, dès le II^e siècle (1), jeté quelque lumière, tout en faisant disparaître insensiblement les vestiges du panthéisme romain. Il fallut attendre le lendemain de l'échéance si redoutée de l'an 1000 pour constater l'aurore d'une nouvelle civilisation et le commencement des arts modernes. Alors les Seigneurs firent de nombreux dons au clergé en remboursement des avances qu'il leur avait faites pour les frais de la guerre contre les Sarrasins. Un grand nombre de monastères se bâtirent, des églises se construisirent, et, pour mieux se défendre des invasions, les puissants d'alors, reprenant l'ancien gouvernement féodal gaulois

(1) Si le Christianisme a été prêché en Gaule dès le I^{er} siècle comme on l'a écrit, il est certain que ce n'est que dans la dernière moitié du II^e qu'il eut assez de prosélytes pour qu'on pût dire qu'il était déjà établi. M. de Valroger assure que le Christianisme fut adopté en Irlande, comme religion du pays dans une assemblée générale *Athling* tenue en l'an 1000 ; *Les Celtes et la Gaule celtique*, p. 137.

élevèrent des châteaux-forts dans l'enceinte desquels les faibles trouvèrent un asile sûr pour leurs personnes et leurs biens meubles (1). Le pays, imbu d'une sève printanière, se releva verdoyant, à l'abri des désolations des barbares : une forte organisation militaire constitua la nationalité française et lui permit, quoiqu'on ait dit de la *Féodalité*, (2) de rendre désormais impuissante l'invasion étrangère. Des villes nouvelles se fondèrent grâce aux chartes d'affranchissement qui rapportèrent aux Seigneurs plus de revenus qu'ils n'en avaient jamais tiré du travail inintelligent de leurs serfs.

Sur une des buttes élevées de notre plaine, les Ségusiaves, en naissant à l'histoire, avaient un temple consacré à la déesse *Briso*. *Briso* était une divinité d'origine grecque ; on l'adorait (3) sous les traits d'une jeune fille au front voilé, au regard mélancolique ; c'est elle qui inspirait d'heureux songes : plus puissante sans doute que le Mopsus de Rome et d'Athènes, dont la laide figure ne pouvait que troubler péniblement le sommeil, *Briso*, la belle jeune fille, endormait les soucis des bons

(1) Voyez la Valbonne, *Temps féodaux*, p. 87.

(2) L'historien Vopiscus, dans l'*Histoire Auguste*, règne de Probus, constate que cet empereur « interdit, sous des peines sévères, aux Gaulois, l'usage des armes, les Romains devant les protéger si quelqu'un les attaquait. » N'est-ce pas là la première image de la *Féodalité*, ce système si injustement vilipendé de nos jours par des politiciens ignorants, qui ne savent pas qu'il fut une nécessité de l'époque : il est acquis à l'histoire que c'est sa forte organisation qui arrêta le retour des invasions barbares et amena en France la constitution d'une unité nationale. · Voir aussi Montesquieu, *Esprit des Lois*, XXX - 3,

(3) Eug. de la Gournerie, *du Forez*, p. 148. La Mure, *Hist. eccl.* p. 63, dit que Coelius Rodiginus en ses Remarques, parle de la déesse *Briso*.

Ségusiaves, savait mille secrets pour les bercer de
doux rêves ; elle avait, comme l'héroïne de Pulci,

.... Certi atti dolce, e certi risi,
Certi soavi e leggiadri costumi,
Da far spalancar sei paradisi,

et il n'y avait pas de plus beau temple que le sien
depuis Lyon jusqu'à Narbonne. Heureux mais sin-
gulier peuple ! qui se contente d'illusions, et pour
lequel la première divinité est la divinité des
songes !

Le temple de Briso, du grec Βρισω, je dors, (1)
survécut longtemps à celle qu'on y adorait, mais
devint un temple chrétien, que remplaça bientôt
une citadelle élevée par les comtes de Lyonnais et
de Forez : une bourgade s'y forma sous le nom de
Montbrison. En novembre 1223, elle était ville et
recevait des privilèges communaux ; le 25 mai 1308,
le Comte lui octroyait deux foires franches : elle
commençait à florir lorsqu'en 1362 les Anglais l'in-
cendièrent ; elle ne se releva véritablement que
lorsqu'elle reçut, le 23 septembre 1428, la permission
de se clore.

A côté d'elle, il ne restait plus que l'humble
village celtique (2) de Moingt, *la ville de Moing*

(1) Littéralement *je dors l'estomac chargé*. — L'établisse-
ment d'une divinité de la religion grecque (L'abbé Bannier,
La Mythologie expliquée, II - 502) semble prouver que le
peuple, qui avait son temple au *Mont de Briso*, était dû à
une bande d'aventuriers de cette nation établie dans nos
montagnes, peut-être au moment de la fondation de Massilia
(Marseille) au VI^e siècle.

(2) L'établissement des *Celtas*, descendus des plateaux de
l'Arye, à l'Ouest de la Perse, remonte, d'après les auteurs,
de quinze à vingt siècles avant J.-C. ; lors de l'arrivée des
Romains, ils comptaient une nombreuse population que
l'auteur de l'*Histoire de Jules César*, p. 20 note, porte à
huit millions.

(1): *Mi-land*, le bourg germanique, devenu la riche *Mediolanum*, incendiée par ses fondateurs eux-mêmes, et *Aquæ Segetæ*, la ville d'eaux, fournissaient les matériaux de la nouvelle Monbrison, qui devenait la capitale du Forez !...

Ces idées se pressaient en foule dans notre esprit, lorsque le crépuscule nous obligea à reprendre la route de Monbrison, simple sous-préfecture aujourd'hui d'un département : nous nous séparâmes, promettant d'être, le lendemain, fidèles au rendez-vous.

Nous nous délassions, bientôt après, des fatigues de la journée par la lecture du *Terrier de Conchis* (1430 à 1483), dont la bibliothèque de la Diana possède une copie du XVIII^e siècle, écrite par l'avocat Gayot, qui a fait précéder sa signature de cette prière :

Omnipotenti Deo
Sit laus, honor, virtus
Et gloria, beatissimæque
Virginis Mariæ, per infinita
Sæcula Sæculorum, Amen.

Autre temps, autres mœurs, nous dira-t-on : mais qu'elle est touchante cette foi de nos pères, lorsqu'on la compare au froid athéisme de notre époque.

Nous nous plongeâmes avidement dans la lecture de ce vieux titre, et nous fâmes assez heureux pour y trouver les éléments d'une description

(1) Le nom de *Moingt* apparaît dès 1435 : Voyez à cet égard le livre des Compositions, et le *Compte du Trésorier de Forez*, aux archives de la Loire, qui, cette même année, l'appelle la *ville de Moing*. Au commencement du XVII^e siècle, Moingt comptait 96 feux. *Recueil de la Diana*, 1878, p. 69.

topographique de l'ancien *Moingt* : disons tout d'abord qu'en marge du texte, qui est constamment en latin, le copiste a toujours, en face du mot *Modonium*, écrit dans les marges *Moing*, la vraie forme celtique.

Le bourg, *burgas sive castrum*, est ceint d'une muraille autour de laquelle sont les fossés, dont l'eau est amenée depuis le *Pont de la Roche*, (route de Moingt à Lézigneux) et empruntée au ruisseau d'Escotay, *rius sive gutta d'Escotays*.

Etienne Corteys a sa maison près de la tour, *juxtà turrim introitus et mornia castrì*.

En franchissant l'unique porte de l'enceinte, vous avez à droite une rue, *carrerìa publica*, qui vous mène à l'église de Saint-Julien, près de laquelle est la cure, où est une chapelle dédiée à Saint Pierre, *capella Sancti Petri* ; à gauche, du côté du matin, une autre s'en va vers l'église de Saint-Maurice, *Sancti Mauriti* ; une troisième part de la même porte, se dirigeant sur les maisons de la confrérie du Saint-Esprit, de Moingt, *versus domos confraterniæ sancti Spiritus Modonii*.

Vous avez encore les rues qui vont de la maison de Jean Savyn à celle de Pierre Mareschet, de l'église Saint-Julien chez Michel Terrasse, le notaire, ou aux maisons du Chapitre de Montbrison, une autre encore se dirige de l'église Saint-Jean, qui est renfermée dans la forteresse, aux bâtiments du Palais, *Palatii*. Là aussi est le *tortular* (1) du doyen de Montbrison, Etienne Gon, et sur la route de Saint-Romain-le-Puy, une hôtellerie, *hospitium*, que tient Ysabelle, veuve de Jean Durand, savetier, *sartoris*, et aujourd'hui femme de Jean Reverdin,

(1) *Le pressoir*.

habitant de Montbrison : quel dommage que le notaire rédacteur ait oublié l'enseigne de cette vieille auberge dont il a soigneusement noté les précédents propriétaires, d'abord Pierre Bon Amour, *boni amoris*, et plus tard encore Jacques Guyot, *perolerii*, habitant de Montbrison : l'heureux possesseur paie, de cens, une obole et une poule !

Mais ce qui va nous témoigner de l'importance, au XV^e siècle, du bourg de Moingt, ce sont les nombreuses voies qui rayonnent de toutes parts vers sa place publique, *platea communis de Modonio*.

Un chemin, *iter*, va à Cremérieu, *versus mansum de Cromeyrieu*, un second part de devant l'église Saint-Jean pour conduire à Montbrison et à Saviigneux, un troisième se dirige sur Saint-Romain-le-Puy, un quatrième sur Saint-Thomas-les-nonains, *Sanctum Thomam Monalium*, un cinquième sur Saint-Georges-Hauteville, un sixième vers la prairie de Moingt, un septième de la place de la Croix au pont de la Roche, etc.

Le chemin de Saint-Thomas est qualifié de *Chemin antique* : *ITER ANTIQUUM tendens de Modonio apud Sanctum Thomam Monalium* : ce devait être l'antique communication d'*Aquæ Segestæ* à la voie romaine dite *Via Bolena*.

Une autre vieille voie, *iter vetus*, allait de la place du Palais, *de plateis Palatii*, vers Lézigneux.

En outre, on comptait plusieurs *violet*s ; *violus tendens ad vineas de Bretagne*, *violus tendens de Montisbrisone versus vignoblium d'Escotay*, *violus tendens de Cromerieu apud Charlieu*, etc.

Le terrier ne contient pas moins de quatre-vingt-seize reconnaissances, reçues du 20 janvier 1439 au 4 août 1483 : nous ne pouvons qu'en citer une

seule, celle de Jean Savyn, fils de Jacquemet, qui avoue à la censive du chapitre de Notre-Dame, *Beatæ Mariæ Montisbrisonis*, une vigne de deux journalées aux *murs des Sarrasins, versus Muras Sarracenorum*, à la charge de payer annuellement seize deniers viennois.

Le terrier nous fournit bien aussi une liste, des plus complètes, des doyens ou chanoines ou des prêtres de Monbrison, qui vivaient à l'époque, mais il nous faut réserver nos notes pour une autre occasion, et songer qu'un court repos est nécessaire pour permettre de remplir la journée du lendemain.

Deuxième Journée

CHAMPDIEU, CHALAIN-D'UZORE, VAUGIRARD,
MONTROUGE ET MONTBRISON.

Le 8 juillet, à sept heures et demie du matin, trente cinq membres se rendaient au village de Champdieu: *Champdieu*, un de ces noms que nous écrivons à regret avec son orthographe moderne, car elle rappelle involontairement le *Campus Dei*, alors que, dans les titres du Moyen-Age, on ne rencontre d'autre dénomination que celle de *Candiacus*, quelques fois *Chandiacus*, en français *Chandieu*, *Chandeu* ou *Chandious* (1); et cependant

(1) In *Villâ Candiaco*, X^e siècle. Charte de Ratburne, Baluze. Chandio, 1239. *Villa Candiaci* alias *Villa et territorium de Chandiaco*, 1252. Chandieu, 1406. Reg. du trésorier. Comm. par M. André Barban. - Voy. aussi les *Pouillés du dioc. de Lyon* déjà cités. - Il est utile de faire remarquer qu'il a existé une famille chevaleresque des plus puissantes du nom de Chandieu, de *Candiaco*, connue dès 944, mais elle était essentiellement dauphinoise et ne sortit point de ses possessions au dit pays, qu'un aveu de 1241 rendu au Comté de Savoie, fixe des fourches de Palavier

dans une charte conservée aux archives de l'hôpital et écrite en français, « *premission pour messire Thomas Thivet* » à la date du 20 novembre 1500, ce prêtre est qualifié *prébandier de Champdieu*, orthographe qui a toujours continué dans les registres paroissiaux.

Champdieu est un très ancien bourg fortifié qui comptait, au commencement du XVII^e siècle, 140 feux: nous entrons dans sa vieille cité en passant par une porte ogivale surmontée d'un assommoir; on la nomme *porte de la barrière*, en souvenir peut-être d'un ancien péage. Elle porte, gravé sur pierre, l'écusson des la Bastie: *d'argent* (1), *à la croix ancrée de sable à la cotice en bande de gueules brochant sur le tout*. La présence de ces armoiries est ici importante, car elle offre plus qu'un intérêt généalogique: elles ont échappé au marteau destructeur des révolutionnaires dont nous constatons chaque jour l'odieux vandalisme. Un poète français (2), de la bouche duquel on est quelque peu étonné de les entendre, a dit ces vers si sensés:

Recueillons les débris de tout ce qui fut grand !
Dans ce siècle impie, barbare et dénigrant,
Frères, soyons des fils de pieuse mémoire,
Conservons le blason comme un herbier de gloire,
Assez ! ne grattez pas la France armoriée !
A tout grand souvenir, sa gloire est mariée...

au Pont du Rhône de Lyon: *etiam infrâ Rhodanum tantum quantum eques unus intrare potest, excepto quod non natet*. De Rivoire la Batie, *Armorial du Dauphiné* p. 134.

(1) Guill. Revel, p. 463, cite Berault de la Bastie dit Varoul: *d'or, à la croix ancrée de sable*, et Loys de la Bastie (le frère de notre prieur), *d'argent, à la croix ancrée de sable, à la cotice en bande de gueules brochant sur le tout*. Art. le Château et ville de Sury-le-Comtal. Voy. la *Revue historique* 1867 p. 290 et 295.

(2) Alphonse Esquiros, *Les Blasons*.

Une autre porte, du côté de Montbrison, donnait accès dans l'enceinte murée : on l'appelait la *porte neuve* ; elle a été détruite il y a vingt cinq ans.

M. André Barban cite une troisième porte : nous n'en avons recueilli aucun souvenir.

Notre bibliothécaire, M. Garnier, a la délicate attention de nous distribuer une copie, qu'il a dessinée et fait lithographier, des pages 476 et 494 de *l'Armorial* (1) de Guillaume Revel, héraut d'armes du Roi Charles VII vers 1450 ; grâce à ce précieux dessin, nous pouvons reconstituer la place forte, *Castrum de Candia*co. Deux enceintes la défendaient : la première, crénelée, était protégée par de hautes tours dont le pied baignait dans des fossés que remplissait, aux jours d'orage, la rivière de la Rouillia au moyen d'une prise d'eau, au village de Choursin, dont les restes subsistent encore : la Rouillia retournait ensuite passer, près de la mairie actuelle, sous un pont de bois des plus primitifs : cinq tours rondes ou carrées avaient des hourds de bois ; la porte au nord était garnie d'un moucharaby avec pont de bois. Sur notre vue, on aperçoit l'unique clocher de l'église, devant laquelle une tour fait tête à une seconde enceinte qui l'entoure : au sommet des toitures flottent les étendards de France et de Forez. Au-dehors du *castrum* sont quelques maisons éparses, formant à droite deux centres d'habitation considérables, qui sont aujourd'hui les quartiers du Chauffour et la rue du Château.

La deuxième enceinte, qui formait un rectangle, est composée de hautes murailles à grandes arca-

(1) Bibl. nation. collection Gaignières, n° 2896. Une copie existe à la Diana.

des-machicoulis de plein cintre, dans l'intrados desquelles de larges ouvertures permettaient de jeter, à couvert de l'ennemi, de gros projectiles sur les assaillants : elle défend, outre l'église dont nous parlerons plus tard, un vaste bâtiment percé de fenêtres (1) style Renaissance. C'était l'habitation du prieur comme en témoigne son écusson écartelé et chargé d'une cotice, posé sur un bourdon et qu'on retrouve sur trois ouvertures de la façade principale : à l'intérieur, sur deux grandes cheminées, sont sculptées les armoiries des la Bastie que nous avons déjà signalées au-dessus de la porte de la Barrière. Dans l'intérieur du rectangle, au soir de l'église, on retrouve les restes de constructions diverses qui formaient les dépendances ; l'une était très-élevée si elle n'était une sorte de donjon carré, comme le montre le dessin de Guillaume Revel : malheureusement le rempart à arcades n'existe plus du côté du nord, où étaient les constructions les plus anciennes et la porte principale du monastère.

Le système de fortification du prieuré, on le voit, se liait à celui de la ville : il en était le donjon ou la citadelle.

Le jardin de la Cure conserve encore des traces visibles des fossés anciens : il paraît qu'aux murs dessinés par Guillaume Revel, peut-être détruits par les Anglais, avaient, au XVI^e siècle, succédé d'épaisses murailles à arcades ogivales, en gros blocs, dont quelques unes paraissent très-bien dans ce jardin et dans d'autres maisons du village. On a utilisé, à la Cure, les matériaux de démolitions à des caves voûtées qu'on nous a assuré être des

(1) On y distingue des fenêtres romanes en forme de meurtrières, bouchées quand on en pratiqua de plus larges.

Casemates à la Vauban. Nous ne pouvons admettre cette attribution d'autant qu'il est certain que Champdieu, en 1562, dût souffrir beaucoup des incursions des Compagnies du baron des Adrets, fut réparé ensuite et démantelé enfin par le sieur de la Guiche, en 1596, en même temps que Montbrison et la plupart de « ces châteaux (1) dont les ruines menaçantes couvrent encore aujourd'hui le sommet de quelques monts stériles et escarpés. »

La date de la fondation du prieuré nous est inconnue : à l'angle N.-O., le rempart à arcades-machicoulis, du côté de la porte de la Barrière, est anglé d'une petite tourelle ou échauguette supportée par des modillons semblables à ceux des absides de l'église : un écusson malheureusement presque fruste, semble être les armes des Boisvair : le champ est coupé et sur le tout est quelque chose comme un arbre brochant ; il indiquerait la date de construction des arcades et probablement de l'église. Quoiqu'il en soit, il est certain que ce prieuré dépendait de l'abbaye de Manglieu en Auvergne, fondée l'an 656 par le prêtre Arverne Magnus, en la ville de Turdunense (2) ; il la mit sous la règle de Saint-Benoît. Elle devint fort puissante : l'abbé s'intitulait *baron de Manglieu*.

En 1239 (3), le comte Gui III légua à notre prieuré

(1) A. Bernard. *La Ligue dans les d'Urfé*. p. 364. Voir aussi Prost, *Hist. de Saint-Bonnet-le-Courreau*, p. 89.

(2) La ville romaine de Turdunense devint alors *Manglieu*, *Magni locus*. La pieuse légende du transport d'une partie des reliques du martyr Saint Sébastien nous a été conservée dans les *Acta Sanctorum*, *Ord. Sⁱ Benedicti*, IV-401 et 402.

(3) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, Preuves du vol. III n° 62.

par son testament la somme pour son anniversaire, de dix sols à prendre chaque année sur les cens de ses vignes *in villà Candiaci*. En août 1251 (1), Guillaume de Baffie, époux d'Eléonor de Forez, transporta au dit comte dix sols qu'il avait droit de prendre sur le prieuré, en échange de cens sur le village de Poncins, sur l'eau du Lignon, etc. En janvier 1252 (2), Guillaume, prieur de Saint-Maurice de Clermont, et Guillaume du Vernet, bourgeois de Montbrison, furent choisis comme arbitres par le comte de Forez et le prieur : ils attribuèrent au premier le droit de percevoir dans le village, à titre de taille annuelle, la somme de vingt-deux livres fortes de Lyon et celui d'y lever des quêtes et plaintes comme dans le reste du comté ; le comte et le prieur furent autorisés à acheter les vendanges chacun par moitié ; les mêmes arbitres concédèrent au prieur tout droit sur les bans, cris, vols, adultères et homicides, ainsi que le pouvoir de saisir, détenir, juger et condamner les criminels passibles d'une peine corporelle ou de la peine de mort, n'abandonnant le droit au comte que dans le cas de négligence de la part du prieur, mais laissant à la justice et aux officiers du comte l'exécution des jugements et l'application de la peine ; ils déclarèrent, enfin, les familiers du prieur exempts de toute taille ou taxe envers le comte.

Jean de la Mure, habitant de Champdieu, fut nommé, le 12 octobre 1314 (3), sergent du comte pour le prieuré dudit lieu.

(1) Archiv. nation. p. 1395 c. 302. Chaverondier, *Inv. du comté de Forez*, p. 302.

(2) La Mure, *loc. cit.* I-315. Huillard Bréholles, *Inv. des ducs de Bourbon*, I-c.831.

(3) Bibl. de St-Etienne, mss. A. Bernard, *Registre des Compositions du comté de Forez*. - Jean de la Mure prête

Ce prieuré existait avant 1212 puisque cette maison est mentionnée dans les libéralités que fit, par son testament de ladite année, Vuillelma, épouse de Francon, où elle commence par donner son corps et son âme à Jésus-Christ, à la Sainte-Vierge et à Saint-Sébastien de Champdieu : cette précieuse pièce est relatée en entier par la Mure à la page 319 de ses preuves de *l'Histoire Ecclésiastique du diocèse de Lyon*.

Les prieurs de Champdieu ne nous sont qu'imparfaitement connus. Les documents insérés dans les *Acta Sanctorum* (Juillet, IV-126), nous font connaître dom Astier, prieur, et Bernard, sacristain, en 1153; Jean de la Bastie, de la *Bastissia*, prieur, et Jacques Boyer, *Boerii*, sacristain en 1345.

Frère Michel de la Broce, *alias* de la Brosse, était prieur en 1394.

En 1488, l'était Pierre de la Bastie, qui administrait le monastère de Champdieu en 1496 avec Jacques de Cusi, sacristain, Durand Savatier, Georges Crozet, Sébastien Bourt, Pierre David et André Chatillon, moines; Raymond Azemar était vicaire : ce prieur était fils de Pierre de la Bastie (1), seigneur de Magnieu-Hauterive, qui fit fief au comte de Forez, le 15 mai 1544.

Son testament est conservé dans les archives de l'hôpital de Champdieu : c'est un document important, mais trop long (13 pages in-f°) pour que nous puissions le reproduire. L'acte commence par une invocation à la Sainte Trinité, à la très glorieuse

serment entre les mains de Mathieu Roy, *Regis*, chancelier, en présence d'Etienne de Chandée, de *Chandia* (famille de Bresse), son clerc, et de Dalmace, moine de *Chandiaco*.

(1) Le Laboureur, *les mesures de l'Isle Barbe*, II-235.

Vierge, aux illustres martyrs Sébastien et *Domni* (1) et à la Trétarchie forésienne : le testateur s'y qualifie *Révérénd père messire Pierre de la Bastie*, de Basticia (2), *docteur en décrets, prieur du prieuré de Champdieu, Sail-en-Cozant et Bard, de l'ordre de Saint-Benoît de Cluny, diocèse de Lyon* ; il est fait en présence de messire Louis Plaignieu, prêtre de Saint-Bonnet-le-Courreau, de *Quadrellis*, notaire, et de Thomas Thivet, prêtre de Champdieu. Le testateur déclare fonder un hôpital à Champdieu, près du mur du *Vingtain* (3), pour douze pauvres sexagénaires de cette ville ou même d'Essertines, lui fait des dotations importantes de ses biens au dit Champdieu et à Boën et sur la dîme des paroisses de Boën, la Bouteresse et Arthun, règle l'élection du recteur, l'administration du temporel, le met sous la protection des seigneurs de Chalmazelles et de Couzan, etc.

L'acte est passé le pénultième d'août 1500, en présence de son frère Louis de la Bastie, le jeune, écuyer, et autres témoins : sont jointes les copies d'une bulle donnée à Rome, par le pape Innocent

(1) Une charte du roi Henri, rapportée aux *Preuves* de la *Gallia Christiana*, II-*Instrum.* Col. 104, donnée en septembre 1052, mentionne les église et village de Saint-Domny.

(2) Les archives nationales (*noms féodaux*, I-70) mentionnent plusieurs titres de cette famille dont l'un est demeuré inconnu à le Laboureur : Dynét *de Basticia*, damoiseau, vend le 20 octobre 1330 au comte Jean 1^{er} son château, terre et seigneurie de Lavieu, *de Laviaco*, s'en réservant l'usufruit. — La Mure, dans l'*Astrée Sainte*, écrit à tort : *Bastitia* : cette version erronée a été répétée par A. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 24.

(3) Quartier qui devait un droit au Seigneur pour l'entretien des fortifications en échange de l'abri que ce dernier donnait aux habitants pour leurs personnes et leurs meubles en temps de guerre. Voy. les *Œuvres d'Henrys*, II-113.

VIII, le 4^e des Ides de février 1488 et des lettres d'exécution de Jean Parim, chanoine de Mâcon, official de Lyon, en date du 13 juillet 1490.

Les pauvres pensionnaires de la maison doivent porter, sur le côté droit de la poitrine, une petite croix d'étoffe rouge longue d'un demi-pied.

Cet hôpital existe toujours : on le reconnaîtra à une petite tourelle octogone et à une élégante porte gothique, décorées des armes (aujourd'hui mutilées) du testateur ; l'écu est supporté par deux anges à genoux.

La Mure a pris soin de nous apprendre (1) que le successeur de Pierre de la Bastie fut Anthoine de Saint-Priest, Abbé régulier de Valbenoite (2), lequel fit renouveler en 1521 les terriers du prieuré *et y fit de très grandes réparations aux bâtiments*. Il ajoute que ses armes sont celles de Jarez, tirées de Genève : *Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur* : ce qui est une erreur évidente puisqu'on les voit encore, gravées sur le linteau de la porte et au-dessus de la fenêtre à droite, *écartelées (d'argent et d'azur) à la cotice en bande (de gueules) brochant sur le tout*, écusson des Saint-Priest-Fontanays (3). Le bon chanoine de Montbrison ajoute qu'on y lisait autrefois cette devise : SPES MEA DEVS A IVVENTVTE MEA, et plus bas, ces vers com-

(1) *Astrée sainte*, p. 440.

(2) D'après la Tour-Varan, I-289, il fut le 12^e abbé : il assista au Concile tenu à Lyon en 1527 et y fut qualifié *prior in prioratu de Candiaco in Segusianis Magnilocensi in Arvernus monasterio subdito*.

(3) Le Laboureur, *Hist. généal. de la maison de Sainte Colombe*, p. 15.

posés pour marquer son affection envers ce prieuré :

*Dum stabit mundus, dum stabunt sydera cælo,
Candiacy regnet nobile cœnobium.*

Son vœu n'a pas été réalisé ; il n'est pas jusqu'à l'inscription de son tombeau, triste retour des choses d'ici-bas ! qui n'ait vu s'effacer, sous l'usure des pieds, l'épithaphe qui lui a été composée : on a peine à y lire le seul mot d'*Anthoyne*. La Mure l'avait conservée ; M. le curé de Montmain l'a transcrite en 1730 sur un registre paroissial ainsi qu'il suit :

LAN M. V. L. ET LE XIII DV MOYS DAPVRIL
TREPASSA REVEREND PERE EN DIEV ANTHOYNE
DE SAINT PRIEST ABBE DE VAVBENOITE ET DE
SEANTS.

PRIEZ DIEV POVR SON AME.

« Il est représenté sur cette pierre sépulchrale, dit la Mure, en habit de religieux, ayant un écusson de ses armes de chaque costé de la figure, l'un qui est soustenu d'une croce pour marquer sa qualité d'abbé et l'autre d'un bourdon pour marquer celle de prieur. »

Christophe de Lévis, chanoine Comte de Lyon, fut prieur commendataire de Champdieu et de Firminy : il testa le 10 décembre 1551 ; nous retrouverons sa tombe dans l'église.

Les archives de l'hospice de Champdieu, que M. le curé de cette commune a dépouillées avec soin, mentionnent encore :

Le 17 mai 1584, Frère Jehan de Saint-Priest, sacristain de Champdieu ;

Le 1^{er} février 1594, noble et religieuse personne
Frère Gilibert de Fournoux, prieur de céans ;

Le 9 avril 1607, messire Jean Ratinet, prieur et mandataire de Champdieu.

En 1651 (1), Louis Tronson, conseiller et aumônier du Roi, était seigneur et prieur de Champdieu ; dom Claude Chenevier, sous-prieur ; Pierre Durand, curé.

Le prieuré fut uni en 1694 au séminaire Saint-Irénée de Lyon, qui jusqu'à la Révolution (2) nomma à la cure ; la sacristie ne fut réunie qu'en 1731.

Il y avait, antérieurement à l'établissement fondé en 1500, un autre hôpital à Champdieu dont l'existence est établie dans les titres de Saint-Irénée, aux archives du Rhône : « *Juxta carreriam tendentem de porta castri Candiacy apud puteum d'Archimbault ex sero et cimeterium dicti loci Candiacy ex borea et domum hospitalis Sancti Dompni ex mane.* » Il n'en reste plus aujourd'hui d'autre souvenir.

Au matin du grand parallélogramme formé par les arcades, à plein ceintre, qui rappellent les murailles du château des Papes à Avignon, fondé en 1309, les murs sont complètement détruits : la fortification est près de l'église, du côté du soir, anglée d'une tour ronde, celle qui figure avec son hord de bois sur le dessin de Guillaume Revel ; on y remarque, au-dessus d'une petite fenêtre, un *arc en mitre*, réminiscence de l'école auvergnate : c'est un fait presque unique en Forez.

(1) Almanach de Lyon, 1789, *État alphabétique des provinces*, p. 32.

(2) *Mémoires de la société littéraire de Lyon*, 1877, Guigue, *Voies antiques*, p. 238, et 299. — Le séminaire Saint-Irénée fut fondé en 1659 par Camille de Neuville, archevêque de Lyon.

Près de la tour, et en retrait, apparaît le portail de l'église, sur lequel a été élevé vers 1500 un second clocher qui renferme les cloches (1) de la paroisse. La porte est romane, un peu trop écrasée, (nous verrons plus loin que la faute n'en est pas au premier architecte) ; en bordure sont sculptées des crosses sur la plate bande. A droite est la pierre tombale de Christophe La Pierre Saint-Hilaire, décédé à Vaugirard le 30 août 1836.

Notre collègue, M. le comte Georges de Soultrait, l'un de nos archéologues les plus autorisés, a publié en 1859 (2) une longue notice sur l'église romane de Champdieu : nous ne pourrions mieux faire que d'en citer les principales observations.

« Cet édifice orienté et sous le vocable de Saint-Symphorien (3), patron de l'abbaye de Manlieu, se compose d'une nef flanquée de collatéraux, précédée d'un petit porche et d'une chapelle, de transepts et de trois absides rondes. Sous les parties absidales règne une crypte.

« La façade offre un portail cintré, très simple, composé d'une archivoltée anglée d'un tore et encadrée par un cordon retombant sur deux colonnes

(1) Champdieu, encore aujourd'hui, a trois clochers, en y comprenant la tour octogone de l'hôpital : aussi les habitants ne manquent-ils pas de vous dire naïvement : *Champdieu, trois clochers et deux cents* (sans) *cloches*.

(2) *Revue du Lyonnais*, mai 1859, p. 421. Nous reproduisons entre guillemets tous les emprunts faits à cette remarquable étude architecturale.

(3) Manglieu avait pour patron Saint Sébastien dont elle possédait une partie notable du corps. Le Pouillé de la fin du XVIII^e siècle, cité par A. Bernard, p. 1008, donne le même patron à l'église de Champdieu : Saint-Symphorien est donc une erreur. Voyez au reste la Mure, *Hist. du diocèse de Lyon*, p. 319.

à chapiteaux bien caractérisés ; l'un est une grossière imitation de l'antique, l'autre est une syrène à deux queues largement palmées. »

Ces deux chapiteaux accusent un travail du XII^e siècle : le porche fort petit et sans caractère, voûté d'arêtes, devait avoir primitivement une toiture qu'on aura renversée pour y élever le deuxième clocher, qui n'est pas, nous le savons, dans le dessin de Guillaume Revel : il offre quelques traces du cintre brisé. « Ce porche renferme une pièce voûtée d'arêtes, ayant jour sur l'église par trois arcades cintrées que supportent des colonnes géminées. Cette pièce servait sans doute de chapelle et devait renfermer un autel consacré à Saint Michel. »

La chapelle à droite du portail, et à laquelle on accède par une haute arcade ogivale, est une « construction de la fin du XIV^e siècle dont la voûte est garnie de nervures prismatiques. La fenêtre à meneaux, d'un dessin élégant, offre encore des restes de vitraux ; on y remarque l'écusson du Cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon de 1477 à 1488 et des fleurs de lis avec le bâton de Bourbon. » A l'extérieur, la fenêtre qui l'éclaire, est défendue par un beau grillage en laiton solidement scellé dans la pierre. Le prieur Pierre de la Bastie fut enterré dans cette chapelle.

M. le curé de Champdieu, l'abbé Faure, fier de nous faire admirer sa belle basilique, nous observe que cette chapelle est dite du *Pèlerinage*, et pour expliquer cette dénomination, il nous fait voir une jolie statuette représentant une *Vierge noire* devant laquelle on vient *en reméage*, nous dit-il, pour les enfants. La tradition populaire est qu'elle fut apportée de Palestine (1) par un croisé : elle est en bois

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I-258, rapporte

de cèdre, bien travaillée ; la Mère de Dieu est droite, l'Enfant Jésus est posé sur son bras gauche. M. Vincent Durand nous fait remarquer, au contraire, que *cette position debout est exclusive* (1) de tout travail antérieur au XIV^e siècle.

L'abbé Faure nous communique alors un vieux registre paroissial où est écrit ce qui suit : « La petite image de la Sainte Vierge qui est actuellement dans le tabernacle placé dans la chapelle des prébendes de la Bastie à costé droit et à l'entrée de l'église y fut placée au mois de may mille sept cent quinze. Plusieurs personnes en divers temps ont affirmé avoir esté miraculeusement soulagées en priant devant ceste image, soit depuis qu'elle est dans ceste chapelle soit à l'ermitage de Chaoursin, paroisse de Sauvin, soit à Cremorel paroisse de Trelins où elle avoit esté exposée avant d'estre apportée ici par M. André Roche prebtre prébandier qui en fit don à nostre église. Pour orner la dite chapelle et la mettre en l'estat où elle est toutes les sommes ont esté payées par le dit feu sieur Roche et moy Curé sousigné sans qu'il en ait rien cousté à la paroisse. Le tout pour la plus grande

qu'à la fin de juin 1255, le roi Saint Louis passa en Fôrez au retour de son voyage en Terre-Sainte : « Ce fut en ce passage que ce Saint Roi laissa au pais plusieurs images de Notre-Dame faites et taillées en un bois de couleur noire qu'il avoit apporté du Levant et surtout celle estant révéree sous le nom de Notre-Dame de Laval. » Notre croisé, si la tradition de Champdieu est vraie, est donc le Saint Roi Louis IX.

(1) Jusqu'au XIII^e siècle, dit M. de Caumont, *Architecture Religieuse* p. 607, on avait représenté encore *assez souvent* la Sainte Vierge assise, portant l'Enfant Jésus sur ses genoux : on pensait que la Mère de Dieu devait recevoir assise les hommages des Fidèles et qu'il n'était pas digne d'elle de se tenir debout. A partir du XIV^e siècle, on la figure *presque toujours* debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras.

gloire de Dieu et de la Sainte Vierge et pour servir de mémoire à l'advenir j'ay dressé le présent mémoire ce deuxiesme décembre mille sept cent vingt cinq. Signé DE MONTMAIN curé. »

M. Prost, dans son *Histoire de Saint-Bonnet-le-Courreau*, p. 219, affirme qu'il y avait dans la forêt de Chorsin une communauté de Bénédictins qui fut, au XVIII^e siècle, interdite par l'Archevêque de Lyon à cause des désordres qui s'y étaient glissés. C'est cette circonstance qui motiva le don, par André Roche, de « la Vierge noire, qui venait de l'ermitage de Chorsin » dans la forêt de ce nom, fondé vers 1660 par un prêtre nommé Antoine Roche, de la Roue, commune de Sauvain : la Vierge serait en bois de citronnier et proviendrait d'un don, fait par Saint Louis, au retour des croisades.

Les fonds baptismaux reposent sur un ancien chapiteau gothique qui mérite d'être signalé : sa corbeille est presque entièrement droite. Il a dû surmonter le fût de la colonne soutenant le milieu de la double arcature qu'on remarque, au nord, en dehors d'une des absidioles, et fut enlevé, avec le fût, lorsqu'on construisit ces bâtiments dont le platrage est encore adhérent à la maçonnerie de l'église. Pareille colonne, avec un fort beau chapiteau cubique, du meilleur dessin et de l'époque, existe à l'extérieur de l'absidiole méridionale, du côté du cimetière actuel, sur lequel continuent les arcades-machicoulis des bâtimens du prieuré (1).

Nous entrons ensuite par une porte cintrée des plus simples dans la grande nef qui « est composée de quatre travées voûtées en berceau cintré, sans

(1) Depuis notre visite, M. l'abbé Faure a fait soigneusement réparer toute cette partie.

arcs doubleaux ; les bas-côtés ont leurs voûtes en demi-berceau soutenues par arcs doubleaux cintrés.» Ces voûtes sont en maçonnerie, massives, et supportent immédiatement la toiture de tuiles.

Les piliers carrés, que M. l'abbé Faure nous montre avoir, sur chaque face, la dimension exacte du mètre moderne, « sont cantonnés, sur trois côtés, de colonnes engagées qui portent les arcs de communication en plein cintre et les arcs doubleaux des collatéraux. Les chapiteaux sont, pour la plupart, *grossièrement imités de l'antique*. » On les a déshonorés, en 1838, par un affreux badigeon ; les contours de la sculpture sont, pour achever, peints en gros rouge et en gros vert. Notre respectable cicerone, à la vue de notre étonnement, s'empresse de s'écrier : « Croyez-bien que ce n'est pas moi qui ai fait faire cela ! » Nous applaudissons à cette spirituelle repartie qu'en notre qualité d'antiquaire, nous n'avons pas voulu passer sous silence, quoiqu'elle atteigne directement l'un de ses respectables prédécesseurs, M. le curé Berthéas. Trop de curés, en effet, ont la détestable manie, sous prétexte d'une propreté qui n'en est pas une, de faire enduire l'intérieur de leurs églises d'une boue jaune ou bleue ; ce prétendu mortier rend lourdes et grossières l'architecture et les sculptures les plus fines et les plus délicates ; pour eux, l'enduit remplace l'époussettement périodique, nécessaire même sur ces teintes insolites.

« Au point d'intersection de la nef et du transept s'élève une coupole d'une belle forme, portée sur les quatre arcs cintrés qui donnent sur les diverses parties de l'église : celui de ces arcs, qui s'ouvre sur la nef, est porté par des colonnes engagées, à chapiteaux sculptés : les autres sont sur des pieds droits à imposte. »

Le vieux clocher qui s'élève « au-dessus du tambour de la coupole, offre un étage en retrait, ajouré à baies cintrées géminées, comprises sous des arcatures de même forme. Les baies et les arcatures sont soutenues par des colonnettes à chapiteaux d'un assez joli travail. Un toit plat fort laid couronne ce clocher qui, bien qu'un peu lourd, est plus élégant que la plupart de ceux du pays. »

L'abside principale, voûtée en cul-de-four, renferme le chœur : il est à noter que quelques chapiteaux tiennent au fût. Les parois sont garnies de sept arcatures d'inégales grosseurs, sur colonnettes ; au-dessous, notre barbouilleur du XIX^e siècle a grossièrement simulé des vitraux peints, écrasés, au travers desquels apparaissent de nombreuses figures. « On y voit aussi la Vierge portée par des Anges, au milieu de nuages couleur de chocolat, et Dieu le Père, donnant sa bénédiction, appuyé sur une balustrade. »

« Deux absidioles, à droite et à gauche, de même forme que l'abside centrale, sont ajourées chacune d'une seule baie refaite en ogive. »

Le sol de l'église, dont la longueur est de 40 mètres, de l'entrée au fond de l'abside, et la largeur de 14 mètres, a été maladroitement surélevé pour le mettre au niveau de l'extérieur, d'environ 66 centimètres : ce qui a engagé les bases des piliers carrés, a malencontreusement rabaissé le portail et modifié ce solide et haut élancement des voûtes (1), l'un des faits qui caractérisent le mieux le type auvergnat.

(1) Branche, *L'Auvergne au Moyen-Age*, I-496. - Malgré cet abaissement, la hauteur de la voûte est encore, à partir du sol actuel, de 12^m 25.

Dans la nef de droite (1) est une tombe de 2^m de long sur 1^m 35 de large avec un écusson mi-parti des armoiries de Perrin (*d'azur, à un chevron d'or accompagné de trois roses de même*) et de Lévis, (*d'or, à trois chevrons de sable*) avec cette inscription :

CY GIST NOBLE IACQUES PERRIN ECV
YER S DE LA COREE DE VILLECHESE ET LES
THEVENETS GENTILHOMME O^RD DE LA
CHAMBRE DV ROY QVI DECEDA LE 6^e DE IVILLET

LAN 1611

CETTE TVMBE A ESTE FAICTE POSER PAR
DAMOISELLE HILAIRE DE LEVY SA FEMME

LAN 1612

Grande nef de l'église, première travée de gauche, épitaphe de Frère Antoine Olier, moine de la Chaise-Dieu et sacristain de Champdieu, mort le 5 janvier 1617 (*Reg. paroiss.*); au bas, un écusson ovale chargé d'un vase en forme d'amphore posé sur un croissant et d'où sortent trois fleurs dont les tiges se réunissent :

F^RER A^TNS OLERI
CADIASI P^BR PROFES
DE COV^ETLI B^NDICTI CA
SADEI O^RD^S IOR
.....
OBIIT DIE Q^VINTA
MDCXVII.

(1) Gras, *Inscriptions foreziennes*, p. 64, 65 et 76.

Dans cette même nef, au bas du pilier de la chapelle saint-Jacques, à droite, tombe avec un blason de.... à un arbre de (*olagnier* ou noisetier) accosté de deux roses de...

CY GIST LE CORPS
A NOBLE IEAN OLLAGNIER
PRESIDENT AV GRENIER A SEL
DE MONTBRISON
1652

Ce Jean Ollagnier, fils de Simon, *hoste* de Champdieu, était, en 1615, simple clerc à Montbrison (*Reg. paroiss.*).

Il existe encore une tombe entre les deux premières stalles à l'entrée du chœur : celle-là est sans nom aujourd'hui, mais la tradition est qu'elle renferme les restes d'un *Cardinal*. Le nécrologue de l'église nous apprend que, dans le prieuré de Champdieu, est mort dans la solitude, accablé de dettes contractées au service de la Ligue, « le 10 janvier 1599, Reverendissime Pierre d'Epinac, archevesque de Lyon. » La Mure, dans son *Hist. eccles. du diocèse de Lyon* affirme cependant que « son corps fut inhumé dans son église cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Magdeleine. » Sa famille était une branche de celle des Saint-Priest qui fournit un prieur de Champdieu : il avait été abbé de l'Isle Barbe et d'Ainay et prieur de Saint-Rambert en Forez. Christophe de Lévis, curé de Chalaïn d'Uzore en 1525, chanoine comte de Lyon, prieur commendataire de Firminy et de Champdieu qui testa le 10 décembre 1551, fut enterré dans cette même église où l'on voit encore, au milieu du chœur, sa pierre tumulaire presque entièrement fruste : « Il prend dans son épitaphe, nous dit la

Mure, le nom de Lévi-Lavieu, écartèle les armes de Curraise (1) entre Lévis et les charge de Feugerolles (2).

Quelques armoiries figurent à la voûte, mais ce ne sont que de baroques reproductions peintes sur une planche arrondie et ajoutées par le curé Berthéas ; le champ en est uniformément rouge et les pièces jaunes. Il faut en signaler une parcequ'elle se reproduit, gravée sur pierre, au-dessus de la porte d'entrée d'une cave formant le rez-de-chaussée de la tour ronde au nord-ouest : elle représente un écu de... *à trois têtes de léopard de... couronnées de...* rappelant les armoiries (3) de Guichard de la Perrière, qui fut avec sa sœur Alice, seigneur de Chalais d'Uzore, dont ils firent foi et hommage en 1348. Il eut bien un fils nommé Odo de la Perrière qui fut religieux, mais qui ne paraît pas avoir été prieur de Champdieu : la Mure, qui lui a consacré une notice dans *l'Astrée sainte*, p. 412, le nomme seulement Prieur de Souvigny et abbé de Cluny, mort le 2 novembre 1457.

L'écusson est accompagné d'un monogramme gothique. composé des lettres *l*, *a*, *p* et *r*, qui sont une abréviation évidente du nom : la reproduction sur une fenêtre ogivale de la tour, près

(1) *D'or, à 3 marmites de sable à la bordure dentelée de ...*

(2) *D'azur, à trois plantes de fougère d'or.*

(3) Les la Perrière de Roanne ajoutaient, il est vrai, une *fasce de gueules* ; nous n'avons trouvé aucune autre attribution possible en Forez : en Dauphiné, les Guillet de la Platière, issus de Scipion Guillet, avocat distingué du parlement de Grenoble, vivant en 1595, portent exactement le blason représenté à Champdieu : *d'azur, à trois têtes de léopard arrachées et couronnées de trois pointes d'argent* : peut-être notre prieur appartenait-il à cette famille ?

le portail de l'église, dont le rez-de-chaussée est la cave que nous venons de citer, indique que la construction de cette tour est due à ce Guichard de la Perrière (?), sinon à un autre membre de cette famille dont le prénom nous est inconnu, et qui aurait été prieur de Champdieu, avant Pierre de la Bastie.

Une véritable surprise nous attendait dans la crypte souterraine. Elle nous parut tout d'abord ravissante comme disposition d'ensemble ; en parcourant ses voûtes multipliées, nous la proclamâmes un spécimen d'élégance unique en son genre dans notre Forez. « Cette crypte est disposée comme les parties absidales. La chapelle centrale, en forme d'hémicycle un peu prolongé, est partagée en trois nefs, par six colonnes surmontées de *chapiteaux assez jolis, imités de l'antique*, à tailloirs énormes. Les voûtes retombent sur six colonnes engagées semblables aux autres, ayant pour base commune une banquette de pierre qui fait le tour de la crypte. »

« Quelques chapiteaux de la crypte, a dit un savant dont l'opinion fait autorité, le regretté M. de Caumont, qui visita Champdieu en 1862 (1), offrent un sujet particulier d'étude ; ces chapiteaux sont ornés de palmettes, de figures diverses, d'entrelacs sculptés avec peu de relief rappelant le style de l'an 1000 ; il est probable, toutefois, qu'ils ne datent que du XII^e siècle, mais leurs types méritent d'être étudiés. » Les trois plus beaux sont gravés dans le *Bulletin monumental* ; deux figurent dans l'*Abécédaire d'Archéologie, Architecture*

(1) *Bulletin monumental* de la Société française d'Archéologie, XXXIX-418.

religieuse : c'est la reproduction des dessins de notre habile et érudit collègue, M. Henri Gonnard. Nous remarquons que, sur ces colonnes, l'astragale fait partie du fût et non du chapiteau.

On sait que les cryptes, du grec *Κρυπτω*, *je cache*, ne sont autre chose que des églises souterraines où, dans les temps malheureux, les chrétiens persécutés se dérobaient aux vengeances de leurs persécuteurs qui les ignorèrent, pour y célébrer, dans le silence et les ténèbres, sur les os sacrés des martyrs, les rites de la Religion. A la paix, ils élevèrent le plus souvent les églises sur l'emplacement même de ces lieux où reposaient les corps des dits martyrs. Or, il est remarquable que « sous l'autel de notre crypte règne un petit caveau actuellement plein d'eau, de quatre pieds de profondeur environ, qui devait contenir des reliques. » Ces reliques étaient, suivant la pieuse légende de Champdieu, le corps (1) de Saint Domny, mort flagellé pour la religion, l'an 287, par les ordres du chef, *imperator*, Rictiovaire (2), en la ville d'Herbedilla en Aquitaine, d'où il fut rapporté à l'abbaye de Manglieu en Auvergne et de là transporté à Champdieu en 1143, époque à laquelle on vérifia ses précieux restes, ce saint au nom duquel existait, dès avant le XIV^e siècle, un hôpital à Champdieu, ce saint enfin que M. Pierre Gras, qui l'appelle Saint Domnin, prétend avoir été perdu et retrouvé par lui (3).

(1) Voy. la *Revue Forésienne* de 1867, p. 40 et 145.

(2) Rictius Varus, préfet du prétoire sous Domitien, connu dans les martyrologes sous le nom de *Rictiovaire* : il fut envoyé en Gaule en octobre 287 pour faire périr les derniers survivants de la Légion Thébaine.

(3) Les *Acta Sanctorum*, juillet IV-126, contiennent la glorieuse légende du martyr de Saint Domny, la vérification de ses restes en 1145 et leur translation dans une châsse neuve,

Pour Saint Domny, Anne Dauphine, duchesse de Bourbon et comtesse de Forez, fonda le 9 septembre 1416 « une grant messe à note conventuelle, en l'église et prieuré de Chandieu, de tous les saints et saintes du Paradis, laquelle se dira tous les mercredis de l'an... pour icelle dire donnant 10 livres de *pencion* sur la recette et par le prevot de Marcilly le Chatel » ; Pierre de la Bastie, en créant l'hôpital actuel, l'invoqua tout d'abord avec Saint Sébastien, patron de Manglieu, lorsqu'il dicta, le 30 août 1500, son testament au notaire Plaignieu.

Nous avons trouvé, dans la crypte, à droite, une ancienne statue, hauteur 60 centimètres, presque abandonnée, du martyr Domny (1), qu'on a, à tort, représenté, devant un arbre branchu, percé d'une flèche en fer ; à gauche Saint Sébastien, hauteur 1^m 50^c, attaché à un tronc d'arbre et transpercé de pointes de fer : nous les recommandons à M. l'abbé Faure.

Quoique la Révolution de 1793 ait dispersé, dit-on, les précieuses reliques du Saint Enfant, *pueruli*, fait

que fit faire Pierre de la Bastie. Le P. Sollier, qui a recueilli ces documents, se demande s'il est le même que Saint-Domin de la cathédrale du Puy : il n'est pas étonnant qu'il éprouve un certain embarras à trancher cette question puisque ce grand ouvrage ne mentionne pas moins de huit *Domnus* et de dix *Domninus*. Nous croyons que le martyr de Champdieu portait le nom de Domnus, en français *Domny*, comme l'a écrit M. Branche, *loc. cit.* ; il est, au reste, incontestable que sur le testament de Pierre de la Bastie, le nom est écrit *Domni* et que sur le titre de 1500 du fonds de St-Irénée (cité par M. Guigue, *Voies antiques*, p. 238), il est orthographié *Dompni*. Cette question trancherait la question de revendication de l'église du Puy en Velay qui possède le corps d'un enfant, Saint Domin, martyrisé seulement en 889.

(1) La statue faite en 1716 par le sculpteur Duval.

disparaître brusquement son culte et anéanti jusqu'à son souvenir, les curés de Champdieu ont pu voir que l'affluence est beaucoup plus considérable pour lui dans la crypte que devant la *Vierge noire*, but apparent du Reméage du 8 septembre : c'est que les fidèles avaient, d'ancienneté, coutume de faire toucher, aux reliques de Saint Domny, des linges, des chapelets et des médailles, par un petit canal fort étroit que M. le comte de Soultrait a très bien remarqué, « s'ouvrant dans l'appui de la baie centrale de la crypte, communiquant avec le petit caveau sous l'autel. » Il serait à désirer que dans les absidioles de cette crypte, on enlevât les deux massifs de maçonnerie dont l'usage ne s'explique pas : peut-être retrouverait-on à l'intérieur les ossements ou la châsse des martyrs Saint Sébastien et Saint Domny, qu'une main prudente et chrétienne y aurait placés à l'abri des profanations révolutionnaires ?

« L'église que je viens de vous faire connaître, disait en terminant notre éminent collègue, me paraît dater de la fin du XI^e siècle (1), au plus tard des premières années du XII^e. Le cordon billeté qui orne les parois des bas côtés, les claveaux alvéolés, les modillons en bout de poutres garnis de volutes, les arcatures des pignons des transepts, me paraissent des caractères bien marqués des églises bénédictines de cette époque, et, en particulier des églises de style auvergnat (2) : or l'on sait que Chan-

(1) La translation du corps de Saint Domny ayant eu lieu en 1143, il est probable que l'église était terminée dès cette époque.

(2) Notre collègue de la Société française d'Archéologie, M. Anthyme Saint Paul, dans sa notice ayant pour titre *Les Ecoles d'Architecture romane au XII^e siècle*, p. 10,

dieu relevait de l'abbaye Auvergnate de Manlieu. » Nous n'avons qu'une complète adhésion à donner à ce jugement avec le souhait que bientôt ce joyau architectural soit classé parmi les monuments historiques, car c'est en France une de nos rares églises fortifiées.

Nous n'oserons dire après cela qu'en regagnant nos voitures, nous avons tous goûté le vin de Champdieu, mais il le fallait afin de juger si le poète forézien, Pierre Pourrat, a eu raison de le célébrer, comme suit, dans ses vers :

Bacchus règne sur la colline
Sans craindre les rudes hyvers,
On voit de mille ceps divers
Couler cette liqueur charmante.
Marcilly, Saint-Thomas, *Chandieu*,
De quoy que ce terroir se vante,
Ne cèdent en rien à Condrieu.

Dieu vous garde cependant de tenter l'expérience ! l'éditeur de la *Description du Forez* de notre poète Pourrat (1) a été bien avisé de trouver l'éloge hyperbolique : il est vrai qu'il est possible que nos crûs aient dégénéré.

Nous en avons totalement oublié le goût lorsque nous entrâmes dans la cour du château de Chalais d'Uzore, où la chatelaine, madame veuve Rombaudo,

assigne pour foyer à l'école auvergnate la ville de Clermont, l'étendant à l'Est jusqu'au Rhône ; au Nord jusqu'à Roanne, la Palisse, Ebreuil et Menat ; à l'Ouest, jusqu'à Chambon, Felletin, Ussel, Mauriac et Figeac ; au Sud, dans un rayon déterminé par Thiers, Gannat, Ebreuil, Menat, Pontaumur, Saint-Nectaire, Ardres, Brioude, le Puy, Chamalières-sur-Loire et Ambert.

(1) Voy. p. 27 et la note au bas de ladite page.

assistée de notre sympathique collègue M. du Sausey, son gendre, nous fit gracieusement les honneurs de son domicile.

Notre première visite fut pour l'église qui était jadis comprise dans l'enceinte fortifiée du château-fort. Elle est en forme de croix latine, sous le vocable de Saint Didier et peut remonter au XII^e siècle, à en juger par ce qui en reste après les diverses reconstructions. Ce n'est guère (1) qu'une chapelle à voûte plein cintre avec une façade d'ordre ionique, le grand autel en bois est ce qu'il y a de mieux. Son patron temporel était l'Archevêque de Lyon.

Du village, (*cal*, forêt, et *ing*, fils,) nous ne dirons rien, sinon qu'aux premières années du XVII^e siècle, il comptait 44 feux.

Il ne reste plus rien de l'ancien *castrum* dont Guillaume Revel nous a conservé la vue dans le dessin intitulé *le château d'Izoire*. C'était un rectangle allongé avec murs crénelés, flanqué aux quatre angles de tourelles carrées garnies de simples créneaux couverts : une grande tour avançait pour protéger sa porte d'entrée, munie d'un pont-levis jeté sur des fossés, où l'eau devait être assez rare.

L'histoire est muette sur l'époque où ce château fut incendié et détruit : probablement en même temps que Montbrison, par les Anglais en 1362.

En 1209 (2), le seigneur de Cousan, Hugues Dalmace, rendit l'hommage à Renaud de Forez pour

(1) Dr Rimand, *Excursions forésiennes* p. 70.

(2) A. Bernard, *Hist. du Forez* I-279. - La Mure *Hist. des ducs de Bourbon* I-310, 319, 320. Notre historien fait mention de Guillaume d'Aubigny qui fit fief en 1283 pour

son château de Cousan et celui de Chalain-d'Uzore; il fut depuis fréquemment renouvelé par ses successeurs, dont on trouve les noms dans la généalogie qu'en a donné Pierre Gras, sous le titre *Les sires de Cousan*. En 1346, Chalain appartint à Guichard de la Perrière et à sa sœur Alice, puis à défaut d'enfants, il fit retour aux Cousan: le dernier baron de cette race turbulente et batailleuse fut Gui V de Cousan, mort en 1423, dont la sœur Alix apporta la baronnie en dot à son mari Eustache de Lévis-Florensac. Deux siècles plus tard, Louis de Saint-Priest, seigneur de Saint-Etienne, devint baron de Cousan: il vendit le 23 décembre 1634, devant M^e Granjon, notaire à Montbrison, sa terre de Chalain d'Uzore à messire Claude de Luzy, baron de Quérières, et de lui cette terre vint, en 1681, à Imbert de Luzy-Pélissac, dont les héritiers possédèrent Chalain jusqu'à la Révolution. Une grande construction, appropriée aux usages modernes, remplaça le *castrum*: sur la porte principale on voit sculpté sur pierre un écusson au 1^{er} de Bourbon avec fleurs de lis sans nombre, au 2^e coupé du Dauphin de Forez et du Dauphin d'Auvergne: armes de Louis II, duc de Bourbon, marié à Anne, Dauphine d'Auvergne, comtesse de Forez en 1366.

Cette construction subit de grands remaniements, dont les principaux furent dûs à Claude de Lévis, fils de Jean, seigneur de Luzy, qui, le 9 juin 1541, épousa Hilaire des Prez, fille d'Antoine de Lettes, maréchal de France, seigneur de Montpezat. Le baron de Cousan pour en témoigner à la postérité,

Chalain d'Uzore: il devait être d'une vieille famille possédée à *Aubigneu*, fief qui dépendit plus tard du Chevalier et appartint aux Souchon.

fit placer au-dessus de la porte de la cour, son écu *parti, au 1^{er} de Lévis (d'or, à trois chevrons de sable, au lambel de gueules), coupé de Damas-Cousan (d'or, à la croix ancrée de gueules) ; au 2^e de Lettes des Prez (d'or, à trois bandes de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or) (1).*

La bibliothèque de la Diana possède un terrier manuscrit de Chalain-d'Uzore, où sont consignées les reconnaissances rendues à noble et puissant seigneur Gabriel de Couzan de Lavieu, seigneur et baron de Couzan, Chalain-d'Uzore, etc. : la première est datée du 27 janvier 1525, signée Renevier notaire : au folio 12 est celle de Jean Girard, fils de Pierre Poncet *aliàs* Girard.

Les bâtiments extérieurs présentent des traces de fréquents remaniements : une cour peu vaste sert d'accès à une fort belle colonnade remarquable par ses entablements et les deux mascarons de chaque colonne. Sur cette colonnade s'ouvrent plusieurs portes, style de la Renaissance, à panneaux de bois superbement sculptés. Suivant un usage très répandu au XVI^e siècle, des maximes ou devises sont inscrites sur les linteaux en pierre. Au-dessus de la porte principale un bas-relief en marbre, brisé en 1793, représentait le fait héroïque si connu de la femme Lacédémonienne remettant un bouclier à son fils et lui disant : *Afferat aut offerat*, qu'on peut traduire : *Reviens dessus ou dessous*.

(1) P. Anselme, *Généalogies des grands officiers de la couronne de France*, IV-41 et VII-184 et 189. — M. Gras, *Revue forés.* IV-204, a confondu les armoiries de Lettes avec celles de Bressolles, qui sont *de sable, au lion d'argent*.

On peut encore lire ces autres inscriptions jadis en lettres d'or :

SVI PERICVLI QVILIBET IVDEX.

LATA POST TVRBAS SOLITVDO.

IN MANIBVS TVIS SORTES MEAE.

DEMENS NEMO SIBI SIT.

NON TERROR EST HOMINIBVS.

NON DOLOR

A l'extrémité occidentale de cette galerie, nous entrons dans le vestibule d'une salle qu'aucuns disent avoir été un auditoire de justice, mais que nous disons, nous, avoir servi de salle de fêtes, eu égard au genre d'inscriptions que nous venons de rapporter. Le sol présente les restes d'un beau parquet en feuilles de fougère ; l'élévation est actuellement divisée par un plancher de bois qui la partage en deux étages : le tout sert de dépôt.

Au fond de cette pièce est demeurée intacte une très belle cheminée ornée de magnifiques sculptures : la composition en est originale et très riche ; elle conserve les traces de beaucoup de dorures et porte la date de 1562 (1). Sur le tableau sont trois écussons très bien ornés : l'un est *parti*, au 1^{er} de Luzy (de gueules, au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or), au 2^e de Dodieu d'azur, à la

(1) En 1562 était seigneur de Chalais d'Uzore, Claude de Lévis, fils de Jean, seigneur de Lugny, baron de Cousan, chevalier de l'ordre du roi, guidon des gendarmes du Seigneur de la Guiche, qui épousa Hilaire des Prez et mourut en 1600.

bande d'argent accostée de deux lions de même), et rappelle l'alliance, le 24 avril 1642, de Jean de Luzy, baron de Quérières, avec Marie Dodieu, des seigneurs d'Epercieu ; l'autre, celui de Neuville (*d'azur, au chevron d'or accompagné de trois croix ancrées de même*) semble une allusion à la convocation faite en 1614 par le gouverneur de nos provinces, Charles de Neuville (1), de la noblesse du pays de Forez pour la nomination des députés aux Etats généraux de Sens : les grandes fêtes qui suivirent cette réunion, tenue dans la salle de la Diana, durent avoir lieu au château de Chalain dont était propriétaire alors le baron Jacques de Lévis-Couzan, l'un des plus puissants seigneurs forésiens au temps de la Ligue ; le troisième écusson paraît être, si nos notes sont fidèles, de Beauvau : *d'argent, à quatre lions de gueules 2 et 2, couronnés d'azur* : cette famille avait donné dans Antoinette de Beauvau, la femme de Pierre d'Urfé, grand écuyer de France : elle fut douairière de Forez jusqu'en 1539.

Sur un vieux coffre, rempli de papiers anciens, est un écusson gravé *de... au chevron de.... accompagné en chef de deux losanges... et en pointe d'un lion de...*

Les appartements du bâtiment principal n'offrent rien à noter, si ce n'est un bon portrait de femme de l'époque de Louis XIII.

Nous sortons ensuite sur une belle et vaste terrasse où, sur un vieux colombier, est encastré un bas-relief antique, de marbre blanc, « représentant un personnage dans l'action du combat, la tête

(1) Cette famille ajouta à son nom celui de Villerot ; c'était un ancien petit seigneur de Chalain-d'Uzore.

nue, vêtu d'une tunique étroitement serrée à la taille par une écharpe qui est nouée derrière et dont les bouts flottent au vent. L'épaule gauche est nue. La droite brandit une arme qui n'a pas été déterminée ici ; notre savant secrétaire qui a dessiné et décrit (1) ce curieux fragment, y a vu avec raison la représentation d'une Amazone : ces guerrières scythes avaient, en effet, pour arme la hache à deux tranchants, *bi pennis*, dont paraît armée celle de notre sculpture ; elles avaient encore un casque, un bouclier d'une forme particulière appelé *Pelta*, un arc et des flèches, une épée (2), M. Vincent Durand a posé à la suite de sa note les questions suivantes : « Faut-il y voir un débris de la décoration d'une riche villa ? faisait-il partie d'un de ces mausolées somptueux que les opulents Gallo-Romains élevaient sur le bord des grands chemins ? Viendrait-il des bains antiques de *Moingt*, ou même de cette église des Sarrasins signalée par M. Gras au col d'Uzore ? » Nous ne risquerons guère de nous tromper en disant qu'il devait faire, au-dessus d'une porte, le pendant de la Lacédémonienne décrite plus haut.

De cette terrasse, la vue est magnifique et nous avons peine à nous arracher à ce beau panorama formé par les montagnes du Forez qui s'étagent, lorsqu'elles sont bien éclairées, si merveilleusement au-dessus de la plaine. Mais il faut quitter ce site enchanteur, et quelques minutes après, nous entrons dans la cour du Château de Vaugirard, qui est de la commune de Champdieu.

Là, un spectacle inattendu s'offre à nos yeux :

(1) *Revue Forésienne*. III-241.

(2) Rich, *Dict. des antiq. romaines*, verbo *Amazon*.

des matériaux de tout genre encombrant le sol, de nombreux ouvriers s'agitent de tous côtés. L'architecte lyonnais, qui est en train de réparer le vieux castel en pisé des Girard, nous fait très obligeamment visiter les travaux qu'il dirige. Nous montons au premier où nous trouvons une très belle salle décorée d'anciennes peintures restaurées avec goût au commencement du siècle ; la décoration des chevrons du plafond a notamment subi de nombreuses retouches. Dans la salle de billard, nous remarquons une fort belle cheminée en bois du XVII^e siècle, où des panneaux peints représentent des sujets religieux : la vivacité des couleurs l'emporte sur le fini du dessin ; au-dessus sont deux frises assez remarquables.

Trois écussons ornent le cadre supérieur : l'un, au milieu, est celui de noble Jacques Girard (1), seigneur de Vaugirard, président au siège présidial de Montbrison : il était fils d'un *marchand* de cette ville, devenu conseiller du Roi et élu en l'élection, qui avait fait construire le château vers 1604. Les armes sont peintes : *d'azur, à trois épis de maïs d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois roses d'argent*. A gauche est l'écusson de sa première femme, Antoinette Fortune (Reg. par. de Montbrison 1614) dont les armoiries, inconnues jusqu'à aujourd'hui, sont représentées *parti, au 1^{er} de Girard ; au 2^e d'or, à l'étoile d'azur en chef, deux besans de gueules en fasce et, en pointe, un cœur de même percé d'une flèche aussi de gueules* ; le troisième cartouche renferme les armes de la seconde femme, Cathe-

(1) M. Prost, Hist. de Saint-Bonnet-le-Courreau, p. 128, fait connaître la très modeste origine des Girard : et dire que dans certain parti politique, on affirme toujours qu'avant la Révolution, la noblesse seule pouvait réussir !

rine Navergeon, qui portait d'or, à la bande d'azur chargée de trois coquilles d'argent, accompagnées en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'un croissant du même. Antoinette Fortune était fille de noble Melchior Fortune, docteur en médecine, et Catherine Navergeon avait pour père Claude Navergeon, marchand drapier et bon bourgeois de Lyon, où il fut élu échevin en 1621.

Au dehors, sur la façade de ce grand bâtiment carré, flanqué de deux pavillons également carrés, avec deux autres à l'entrée de la cour d'honneur, on a conservé divers bas-reliefs anciens qui méritent d'être signalés : l'un (1) représente Jésus-Christ apparaissant à la Madeleine, le Christ lève la main droite et de la gauche tient une petite bêche ; la Sainte est parfaitement reconnaissable à sa longue chevelure bouclée et au vase de parfums qu'elle porte. Au bas on lit le nom de l'artiste sculpteur : *Ian. Piran. la. faict. 1604.*

Antiquaire par goût, passionné pour l'ancienne architecture, nous quittons ces lieux, le cœur un peu navré en voyant combien les convenances modernes effacent peu à peu les vieux souvenirs, nous effleurons du pied un écusson à terre, sculpté sur pierre, où les armes des Girard sont entourées de cette devise (2) : SPES ALTERA VITAE. Au-dessus du portail de sortie est gravée la maxime : ON N'A

(1) Dr Rimaud, *Excurs. forés*, p. 65.

(2) Elle semble faire allusion à cette belle action d'un Girard qui distribua aux malheureux, pendant une année de disette, toutes les récoltes qu'il avait entassées dans ses greniers. Informé de ce fait, le roi lui octroya le droit de mettre trois épis de maïs dans son blason en mémoire du bienfait qu'il venait de répandre sur son pays.

RIEN SANS PEINE, dont pourra s'honorer le nouveau propriétaire (1) de Vaugirard.

Bientôt après, notre aimable collègue de Montrouge nous faisait les honneurs du manoir de ses pères, lourde construction du XVI^e siècle, flanquée de deux grosses tours. Sur le manteau d'une jolie cheminée en bois sculpté, peint et doré, nous remarquons l'écusson des Chirat de Montrouge, *d'azur, à trois roses d'or au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent*, puis, au-dessous, cette sentence allusive :

NY . LE . TEMPS . NY . LE . FEU . L'OR . NE . CONSUMMERONT
SOUBZ . CES . BEAUX . ASTRES . D'OR , NOS . ROSES .
[DVRERONT .

Les panneaux de cet appartement ont, encadrées dans la boiserie, de grandes toiles mythologiques avec la date de 1661 et la signature du peintre *Snidt*. Dans le salon, nous admirons une très belle chaise antique, d'un très grand fini de sculpture : sur le dossier est gravée la *Salutation Angélique*, et, dans deux médaillons, *Hector et Philis* : plus bas la date de 1519. Dans une chambre au premier, un vieux bahut et quelques petits tableaux anciens sur cui-

(1) M. Charvet a remplacé dans cette possession M. Jean-Baptiste-Valdeck de Lescure, descendu d'une famille du Languedoc qui remonte sa filiation à Antoine de Lescure, conseiller du roi, procureur général au parlement de Bordeaux en 1544. Ses armes sont un *écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion armé et lampassé de gueules dextre au premier canton d'une croix patée d'argent ; aux 2 et 3 du même fonds, à deux fasces d'or accompagnées de trois roses d'argent posées en pal*. Cette maison venait d'une souche albigeoise, commune avec celle qui s'est éteinte en 1793 dans l'héroïque chef vendéen, Marie-Louis, marquis de Lescure. De la Roque, *Armor. du Languedoc* II-178.

vre. La façade au midi est ornée de quatre médaillons en pierre représentant des empereurs romains.

Quoique l'auteur des fiefs du Forez, Sonyer du Lac, signale pour la première fois l'aveu de fief rendu pour Montrouge, le 9 juin 1722, par dame Janne Montagne, veuve de noble François Chirat, conseiller au bailliage de Forez, la possession dans cette famille en est bien plus ancienne : en 1677, noble Antoine Chirat, conseiller du roi à Montbrison, se qualifiait déjà seigneur de Montrouge (1).

Il est près d'une heure d'après-midi, la matinée a été complètement remplie, mais la nature réclame ses droits, même chez des archéologues. Nous repartons pour Montbrison, où bientôt, à l'Hôtel de la Poste, trente cinq membres se pressent devant un bon repas (2), qui fait oublier les fatigues du voyage. Au dessert, en l'absence de notre Président, M. le Comte de Charpin-Feugerolles, vice-Président, porte un toast à l'honorable M. Testenoire-Lafayette (3) arrivé au terme de ses fonctions présidentielles : il boit au *Restaurateur de la Diana* ! Les verres se choquent avec enthousiasme. M. Testenoire élève sa

(1) Geoffroy Chirat, doyen des avocats de Montbrison en 1618, était issu d'une vieille famille de Sury-le-Comtal : son fils, noble Jacques Chirat, châtelain de Montbrison en 1648, épousa Catherine Chappuis et fut père d'Antoine qui se qualifiait en 1677 de seigneur de Montrouge (*Reg. paroiss. de Sury-le-Comtal et de Montbrison*).

(2) L'usage d'indiquer les menus des banquets est assez général dans les comptes-rendus ; pour ne pas déroger à la coutume, nous copions la carte du 8 juillet 1879 : Beurre, Sardines, Saucisson de Lyon. - Filet de bœuf aux champignons. Cannelons de Rouen jardinière. - Jambon d'York à la gelée. - Saumon au bleu. - Morilles à la crème. - Haricots verts à l'anglaise. - Poulardes bardées au cresson. - Pièces montées. Dessert. Café.

(3) Voy. *Bulletin de la Diana* n° 4, p. 93 et 97.

coupe de champagne « pour nous assurer que la Société est désormais en meilleures mains encore », et il propose de boire *à l'avenir de la Diana* ! Tous se lèvent à cet appel chaleureux : c'est une expansion fraternelle à laquelle notre vice-président nous arrache, pour deux nouvelles curiosités de notre programme : un escalier du XVI^e siècle et la Commanderie de Saint-Jean-des-Prés.

La Commanderie est près de l'hôtel de la Poste : nous nous y rendons en hâte. Nous entrons dans une cour carrée où tout d'abord, derrière un tas de futailles vides qu'on est en train de remplir ou de remuer, se montre, à gauche, la vieille chapelle, fondée au commencement de Janvier 1148 (1) par Gui II, Comte de Forez, dans le *Pré Comtal*, qui s'étendait au nord de la butte du château : cette chapelle, nous venons de le voir, est une propriété privée, un magasin de vins.

Elle n'a qu'une seule nef à voûte ogivale, avec tous les caractères du roman. A droite de la porte latérale au matin, est une plaque de marbre blanc (2) avec des caractères d'une parfaite conservation : les lettres ont été dorées. A son angle gauche

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I-157. - On trouve, dans l'*Inv. des titres des ducs de Bourbon*, un grand nombre de titres de cette maison, dont M. Broulin a écrit l'historique dans ses *Couvents de Montbrison*. II-333. - A. Bernard, *Hist. du Forez*, I-173, indique à tort 1154 comme date de fondation.

(2) Ce marbre est-il du Carrare comme l'a affirmé un membre de la Diana ?.. Cette observation a excité quelques sourires. Le Carrare est d'ordinaire veiné de gris : s'il ne fut pas employé à une époque aussi reculée que le Paros ou le Pentélique, il est certain que l'usage en fut introduit en Gaule dès l'époque de la conquête de César, quoique encore très rare à cette époque. - Voy. à cet égard l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, XIV-452.

supérieur (1) un ange à mi-corps est dessiné au trait ;
au bas, l'effigie du défunt, mains jointes, revêtu des
ornements sacerdotaux. Cette inscription est de
1239 et ainsi conçue :

ANNO : DNI : $\overset{\circ}{M}$: $\overset{\circ}{CC}$: $\overset{\circ}{XXX}$
 $\overset{\circ}{IX}$: $\overset{\circ}{V}$: NONA : MAII : OBIIT : F
RATER : ARNVLP $\bar{H}$: $\bar{PBR}$: DOM : H
OSPITAL : IEREM : MOTIS $\bar{B}$ SONI
 $\bar{I}$: FORISI : $\bar{PCE}$ PTOR : Q : $\bar{MLTA}$: MAG
BONA : FECIT : EID $\bar{E}$: DOMVI : TA
 $\bar{I}$: CAPITE : $\bar{QA}$: $\bar{I}$: M $\bar{E}$ BRIS : CVI
 $\bar{AIA}$: REQVIESCAT : $\bar{I}$: PACE : $\bar{AM}$:

A gauche de cette même porte est cette autre
épitaphe de 1244 : le creux des lettres porte encore
des traces de couleurs jaune et verte alternées :

ANNO : VERBI : INCAR
NATI : M : CC : XL : IIII : XII
KL : FEBROARI : OBIIT
FRATER : BERTRANDS
DE : BARRES : PRIOR
HOSPITALIS : IERO
SOLOMITANI : ALVERNIE

(1) Gras, *Insc. Forés.* p. 10 et 11. - Cette épitaphe a été
magnifiquement gravée par M. Henri Gonnard pour le *Bulletin*
monumental, XXIX-420.

Une troisième inscription, placée à l'intérieur de la chapelle, est gravée sur une pierre grise et scellée dans le mur septentrional. M. Broutin en a donné le texte que M. Gras n'avait pu lire entièrement :

ID : APRIL : OBIIT : FRAT

ARNVLPHVS : PRIOR : HOS

PITAL : IEROSOLIMITA

NI : IN : ALVERNIA : AN

NO : INCARNATI : VER

BI : $\overset{\circ}{M}$: $\overset{\circ}{CC}$: $\overset{\circ}{XL}$: $\overset{\circ}{VII}$: FRAT

RES : ORATE : PRO : EO.

Nous pénétrons ensuite dans les bâtiments adjacents, occupés par divers locataires, et sur la galerie, nous trouvons une ancienne porte en bois sculpté, dont les panneaux, couverts d'ornements gothiques à lancettes, portent au sommet un écusson *de vair, au chef de gueules (1) chargé d'une croix pleine de...*

A l'extrémité de cette galerie est une tourelle renfermant l'escalier, sur la porte duquel sont deux écussons penchés ayant pour cimier une tête d'ange et pour supports deux cordons à un gland.

L'un de ces écussons, celui de gauche, nous paraît simplement représenter (2) les armoiries de

(1) Un d'Urfé qui chargeait d'une croix de l'ordre? — Voy. Guill. Revel, p. 442.

(2) Il y eut bien un Bertrand d'Albon, commandeur de Montbrison dès 1226 ; mais que voudrait dire la réunion de ces deux écussons qu'a indiquée M. Broutin, *loc. cit.* p. 359?

l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (aujourd'hui de Malte) qui était *de gueules, à la croix d'argent* ; seuls les grands-maitres pouvaient en écarteler (1) leurs armes en réservant toujours le premier quartier comme quartier d'honneur ; le second est l'écu des Murat de Lestang, famille du Rouergue (2) établie en Dauphiné et en Lyonnais, qui blasonnait *d'azur, à trois fasces murillées d'argent, maçonnées de sable, la première de cinq créneaux, la seconde de quatre et la troisième de trois, ouverte au milieu en porte*.

M. Broutin a donné une liste des Commandeurs de Saint-Jean-des-Prés, parmi lesquels un Claude de la Salle mérite spécialement d'être cité (3) pour sa belle défense contre les bandes huguenotes de Chambaud et de Saintres, en 1589 : notre commandeur sauva son monastère du pillage de ces farouches ennemis du catholicisme. La commanderie ne tarda pas à décliner, si bien que le 17 octobre 1659, le notaire Thoynet faisant l'inventaire au décès de M. de Maisonseulle, à la requête de frère Louys du Mesnil-Guiroud, commandeur de Cham-

Ce Bertrand d'Albon, de la branche des seigneurs de Saint Forgeux, chevalier de Malte, fut maître de Camp en France, en Italie et en Lorraine où il fut tué *en 1636* (La Chesnaye, *Dict. de la noblesse*, verbo *Albon*) ; il ne peut donc avoir été commandeur de 1626 à 1638 comme le dit le savant auteur des couvents de Montbrison.

(1) Saint-Allais, *l'ordre de Malte*, p. 154.

(2) Rivoire de la Batie, *Armor. du Dauphiné* p. 458 et Steyert, *Armor. du Lyonnais*, p. 63. — M. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, IV-399, assure que c'est sans droit qu'elle prétendait descendre des vicomtes de Murat dont elle avait pris les armes.

(3) La Mure, *Astrée Sainte*, p. 391, et A. Bernard, *les d'Urfé*, p. 243.

béry et receveur de l'ordre, n'y peut décrire qu'un mobilier des plus chétifs.

L'heure avançait : notre bibliothécaire, M. Garnier, nous conduisit, déjà bien diminués en nombre, dans la maison qu'il habite, Grande rue de Montbrison, pour y voir un escalier du XVI^e siècle. La bordure en pierre s'appuie sur un très élégant chapiteau, et, en haut, se voit l'écusson sculpté au trait des Brossier de la Rouillière, famille du Lyonnais, aujourd'hui établie en Dauphiné : *d'azur, au mont d'or sommé d'une tour d'argent, au chef d'or chargé de trois trèfles de sinople*. Cet escalier servait à desservir la maison voisine avec laquelle celle de M. Garnier faisait autrefois un seul et même corps.

Ce M. Brossier fit inscrire au-dessus d'une porte (aujourd'hui murée) ces quatre mots grecs en caractères dorés :

ΟΙΚΟΣ ΦΙΛΟΣ ΟΙΚΟΣ ΑΡΙΣΤΟΣ

c'est-à-dire, la maison amie est la meilleure maison. Cette maxime est-elle simplement une de ces banales inscriptions à la mode de cette époque (1), ou bien ne cache-t-elle pas une allusion à un événement quelconque ? Nous sommes tentés de le croire en nous rappelant avoir appris quelque part qu'en l'an 1617, M. Brossier voulant faire refaire la façade de sa maison, recourut au voyer de Forez, pour obtenir sa permission et l'indication

(1) Notre érudit collègue, M. l'abbé Relave, nous communique la *Gazette des Beaux Arts*, janvier 1880, où nous lisons, p. 6, que sur une maison de la rue du Tambour d'Argent, à Sens, maison remarquable par son élégance décorative et ses piliers cannelés du temps des Valois, la même devise grecque était gravée dans un cartel.

d'alignement (Réglem. de 1469, art. 3 à 8). Tout cela lui fut accordé, mais comme la rue était étroite, il dût reculer : Brossier prétendit que c'était l'autre côté de la rue qui trop avançait et il commença un long procès avec le propriétaire d'en face qui venait de bâtir sa maison trente ans avant (la maison Le Conte). Brossier perdit, et, furieux de cet échec, il fit mettre, à sa façade, ces quatre grosses têtes de lions qui tirent leurs langues moqueuses en regardant la porte de l'adversaire. Pour prouver au contraire qu'il n'en voulait qu'à celui-là, Brossier fit placer en belles lettres d'or, au haut de son escalier, de manière qu'on le vit, par dessus les jardins de la rue Neuve, cette épigramme : *La maison amie est la meilleure maison.*

M. Garnier est quelque peu artiste : dans son atelier, nous avons remarqué avec la date de 1639 et les mots AETATIS SVAE 37, le portrait d'un personnage en costume de l'époque, ayant à côté un écusson d'or, à la sphère de gueules sur son pied de même, accompagnée en pointe de deux coquilles de sable, qui est de Mivière.

Il nous restait encore pour compléter l'itinéraire adressé à tous les membres de la Société, la visite de Notre-Dame-d'Espérance, une tapisserie d'Aubusson chez notre savant collègue, M. de Turge, l'église des Pénitents, mais les chemins de fer sont, hélas ! d'une exactitude désespérante. Deux journées s'étaient écoulées trop rapides, mais bien remplies, car nous avons, en peu de temps, beaucoup vu et beaucoup appris : il fallait songer à une séparation définitive. Nous le fîmes en nous donnant rendez-vous à l'année suivante.

Notre tâche est terminée (1) : c'est un auteur forésien du XVI^e siècle, Jean Palerne, qui va nous donner dans la préface de ses *Pérégrinations*, le *mot de la fin* : « Je serois très aysé que mon labeur infatigable puisse apporter quelque contentement au lecteur, lequel excusera si l'ordre n'a esté si bien gardé en ceste fabrique qu'il estoit requis, ayant seulement remarqué en passant les choses mémorables et signalées simplement....., laissant au reste la carte blanche, à ceux qui voudront effectuer le dit voyage, de le rédiger après en meilleure forme et comme ils verront bon estre. Adieu. »

(1) Ce Mémoire a été lu à la séance de la Diana, du 24 février 1880.

MAI — AOÛT 1880

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 7)

I.

Procès-verbal de la réunion du 27 mai 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. de Luvigne, J. Rony, de Turge, comte de Poncins, Barban, Brassard, V. Durand, F. Thiollier, d'Avalze, Jeannez, P. de Quirielle, L. Rony, Relave (abbé), de Rostaing, G. Morel, Laurent (abbé), Ollagnier (abbé), Versanne (abbé), de Montrouge, Jordan de Sury, E. Morel, Révérend du Mesnil, Socquet (abbé), H. Forissier, Duguet, Buhet, Gonnard, Roussel, des Périchons, Testenoire-Lafayette, de Vazelhes.

*Excursion archéologique à Saint-Romain-le-Puy et
Sury-le-Comtal.*

Le programme de l'excursion archéologique à Saint-Romain et Sury est discuté et arrêté. Le questionnaire préparé par les soins de la Commission sera imprimé et adressé, le plus tôt possible, aux membres de la Société, aux notabilités locales et aux journaux (1).

(1) L'excursion annoncée a eu lieu le 1^{er} juillet. Cinquante Sociétaires environ y ont pris part.

Épaves de la Bâtie.

M. de Quirielle fait part à l'Assemblée de la chance qu'il a eue, dans un récent voyage à Paris, de se renseigner d'une façon certaine sur le sort actuel des épaves de la chapelle de la Bâtie, et même d'en revoir une partie très importante.

Le pavé du devant de l'autel a été donné au Louvre par l'un des acquéreurs, M. Beurdeley. Le même a vendu à divers membres de la famille Rothschild :

1^{re} Les vitraux ;

2^o Plusieurs portes sculptées, provenant de la chapelle ou du château, vendues, dit-on, 35.000 fr. Les superbes portes extérieures de la chapelle, longtemps dissimulées, alors qu'elles étaient encore en place, par un panneau de planches brutes, font partie de ce lot.

A l'exposition des beaux-arts (section des arts décoratifs), on peut voir en ce moment la boiserie et le tableau en mosaïque qui décoraient l'oratoire contigu à la chapelle.

Enfin l'ensemble de la boiserie en marqueterie qui formait le pourtour de la chapelle, y compris l'admirable frise avec texte latin et la corniche dont elle était couronnée, ainsi que le tableau capital de mosaïque placé au-dessus de l'autel et représentant la Cène, sont entre les mains de M. Emile Peyre, 25, rue Saint-Georges, un des grands commerçants de Paris en meubles et objets d'art ; il possède aussi les toiles qui couvraient les murs au-dessus de la boiserie et la plus grande partie, sinon l'ensemble du pavé en faïence.

Le détenteur, en montrant à M. de Quirielle ces merveilleux souvenirs du Forez, qui nous sont

aujourd'hui si tristement chers, a protesté de son désir de ne point brocanter en détail cette admirable décoration, de la vendre d'ensemble, et même, s'il devenait possible de la rétablir à son ancienne place, il affirme que ses prétentions de bénéfice seraient raisonnables.

M. Jeannez confirme les renseignements donnés par M. de Quirielle, en ajoutant que les panneaux de marbre sculpté de l'autel sont encore entre les mains de M. Derriaz.

Nouvelles colonnes itinéraires de Pommiers.

Le Secrétaire rend compte de ce qui a été fait pour extraire les colonnes itinéraires encore engagées dans les murs de l'ancien prieuré de Pommiers, et gracieusement offertes à la Société par M. Bourganel, maire de Pommiers et conseiller général.

Cette opération a été exécutée fort adroitement sous la direction aussi intelligente que désintéressée de M. Michaud, architecte à Roanne. Les pierres retirées du mur sont au nombre de trois.

La première est une base quadrangulaire haute de 0^m 21, sur 0^m 50 de côté. La colonne qui la surmontait est réduite à un tronçon de 0^m 20 de hauteur ; un grossier boudin marque le passage du carré au cylindre.

La seconde est un tronçon de fût, long de 0^m 50 sur 0^m 46 de diamètre, fortement altéré sur une de ses faces et encore partiellement empâté dans un mortier très-dur, qui ne permet pas de se prononcer avec certitude sur l'existence d'une inscription.

La troisième pierre, beaucoup plus volumineuse que les précédentes, a 1^m 15 de hauteur totale :

elle se compose d'un dé quadrangulaire de 0^m 50 à 0^m 53 de côté, sur 0^m 35 de hauteur, et d'une partie cylindrique, plus finement taillée, de 0^m 50 de diamètre. Des traces d'un informe boudin se voient à la naissance de la colonne, mais d'un côté seulement. Comme la précédente, celle-ci a été affreusement mutilée sur la moitié au moins de sa circonférence, et malheureusement tout fait croire que cette moitié est celle qui portait l'inscription, car on ne distingue aucun vestige bien apparent de caractères sur la moitié intacte. On remarque une rainure verticale, de 0^m 10 de large, creusée dans la pierre et qui descend jusqu'à 0^m 50 du sol. Au-dessous et dans la même verticale, est une cavité oblongue, haute de 0^m 18, large de 0^m 06, qui empiète sur la base : le tout indiquant qu'avant d'être employée comme libage, la colonne avait servi de montant pour une porte ou une clôture. Mais le dé destiné à être enfoui en terre présente une particularité fort extraordinaire : c'est une inscription gravée sur une de ses faces, entre deux des sillons parallèles dûs à la pointe qui a servi à dégrossir le bloc. Pour comble de singularité, cette inscription est disposée en diagonale et dans une situation renversée. On lit très distinctement VHL. Serait-ce le commencement du nom de Trajan, à qui la première borne découverte à Pommiers est attribuée ?

Des photographies faites par M. Brassart de ces trois fragments de colonnes sont mises sous les yeux de l'Assemblée. Les monuments eux-mêmes vont être transportés à Montbrison, où ils seront soumis à un lavage définitif et pourront être étudiés d'une manière plus complète.

Inscription de Bussy.

M. Vincent Durand entretient l'Assemblée des

dernières recherches auxquelles a donné lieu l'inscription de Bussy. M. Allmer, si compétent en ces matières, lui a consacré un article dans sa *Revue épigraphique du midi de la France* (n° 8, juillet 1879 à mars 1880, page 114). Après avoir cité la savante note de M. Héron de Villefosse, déjà reproduite page 157 du *Bulletin de la Diana*, et constaté avec lui que chaque ligne de cette curieuse inscription présente un véritable problème à résoudre, M. Allmer ajoute :

« On aperçoit cependant qu'il s'agit d'un personnage de condition ingénue, puisque le texte rappelle sa filiation, et pourvu dans une cité, qui doit avoir été celle des Ségusiaves, de quelque honneur ou sacerdoce municipal ; de plus revêtu de dignités qui paraissent se rapporter à des corporations attachées au service des temples en honneur dans la contrée. L'inscription nous le montre *præfectus* d'un temple de la déesse *Segeta*, déjà connue par une station de la Table de Peutinger désignée sous le nom d'*Aquae Segete* et qu'on a cru pouvoir identifier avec Saint-Galmier. Est-ce là que s'élevait le temple du fragment de Bussy ? Le mot *FORi* qui suit le nom de la déesse indiquerait plutôt qu'il était à Feurs. C'est à Feurs également qu'a été anciennement trouvé un poids en bronze portant incrustée en lettres d'argent la légende consécrationnelle *DEAE · SEG : F || P · X*, c'est-à-dire : *Deae Segetæ Fori pondo decem* ; poids sans doute déposé comme étalon dans le temple de la déesse. Ce qui vient ensuite, de la ligne 5 à la ligne 9, semble offrir un sens assez suivi. Notre anonyme aurait été admis dans une corporation qui tirait son nom de celui d'un temple dédié à une déesse *Dunisia*, ou peut-être de celui d'une fon-

« taine sacrée, dite du temple de *Dunisia*, à l'honori-
 « riat de la préfecture, par un décret des *majores*
 « ou *magistri* de ce même temple, et du Conseil
 « du *pagus* dans la circonscription duquel il se
 « trouvait. La forme *tempulum* pour *templum* est
 « justifiée par d'autres exemples épigraphiques.

« Enfin, le monument était une statue, du piédes-
 « tal de laquelle notre fragment faisait partie. Elle
 « avait été élevée par un homme, de pays ou du
 « moins de nationalité gauloise, d'après la forme
 « de son nom, qui qualifie de patron le personnage
 « ainsi honoré par lui.

« Malheureusement, une grande partie de ces
 « explications est beaucoup plus conjecturale que
 « certaine. »

Ces intéressantes remarques sont accompagnées
 de l'essai de restitution que voici :

	
	 <i>fil</i> · A.....
	 <i>civIT</i> A <i>tis segusia</i>
	<i>vorum pra</i> EFECTOTEM <u>pu</u>
	li..... DEAESEGETAEFO
5	<i>ri</i> ALLECTOAQVAE
	 <i>te</i> MPVLI DVNISIAE
	 <i>prae</i> EFECTORIOMA
	MEIVSDEMTEM
	<i>puli</i> · <i>exd</i> · et · PAG
10	 VBLOCNVS
	<i>merenti</i> ssimo <i>pa</i> TRO
	<i>no</i>

Comme on le voit, M. Allmer, à la seconde ligne,
 restitue après le mot *civITATIS* (1) celui de *Segu-*

(1) Une vérification récente et minutieuse du monument original a permis de reconnaître au bord extrême de la cassure de la pierre des vestiges qui paraissent certains des deux dernières lettres de ce mot, lequel par conséquent était écrit en entier. L'espace restant libre à droite convient bien à la longueur du mot *Segusiao*. pour *Segusiaorum*.

siavorum, qui est en effet probable ; 2° à la 5^e ligne, il est disposé à prendre AQVAE pour un mot complet désignant une fontaine sacrée, sens compatible avec l'emploi du nombre singulier ; 3° il pense que les lettres MA, à la fin de la 7^e ligne, pourraient être le commencement de *maiores* ou de *magistri* ; 4° enfin, il introduit au milieu du blanc de la 9^e ligne les sigles *ex d. et.* (MAiorVM ou MAGistrorVM EIVSDEM TEMpli *ex decreto et PAGi* ?)

Cette dernière hypothèse est peut-être difficile à concilier avec la restitution proposée pour l'ensemble de la 3^e ligne, restitution qui implique une longueur de lignes de vingt lettres environ, soit très sensiblement d'un mètre. Or, si l'on tient compte des dimensions du blanc qui existe sur l'original, à gauche de la feuille de lierre placée sous l'S du mot EIVSDEM, on reconnaît que l'intercalation symétrique de la formule *ex d. et.* exigerait une longueur de 1^m 35 au moins.

Des considérations matérielles déjà développées dans une séance précédente de la Société (1) rendent une telle extension peu vraisemblable. Ces considérations ont été soumises par M. Vincent Durand à M. Héron de Villefosse, qui a bien voulu lui écrire qu'elles lui paraissent concluantes. M. Vincent Durand donne lecture de la lettre qu'il a reçue de cet aimable et érudit correspondant. Il en résulte que celui-ci adopte l'hypothèse d'un autel ou piédestal monolithe et les restitutions proposées, page 164 du *Bulletin*, pour les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e lignes de l'inscription ; il fait des réserves sur la restitution du nom des Ségusiaves à la 2^e ligne et surtout sur le mot MAæsiM(o) à la 8^e. D'ailleurs,

(1) Voyez plus haut, p. 163.

il croit toujours que le mot VBLOCNVS n'est point un nom géographique, mais un *cognomen* s'appliquant à la personne qui a élevé le monument : ce qui est aussi l'opinion de M. Allmer.

Sceau des Saints-Machabées.

Communication de M. Michaud, architecte.

M. Michaud, architecte à Roanne, a bien voulu adresser à la Société une empreinte d'un sceau-matrice en bronze qui existe à Roanne.

Ce sceau, de forme amygdaloïdale, et d'une belle exécution, offre l'image de la mère des Machabées, debout au centre d'un édicule richement orné et abritant ses sept enfants sous son manteau qu'elle tient étendu des deux mains. Légende : SIGILLVM SANCTORVM MACHABEORVM. Suivait un mot assez court, un nom de lieu sans doute, qui a été rebouché sur la matrice. Le style paraît se rapporter aux environs de l'an 1400.

Aucun des membres présents n'a d'opinion à émettre sur la provenance de ce sceau. Une photographie en a été envoyée à M. Anatole de Barthélemy, qui est disposé à lui attribuer une origine germanique.

Des remerciements sont votés à M. Michaud, et l'Assemblée exprime le vœu que le sceau original soit adressé à M. de Barthélemy, pour lui permettre de se prononcer d'une manière plus catégorique sur son authenticité et sa provenance.

Charte de franchises de Boën.

M. Vincent Durand donne lecture d'une charte inédite, du 17 août 1352, portant confirmation par Guy II de Damas, seigneur de Cosant, des privilèges accordés à la ville de Boën, vers l'an 1250, par Guy 1^{er} de Damas, seigneur de Cosant et vicomte de Chalon.

Cette chartre fait partie des archives de la sacristie de Boën.

Le jeu des Marelles.

Les jeux d'enfants, on le sait, remontent pour la plupart à une antiquité très-reculée et, à ce titre, ils ne sont pas indignes d'arrêter un instant l'attention des érudits. Permettez-moi de vous dire quelques mots de l'un des plus répandus, celui des Marelles, qu'on appelle en Forez la *banque* ou la *ranche franche*. Vous avez tous présente à l'esprit la figure qui sert à le jouer. C'est un carré dont on a mené les diagonales et joint les milieux des côtés opposés : combinaison de lignes exactement semblable à celle que présentent les armes de Navarre. Chaque joueur possède trois jetons ou cailloux qu'il place à volonté et alternativement sur les points d'intersection de ces lignes. Ils les fait ensuite mouvoir d'un point d'intersection à un autre, en cherchant à les amener tous trois en ligne droite. Celui des joueurs qui le premier atteint ce résultat gagne la partie.

A dire vrai, cet amusement mérite à peine le nom de jeu ; car, avec un peu d'attention, celui qui pose le premier jeton gagne à coup sûr. Tout le secret consiste à s'emparer d'abord du point central en y plaçant ce jeton puis, quand l'adversaire a mis le sien sur un des côtés du carré, à placer un second jeton *sur le côté opposé*, au milieu de ce côté, si le jeton de l'adversaire est à un angle, à un angle s'il est au milieu. Ce deuxième jeton forme avec celui qui est au centre un alignement dont l'adversaire est obligé d'occuper l'autre extrémité, sous peine de perdre immédiatement la partie, ce qui lui fait deux jetons sur un même côté du carré. Le premier joueur, par une raison identique, occupera la troisième case de ce côté, qui sera néces-

sairement un angle, et dès lors il gagnera la partie en deux coups au plus, ainsi que le plus léger examen suffit pour s'en assurer, quelle que soit la case où l'antagoniste pose son troisième jeton.

J'ai un peu hésité avant de dévoiler ici cet arcane : mais aucun de vous, j'en ai la confiance, n'en fera un usage peu délicat, et mes scrupules sont tombés devant cette considération.

D'ailleurs le but de cette communication n'est point de vous initier aux ressources du jeu des Marelles, mais bien de vous signaler le rapport frappant qu'il semble présenter avec un jeu décrit par Ovide en deux endroits de ses ouvrages.

Le premier de ces textes, qui n'a pas échappé à la sagacité des Bénédictins éditeurs et amplificateurs de Ducange (v^o *Marella*), est tiré du livre II des *Tristes*, v. 481 :

Parva sed et ternis instructa tabella lapillis,
In qua vicisse est continuasse suos.

« Une petite tablette est pourvue de triples cailloux ; et celui qui amène les siens sur une même ligne gagne la partie ».

Ces deux vers sont reproduits presque sans changement au livre III de *Arte amandi*, où ils sont complétés par deux autres qui décrivent avec plus de précision la tablette sur laquelle se meuvent les jetons :

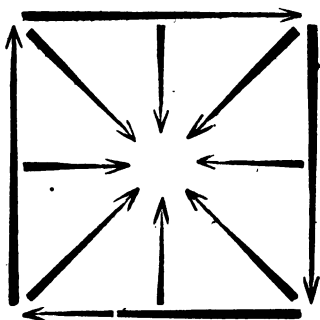
Est genus in totidem tenui ratione redactum
Spicula, quot menses lubricus annus habet ;
Parva tabella capit ternos utrinque lapillos,
In qua vicisse est continuasse suos.

(v. 363-366)

« Il est une autre espèce de jeu qui se joue sur une figure réduite à de petites flèches en nombre

égal à celui de l'année rapide. Sur une tablette exigüe, chaque joueur fait mouvoir trois cailloux, et la victoire appartient à celui qui range les siens sur une même ligne. »

Comme on l'a fait observer avant moi, cette condition est précisément celle qui détermine le gain de la partie dans le jeu des Marelles. Mais de plus, et ceci semble n'avoir pas été remarqué, la figure qui sert à le jouer est susceptible de se décomposer, comme l'exige notre texte, en douze flèches, *spicula*, qui sont représentées par les quatre côtés du carré



et par les huit lignes qui, partant des angles et des milieux des côtés, viennent converger au centre.

On peut donc croire que c'est bien du jeu des Marelles qu'Ovide a voulu parler. Cela paraît même certain, si les quatre vers ci-dessus s'appliquent à un seul et même jeu. Je dois dire néanmoins que dans les douze flèches, *spicula*, mentionnées par l'auteur, on a vu les douze bandes ou compartiments de la table qui servait à jouer le *ludus duodecim scriptorum*. Ce jeu, cité par divers auteurs, notamment par Cicéron et Quintilien, n'était pas sans ressemblance avec notre trictrac et, comme dans celui-ci, la marche des pièces était subordonnée

jusqu'à un certain point aux coups de désamônés par les joueurs. Si c'est réellement de ce jeu qu'il s'agit, il faut croire qu'Ovide s'est borné à le désigner sans le décrire dans les deux premiers vers, car il ne semble guère qu'on ait pu le jouer commodément sur la petite tablette, *parva tabella*, des vers suivants et de ceux tirés du poème des *Tristes*. Les mots, *tenui ratione* n'offrent pas un sens assez précis pour décider la question. Ces mots peuvent faire allusion à la ténuité matérielle des lignes tracées sur le tablier, ou à la plus ou moins grande complication du jeu. C'est donc sous toutes réserves que je vous soumets mon interprétation, que vous jugerez peut-être digne d'être renvoyée à un aréopage d'écoliers, si toutefois vous ne craignez point, qu'en l'espèce, les membres de ce corps savant ne préfèrent toujours la pratique à la plus docte théorie.»

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,

C^{te} L. DE PONCINS.

Le Secrétaire,

É. DE VAZELHES.

II.

Mouvement de la bibliothèque.

Dons.

On été offerts par MM :

Bonnassieux, membre de l'Institut, vice-président d'honneur de la Diana : Portrait d'Auguste Bernard, historien du Forez, médaillon. Tête tournée à droite ; dans le champ : *A son ami A. Bernard, Bonnassieux, 1852.* Diamètre 0^m. 22. Bronze.

— Le même, son ouvrage : *Deux statues de la Vierge*. Paris, Firmin Didot, 1879, in 4°.

Chevalier (l'abbé Ulysse) : *Notre Seigneur J. C. Bio-bibliographie*. Montbéliard, Paul Hoffmann, 1878, in-12.

— Le même : *Jeanne d'Arc. Bio-bibliographie*. Montbéliard, Paul Hoffmann, 1878, in-12.

Boissieu (Maurice de), son ouvrage : *L'Eglise collégiale de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Chamond, son Chapitre, ses reliques. Notice historique accompagnée de pièces justificatives*. Lyon, Brun, 1880, in-8°.

Mayol de Lupé (le comte Octave de) : l'abbé L. J. Ojardias : *Histoire de Saint Mayol, abbé de Cluny*. Moulins, Desrozières, 1877, in-8°.

M. J. Millescamp, son mémoire : *Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne*. (Extrait du Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris). Paris, A. Hennuyer, 1880, in-8°.

Millet : Statuette en pied d'Honoré d'Urfé, signée Froget. Paris, 1850. Hauteur 0^m, 38. Plâtre teinté.

Barthélemy (Anatole de) :

Articles accordez entre messire Just, seigneur de Tournon, conte de Roussilon, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, Seneschal d'Auvergne, baillly commandant au hault et bas pais de Vivaretz, en l'absence de monseigneur le duc de Montmorency, pair et premier mareschal de France, gouverneur et lieutenant general pour sadite majesté en Languedoctz, traictant et procedant à la requisition des Estatz dudit pais de Vivaretz, de l'autorité et par commission espresse de monseigneur le duc de Montmorency, avecq l'advis et l'assistance de noble Nicolas du Peloux, seigneur de Gordan, gouverneur de la ville et baronnys d'Anonay,

d'une part ; et messire Anthoine de Brung, seigneur et baron de la Liegue, chevalier de l'ordre et capitaine de cinquante hommes d'armes, traictant et proceddant par commission et de l'auctorité de Monseigneur le duc de Nemours, gouverneur et lieutenant general es pais de Lyonois, Forestz et Beaujolloys ou en son absence, de Monseigneur le marquis de Saint-Sorlin, son frere, d'autre part. Au château de Tournon, 6 septembre 1589. — Ratification du duc de Montmorency. Pézenas, 16 septembre 1589. — Certificat de publication à son de trompe des articles de la trêve. 29 octobre (*sic*) 1589. — Ratification du marquis de Saint - Sorlin. Lyon, le 8 octobre 1589. Signature autographe, et sceau plaqué du marquis de Saint-Sorlin. — Papier, 4 feuilles in-folio.

Rostaing (le baron de) : *Baron de Rostaing : Origine des institutions et constitutions sociales en France dans les temps anciens et modernes.* Paris, Dentu, 1843.

Révérènd du Mesnil, ses deux mémoires : *Aquæ Segete, Mediolanum, Moingt et Champdieu. Rapport à la Société historique et archéologique de la Diana.* Montbrison, A. Huguet, 1880, in-8°.

— *La pierre à écuelle du Suc de la Violette et la légende de Saint Martin.* Lyon, Mougin-Rusand, 1880, in-8°.

Vachez, (A.) son mémoire : *Châteaux et monuments historiques du département du Rhône. Notes historiques et archéologiques.* Lyon, Brun, 1879, in-8°.

Michaud, architecte à Roanne : Empreinte d'un sceau matrice décrit plus haut page..... Hauteur 0^m. 07, largeur 0^m 06. Plâtre.

Echanges.

Revue du Dauphiné et du Vivarais, mars-avril, mai-juin 1880.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin*, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres 1879.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin*. Novembre 1879, janvier 1880.

Société Eduenne : *Mémoires*. Nouvelle série, t. VIII.

Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire : *Annales*, année 1879.

Société bibliographique : *Revue*, mai et juin 1880. *Bulletin*, mai et juin 1880.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Etienne : 16 volumes ou fascicules, complétant la collection de tout ce qu'a fait paraître cette Société.

Acquisitions.

Bégule (Lucien) : *Monographie de la cathédrale de Lyon, précédée d'une notice historique par M. C. Guigue*. Lyon, Mougin-Rusand, 1880, in-folio.

Chevalier (l'abbé Ulysse) : *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*, 3^e fascicule.

Vingtrinier (Aimé) : *Biographie des artistes Lyonnais. Fleury Epinat, peintre*. S. l. n. d. Vingtrinier, très petit in-8°.

Sceau orbiculaire de la cour de Mallevall : Ecu chargé d'un dauphin accompagné d'une étoile au chef senestre. Légende S'. CVRIE · MALLEVAL' Diamètre, 0^m, 022. Bronze.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Juthie (l'abbé), curé de Marcilly-le-Pavé, reçu le 9 mai 1880.

M. Marnet (l'abbé), curé d'Allieu, reçu le 9 mai 1880.

M. Beodelièvre (le vicomte de), à Feurs, reçu le 27 mai 1880.

M. Déchelette (l'abbé), secrétaire particulier de S. E. Mgr. le cardinal Caverot, reçu le 27 mai 1880.

M. Forissier (Henry), à St-Galmier, reçu le 27 mai 1880.

M. Trabucco (l'abbé), vicaire de Saint-Pierre, à Montbrison, reçu le 27 mai 1880.

M. Forestier (l'abbé), curé de St-Romain-le-Puy, reçu le 1^{er} juillet 1880.

M. Roux (l'abbé), vicaire de N. D. à Montbrison, reçu le 1^{er} juillet 1880.

M. Ferraton (l'abbé), aumônier des Ursulines à St-Chamond, reçu le 12 juillet 1880.

Membre correspondant.

M. du Marché (Joseph), membre de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain, à Bourg, reçu le 12 juillet 1880.

Démissionnaire.

M. Chaleyser (Louis), à Montbrison, membre titulaire.

AOUT — NOVEMBRE 1880

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 8)

I.

Procès-verbal de la réunion du 28 août 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Testenoire-Lafayette, Révérend du Mesnil, abbé Laurent, abbé Clerc, L. Rony, de Luvigne, W. Poidebard, Brassart, de Vazelhes, de Turge.

Communication de M. Brassart.

M. Eleuthère Brassart présente à la Société deux photographies d'un bénitier existant dans l'ancienne église de Marcoux, et donne lecture de la note suivante :

ANCIENNE ÉGLISE DE MARCOUX.

« Les premiers jours de juillet, prévenu de la démolition d'une partie de l'église de Marcoux, je me suis rendu sur les lieux en compagnie de M. Peyron, archiprêtre, curé de Boën, de M. de Turge et de M. Vincent Durand.

« Le nom de Marcoux, qui ne vient pas de

Marcus, comme l'a écrit le bon chanoine de la Mure, (*Histoire du Forez*, p. 140), mais bien de *Mercurius* (1), d'où la forme *Mercor* (2) qui s'est perpétuée jusqu'au XIV^e siècle, permettait de supposer que cette démolition mettrait au jour quelques débris antiques. Rien jusqu'à présent n'est venu confirmer cette présomption.

« Quelques pierres moulurées étaient bien engagées dans les maçonneries ; mais l'édifice auquel elles ont appartenu ne paraît pas avoir été antérieur au XI^e ou XII^e siècle. C'est aussi au XII^e siècle qu'on peut faire remonter la partie la plus ancienne de l'église à savoir, la travée qui supporte le clocher. Cette travée devait appartenir au transept d'une église antérieure ; elle formait le chœur dans celle démolie. Cette partie, ainsi que le clocher qui la surmonte, sera conservée dans la construction nouvelle.

« La portion démolie, offrant peu d'intérêt, était du commencement du XVII^e siècle, ainsi que le prouvent les extraits suivants de diverses pièces des archives de Goutelas que m'a obligeamment communiqués M. Vincent Durand.

« Melchior Papon, seigneur de Marcoux et Goutelas, par son testament du 15 mars 1601, ordonne qu'on l'enterre dans l'église de Marcoux, au milieu de ladite église dans un tombeau « qui sera expressément dressé de pierre de taille, élevé sur « terre d'un pied ». Plus, il ordonne que son héri-

(1) Aug. Bernard. *Cartulaire de Savigny*. Charte n^o 114. Quicherat. *Formation des anciens noms de lieux*. Paris, France, 1867, p. 31.

(2) Aug. Bernard. Pouillés des XIII^e XVI^e siècles, publiés dans l'*Appendice*. des Cartulaires de Savigny et d'Ainay, t. II. p. 907 et 938.

tier sera tenu de faire voûter ladite église, à la charge par les habitants de faire tous les charrois et de fournir la pierre grosse et menue, le sable et le bois des cintres, le tout à pied d'œuvre, la fourniture de la chaux et le paiement des ouvriers restent à la charge de sa succession. Melchior Papon mourut la même année 1601.

« En 1607 et 1608, Georges Granjon, tailleur de pierres, maçon et charpentier de Saint-Didier, passa plusieurs quittances partielles à Jeanne du Verney, veuve de Melchior Papon, « pour le prix fait de la « voûte de l'église de Marcoux. »

« A droite de la porte latérale située au midi et sous un petit porche extérieur, se trouvait, engagé dans le mur, un bénitier du XIV^e ou XV^e siècle. Il est signalé en ces termes par M. Gras, dans son *Recueil d'inscriptions* publié dans la *Revue Forézienne* (T. II, p. 269), à propos d'un bénitier assez semblable qui se trouve à Montverdun : « Il existe à Marcoux, en dehors de l'église et près « de la porte d'entrée, un bénitier portant une inscription analogue. On y lit aussi la Salutation « angélique accompagnée d'autres caractères dont « nous ignorons le sens ».

« Nous avons pu photographier, par un bel éclairage ce bénitier remis aujourd'hui dans la cour de la cure. M. Vincent Durand a déchiffré ainsi l'inscription de la face principale :

AUE MARIA
GARCIA PLEN
A DNS TECUM
S XPOXPOFORUS

« Il est à remarquer qu'à la seconde ligne l'A et l'R sont intervertis, et qu'à la 4^e l'abréviation *Xpo*

du mot *Christo*, première partie du mot *Christoforus*, a été gravée deux fois. Saint Christophe est le patron de Marcoux.

« Sur la face latérale droite se trouvent l'image du soleil et celle de la lune ; au-dessus, les deux groupes de lettres A ST.

« De la Mure, (*Histoire du Forez*, p. 140), dit, en parlant de Marcoux et de Marcilly : « Dans la « première de ces deux paroisses, se voit en- « chassée pour marque de l'antiquité de ce lieu, « au frontispice de l'église, une pierre antique la- « quelle autrefois y a été trouvée, où est la figure « extraordinaire d'une femme qui allaite des ser- « pents, qui est apparemment une des chimères « de la bizarre superstition de ces anciens, ou une « des inventions ou fictions fabuleuses de leurs « vieux poètes. »

« Nous n'avons pas retrouvé trace de cette sculpture qui était probablement du XII^e siècle (1) et non romaine, comme le prétend notre vieil historien. »

A la suite de cette communication, M. de Turge dit que la sculpture citée par de la Mure a été transportée à Marcilly. Une discussion s'engage sur le sujet qu'elle représente et l'Assemblée exprime le vœu que ce point fasse l'objet d'une nouvelle vérification.

Communication de M. Révérend du Mesnil.

M. Révérend du Mesnil donne lecture du travail suivant sur l'origine des Ségusiaves :

(1) de Caumont. *Abécédaire d'Archéologie. Architecture religieuse.*
5^e édition, 1867, p. 265.

LES SÉGUSIAVES

ORIGINE ET ÉTYMOLOGIE

Le plus ancien historien de la Gaule, qui fut en même temps son vainqueur, selon la remarque d'un Forésien illustre (1), explique dans ses *Commentaires*, que cette vaste contrée était alors (celle non encore soumise aux Romains), partagée en trois grandes divisions (2), l'une habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par les Celtes que les Romains appellent Gaulois, *galli*. Ces trois parties avaient leur idiôme, leurs lois, leurs coutumes différentes. La Celtique nous intéresse seule en ce moment : elle commençait au Rhône, s'étendait de la Garonne à l'Océan, à la Belgique et jusqu'au Rhin par le pays des Séquanes et des Helvètes. C'était une curieuse agglomération de nationalités diverses qui, depuis deux siècles seulement, avaient ébauché une civilisation réelle ; elle comprenait la partie la plus étendue et en même temps la plus peuplée, quarante-sept peuples, dont les plus importants étaient les Arvernes, les Eduens, les Séquanes et les Helvètes. Les Ségusiaves, clients des Eduens, étaient les premiers hors de la province Romaine, au-delà du Rhône : il est intéressant de rechercher leur première origine.

Nous les avons toujours regardés comme Celtes, analogues aux Ombro-Ligures, et nous avons cru, avec le savant d'Anville, que venus de *Ségusio*, *Suze*, en Piémont, ils en avaient perpétué le nom dans ces contrées en s'appelant *Ségusiaves* : l'éty-

(1) V^e de Meaux, *Étude historique sur le Forez*, lue au Congrès scientifique de Saint-Etienne, en septembre 1862, I - 145.

(2) César, *de Bello Gallico*, Lib. I, ch. 1^{er}.

mologie était le celtique *Segal*, *seigle*, et nous les bénissons d'avoir les premiers importé la culture de cette précieuse graminée (1). Le Temps, qui est un grand maître en archéologie, nous a amené une de ces circonstances fortuites, où d'une conversation futile en apparence, peut naître une idée nouvelle et féconde en résultats. Tout récemment, nous exprimions, par un pur hasard, notre opinion, sur ce mot *segal*, devant l'un de nos plus laborieux collègues de la Diana, auquel sa haute position dans la marine de l'Etat a rendu fréquent le séjour au milieu de nos populations armoricaines : avec une courtoisie dont nous le remercions vivement, il s'est empressé de nous communiquer les deux pièces suivantes d'une discussion philologique sur le mot *segal*.

La première est une demande adressée par lui, dès le 24 avril 1880, à M. le Président de la Société Académique de Brest, et est ainsi conçue :

LANGUE CELTIQUE.

Question :

« Le nom de la petite île de *Segal* a-t-il une signification quelconque en Breton ?

« Cette petite île ou plutôt cet îlot, car il n'a qu'un mille et demi ou moins de trois kilomètres de long, est situé sur la côte occidentale du Finistère, en face d'Ouessant et entre Lauildut, au Nord et la pointe de Corsen, au Sud ; elle est très près de la côte à laquelle elle tient par une espèce de

(1) Strabon, ch. XII, dit en parlant de la Gaule que les champs sont bien cultivés et produisent du blé en abondance ; qu'elle nourrit de nombreux troupeaux, que les terres y sont partout en valeur, à l'exception de celles qui sont occupées par les forêts et par les marais.

digue qui assèche à marée basse, en face des Fourches, à l'entrée nord du chenal du Four.

« Ce nom m'a frappé à cause de son analogie avec celui des *Segalaunes*, peuple des bords du Rhône, et puis par la racine *seg* qui entre dans la composition de beaucoup de noms gaulois, entr'autres ceux des *Ségusiaves*, puis d'*Aquæ Segete* chez ce dernier peuple; et d'*Aquæ Segeste* chez les Senones, entre Sens et Orléans; *Segosa* chez les Boïens de l'Océan atlantique; *Segora* chez les Pictaves (Bressuire); *Segodunum* (Rhodéz); *Segustero* (Sisteron); *Segessera* chez les Lingons (Bar-sur-Aube); *Segobodium* entre Langres et Besançon; et les *Segobriges* qui habitaient les environs de Marseille avant l'arrivée des Phocéens; il y avait aussi en Espagne la ville de *Segobriga* (Segorbe), province de Valence; *Segovia* (Segovie); *Segontia* (Siguenza au Nord, dans la Nouvelle-Castille); *Segisa* sur le Tader, au nord de Carthagène; *Seguzio* (Suze en Piémont); *Segesta Tiguliorum* (ville de la Ligurie) et *Aquæ Segestæ* en Sicile.

« En cherchant bien, on en trouverait peut-être encore d'autres. Enfin la racine du nom de *Sequana* (la Seine) et les *Sequanes* s'en rapproche beaucoup.

« Chez les Ségusiaves, la station des eaux minérales d'*Aquæ Segetæ* est attribuée (1) à Saint-Galmier (Loire), si connue de nos jours et marquée *Aquis Segete* sur la *Table* dite de Peutinger. Or on a découvert, l'année dernière, dans le même département de la Loire, à Bussy-Albieu (canton de Boën), en démolissant l'église, une inscription qui a été transportée à Montbrison, dans une salle de

(1) Voir notre Rapport, p. 171 du *Bulletin de la Diana*.

la Société Archéologique du Forez, et sur laquelle on trouve le nom de *Deae Segetae*.

« On demande aux Celtistes l'explication de la signification de ce radical *Seg* et de celui de *Segal*.

« 15 février 1880.

« Baron de ROSTAING. »

La seconde pièce est la réponse transmise au Président de la Société académique de Brest, par M. F. Hallégouet, gérant du journal *l'Océan* de Brest, le 5 mai 1880, avec une lettre où cet érudit celtiste assure qu'« il résulte de l'étude à laquelle il s'est livré que ce n'est pas dans le celtique que M. le baron de Rostaing pourra trouver l'étymologie des différents noms de peuplades et de villes dont le nom commence par le radical *Seg*. En effet *Segal* et *Segnell* (salière) sont les deux seuls mots bretons qui commencent par ce radical. »

Cette opinion nette et précise est appuyée de cette note :

« RÉPONSE à la question de M. le baron de Rostaing : *Le nom de la petite île de Segal a-t-il une signification en breton ?*

« Le mot breton *Segal* est le nom générique de seigle, *Eur park Segal*, un champ de seigle. L'île ou plutôt la presqu'île de *Segal*, située au bord de l'anse de Vorspaul, s'appelle *Ile de seigle* en français ou *enez segal*, en breton.

« Maintenant pourquoi ce nom d'*Ile de seigle* ? Est-ce parceque, contrairement aux rochers de l'archipel d'Ouessant qui sont dépourvus de végétation terrestre, on y aura rencontré un plus ou moins grand nombre de plants de cette graminée ? C'est ce que nous ne saurions dire. — Est-ce un saint, du nom de Segal, qui lui aurait donné son nom ? Il y a, en effet, dans l'arrondissement et à

six kilomètres de Chateaulin, une petite commune qui porte le nom de *Saint-Segal*. Pour connaître l'origine de ce saint, nous avons consulté Albert le Grand, de Morlaix, et dom Lobineau.

« La *Vie des saints de la Bretagne Armorique*, d'Albert le Grand, ne mentionne pas Saint Segal.

« Dom Lobineau, dans la *Vie des saints de Bretagne*, édition de Rennes (1724), dit à l'article : *Saints inconnus* :

« Saint-Segal est une paroisse de l'evesché de Quimper et celui d'un saint absolument inconnu, à moins qu'on ne le confonde avec Saint Theadwal, roy d'Angleterre, honoré le 20 d'avril selon le père Ferrarius dans son nouveau catalogue des saints. On sçait que l'*ea* des Anglais se prononce comme notre *e* simple et que le double *wo* se change facilement en *g*. »

« Le mot *Segal* entre seulement dans la composition de deux autres mots bretons : *Segalek* — abondant seigle, — et *Segalen*, un seul grain ou plant de seigle. *Segalen* est un nom de famille très répandu en Basse-Bretagne. »

« De plus, la racine *Seg* ou *Sek*, — en breton la lettre est muable et se change fréquemment en *K*, — ne se trouve que dans un seul mot breton, *Seg-nell*, qui signifie salière.

« Ces considérations me font supposer que le mot *Segal* pourrait n'être pas d'origine celtique; ce n'est qu'une supposition, mais son analogie avec le mot latin *secale*, seigle, me porte à croire que c'est un des mots — très rares d'ailleurs, — que les Bretons ont emprunté au Latin.

« C'est donc d'un autre côté que M. le baron de Rostaing devra diriger ses recherches.

« 5 mai 1880. »

« F. HALÉGOUET. »

La question ainsi tranchée, nous avons dû chercher ailleurs la signification du mot *Ségusiaves*, qu'aucun historien, que nous sachions, n'a encore éclaircie. Il est certain que la solution, que nous allons présenter, ne peut être qu'hypothétique, en l'absence de documents du temps ou de chroniques contemporaines, car le berceau de l'homme dans nos pays est couvert des ténèbres les plus épaisses. Nous étions si loin des contrées dont l'histoire s'est conservée dans nos Livres Saints, qu'il est impossible de rien affirmer au milieu de ce chaos profond de nos origines. On s'est depuis quelque temps fort occupé d'ethnographie, et c'est à cette science, encore nouvelle, que nous ferons appel pour essayer de voir clair dans cette agglomération de races si diverses, qui a mis tant de siècles pour constituer l'unité nationale qu'on appelle aujourd'hui la France.

Une vérité qu'on ne peut méconnaître, c'est que la race française est non seulement hétérogène selon les régions, mais elle l'est encore dans une même région. La forme du crâne, le dessin du visage, la taille, témoignent des mélanges les plus fatigués. Notre France est le pays où il y a le plus de différence de population à population et d'individu à individu (1).

Partant de ces principes, nous nous sommes d'abord demandé si les Ségusiaves n'étaient pas un peuple *aborigène* ou *autochtone*. Pour résoudre ce problème (2), il est nécessaire de résumer brièvement

(1) J. de Boisjolin, *Les peuples de la France*, Ethnographie nationale, Paris, 1878. Nous avons fait les plus grands emprunts à cet excellent livre.

(2) *Indigètes, autochtones, aborigènes* sont pure vision, dit Pelloutier, *Hist. des Celtes*, I-228 : les hommes ne naissent pas de la terre comme des champignons.

les données les plus nouvelles de la science sur les Temps préhistoriques, et d'en tirer l'induction la plus rationnelle.

C'est dans les terrains dits *tertiaires*, — nous ne parlons que de la France, — qu'apparaît, pour la première fois, l'indice du travail *humain* : c'est à *Thenay* (Loir-et-cher) que l'abbé Bourgeois a découvert, le premier, des *silex éclatés par le feu* avec l'intention évidente d'en faire des armes ou des instruments : malgré cela, on peut dire que l'homme y est hypothétique.

La période suivante est l'époque *quaternaire*, climat préglaciaire, mais tempéré : les alluvions des hauts fleuves, les vallées, les plateaux révèlent de nombreux gisements de PIERRE TAILLÉE de grande dimension : c'est l'époque dite de *Saint Acheul*. Un de nos voisins, M. Aymard, du Puy-en-Velay, a découvert en 1844, dans les couches du dernier volcan éteint de Denisé, *le plus ancien débris humain connu*. Le peuple d'alors habite les cavernes afin de se défendre, sans doute, des gigantesques mammoths ou hippopotames qui paraissent ses principaux compagnons : au *Moustier*, les restes de son industrie sont des plus abondants ; on l'appelle les Troglodytes, des mots *τρωγλη*, trou, et *δωρ*, entrer. Vient ensuite le type de *Solutré*, la seconde époque des Cavernes : le climat est froid et sec, c'est le post-glaciaire des géologues. Le mammoth persiste, le renne n'a pas encore émigré ; l'ours des cavernes est fréquent, et chasse les *Troglodytes* qui commencent à vivre à l'air libre ; les chevaux sont beaucoup plus nombreux que les hommes qui se montrent armés de silex *taillés des deux côtés*, en forme de feuilles de laurier.

La troisième époque des Cavernes, la quatrième des pierres taillées, accuse un progrès certain : des

flèches et des lances en os, des entailles sur des os constituant probablement une première écriture, des ornements en os, des fragments nombreux de poteries. Le Sud-Ouest de la France présente les traces d'hommes grands et robustes : on les nomme la race de *Cromagnon*, du nom d'une caverne de Dordogne où l'on a trouvé sept squelettes.

La quatrième époque des Cavernes, cinquième de la pierre taillée, est celle de la *Madeleine* : les instruments en os barbelés se multiplient, lames, perçoirs, grattoirs, harpons. On trouve une flûte d'os d'oiseau à *Rochebertier*, le premier instrument de musique, n'est-ce pas ? Sur un bois de renne on reconnaît fort bien le renne gravé au trait avec son faon tacheté ; un mammoth est ciselé sur une plaque d'ivoire, un renne sur un caillou noir ; dans la caverne de *Gourdan*, on a trouvé un fétiche de pierre représentant une tête d'homme à longs cheveux et munie d'un anneau pour être portée au cou ; de nombreuses sculptures de cercles pointés et rayonnants attestent le culte du soleil.

Pour nous, les premiers Troglodytes sont les Atlantes, peuple brun, à tête elliptique, venu de la grande Ile Atlantide, depuis couverte par les eaux, légende confirmée par la science (1) : aux premiers temps de l'époque quaternaire, l'Atlantide constituait la région occidentale d'un vaste continent comprenant, en un même tout, l'Europe et l'Afrique, s'étendant très loin à l'Ouest, et peut-être jusqu'aux Antilles. La séparation se produisit dans un espace de temps probablement très-grand : les mers se formèrent par suite d'un bouleversement géologi-

(1) Voy. Bailly, *Lettres sur l'Atlantide*, 1774, et l'abbé Jolibois, *Dissertation sur l'Atlantide*, 1842.

que et lui donnèrent la configuration géographique qu'il a de nos jours.

Mais bientôt la race des Atlantes se retire lentement jusqu'à l'asyle des Pyrénées, devant une invasion nombreuse d'*Eurycéphales*, *Ευρη κεφαλη*, *large tête*, grands et blonds, les Aryans (Gaulois ou Cimmériens, Galates ou Kymris), auxquels les anciens donnaient communément le nom de *Celtes* : c'est, nous le croyons, le type de *Solutré*. Ils apportent du Nord la *pierre polie*, les animaux domestiques, les bœufs par exemple, qui chassent le renne. A cette époque, la pierre est tout (1), on l'adore lorsque le caprice de la nature lui a donné une forme d'homme ou d'animal ; on élève les *dolmens*, les *menhirs*, les *cromlechs*, etc, près desquels on rencontre quelques fois des armes de BRONZE. Les autels de pierre servent aux sacrifices humains, pour les sépultures : plus tard, les Druides les utiliseront pour l'astronomie, au moyen de lignes tracées et combinées dans certains sens, qui leur indiqueront les mois de l'année par la longueur des ombres.

Selon Denys d'Halicarnasse (2), des hommes de mer, *πιαλγοι*, les Pélasges, si célèbres dans les temps anciens, sortent alors du Péloponèse et de la Thessalie, selon d'autres de la Lydie ; c'est une population grande, blonde et blanche ; ils envahissent principalement l'Italie où sont restées tant de

(1) Ce symbolisme de pierre est rappelé dans le Deutéronome, ch. XXXVII en ces termes :

» Tu élèveras là un autel au Seigneur ton Dieu, avec des « pierres que le feu n'aura point touchées, avec des roches « informes et non polies. »

(2) Denys d'Halicarnasse, *Les Antiquités Romaines*, L. II, ch. 47.

gigantesques constructions, blocs énormes superposés sans ciment, bravant la main des hommes comme les injures du temps. En France, ce doit être la race de *Cromagnon*, car leur séjour parmi les Celtes est certain : serait-ce à eux que nous devrions ce prodigieux entassement de pierres, qui donne à la butte de Montarcher cet aspect cyclopéen si curieux, que nous avons signalé aux lecteurs du *Mémorial de la Loire* dans une lettre datée du 5 juillet 1877 ? Ce nom d'*archer* viendrait-il du grec *αρχη*, le commencement des constructions de pierres ? L'historien grec que nous avons cité, date cette invasion pélasgique de dix sept générations avant la prise de Troie (1270 avant notre ère).

Aux *Dolichocéphales* (*δολιχην, κεφαλην, tête allongée*) des peuples des Dolmens, établis le plus souvent sur les lieux élevés, succède une race *Eurycéphale* descendue des Balkans ou de l'Europe Orientale qui inonde, de ses flots pressés, l'espace compris entre les Alpes, la Méditerranée et l'Océan ; elle s'établit principalement sur les deux rives du grand fleuve central qu'elle a nommé, ou qui lui a donné le nom de Loire, *Λιγυρος*, (*qui rend un son perçant, clair ou mélodieux*).

Les Ligures, bruns et petits, forment bientôt la plus grande partie de la population, et deux cents ans après, ils élèvent non plus des dolmens, comme à Balbigny, mais bien des *Tumuli* dont quelques uns ont survécu à la culture : le bronze se multiplie avec ce peuple laborieux, qui n'a point encore de villes, mais de pauvres villages cachés dans la montagne.

Plus tard, un élément plus important vient se mêler à ce milieu déjà si mélangé ; il apporte le FER et le verre, et une idée de vraie civilisation ;

ce sont les Phéniciens mêlés de Grecs, peuple mercantile et hardi navigateur, qui jette ses premières colonies sur les rives de la Méditerranée : la plus célèbre fut celle des Sallyes ou Sallyens au XIII^e siècle avant J.-C. (1) Les historiens grecs nous montrent ces Semites, précurseurs d'une constitution de nationalité Gauloise, remontant le Rhône, fondant Nîmes qui porta sur ses médailles le palmier et le crocodile Africain, perçant hardiment dans l'intérieur et bâtissant, jusqu'en Bourgogne, la fameuse Alesia, qui, onze siècles plus tard, fut la ville Sainte de la Nationalité Celtique.

L'établissement des Phéniciens est attesté dans notre pays, par ce souvenir persistant du palmier qu'on rencontre si fréquemment dans les chapiteaux des colonnes de nos églises foréziennes du Moyen Age et qui ont même inspiré, comme à Saint-Galmier, l'architecture de nos temples chrétiens ; par les nombreuses statues d'Isis trouvées partout, à Lyon surtout, et dont nos *vierges noires*, au dire d'un érudit Roannais, (2) ne seraient qu'une substitution à l'égyptienne déesse ; par les statues d'Isis, d'Hercule et de Mercure sur le mont d'Uzore, corruption du mot d'Isis ; par les bas-reliefs de Chalain d'Uzore dont les sujets, une amazone et la Lacédémonienne, rappellent une origine grecque, etc.

La langue des Ligures est complètement inconnue, mais on sait que, jusqu'à la conquête romaine, les Gaulois se servirent des caractères grecs apportés par les Phéniciens. Au XVI^e siècle, d'après le Jésuite Auger, des catéchismes catholiques étaient encore écrits, imprimés et appris en grec.

(1) C'est du nom de cette tribu que *Massilia*, aujourd'hui Marseille, fut fondée par les Phocéens vers l'an 1000 avant J.-C.

(2) Alph. Coste, *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne*, p. 40.

Aussi est-ce en grec que pour la première fois apparaît le nom du peuple que César appelle *Segusiavi* : M. Alph. Coste (1) cite une médaille de bronze qu'il a vue, ayant d'un côté une belle tête d'Apollon, et de l'autre, au revers, un cheval, emblème bien connu, avec le serpent et le palmier, des Phéniciens : cette monnaie porte pour légende le mot **ΣΗΚ** : il est impossible de ne pas y voir l'abréviation de **Σηγουσίωνος**, analogue des **Σιγούτωνος** de Strabon (2) et composé des deux mots grecs **Σταλή**, *étable*, et **οἶκος**, *demeure* : ce qui prouve que les premiers, les Phéniciens, peuple intelligent et intéressé, ont construit chez nous des étables pour leur bétail et pour eux des maisons fermées, au lieu de ces huttes de bois et de boue, couvertes de chaume, qui jusqu'alors abritaient les Celtes.

Le fait de cette construction d'étables s'est perpétué jusqu'au Moyen-Age puisque l'on trouve, *in agro forensi*, la *villa de stabulis* mentionnée dans quatre chartes de Savigny de l'an 960 à l'an 980 ; et Noirétable n'est-il pas encore de nos jours la traduction de ces *nigra stabula* dont nous parlons ? C'est d'ailleurs un fait acquis à l'histoire que les Phéniciens commencèrent à construire des villes et à les ceindre de murailles.

Lorsque d'ailleurs, le nom ethnique des Ségusiaves apparaît sur la monnaie de ce peuple (3) antérieure à la conquête romaine, l'avvers porte

(1) *Ibidem*, p. 11. Au dire du père Colonia, le culte d'Isis a duré à Lyon jusqu'au XV^e siècle.

(2) *Géographie*, Liv. IV ch. 1^{er} : il y a des variantes, mais peu importantes et provenant d'une mauvaise lecture des manuscrits primitifs.

(3) Aug. Bernard, *Desc. du pays des Ségusiaves*, p. 9 et 10. L'abbé Banier, *Mythologie expliquée*, I - 187.

une tête casquée représentant, nous dit Auguste Bernard, Segusiavus, génie éponyme, mais, selon nous, Apollon, et au revers le dieu phénicien Melkart, l'analogue d'Hercule, avec la désignation latine d'ARUS, c'est-à-dire le dieu Mars, *Αρης*, qui avec Melkart combattit les géants, les Pélasges. Hercule revêtu de la peau du lion et tenant à sa droite une massue, est accompagné d'un personnage élevé sur un cippe, et entièrement couvert d'une longue robe : on a voulu y voir un certain Télésphore, le dieu des convalescents, mais pourquoi ne serait-ce pas aussi bien l'*Isis medica* si vénérée des Gaulois ou plutôt cette bonne déesse *Βριση* dont le souvenir nous a été gardé par le Mont Briso ? Et la déesse *Σηγιστα* n'est-elle pas aussi d'origine grecque ou plutôt phénicienne : on sait le grand nombre de villes qui portent son nom, en Sicile et en Italie surtout. M. Victor Duruy, dans sa belle *Histoire des Romains* (1) donne une vue de son temple, à présent ruiné, qui décorait la ville de Segeste (près Catalafrimi en Sicile) fondée par le même peuple, sinon par les Troyens. Une inscription, récemment trouvée par M. Vincent Durand (2) sous le pavé de l'église de Bussy-Albieu, rappelle cette déesse Segesta, et avec elle une autre déesse Dunisia, nom d'une autre ville italienne, *Δουνισια* ou *Διουνισια*, les fêtes de Bacchus, qui était honorée en Forez : elle avait son homonyme en Egypte. On sait, au reste, que les Gaulois déifièrent jusqu'à leurs villes, et ce fait est un des étonnements de César qui le constate dans ses Commentaires.

Il n'est pas jusqu'à cette race de gros chiens,

(1) Vol. I p, 145.

(2) Bulletin de la Diana, p. 138, 157 et 252.

aits Ségusiaves, et qui rappellent ceux de Lacédémone, qu'on ne trouve sur les monnaies, avec la queue relevée, comme emblème de notre peuple. La loi Gombette avait pris soin de les protéger et l'un des titres dit que celui qui aura volé un chien ségusiave sera condamné à l'embrasser publiquement sous la queue, ou bien à payer cinq sous d'or au maître et deux sous d'or d'amende (1). M. Martin Rey, dans la *Revue du Lyonnais* de 1864, a fait de ces chiens l'objet d'une étude historique.

N'est il pas encore profondément phénicien, ce culte rendu à Beel ou Adonai dont l'image était représentée sur chacune des quatre faces de la pierre de la Tour en Jarez ? Quoi de plus phénicien que ces soleils ou ces palmiers dans les chapiteaux des églises de Moingt, de Champdieu, de Saint-Romain-le Puy, etc., ou cette fête du solstice d'été qui, le jour de la Saint Jean, fait allumer, sur nos montagnes, tous ces feux à l'approche de la nuit ?

Le cheval sans harnais, lancé au galop, quelques fois à tête humaine, quelques fois à tête d'oiseau, est également un souvenir de ces mêmes émigrants, car il fut leur symbole avant d'être celui des Gaulois : il tient presque toujours le revers entier de leurs monnaies.

On sait que les Gaulois avaient pour cimier sur leurs étendards l'alouette, *alaudia* en celtique : l'invention du *coq gaulois* est nouvelle et peu heureuse ; elle viendrait, au dire de Mezerai, du mot celtique *gal* qui veut dire *bois*, d'où l'on a fait *gal-lus*.

Quoique la Gaule Celtique de César fût à peu près

(1) Peyré, *La loi Gombette*, premier suppl. Titre X, p. 129.

toute Ligure, à l'exception d'un triangle Ibère entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, et de la Bretagne ou Armorique, il est certain que durant l'époque des dolmens, il s'y mêla des Celtes Aryans, qui la pénétrèrent si profondément qu'ils modifièrent le type essentiellement brun des premiers Ligures. Un petit coin de terre, dans nos environs, semble tenir son nom de la frayeur qu'inspirèrent, à l'arrivée, ces gens qui, selon Ammien Marcellin (1) avaient la taille élevée, la chevelure d'un blond ardent, la voix menaçante et effrayante : on le nomme le *Gourgois*, en latin *Gorgodesium*, du grec *Κορρος*, *terrible*, et *Εἰδος*, *figure* : le Moyen-Age en a fait Saint Maurice-en-Gourgois ! Ce fut sans doute l'époque de la fondation de *Condote*, du grec *Κορροῦ*, *pointe*, placée dans une des îles que formait le confluent du Rhône et de la Saône, qui commençait aux Terreaux, au-dessous de la colline appelée plus tard de Saint-Sébastien (2); de Roanne, *Rodumna*, du grec *Ροδος*; etc. ; quelques années avant, des localités celtiques de Moing, Chalain, Meylan, (*Mediolanum*) etc.

Au VI^e siècle avant notre ère eut lieu le plus grand des bouleversements parmi les peuples de la Gaule : il était causé par l'arrivée, en hordes innombrables, des Cimmériens d'Homère, Celtes d'Hérodote, ou Gaulois de Polybe, race au crâne elliptique, à la figure longue, au visage ovale, nez demi-aquilin, reconnaissable particulièrement à la courbe ou bosse qu'il forme vers son milieu, race très différente des Ligures bruns, à tête sphérique,

(1) XV, - 23.

(2) Martin Daussigny, *L'autel de Lyon*, p. 119 à 135 : Ainay, *Athenacus*, serait-il le dieu des Athéniens, c'est-à-dire des Grecs ses fondateurs ?

au visage rond, aux cheveux bouclés. C'est alors qu'Ambigat, roi des Bituriges, envoya ses neveux, Sigovèse et Bellovèse, conduire chacun des colonies d'Insubres (venus déjà d'Italie), sous la direction du vol des oiseaux : Bellovèse fonda, en 588, *Mediolanum*, Milan en Italie, en souvenir du Mediolanum des Ségusiaves, près de Moingt.

Désormais la Gaule resta ouverte aux invasions ; ce qui la modifia totalement, ce fut la conquête romaine (1) qui ne s'acheva qu'après huit années de glorieuses résistances, mais dont les effets durèrent cinq cents ans : la civilisation raffinée de Rome pénétra alors partout ; et au-dessus de Condate, sur la colline, fut bâtie la cité de *Lugdunum* qui devint promptement la métropole des Gaules.

Alors eut lieu, soit par le génie des Romains, soit parce que le moment en était venu, l'écoulement du grand lac d'eau douce que, depuis l'époque tertiaire, la Loire, arrêtée par l'obstacle naturel de Piney, avait formé sur notre plaine : il avait fallu des milliers d'années pour que le fleuve, creusant peu à peu son lit dans les rochers, fût descendu ainsi au-dessous de son niveau ancien : car il est certain qu'il a jadis coulé à quarante ou cinquante mètres plus haut. C'est à cette époque de dessèchement qui laissa encore un marais, « à cause que la rivière de Loyre regorgeoit par la grande plaine du pays » jusqu'au-dessous de Mediolanum, que put être construit, sur une légère élévation, le *Forum Segusiavorum*, Feurs, (Fuer au Moyen-Age), marché central ou rendez-vous d'affaires, plutôt que véritable cité : Forum n'en devint pas moins la capitale

(1) Depuis deux cents ans, la Gaule jouissait de la paix la plus profonde, mais les sacrifices humains reprenaient plus nombreux : au lieu de brûler, on enterrait les morts,

de cette partie de la Ségusiavie qui, d'elle, fut appelée *Forez*, lorsque disparut la dénomination romaine de *Lyonnaise*.

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude : nous nous résumons en disant que les Ségusiaves n'étaient pas autochtones, mais d'origine greco-phénicienne : nous pensons l'avoir suffisamment prouvé.

La séance est levée.

Le Président,

C^{te} L. DE PONCINS.

Le Secrétaire,

H. DE TURGE.

II.

Mouvement de la bibliothèque.

Dons.

Ont été offerts par MM :

Clerc (l'abbé) : Manuscrit à la date de 1765, de 372 pages, in-12 relié, portant cette mention : *Prières composées par madame Gaulne de La Mure prieure du Prieuré de Beaulieu, de l'ordre de Fontevault. Roanne, 8 mai 1830. J. Lapierre.*

Mamessier, son ouvrage : *Parenté de la bienheureuse Marguerite Marie Alacoque et Verosores, sa paroisse natale. Autun, Dejussieu p. et f., 1879, in-8°.*

Rostaing (le baron de) : A. Dupuy : *De Græcis romanorum amicis aut præceptoribus a secundo punica bello ad Augustum.* Paris, Thorin, 1880, in-8°.

— A. Dupuy : *Gescribate et Saliacanus Portus. Etude sur la position véritable de ces deux localités*

par M. le baron de Rostaing, (compte-rendu).
Brest, s. d. in-8°.

Société littéraire de Lyon : *Le centenaire de la Société littéraire de Lyon, 1778 - 1878*. Lyon, 1880, in-8°.

Echanges.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. XXII, année 1878. Saint Etienne, Théolier frères, 1878, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1^{er} trimestre 1880.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. T. XVI, 1^{re} livraison, 1880.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. Année 1880, 54^e livraison.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. VII^e série, t. I, année 1878.

Polybiblion. Livraison d'août et septembre.

Revue du Dauphiné et du Vivarais. N^o 4, juillet-août 1880.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Bruyère, vicaire à Saint-Galmier, reçu le 12 juillet 1880.

M. l'abbé Chaffanjon, à Montbrison, reçu le 12 juillet 1880.

M. l'abbé Faure, curé à Saint-Galmier, reçu le 12 juillet 1880.

M. l'abbé Magnin, vicaire à Saint-Bonnet-les-Oules, reçu le 12 juillet 1880.

M. l'abbé Simon, vicaire à Sainte-Colombe, reçu le 28 août 1880.

M. l'abbé Boissel, vicaire à St-Romain-la-Motte, (Loire), reçu le 19 octobre 1880.

Le R. P. François Gay, supérieur des Pères Maristes, à Chartres (Eure-et-Loire), reçu le 19 octobre 1880.

M. l'abbé Lentillon, vicaire à Saint-Lager, par Belleville (Rhône), reçu le 19 octobre 1880.

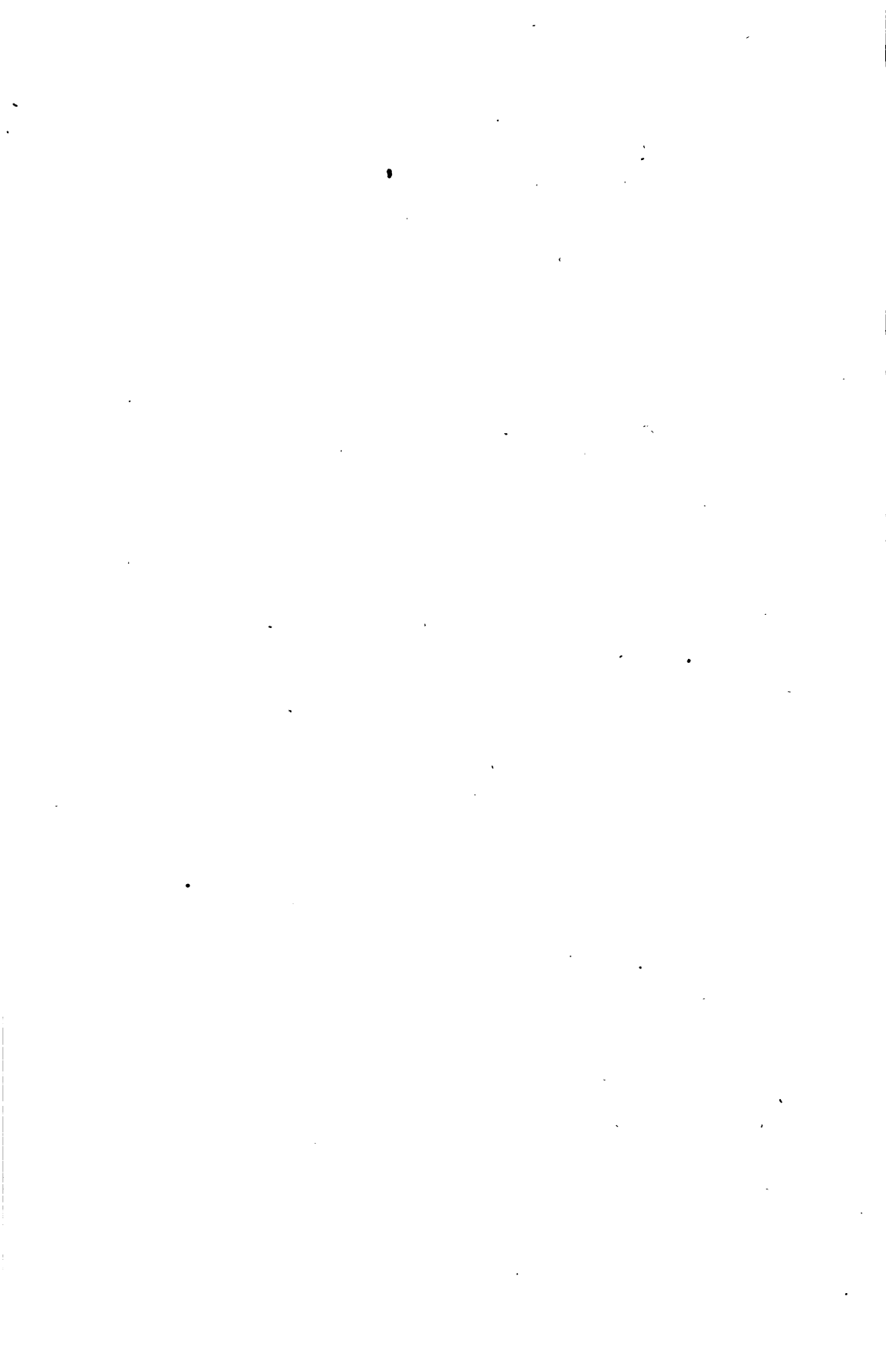
M. l'abbé Lesthevenon, vicaire à Lentilly (Rhône), reçu le 19 octobre 1880.

Membre correspondant.

M. Charles Guillaume, commis principal des contributions indirectes, à la Ricamarie, près Saint-Etienne, reçu le 28 août 1880.

Membre décédé.

M. Chardon (Alphonse), avocat, à Saint-Etienne, membre titulaire.



NOVEMBRE 1880 — FÉVRIER 1881

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 9)

I.

**Procès-verbal de l'assemblée générale
annuelle tenue à Montbrison le 9 décembre
1880.**

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. de la Batie, de Becdelièvre, Brassart, Chambre des notaires de l'arrondissement de Montbrison, Duguet, V. Durand, abbé Forestier, H. Forissier, Girardon, Gonnard, Huguet, Jeannez, abbé Laurent, de Luvigne, Maillon, de Meaux, du Mesnil, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, abbé Ollagnier, W. Poidebard, comte de Poncins, Récamier, abbé Relave, F. Rony, J. Rony, L. Rony, G. de Saint-Genest, abbé Socquet, Testenoire-Lafayette, abbé Trabucco, de Turge, de Vazelhes, abbé Vernay, abbé Versanne.

Exposé de la situation du personnel de la Société.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée les changements survenus dans le personnel de la Société depuis la dernière Assemblée générale.

La Société a eu la douleur de perdre deux de ses membres titulaires, MM. Claudius de Boissieu et Alphonse Chardon.

Quatre sociétaires ont donné leur démission : ce sont MM. L. Chaleyser, A. David, du Marais et V. Gay.

D'autre part, trente nouveaux membres sont venus prendre place dans les rangs de la Compagnie, savoir vingt-sept titulaires : MM. le vicomte de Becdelièvre, Boissel, Bruyère, Chaffanjon, André de Charpin-Feugerolles, Déchelette, Faure, Ferraton, Fillion, Forestier, Henry Forissier, le P. Gay, Gérard, Juthie, Laurent, Lentilhon, Lesthevenon, Magnin, Marnat, Neyron des Granges, Pugnet, Rousset, Roux, Simon, Socquet, Steyert, Trabucco; et trois correspondants : MM. du Marché, comte Francesco Galantino et Guilhaume.

M. Anatole de Barthélemy a passé de la classe des correspondants dans celle des titulaires.

Le nombre des sociétaires qui était, en décembre dernier, de 157 titulaires et 18 correspondants se trouve ainsi porté à 178 titulaires et 20 correspondants, total : 198.

Dix-huit compagnies savantes entretiennent des relations régulières d'échange avec la Société.

M. le Président constate avec bonheur l'accroissement continu du nombre des membres de la Compagnie, et il exprime la ferme confiance que le chiffre de deux cents sociétaires sera largement dépassé l'année prochaine.

Etat des Publications.

Depuis la dernière Assemblée générale, le tome V des Mémoires de la Société a été publié. L'impression du tome VI touche à sa fin : il aurait

déjà paru si la rédaction de la Table alphabétique n'avait été retardée par un accident grave qui n'a pas permis au secrétaire de la terminer aussi vite qu'il l'aurait désiré.

A ce volume sera joint le portrait héliographique de Marc-Antoine Gaiffier, prieur de Rosiers, qui n'avait pu être exécuté à temps pour être envoyé avec le volume précédent. Des épreuves de ce portrait sont mises sous les yeux de l'Assemblée. On peut les comparer à la peinture originale, qui est exposée dans la salle.

M. le Président dit qu'il croirait manquer à un devoir, s'il n'exprimait publiquement toute sa reconnaissance à MM. Théolier frères et à leur excellent prote, M. Pieaud, pour le soin et l'exactitude qu'ils apportent à l'impression des *Mémoires* de la Société.

Le *Bulletin* a paru et continuera de paraître régulièrement chaque trimestre. M. le Président constate le caractère spécial de cette publication, destinée à servir d'intermédiaire entre les membres de la Compagnie, à enregistrer les décisions du Conseil, les procès-verbaux des assemblées et réunions générales, et les mouvements survenus dans le personnel et la bibliothèque. Il lui semble nécessaire de rappeler à cette occasion que la Société n'accepte à aucun degré la solidarité des opinions particulières émises, soit verbalement dans ses réunions, soit par écrit dans ses *Mémoires* ou son *Bulletin*, à moins qu'elle ne se les soit appropriées par un vote formel. Il rappelle aussi qu'il a été décidé en principe que chaque numéro du *Bulletin* ne comprendrait pas d'ordinaire plus de deux feuilles d'impression, et que pour maintenir les procès-verbaux dans des limites raisonnables, le bureau,

conformément à la pratique de toutes les sociétés similaires, est obligé de se réserver la faculté de n'insérer que par extrait, ou même par analyse, les communications faites en séance.

Il est bien entendu que cette observation n'est pas applicable aux rapports présentés au nom des commissions nommées par la Société, lesquels seront publiés tels qu'ils auront été acceptés par ces commissions.

La révision générale du Catalogue, commencée par M. l'abbé Laurent, continuée par MM. les abbés Relave, Socquet et Versanne, est déjà assez avancée. Grâce au dévouement de ces laborieux collègues, il est permis d'espérer que l'on pourra bientôt commencer l'impression de ce Catalogue depuis si longtemps attendu.

Comptes et budgets.

M. le Président fait observer que l'exercice 1880 n'étant pas clos, les comptes de cet exercice seront plus utilement discutés dans une des premières réunions de l'année prochaine, et qu'ils seront alors réglés par l'établissement d'un budget additionnel.

Il donne la parole à M. le Trésorier pour présenter le compte-rendu, vérifié par le Conseil, de ses opérations sur le budget rectificatif de 1879 (Voir annexe numéro I).

Ce compte ne donne lieu à aucune observation : il est approuvé par l'Assemblée.

M. le Président soumet ensuite à l'Assemblée les projets de budgets ordinaire et extraordinaire, pour 1881, préparés par le Conseil d'administration : le premier comprenant les recettes et dépenses ordinaires propres à cet exercice, le second ayant pour

objet de régler le montant et l'emploi de l'excédant des exercices antérieurs.

- Un membre fait observer, à propos de l'article 4 des dépenses du budget ordinaire (frais de chauffage), que le thermostat placé dans la salle ne suffit pas à y maintenir en hiver une température convenable, et demande que des mesures soient prises pour y remédier.

Cette motion donne lieu à un échange d'observations, portant sur la convenance d'approprier une pièce du bâtiment-annexe de la Diana en salle de lecture pour l'hiver, ou d'installer dans la salle même un appareil calorifique plus puissant.

L'Assemblée renvoie l'étude de cette question au Conseil d'administration.

Elle décide que les sociétaires qui n'ont pas encore acquitté la cotisation de l'année courante 1880 ou qui auraient négligé de solder les annuités antérieures, seront invités à en faire parvenir le montant à M. le Trésorier avant le 1^{er} février 1881, date à laquelle celui-ci émettra des traites sur eux.

Elle vote ensuite, sans modification, les budgets ordinaire et extraordinaire de 1881 présentés par le Conseil. (Voir annexes II et III).

Suppression du Droit d'introge.

L'Assemblée générale, considérant que le droit d'introge de 10 fr. perçu sur les membres titulaires est d'un faible produit, qu'il donne lieu à des réclamations, et peut nuire dans une certaine mesure au recrutement de la Société, en vote la suppression, et décide que cette mesure aura un effet rétroactif pour tous les membres admis dans le courant de l'année 1880.

Dons de M. l'abbé Baché et de M. le comte Galantino.

M. Gonnard dépose sur le bureau un exemplaire du livre de M. l'abbé Baché sur l'*Abbaye de la Bénisson-Dieu*, offert à la Société par l'auteur.

M. le Président annonce que M. le comte Francesco Galantino, membre correspondant de la Diana, a aussi bien voulu disposer, pour la bibliothèque, d'un exemplaire du livre qu'il vient de faire paraître sous ce titre: *I conti del Forese ed i Gouffier de Boysi*.

Ce livre, fruit de recherches pleines de conscience et d'originalité, contient l'histoire du gouvernement des seigneurs foréziens de Soncino en Lombardie, la première fois au XIV^e siècle, sous Jean I^{er} comte de Forez, et la seconde au XVI^e, sous Artus et Claude Gouffier, seigneurs de Boisy. Il jette une vive lumière sur les rapports qui, à ces deux époques, ont existé entre le Forez et la Haute-Italie.

M. le comte Galantino, non content du service éminent rendu à notre histoire natale par la publication de son livre, a fait à la Compagnie cet honneur de dédier celui-ci *alla Società della Diana, in Montbrison, solerte investigatrice e custode della storia dei monumenti del Forese*.

Il est donné lecture d'une lettre du 7 courant, par laquelle cet aimable et savant confrère annonce la découverte récente, dans les archives d'Etat de Milan et dans celles de la basilique de Saint-Jean à Monza, de nouveaux documents sur les fiefs possédés en Lombardie par les Gouffier, et fait connaître son intention d'en faire l'objet d'un supplément à son livre.

L'Assemblée vote à l'unanimité des remerciements à M. l'abbé Baché et à M. le comte Galantino, et charge son bureau de leur en faire parvenir l'expression.

Excursion archéologique de 1881.

L'Assemblée désigne le château de Cousan comme but principal de l'excursion archéologique de 1881, et nomme MM. Brassart, Durand, abbé Peyron et de Turge membres de la Commission chargée d'en préparer le questionnaire et d'en régler les détails.

Fouilles de Moind.

L'Assemblée exprime le désir que la Commission spéciale par elle nommée reprenne l'étude des conditions auxquelles pourraient être continuées les fouilles de Moind.

*Question sur l'établissement présumé de barbares
Alains dans les environs de Roanne.*

M. Auguste Boullier adresse la communication suivante :

« Les Alains, qui sont considérés comme appartenant à la race Slave et qui habitaient primitivement au nord du Caucase, franchirent le Rhin, dans les premières années du V^e siècle, à la suite des Vandales et allèrent, comme ces derniers, s'établir au-delà des Pyrénées. Cependant un certain nombre d'entre eux s'arrêtèrent en route *et se fixèrent aux environs de Roanne.*

« Cet établissement des Alains dans le Roannais ne mériterait-il pas une étude spéciale de la part des membres de la Diana qui se sont plus particulièrement occupés de nos origines ? » (1)

(1) Voyez Lagneau : *Des Alains, des Theiphales, des Agathyrses et de quelques autres peuplades Sarmates ou Slaves dans les Gaules*, dans la *Revue d'Anthropologie*, t. VI, 1877, n° 1, sujet déjà traité par le même auteur dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, t. II, pp. 363-366, mai 1861.

Documents communiqués par M. l'abbé Vial.

Le secrétaire, au nom de M. l'abbé Vial, archiprêtre de Saint-Georges-en-Couzan, qui n'a pu se rendre à la séance, donne communication des pièces suivantes, qui font partie d'un lot de papiers de famille récemment découverts dans une cachette où ils paraissent être restés depuis le XVI^e siècle :

28 janvier 1379 (n. st.).

Le Juge de Forez accorde à Jean du Mazel l'autorisation de se remarier avant l'expiration du deuil de sa première femme.

« Matheus de Marcilliaco, licenciatus in decretis, decanus Montisbrisonis, Judex Forensis, notum facimus universis presentes inspecturis quod hodie ad nos venit Johannes de Masello, parrochie Sancti Georgii supra Cosans, supplicacione premissa ut eidem volentis (*sic*) ad secunda vota convolare licenciam concedi dignaremur convolandi: dubitans ne si infra tempus luctus convolet, legatum sibi factum per Garitam de Crusolles ejus uxorem quondam perdat. Nos, predictis actentis, actento eciam quod frustra (*sic*) precibus impetratur, quod jure communi conceditur, indulgemus dicto Johanni ut audacter nubat in Domino, ex quo continere non vult, impune; volumusque in quantum possumus, ut hujusmodi convolacio dicto Johanni quoad dictum legatum non noceat. Datum die veneris ante festum Purificacionis Beate Marie Virginis, anno Domini millesimo CCC^o septuagesimo octavo.

Per dominum Judicem concessum.

PH. PODII. »

(Parchemin. — Débris du sceau de la cour de Forez, en cire verte sur simple queue).

19 octobre 1463.

Indulgences accordées à Jean du Mazel et Mariette sa femme, bienfaiteurs de l'hôpital des Quinze-Vingts, à Paris.

« Noverint universi quod nos Guillermus Champion, magister et administrator domus seu hospitalis quindecim XXⁱⁱ pauperum cecorum Parisius a sancto Ludovico olim Francorum rege fundati,

notum facimus quod sanctissimus in Xpo pater et dominus noster, dominus Pius divina providentia Papa secundus et modernus, concessit omnibus Xpi fidelibus qui de bonis suis dederint seu transmiserint ad sustentamen dicti hospitalis, quod possint eligere confessorem ydoneum et discretum in vita sua, qui de omnibus peccatis suis que sibi confessus fuerit eum vel eam absolvere valeat, voto inhito castitatis et religionis dumtaxat exceptis, et in mortis articulo plenam remissionem omnium peccatorum suorum, sicut in licteris apostolicis continetur. Hinc est quod devotus in Xpo Johannes du Mazel et ejus uxor, qui de bonis suis juxta indultum apostolicum dedit et contribuit, ideo merito dictis indulgentiis gaudere debet. In cujus rei testimonium, sigillum dicti hospitalis has presentes licteras (*sic*) duximus apponendum. Datum die XIX^a mensis octobris, anno Domini M^o CCCC^o LX tercio.

FORMA absolucionis in vita et in morte.
Misereatur tui, etc. Dominus noster, etc.

Et ego, auctoritate apostolica in hac parte mihi commissa et tibi concessa, ego te absolvo ab omnibus peccatis tuis corde contrictis et ore mihi confessis ac eciam de oblitis, dandoque tibi plenam remissionem omnium peccatorum et restituo te illi statui gracie in quibus, (*sic*) eras quando fuisti baptizatus, in quantum claves sancte matris Ecclesie se extendunt. In nomine Patris, etc».

Au dos : « Lictera absolucionis pro Johanne du Mazel, et pro Marieta ejus uxore cum i.... (mot presque effacé) sua ». — Dessin à la plume représentant une croix patée, au pied de laquelle sont liées deux clefs en sautoir.

(Parchemin, scellé d'un sceau orbiculaire en cire jaune doublée de papier, sur double queue en parchemin. Au centre, une grande fleur de lis florencée : il ne reste que des traces peu lisibles de la légende en minuscules gothiques).

7 octobre 1492.

Antoine Gros, sergent de Forez, place les biens de Jean du Masel sous la sauvegarde du duc de Bourbon, comte de Forez.

« Noverint universi quod anno Domini millesimo III^o nonagesimo secundo, et die septima mensis

octobris, retulit michi notario subscripto Anthonius Grossi, serviens Forensis, se predictis die et anno, virtuteque, pretextu et auctoritate quarumdam licterarum salvewardie domini nostri ducis Bourbonensis, Forensis comitis, in quibus licteris est principaliter et existit nominatus Johannes du Masel, parrochie Sancti Georgii supra Cosanum, et ad ipsius requestam, pasuisse et erexisse unum brandonem predicti domini nostri ducis in quadam terra ipsius impetrantis appellata en *Saigny Mura*, juxta plateam communem ipsius loci ex sero et traversia, et pratum Mathei Chavana et Georgii Mechin ex borea, et terram Johannis Fargy ex oriente, cum suis aliis confinibus; et ipsas salvewardie licteras ac appositionem dicti brandonis publicasse et notifficasse et inthimasse Georgio doz Chafal, Catherine relicte quondam defuncti Claudii doz Chafal, Simoni Rafin, Johanni Guilhoment, Johanni Fargy, Georgio Mechin, in eorum propriis personis, Matheo Chavanna in ejus domicillio, et persona sue uxoris; ipsisque supra nominatis loquendo, inhibuisse et deffendisse ex parte domini nostri ducis, comitis Forensis, ne ipsi per se nec suos familiares, domesticos, aut personas interpositas, in supradicta terra, nec non in omnibus suis aliis possessionibus quibuscumque, et ubicumque sint et situentur, intrare seu exire, eques, pedes, cum curru nec bobus, vachis, tam ligatis quam non ligatis, pastorgiare, meatus nec passagia facere, quoquo tempore (1) et non alias, exceptis dumtaxat passagia assueta et licita, ad penam viginti quinque librarum et salvewardie infracte, et omni alia majori pena que erga dictum dominum nostrum ducem et nos incurrere possent contrarium agendo: ut idem serviens fecisse et egisse retulit michi notario subsignato.

MEPERII ».

Au dos : « Relacio Johannis du Mazel ».

(*Papier*)

(1) Ces deux mots sont en renvoi, et remplacent ceux-ci, biffés dans le corps de l'acte : *Exceptis tempore* (suppléez *non*) *deffencibili*. Il semble que la rature eût dû s'étendre aux mots, *et non alias*.

Le secrétaire fait remarquer l'intérêt que présentent ces documents au point de vue des mœurs et des institutions locales. Le premier témoigne de l'existence ancienne d'une coutume privant le veuf qui convolait en secondes noces avant l'expiration de son deuil, des legs à lui faits par le conjoint prédécédé, puisque dans l'espèce, l'impétrant se croit obligé d'obtenir une autorisation expresse de se remarier; mais les considérants dont le juge fait précéder sa décision prouvent aussi que cette coutume tombait en désuétude au XIV^e siècle. La seconde pièce est un curieux spécimen de concession d'indulgences et montre le prix qu'y attachaient nos pères. La troisième fait voir quelles solennités accompagnaient l'exécution des lettres de sauvegarde obtenues par un particulier.

*Lettre inédite du conseiller Moissonnier
sur Saint-Bonnet-le-Château et Usson.*

M. Testenoire-Lafayette a découvert une copie ancienne et le secrétaire donne lecture d'une lettre inédite sur les antiquités de Saint-Bonnet-le-Château et d'Usson, adressée, dans la première moitié du siècle dernier, par M. Moissonnier, conseiller au bailliage du Chauffour, à l'abbé Peyrrichon, prévôt de Saint-Salvador en Limousin.

Cette lettre, ou plutôt ce mémoire, sera inséré dans le *Recueil* publié par la Société. En vue de cette publication, le secrétaire soumet à la Compagnie les questions suivantes :

1^o Quels renseignements biographiques possède-t-on sur le conseiller Moissonnier? Par qui sa famille est-elle actuellement représentée? Que sont devenus les manuscrits qu'il a pu laisser?

2° Que sait-on de l'abbé Peyrrichon, son correspondant ? était-il d'origine forézienne (1) ?

3° Peut-on indiquer sur quoi se fonde l'opinion que Saint-Bonnet-le Château s'est primitivement appelé *Castrum Vari* ?

4° Quelles antiquités gallo-romaines ont été trouvées à Saint-Bonnet ? Des matériaux antiques auraient-ils été notamment mis en œuvre dans la construction du couvent des Ursulines ?

5° Reste-t-il quelque souvenir de la coutume ancienne observée par les habitants de se réunir, le soir du jour de Pâques, sur le Mont Mil, et d'y porter chacun une pierre ?

6° Quels usages populaires se rattachaient à la fête de Saint Martin et à celle des Saints Innocents ?

7° Quelles sont les antiquités découvertes à diverses époques à Usson, ou qu'on y voit encore aujourd'hui ? Qu'est devenue la colonne milliaire signalée par la Mure et encore existante en 1818, au témoignage de Duplessy (*Essai statistique sur le département de la Loire*, p. 196) ? Peut-on produire des copies anciennes de l'inscription qu'elle portait ? Existe-t-il d'autres colonnes du même genre dans les environs ?

8° Subsiste-t-il des vestiges de l'ancienne enceinte d'Usson, plus vaste que celle construite au XIV^e siècle ?

(1) On lit dans l'*Armorial général du Forez*, de feu M. Gras : « MOYSSONNIER. Le Sauzey, le Vernet, à Saint-Bonnet-le-Château, XVII^e s. *De sinople à trois gerbes d'or* (Armorial de la généralité de Lyon), alias *d'azur semé d'épis d'or*. — PERRICHON. En Jarez (rôle 1760) et à Lyon ; originaires de Saint-Bonnet-le-Château ? *Écartelé d'or et vairé d'or et d'azur, à la bordure composée d'argent et de gueules*. Cachet de 1742. L'échevin de Lyon portait écartelé en sautoir. » — Ces indications peuvent servir à résoudre les questions posées ici.

M. l'abbé Vernay, répondant à l'une des questions qui viennent d'être posées, donne d'intéressants détails sur les antiquités d'Usson, et en particulier sur une statue équestre décrite par le conseiller Moissonnier et qui se voit toujours dans cette ville.

*Liste de mémoires anciens
sur l'histoire et l'archéologie signalés aux recherches
des membres de la Société.*

M. Testenoire a découvert, jointe à la copie de la lettre du conseiller Moissonnier, et écrite de la même main, la liste suivante de mémoires anciens sur l'histoire et l'archéologie :

« 1. Sur les bœufs que l'on voit ordinairement au revers des médailles des colonies.

« 2. Changements journaliers observés sur la surface du territoire des environs de Saint-Bonnet.

« 3. Preuve certaine que les bailliages de Bourg-Argental, du Chauffour et de Saint-Ferréol n'ont jamais été de celui de Montbrison.

« 4. Erreur de Baronius sur la première puissance tribunitienne de Marc-Aurèle prouvée par les médailles. Utilité de celles des Antonins pour fixer sûrement et annuellement les principales actions de ces empereurs.

« 5. Sur une médaille de Marseille ayant à l'antique la tête de Diane.

« 6. Quelques remarques critiques sur l'histoire de Forez, principalement sur les tables chronologiques des baillis, juges et lieutenants généraux.

« 7. L'origine des armoiries portée tout au moins soixante ans avant le règne de Louis-le-Jeune.

« 8. Sur une médaille de Constantin-le-Grand qui semble prouver sa descendance de Claude-le-Gothique et non de Crispe.

« 9. Les privilèges de la ville de Saint-Bonnet accordés, environ au milieu du XIII^e siècle, par Robert, vicomte de cette ville et le dernier mâle de sa famille.

• L'article est assez curieux par le langage bizarre de la charte et de la confirmation par Robert Dalmais, vicomte de Chalon-sur-Saône, gendre dudit Robert.

« Au dos et d'une autre main est écrit : *Pour M. Pélissier, 7 septembre 1764* ».

Le secrétaire dit que rien *à priori* ne permet de regarder ces mémoires comme l'œuvre du conseiller Moissonnier. Il en est un, celui coté sous le numéro 6, que tout porte à reconnaître dans les *Notes critiques sur les tables chronologiques des baillis, juges et lieutenants généraux du Forez*, publiées par M. Gras dans la *Revue Forézienne* (tome IV pages 1 et suivantes) et par lui attribuées à Christophe Boyer, curé de Saint-Bonnet-le-Château. Cette attribution a été contestée ; mais ce que dit l'auteur (quel qu'il soit), de son projet d'écrire une brochure sur l'indépendance primitive des ressorts de Bourg-Argental, du Chauffour et de Saint-Ferréol, à l'égard du bailliage de Forez (*ibidem*, pages 6 et 8), permet de supposer que le document coté n° 3 est aussi de lui.

L'article 9, qui est une confirmation par Robert Damas de la charte des franchises de Saint-Bonnet, fournirait, si nous le possédions, un terme précieux de comparaison pour établir le texte définitif de cette charte.

Il est bien à désirer que ces documents puissent être retrouvés : c'est une recherche qui est digne de fixer l'attention des membres de la Société,

Les faïences de Roanne.

M. Révérend du Mesnil donne lecture du travail suivant :

LA FABRIQUE DE FAIENCES DE ROANNE.

« Le XVI^e siècle fut pour la ville de Lyon une ère merveilleuse de prospérité, grâce à l'impulsion que donnèrent à l'industrie les Gênois, les Florentins, Lucquois, Vénitiens et Allemands qui s'y établirent sous le patronage des rois de France : une des branches les plus fructueuses fut la fabrication des draps d'or et de soie. Thomas Gadagne, un riche banquier, dont les successeurs devaient devenir foréziens, y acquit tout particulièrement une fortune colossale ; le bon Allemand, Jean Kléberg, dut également à son haut degré d'intelligence commerciale, une situation des plus fortunées ; tous deux et quelques autres qui réussirent de même, firent de leurs biens le plus bel usage. Ces grands rois de la finance appelèrent à eux les meilleurs artistes de leur nation et surtout d'habiles dessinateurs, qui assurèrent, à l'industrie lyonnaise de la soie, une supériorité qu'elle a toujours conservée depuis. Il eût été anormal qu'avec eux, au milieu de ces colonies d'étrangers qui se maintinrent si florissantes, ne se fussent pas trouvés, pour l'ornementation des vases ou des services de table, quelques uns de ces ouvriers céramistes, qui, par les perfectionnements donnés aux majoliques, ont placé l'Italie à la tête des industries européennes. M. Monfalcon, dans son *Histoire de la ville de Lyon*, I, p. 599, constate le fait en ces quelques mots : « Des cuivriers génois importèrent l'art de la poterie fine encore ignoré ». On n'en eût guère su davantage, si M. le comte de la Ferrière-Percy n'avait, en 1852, découvert, aux archives de

la Bibliothèque nationale (Fonds Dupuy n° 537, f° 90), une charte d'Henri II, roi de France, octroyée à Jullien Gambyn et à Domenge Tardésyr, natifs de la ville de Faenza en Italie, qui avaient remontré au roy qu'ils avaient « cognoissance et expérience de faire de la vaisselle de terre *façon de Venise* ».

M. Brongniart, *Traité des Arts Céramiques*, II, p. 41, nous apprend que ces pièces sont « des plats d'une ténuité et d'une légèreté remarquables, couverts d'un émail blanc bleuâtre très glacé. Le bord de ces plats est orné de gros rinceaux de fleurs en relief arrondis, et, comme tous les reliefs sur métaux, produits par l'opération qu'on appelle repoussé. C'est une faïence particulière par la réunion de ces différentes qualités. Ces plats sont signés, au dessous, d'une ancre ».

Jullien Gambyn (1) ajoutait, dans la requête qui motiva les lettres patentes que nous avons citées, qu'il avait déjà pratiqué son art à Lyon « soubz Jehan Francisque de Pesaro, tenant botique en icelle ville ».

Pesaro, qui s'était enrichi dans cet art grâce au monopole qu'il tenait de la faveur royale, répliqua « qu'il a fait le dict traficq vingt ans ou plus », ajoutant même que l'invention lui en appartenait.

Le résultat fut l'abolition du monopole, la permission aux réclamants d'exercer le métier de « potier et de dresser train, œuvres et autres choses nécessaires selon et ainsi que bon leur sem-

(1) Il est remarquable qu'à la même époque, on signale à Nevers un *pothier*, probablement père de notre Jullien, Scipion Gambyn (28 avril 1592), qu'on regarde comme le premier importateur à Nevers de cette belle faïence que perfectionnèrent si heureusement les trois générations des Conrade.

blera, ayant la même liberté et faculté que les autres artisans de la ville. » De nouveaux ateliers se formèrent : une délibération consulaire, du 23 février 1555 (BB. 621, f° 133-134), constate qu'en cette année *un marchand genevoys* (génois), du nom de Sébastien Griffio (1), y avait une autre fabrique « d'ouvrages et de vaisselles de terre ».

Cette double découverte constatée par M. de la Ferrière, dans son intéressante brochure intitulée *Une fabrique de Faïences à Lyon sous Henri II*, a depuis lors spécialement appelé l'attention des curieux sur certaines pièces, difficiles à classer, qu'on appelle *Faïences Lyonnaises* : nous-mêmes, avons, plus d'une fois, entendu les antiquaires de Lyon qualifier de ce nom certaines pièces communes que la qualité médiocre des émaux ne permettait pas d'attribuer à Nevers ou à Moustiers.

Il existait cependant, dans notre province, d'autres ateliers dans une ville forézienne où la nature du sol fournissait plus spécialement une meilleure terre à poterie : le souvenir en était à peu près effacé de nos jours, lorsque des découvertes récentes, faites à Boisy et à Roanne, de fours avec des outils de fabrication, prouvèrent que, sous la protection de la grande famille des Gouffier, s'étaient

(1) Les rapports constants, qui s'établirent entre ces trois centres de fabrication Lyon, Roanne et Nevers, sont attestés par ce fait, que, dès 1585, on trouve sur les registres paroissiaux de Roanne, par exemple, les noms de Griffio, de Tardésyr, de Gambyn, et plus tard, des Conrade : *qu'en ne s'étonne donc plus, si le lieu exact de la fabrication de certaines pièces est difficile à préciser*. C'est ainsi que les Borne, potiers de Nevers, étaient à Rouen en 1666, qu'ils cessaient d'exercer à Nevers en 1740, et revenaient de nouveau à Rouen où on les trouve encore en 1775.

établis là des potiers du plus grand mérite : c'était comme un jour nouveau qui éclairait les origines obscures des célèbres poteries incrustées dites d'*Oiron*, dont les pièces, aujourd'hui si rares, atteignent des prix quasi fabuleux.

Cette heureuse trouvaille fut pour un de nos plus érudits collègues, M. le docteur Noël, toute une révélation : il savait que des pièces d'un véritable mérite portaient, avec des noms d'ouvriers, celui de *Roanne*. Il se mit avec ardeur à la recherche des échantillons de l'espèce, même de ces faïences communes, comme nous en avons nous-même tant rencontré dans les vaisseliers de campagne du Forez, reconnaissables à un émail particulier qu'on attribuait souvent aux ateliers de Nevers, ou à un insecte que nous appellerons, si on nous le permet, *le Cousin Roannais* ; à force de soins, de savoir et d'énergie, il est arrivé à un résultat qui surprend au premier abord, mais qu'on est bientôt forcé d'avouer lorsqu'on parcourt l'historique si complet qu'il a écrit sur la *Fabrique de Roanne*. Quoique notre compétence soit bien faible en cette matière, mais en considération peut-être de ce que nous comptons, dans notre famille, un " marchand grossier et bourgeois de cette bonne ville de Paris " qui reçut, le 21 avril 1664, de très curieuses lettres patentes « pour fabriquer et contrefaire la porcelaine dite des Indes », le docteur Noël nous a communiqué son manuscrit que nous tenons, dès à présent, à signaler aux antiquaires. »

M. Révérend du Mesnil complète cet intéressant exposé en donnant connaissance à l'Assemblée d'un fort curieux *Tableau analytique de l'histoire des faïences Roannaises et Foréziennes*, extrait du travail inédit de M. le docteur Noël : il exprime

enfin le vœu que cette remarquable étude soit bientôt livrée à la publicité (1).

Petit cartulaire de l'église de Saint-Marcel d'Urfé.

M. E. Récamier fait connaître à l'Assemblée qu'il possède un registre dans lequel un curé de Saint-Marcel d'Urfé a transcrit, vers le milieu du XVI^e siècle, un certain nombre de titres intéressant son église, dont plusieurs fondations émanant de personnages notables. — Il sera heureux de communiquer ce manuscrit aux travailleurs qui auraient à faire des recherches sur cette paroisse.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
Vincent DURAND.

Le Président,
L. DE PONCINS.

ANNEXE N° I.

Compte des recettes et dépenses effectuées en vertu du budget rectificatif de 1879.

Recettes.

	recettes prévues au budget rectificatif	recettes après véri- fication	recettes effectives	restes à recouvrer
1. Excédant de recettes au 1 ^{er} décembre 1879.	2320 05	2320 05	2320 05	» »
2. Reste à recouvrer sur cotisations de 1876.	30 »	30 »	30 »	» »
3. id. 1877	315 »	280 »	220 »	60 »
4. id. 1878	3680 »	3755 »	3520 »	235 »
5. id. 1879	3970 »	4425 »	690 »	3735 »
6. Subvention de la ville pour 1879.	200 »	200 »	» »	200 »
« Intérêts de fonds en dépôt [au 31 décembre 1879]	» »	41 05	41 05	» »
Total des recettes.	10515 05	11051 10	6821 10	4230 »

(1) Nous croyons savoir que ce vœu est en voie d'être réalisé, et que la publication du beau travail de M. le docteur Noël viendra prochainement répondre à l'attente des artistes et des érudits, (*Note de la Rédaction.*)

Dépenses.

	dépenses prévues au budget rec- tificatif	dépenses effectuées	excédant des dép. ef- fectuées sur les dépenses prévues.	crédits an- nulés faute d'emploi
1. Chauffage	47 20	20 35	» »	26 85
2. Impression des <i>Mé- moires</i> de la So- ciété	4000 »	2443 75	» »	1556 25
3. id. du <i>Bulletin</i>	500 »	487 »	» »	13 »
4. Achat de livres et abonnements	1211 50	135 »	» »	1076 50
5. Catalogue	800 »	» »	» »	800 »
6. Reliures	1000 »	595 80	» »	404 20
7. Frais d'études et de fouilles	500 »	384 10	» »	115 90
8. Photographies de monuments his- toriques	200 »	» »	» »	200 »
9. Etablissement d'une communication avec le bâtiment annexe	1200 »	» »	» »	1200 »
10. Jetons de présence.	950 »	695 15	» »	254 85
11. Réparations de la salle et du loge- ment du con- cierge.	106 35	340 »	233 65	» »
« Dépenses impré- vues	» »	131 85	131 85	» »
« Frais d'encaissement	» »	53 05	53 05	» »
Total des dépenses .	10515 05	5286 05	418 55	5647 55

Balance.

Recettes.	6821 10
Dépenses	5286 05
Excédant de recettes. . . .	1535 05

ANNEXE N° II.

Budget ordinaire de 1881.

Recettes.

1. Subvention de la ville.	200 »
2. id. de l'Etat	300 »
A reporter.	500 »

Report	500 »
3. Vente de publications éditées par la Société	10 »
4. Cotisations à 30 fr.	3900 »
5. id. à 15 fr.	900 »
6. Intérêts de fonds en dépôt.	10 »
Total.	5320 »

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire	800 »
2. Frais de bureau	200 »
3. Entretien de la salle	250 »
4. Chauffage.	100 »
5. Indemnité au concierge	100 »
6. Impression des <i>Mémoires</i> et du <i>Bulle-</i> <i>tin</i> de la Société.	3000 »
7. Achat de livres et abonnements	500 »
8. Reliures	150 »
9. Frais d'encaissement	100 »
10. Dépenses imprévues.	120 »
Total.	5320 »

ANNEXE N° III.

Budget extraordinaire de 1881.

Recettes.

1. Excédant de recettes sur le budget rec- tificatif de 1879 réglé ci-dessus.	1535 05
2. Restes à recouvrer sur coti- sations de 1877.	60 »
id. de 1878.	235 »
id. de 1879.	3735 »
3. Id. sur la subvention de la ville	200 »
Total	5765 05

Dépenses.

1. Réparations à la salle, ouverture d'une porte de communication	1200 »
2. Catalogue	800 »
3. Photographies de monuments historiques	200 »
4. Jetons de présence.	300 »
5. Reliures	500 »
6. Frais d'études et de fouilles.	200 »
Total.	3200 »

Balance.

Recettes.	5765 05
Dépenses	3200 »
Excédant de recettes.	2565 05

II.

Mouvement de la bibliothèque.

Dons.

Ont été offerts par MM :

Allmer: *Revue épigraphique du Midi de la France.*
N° II, octobre à décembre 1880. Vienne, Savigné,
1880, in-8°.

Baché (l'abbé), son livre: *L'Abbaye de la Bénis-
son-Dieu, fondée par Saint Bernard en 1138,
restaurée et transformée par Madame de Nérestang
en 1612. Récit, description, gravures et plan.*
Lyon, Auguste Brun, 1880, in-8°.

Durand Vincent et A. Vachez, leur mémoire :
*Étude archéologique et historique sur le Prieuré
de Rosiers.* Saint-Etienne, Théolier frères, 1880, in-8°.

Galantino (le comte Francesco), son ouvrage :

I conti del Forese ed i Gouffler de Bois. Milano, tip. Bernardoni di C. Rebeschini e C., 1880, in 8° carré.

Guillemot (Antoine), au nom de M. Charles Tournilhac, négociant à Thiers : Charte de franchises accordée par Louis de Thiers, chevalier, aux habitants de Villore, le 18 des Calendes de septembre (15 août) 1312, intitulée au nom de Girard de *Rumano*, juge de Forez ; avec sceau en plomb du comte Jean 1^{er} suspendu à la marge latérale gauche. — Parchemin, originairement de deux membranes, dont la dernière est perdue.

Nesme (l'abbé), curé de Saint-Martin-la Sauveté, son opuscule : *M. l'abbé Martinière, curé de Saint-Martin-la-Sauveté*. Lyon, imprimerie Catholique, s. d. 1880, in-8°.

Le ministère de l'Instruction publique : Guilhermy (F. de) : *Inscriptions de la France du V^e siècle au XVIII^e. Ancien diocèse de Paris*. T. II, III et IV. Paris, imprimerie Nationale, 1875-1879, in-4°.

— *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. Chéruel*. T. II, Paris, imprimerie Nationale, 1879, in-4°.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique. Décembre 1880.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Janvier 1881.

Revue du Lyonnais. Décembre 1880.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Pugnet, vicaire à Saint-Haon-le-Châtel, reçu le 9 décembre 1880.

M. l'abbé Basson (Jean), vicaire à Saint-Martin-la-Sauveté, reçu le 19 décembre 1880.

M. Allmer (Auguste), membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai de la Vitriolerie, 47, Lyon, reçu le 26 décembre 1880.

M. du Coignet des Gouttes (Paul), à Saint-Martin-l'Estra, reçu le 31 janvier 1881.

Membre correspondant.

M. Dubourg (Jean), receveur des contributions indirectes, à la Ricamarie (Loire), reçu le 31 janvier 1881, membre correspondant.

Membre démissionnaire.

M. Chalayer (Louis), à Firminy, membre titulaire.

Errata. — Page 257. *Le jeu des Marelles.* Ajoutez : M. Vincent Durand fait la communication suivante.

Page 263. — La description du sceau de la cour de Mallevall doit être modifiée ainsi : Ecu chargé d'un dauphin, au lambel de trois pendants brochant. Légende S' . CVRIE . MALEVALL' . — L'étoile indiquée à senestre n'existe pas.

Page 275. Τρωγλη, lisez τρωγλη. — Page 277. Ευρη, lisez Ευρο ; πιαλογοι, lisez πιασγοι. — Page 280. Σηκοσιανος, lisez Σηκοσιανος ; Σηκοξ, lisez Σηκος ; ιανος, lisez ιανος. — Page 283. Κοργος, lisez Γοργος ; Ειδωξ, lisez Ειδος ; Κοροξ, lisez Κοιρος.

FÉVRIER - MAI 1881

BULLETIN DE LA DIANA

(N° 10)

I.

Procès-verbal de la réunion du 23 février 1881

PRÉSIDENT. DE M. LE COMTE DE PONCINS,
PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Brassart, comte de Charpin-Feugerolles, Durand, Gérard, Huguet, de la Bastie, abbé Langlois, J. Le Conte, des Périchons, Philip-Thiollière, P. de Quirielle, abbé Relave, J. Rony, L. Rony, abbé Socquet, Testenoire-Lafayette.

M. Jeannez, indisposé, a écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Publications de la Société.

M. le Président dit que le VI^e volume des *Mémoires* de la Société vient d'être distribué, et demande s'il donne lieu à quelque observation.

M. de la Bastie rend hommage à l'élégance et à la parfaite exécution de ce volume, mais il exprime le regret que, selon une mode qui tend à prévaloir en typographie, il soit imprimé à l'encre pâle. L'encre noire lui paraîtrait préférable, comme imposant moins de fatigue aux yeux.

M. Eleuthère Brassart répond que la préférence donnée par les typographes à l'encre pâle, pour les éditions soignées, tient à la fluidité plus grande de cette encre qui permet de donner à l'impression, et particulièrement aux vignettes, une netteté et une délicatesse qu'on ne pourrait obtenir par l'emploi de l'encre noire.

Souscription pour le rachat de l'autel de la Bâtie.

M. le Président annonce que la souscription, ouverte, sous les auspices de la Société, pour le rachat de l'autel de la Bâtie a produit 4.260 francs et donne la parole à M. le comte de Charpin-Feu-gerolles, pour exposer le résultat des négociations qu'il a été chargé d'entamer avec le détenteur actuel, M. Derriaz, marchand d'objets d'art à Lyon.

M. le comte de Charpin dit qu'il lui a été demandé 12.000 francs ; qu'il a fait offre, conformément à ses instructions, d'une somme de 6.000 fr., savoir 4.260 fr., produit de la souscription, et 1.740 fr. dont le Conseil de la Diana aurait proposé le vote à l'Assemblée générale. Cette offre ayant été repoussée par M. Derriaz, il a été entendu que les deux parties demeuraient libres de tout engagement.

M. le Président estime qu'il y a lieu de porter immédiatement ce résultat à la connaissance des souscripteurs, en les priant néanmoins de vouloir bien maintenir pendant quelque temps encore leur souscription, pour l'éventualité où le détenteur consentirait à modérer ses prétentions.

Cette proposition est adoptée.

Maintien de l'église de la Bénisson-Dieu au nombre des monuments historiques.

M. le Président rappelle que M. Jeannez, dont le zèle pour la conservation des monuments du Fo-

rez a été couronné, à Charlieu et Ambierle, par de si heureux résultats, avait été chargé par la Société de suivre en son nom un projet de restauration de l'ancienne abbatale de la Bénisson-Dieu. Ce projet était sur le point d'aboutir, quand la Commission des monuments historiques a été saisie d'une proposition de déclasser l'édifice.

Des démarches actives, auxquelles le Conseil général a bien voulu prêter l'autorité d'un vote fortement motivé, ont été faites pour conjurer l'adoption d'une mesure aussi fâcheuse. Il est permis d'espérer que ces réclamations seront entendues : il a été sursis au déclassement proposé ; mais la Commission réclame l'envoi de photographies qui lui permettent de mieux apprécier le mérite et l'intérêt du monument.

Il existe un magnifique plan de la Bénisson-Dieu dressé par M. Magnien, architecte. Il sera communiqué au ministère, et la Société décide qu'elle fera les frais des photographies qui doivent l'accompagner.

Communication à établir entre la salle de la Diana et le bâtiment annexe. — Création d'un musée lapidaire et d'antiques.

M. le Président expose que par suite de l'installation de la Bibliothèque municipale dans le bâtiment annexe de la Diana, le moment semble venu d'établir une communication directe entre les deux immeubles ; et l'Assemblée exprime le vœu que le Conseil d'administration veuille bien s'entendre sur ce point avec la Ville.

La Société verrait avec satisfaction que les travaux à exécuter soient conçus de manière à permettre l'établissement, dans le bâtiment annexe, d'un musée lapidaire et d'antiques. Cette création

serait d'une extrême utilité, au double point de vue de l'avancement des études relatives à la province et de la conservation d'une foule d'objets précieux pour l'histoire, qui périssent ou sont dispersés, faute d'un local convenable prêt à les recevoir.

Offre, par M. Philip-Thiollière, des antiquités recueillies dans les fouilles d'Essalois, commune de Chambles.

M. Philip-Thiollière dit que s'il est donné suite au projet d'établissement d'un musée d'antiques, il sera heureux d'offrir à la Société, pour y être placée, la collection d'objets, la plupart gaulois, provenant des fouilles qu'il a fait exécuter sur la montagne d'Essalois, commune de Chambles. Il entre à cette occasion dans d'intéressants détails sur ce territoire, où déjà les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-de-Grâces et leurs élèves auraient trouvé jadis de nombreuses antiquités.

La Société exprime à M. Philip-Thiollière sa plus vive reconnaissance pour l'offre généreuse qu'il veut bien lui faire.

Colonne itinéraire de Saint-Martin-la-Sauveté.

M. Vincent Durand a le regret d'annoncer que le tronçon anépigraphe de colonne itinéraire, dont il avait annoncé la découverte dans un contrefort de l'ancienne église de Saint-Martin-la-Sauveté (1), n'existe plus. Malgré les recommandations les plus formelles de l'architecte et de M. le curé, les ouvriers employés à la construction de la nouvelle église l'ont débité en moellons, pendant une absence momentanée du surveillant des travaux.

(1) Voyez plus haut, p. 144.

Colonne itinéraire de Balbigny.

M. Testenoire-Lafayette entretient l'Assemblée d'une colonne itinéraire que l'on voit à Balbigny, et qui n'a pas été publiée jusqu'à présent.

Cette colonne est dressée sur le bord de la route nationale de Feurs à Roanne, au coin d'une maison faisant l'angle du passage qui conduit de la route à l'église.

Malheureusement, elle est très fruste.

M. Vincent Durand dit qu'il a vu avec M. Chave, rondier la borne dont il s'agit. Elle est en granit assez grossier, qui ne lui a pas semblé sans analogie avec celui employé pour les colonnes itinéraires de Feurs, et se compose d'un cylindre de 0^m 58 de diamètre, surmontant une partie carrée destinée à être enfoncée dans le sol. La partie cylindrique a été tronquée, et de plus elle a subi une grave mutilation qui a fait disparaître le parement primitif sur la moitié de la circonférence.

M. Vincent Durand n'a pu distinguer de caractères sur la partie intacte : toutefois le jour étant assez peu favorable quand il l'a examinée, il n'oserait affirmer d'une manière absolue qu'elle ne garde aucune trace d'inscription.

Mais fût-elle décidément anépigraphe, cette borne n'en présenterait pas moins un grand intérêt géographique. En effet il paraît qu'elle occupe encore, à peu de chose près, le lieu où elle a été relevée, il y a un certain nombre d'années. Or de ce point à Feurs il y a, par la vieille route, très sensiblement 4 lieues gauloises de 2.222 mètres l'une : ce qui tend à prouver qu'elle était tombée à la place même qu'elle occupait dans l'antiquité, et fournit un moyen de déterminer avec une grande approximation la position des autres bornes de la route.

Vœu sur les mesures à prendre, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, en cas de démolition d'édifices publics.

La Société de la Diana, considérant que si des nécessités d'ordre supérieur peuvent entraîner la démolition d'édifices publics devenus peu solides ou impropres à leur destination, l'art et l'histoire sont intéressés à ce qu'il en reste un souvenir exact, et à ce que les antiquités, sculptures, inscriptions, etc., mises à découvert au cours des travaux soient décrites et conservées,

Emet le vœu :

1^o Que l'administration exige la production d'un plan et de vues photographiques des édifices publics dont la démolition est projetée ;

2^o Qu'elle délègue une ou plusieurs personnes compétentes, pour désigner les objets à conserver ou à rechercher dans la démolition ;

3^o Qu'elle introduise dans le cahier des charges des clauses assurant la conservation des antiquités, inscriptions, objets d'art, que la démolition ferait découvrir.

Anciens carrelages émaillés existant en Forez.

M. Jeannez écrit pour demander aux membres de la Société s'ils connaissent en Forez des carrelages ou vestiges de carrelages anciens en terre émaillée.

M. Gérard répond qu'il existe un carrelage de cette espèce, offrant des représentations de personnages et de fleurs, au château de Fontanès près Saint-Héand.

M. des Périchons indique un autre carrelage en briques émaillées au château des Périchons, commune de Poncins.

Pierres tumulaires à Saint-Rambert-sur-Loire et à Cornillon. — Vœu pour leur conservation.

M. Testenoire-Lafayette dit que la Société avait exprimé le vœu de voir placer dans un lieu plus convenable la belle dalle tumulaire de Jean de la Veuhe, seigneur de Collonges, aujourd'hui déposée devant la façade de l'église de Saint-Rambert-sur-Loire.

Il propose de renouveler ce vœu, et signale en même temps la convenance de relever deux autres dalles tumulaires du XV^e siècle qui existent dans l'église de Cornillon.

La proposition de M. Testenoire est adoptée, et il est prié de vouloir bien faire, à Saint-Rambert et à Cornillon, les démarches nécessaires pour assurer la conservation des monuments dont il s'agit.

Mouvements de terrain survenus aux environs de Saint-Bonnet.

M. l'abbé Langlois, archiprêtre de Saint-Bonnet-le-Château, rappelle que dans la dernière réunion, on a signalé l'intérêt qu'il y aurait à retrouver un vieux Mémoire intitulé : *Changements journaliers observés sur la surface du territoire des environs de Saint-Bonnet* (1). Il croit devoir indiquer des faits du même genre qui, au dire des habitants, se produiraient encore de nos jours dans la même région.

Ainsi, il a entendu affirmer qu'il y a dix ans on ne voyait pas Saint-Bonnet de Montarcher, deux points qui sont en vue aujourd'hui, sans qu'il ait

(1) Voyez plus haut, p. 301.

été détruit, sur le parcours du rayon visuel, de bois pouvant l'intercepter auparavant.

Il a ouï dire aussi qu'autrefois, de Saint-Bonnet on ne voyait pas la Tourette, tandis qu'aujourd'hui on aperçoit le haut des maçonneries du clocher.

M. l'abbé Langlois n'entend nullement garantir l'exactitude de ces assertions, mais il lui semble curieux de les rapprocher du titre de l'ancien Mémoire.

Plusieurs membres font observer que l'abbé Jean-François Duguet, dans son ouvrage sur Feurs publié par la Société, (tome VI des *Mémoires*) mentionne des changements de niveau analogues. Cet auteur prétend en effet, page 284, qu'au XVII^e siècle on ne voyait pas de Feurs le clocher de Sainte-Foy, et que le clocher de Bar ne se voyait point non plus des Capucins de Montbrison, comme en 1707.

Antiquités découvertes sur l'emplacement de l'ancienne garenne du Rosier, à Feurs. — Communication de M. D. Remontet.

M. Remontet adresse la note suivante :

LA GARENNE DU ROSIER,

A FEURS.

Souvenirs d'antiquaire.

« Dans la *Revue du Lyonnais* de juin 1846, l'auteur qui publia plus tard, en 1851, ses *Recherches sur l'origine Gallo-Romaine de la ville de Feurs*, annonçait une découverte archéologique fort intéressante. Enumérant les premiers objets recueillis, c'était, disait-il, l'ameublement peut-être le plus complet qu'on eût rencontré d'une famille Gallo-Romaine.

« L'auteur susdit, en signalant cette trouvaille par la description des ustensiles dont une partie fut réunie à sa collection, aurait eu à constater la manière dont ils étaient groupés et en retracer plus explicitement la situation. Un autre a dû le faire, grâce à sa présence plus assidue et pas à-pas auprès des terrassiers, et surtout en fouillant lui-même.

« C'était l'époque où, pour son ballast, la compagnie du chemin de fer exploitait un lit de sable, dans le champ qui fut autrefois la garenne du Rosier, entre l'ancienne station du railway et l'enceinte où l'on voit encore les dépendances du château, servant alors d'ateliers pour les locomotives, de magasins et dépôt de matériel.

« Sous la couche de 35 à 40 centimètres de terre végétale enlevée avant l'extraction du sable, le savant abbé Roux aurait pu remarquer la disposition des cavités circulaires où tous les objets se trouvaient enfouis. Ces cavités, de forme très régulière et distantes entr'elles de 4^m, indiquaient le pourtour d'un rond-point de 90 à 100^m de circuit.

« Etait-ce le centre du parc ou jardin public appartenant à l'opulente habitation dont naguère se sont révélés d'importants vestiges, substructions, mosaïques, statuette de la Victoire, sur le nouveau boulevard de la gare, ou à quelque autre édifice remplacé plus tard par le château du Rosier ? A ce parc s'étendant au-delà de la voie ferrée jusqu'au lieu dit *le Bout du Monde*, où il s'inclinait vers le ruisseau de Loise, à ce jardin public doit remonter un usage rappelant sa destination primitive dans la garenne du Rosier, qui fut si longtemps l'endroit des réunions et des fêtes pour les habitants de la cité.

« Au temps où cette enceinte était notre rési-

dence, de 1838 à 1847, nos chants d'atelier en évoquaient ainsi le souvenir :

Oui, sois encor l'arène des plaisirs,
Pour égayer nos instants de loisirs,
Comme autrefois nos paisibles ancêtres,
Au sein des jeux et des banquets champêtres,
Dans ta garenne et sous le vieux manoir ;
Tel qu'autrefois puissions-nous te revoir !...

N'est-ce pas au pied des arbres formant le rond-point que, dans un temps de troubles, de dévastation, les habitants d'alentour vinrent cacher ce qu'ils avaient de plus précieux, objets de parure, fines poteries, outils et divers ustensiles ; avec des médailles dont les terrassiers ou leurs chefs savaient dissimuler la découverte ? Parmi celles qu'ils ne purent soustraire, il s'en trouva une en argent à l'effigie de Julia Augusta, esclave syrienne épousée par l'empereur Septime-Sévère qui, pour la célébration de leurs noces, fit élever un magnifique palais où de nos jours est l'Antiquaille de Lyon.

« De quelques-unes de ces cachettes restées intactes jusqu'au moment de l'extraction du sable, de celles surtout contenant des vases dans une couche de cendres et menus charbons, et recouvertes de tuiles avec enduit de glaise, on mit au jour ce qu'énuméra M. l'abbé Roux, et beaucoup d'autres objets recueillis peu de temps après et dont la description inédite sera résumée ci-dessous, avec un avis à qui de droit. Mais, soit par le retour de ceux qui avaient ainsi préservé leur petit trésor, soit par le renouvellement successif des arbres de la garenne, dans la plupart il ne restait que la couche de charbons marquant la place des dépôts enlevés.

« Tout d'abord on exhuma les ustensiles culi-

naires : deux crémaillères en fer à doubles chaînes avec torsades, des coupes en fine poterie rouge ornées de figurines au pourtour, plats, soucoupes, tasses, flacons carrés en verre blanc, une petite patère en bronze dont le manche à cannelures se termine en tête de béliet, un instrument en fer, porté sur trois pieds, formant le croissant et ressemblant à une lèche-frite pour les rissoles.

« Une autre cachette réunissait les outils rappelant les travaux de leur possesseur : deux haches à tête large et massive avec peu d'évasement vers le tranchant, un petit marteau dont un côté forme l'arrache-clous, avec ciseaux à bois, plus le marteau et l'enclume ou tas servant aux faucheurs pour battre et profiler leurs faux :

« Voilà bien certainement », ajoutait l'auteur précité, « un ménage pris sur le fait, et qui nous « montre que dans la fabrication des ustensiles les « plus usuels nous n'avons point fait de progrès. « Les crémaillères gallo-romaines sont les nôtres ; « le marteau et l'enclume sont tels qu'on les vend « dans nos campagnes, et nous n'avons pas même « conservé l'élégance des coupes ornées de figures. »

« Les mois suivants, on fouilla d'autres cachettes non explorées et surtout une excavation, espèce de puits perdu de 2^m 50 de profondeur sur autant de diamètre, comblé par un amas de résidus, d'ossements, de fragments d'amphores, de conges, de toutes les variétés de vases à teinte brune bronzée, ou rouge lustrée avec reliefs ou ciselures en creux : on en retira, en articles de cuivre, une bouilloire, des sébiles, des fibules émaillées ou autres, un manche de couteau ayant la forme d'un lion accroupi, des aiguilles et parties de chaînettes en laiton, des clefs en fer avec anneau en bronze, un miroir, des épingles en ivoire pour les cheveux, des parties de bracelets ou

torques en jayet, des styles dont un en argent à forme de spatule, une poignée ronde en cristal taillé à nœuds; en articles de fer, une balance dite romaine, des lames de grandes scies, un gros cadenas, d'autres outils et ferrures à profusion; tout avait été enfoui, même les grès pour l'aiguisage des outils, les creusets pour la fonte des métaux.

« A la fin de sa notice sur le Forum, faisant un appel pour la conservation de ces précieux souvenirs d'un autre âge, de ces débris qui dans les siècles passés, comme de nos jours, ont attesté l'importance de la riche métropole Ségusiave, M. l'abbé Roux parlait de sa collection, qu'il offrait comme un trésor pour la création indispensable d'un musée local à Feurs (1), en y réunissant celle de l'ami Paul Pine, notre ancien collaborateur.

« Les vicissitudes de l'administration du pays, et surtout celles survenues dans la destinée de leurs détenteurs, ont fait disparaître toute espérance de voir se réaliser le vœu relatif à ces deux collections; quant à celle de l'amateur désigné dans les récriminations de M. l'abbé Roux, et dont le Musée de Roanne s'était enrichi, disait-il, elle serait encore disponible, si des temps plus propices permettaient de lui donner cette destination, sauf quelques objets disparus, notamment l'une des crémaillères, et la lèche-frite en croissant, qu'au Musée de Roanne, à certaine époque, en faisant un classement plus prétentieux, on relégua aux rebuts avec d'autres ferrailles telles que le gros cadenas, une hache, etc., qu'il fallut de nouveau déterrer

[1] Rappelé par M. V. Durand, p. 191 du 2^e volume des *Mémoires de la Diana*.

sous un monceau de détritns remplissant un sarcophage, avec les tessons de bouteilles vidées dans le corps de garde municipal, par nos trop chaleureux miliciens de 1870, dont les chefs surent bien mériter de la cité en installant leur grande *cartoucherie* dans les salles de son Musée. »

Etablissement présumé d'Alains dans les environs de Roanne.

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

« Il a été posé, dans la dernière séance (1), une question fort intéressante sur un établissement d'Alains placé par M. le docteur Lagneau dans les environs de Roanne.

« L'unique preuve alléguée par cet érudit est tirée de ce texte bien connu de la Notice des dignités de l'Empire (t. II, pages 122 et 142 de l'édition Boecking) : *Præfectus Sarmaturum Gentilium per Tractum Rodunensem et Alaunorum*, dans lequel l'expression, *Tractus Rodunensis*, lui paraît désigner le Roannais et le mot *Alauni*, les Alains.

« J'ai discuté amplement ce passage de la Notice dans le tome III, pages 158 et suivantes, de vos *Mémoires*, et pense toujours qu'il n'est pas applicable à notre pays. Je me contenterai de faire remarquer, à l'appui des autres raisons qui me portent à supposer en cet endroit une altération du texte, tout ce qu'aurait d'insolite cette dénomination de *Tractus Rodunensis et Alaunorum* : en effet, les circonscriptions géographiques plus ou moins bien définies que la Notice appelle des *tractus* prennent, dans ce document, le nom des régions

(1) Voyez plus haut, p. 295.

sur lesquelles elles s'étendent, et nullement celui des corps de troupe auxiliaires stationnés dans leurs limites.

« Mais si l'autorité de la Notice ne peut être invoquée ici, cela ne veut point dire que la présence des Alains dans l'arrondissement de Roanne ne puisse être établie par des arguments d'un autre genre, comme l'a été déjà celle des Sarmates : au moyen de la toponymie locale par exemple. Je dois avouer toutefois que je l'ai interrogée sans grand succès. Le nom d'*Aillant*, commune de Pouilly-sous-Charlieu, présente quelque analogie avec celui des Alains ; mais la mouillure initiale rend plus probable le thème latin *Ælianum*. Les termes de la question s'élargiraient, si l'on se proposait de rechercher la trace de chacune des tribus particulières que l'on sait avoir été comprises sous le nom générique d'Alains. Parmi ces tribus Ammien Marcellin cite notamment les *Agathyrsi*, les *Neuri*, les *Geloni* et les *Budini*. Il existe dans les communes d'Ambierle, Saint-Haon-le-Châtel et Renaison, des territoires appelés les *Budins* ou les *Boudains* (1) et dont le nom, s'il n'a pas une autre signification connue, pourrait être rapproché de celui du dernier de ces peuples. Quant aux trois autres, je ne connais dans le Roannais aucun nom de lieu susceptible de leur être rapporté. »

Étymologie du nom des Ségusiaves.

A propos de la correspondance échangée entre M. le baron de Rostaing et M. F. Halégouet sur l'étymologie du nom des Ségusiaves (*Bulletin*, pages

(1) Docteur Noël : *Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Châtel*, p. 39 et 40.

270 et suivantes), M. Vincent Durand rappelle les opinions émises à ce sujet par deux érudits dont l'autorité est considérable.

Dans son savant ouvrage, *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule*, publié en 1864, M. le commandant Bial a rapproché, sous toutes réserves, le nom des Ségusiaves de l'irlandais *segh*, aurochs, et de l'anglo-saxon, *sigor*, *sigur*, *sigus*, victoire (1). Le radical *seg*, *sig*, victorieux, se retrouve dans les noms tudesques *Segetic*, vainqueur puissant, *Sigebert*, vainqueur illustre, *Sigismond*, vainqueur secourable, etc.

Plus récemment, M. d'Arbois de Jubainville a reconnu dans le thème *sigo*, *sigu*, qui entre dans la composition de plusieurs noms anciens de peuple et de lieu, la racine indo-européenne *sagh*, qui veut dire tenir, retenir, résister, être puissant, d'où le grec *Ἐγυρος* pour *seghuros*, fortifié, et le sanscrit *sahuris* pour *saghuris*, puissant, fort. D'après l'éminent celtologue, le nom gaulois *Segusiavos* paraît signifier « celui qui habite une forteresse » ; il est formé au moyen du suffixe -*vo* -*s* (Zeuss, *Grammatica celtica*, 2^e éd., p. 783) et dérivé de *Segusia*, qui signifie probablement forteresse : comparez *Segusio* ou *Segusium*, aujourd'hui Suze en Piémont.

De la racine *sagh* découleraient aussi les noms de *Segesta*, *Segestica*, portés par différentes villes dans l'antiquité (2).

M. le baron de Rostaing dit qu'aux noms dont il a donné la liste comme possédant un radical commun avec l'ethnique des Ségusiaves, on peut

(1) *Chemins, habitations, etc.* p. 183.

(2) *Les Ligues, vulgairement dits Ligures*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXX, 1875, pages 313 et 314.

ajouter celui de *Sigovèse*, le chef d'une des plus célèbres émigrations gauloises dont l'histoire ait conservé le souvenir. Il croit reconnaître la même racine dans le surnom de *Segomon* donné au dieu Mars par une inscription découverte en 1857, à Seyssel (Ain) : N · AVG || DEO MAR || TI · SEGOM || ON I · DVN || A TI · CASSI || A S A TVR || NINA EX VOT || V · S · L · M · (1), et fait remarquer cette circonstance singulière que, dans ce nom de Mars *Segomon Dunas*, on retrouve à la fois les analogues du nom des deux déesses *Segeta* et *Dunisia* mentionnées dans l'inscription de Bussy, et déjà rapprochées par M. Héron de Villefosse, la première de la déesse *Segeta* des médailles de l'impératrice Salonine, la seconde de la déesse *Duna*, associée à Mars *Bolvinnus* sur une inscription de Nevers (2).

La séance est levée.

Le Président,

Le Secrétaire,

C^{te} L. DE PONCINS.

V. DURAND.

II.

Mouvement de la bibliothèque.

Dons.

A été offert par M :

Lafond, libraire à Montbrison : *Mémoire pour MM. les curés de Saint-André et de Saint-Pierre de Montbrison*. (Manuscrit de 2 feuilles).

[1] Guigue : *Topographie historique du département de l'Ain*, 1873, p. xix. — Allmer : *Inscriptions antiques de Vienna*, n° 721.

[2] Voyez plus haut, p. 160 et 161.

Echanges.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 12^e année. Janvier, février, mars 1881.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, année 1881, 56^e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre 1880.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. XXI, 1879.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XL (4^e série, t. X). — *Bulletin* 1879.

Revue du Dauphiné. Janvier, février 1881.

Revue historique et archéologique du Maine t. VIII, année 1880, 2^e semestre, 1^{re} 2^e et 3^e livraisons.

Abonnements.

Le Cabinet historique. Septembre à décembre 1880.

Polybblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Février et mars 1881.

Acquisitions.

Broutin (A.). : *Notes historiques sur les familles nobles du Forez qui ont fourni des sujets aux Couvents de Montbrison*.

— 3^e volume de *l'Histoire des Couvents*. Saint-Etienne, Ménard et Ding, 1881, in-8^o.

Guigue (M-C). *Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon du IX^e au XV^e siècle, publié d'après le manuscrit original et annoté*. Lyon, Mougin-Rusand, 1880, in-8^o.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Gaytte (Alexandre), à Boën, reçu le 22 février 1881.

M. le docteur Rey, de Montbrison, ancien membre fondateur de la Diana, ayant exprimé le désir de reprendre place dans les rangs de la Société, a été réintégré sur la liste des membres titulaires.

**RAPPORT SUR LA VISITE FAITE PAR LA SOCIÉTÉ
DE LA DIANA A L'ÉGLISE ET AU CHATEAU DE
SURY-LE-COMTAL, LE 1^{er} JUILLET 1880**

Par M. Edouard JEANNEZ.

Outre quelques spécimens intéressants de constructions civiles remontant à l'époque de la Renaissance, la ville de Sury renferme un château très important et une église sous le vocable de Saint André, en style du XV^e et non du XVI^e siècle, comme l'indique à tort, croyons-nous, le questionnaire de l'excursion. Cette confusion s'explique par l'adjonction regrettable faite, au XVII^e siècle, d'une galerie à balustres carrés sur la façade et de chapelles latérales dans le style de Louis XIII, lequel a conservé, comme on le sait, beaucoup de profils de la Renaissance.

I. — ÉGLISE.

L'architecture de cette église, d'ailleurs médiocre en étendue, offre de frappantes analogies avec les autres constructions religieuses ogivales du même âge de nos principales cités foréziennes. Ce sont toujours les trois nefs sans transsepts, les voûtes larges et écrasées, les piliers prismatiques sans chapiteaux et la haute tour carrée, à puissants contreforts qui rampent par ressauts jusqu'au faite : ensemble d'un aspect plus solide qu'élégant, qui constitue un véritable style indigène, où l'on trouverait aisément, croyons-nous, une influence partie de la Chaise-Dieu.

Seule la façade mérite une courte mention. Percée d'un large portail, dont les ébrasements et les cinq épaisses voussures sont logés dans la saillie formée par deux contreforts maintenant la poussée des arceaux de la nef, elle est très ingénieusement flanquée de deux minces tourelles, engagées sur ses angles comme des échanguettes : ces tourelles ont environ quatre mètres de circonférence et sont en maçonnerie pleine, ce qui indique bien leur destination purement décorative. Tout cela est d'un aspect assez élégant, mais surtout peu commun, qu'il est fâcheux de voir compromis par l'adjonction sur le même alignement des chapelles dont nous avons parlé. Les deux tourelles sont coiffées de petites pyramides polygonales en pierre, terminées en pomme de pin, et qui font saillie sur l'aplomb du mur au moyen d'un fort larmier à filet carré, dont le talus, la gorge et le parement sont taillés dans le même bloc de granit. Le talus forme le premier rang des dalles de toiture et la gorge, fortement évidée, est fortifiée par des crochets espacés, pris dans la masse, dont le but est de rattacher le filet au parement en faisant l'office de blochets de charpente. Cette disposition ingénieuse offre d'évidentes garanties de solidité, que justifie bien l'état de conservation parfaite de ce couronnement.

II. — CHATEAU.

A côté de l'église s'étend le château, vaste construction du XVII^e siècle, irrégulière, pesante, à lourde toiture de tuiles creuses, et d'une pauvreté architecturale qui contraste singulièrement avec la richesse de l'ornementation intérieure. La pierre taillée y est rare et n'apparaît qu'à la grande porte d'honneur ou, sous forme de claveaux et de lancia à bossages, autour de quelques ouvertures. Point

de meneaux, point de linteaux ni de pieds-droits à moulures. Seule la façade méridionale présente un appareil de briques composant, au moyen de bandeaux, de pilastres saillants et de corniches à modillons, une ordonnance Louis XIII peu riche, mais qu'il serait pourtant désirable de voir installée sur la façade principale, qui est tout-à-fait trop pauvre et trop nue.

En attendant qu'un érudit collègue éclaire cette question des lumières de l'histoire, les indications architectoniques nous portent à fixer de 1630 à 1650 l'époque de la construction de cette demeure, qui fut édifiée sur les ruines du castel de nos comtes mentionné au XIII^e siècle, et dont en 1606, Honoré d'Urfé vantait les beaux tuyaux de cheminée. On ne trouve d'ailleurs aucun débris, aucune substruction qui puisse renseigner sur l'importance et le style de cet ancien château, au sujet duquel l'acte d'échange intervenu en 1609 entre le roi Henri IV et dame Gabrielle d'Allonville est absolument muet. Il existe bien, dans un petit bâtiment faisant partie des dépendances, une porte en pierre sculptée d'un assez bon travail de la Renaissance et qui pourrait faire supposer que le manoir féodal, avant de disparaître, aurait subi des remaniements durant le XVI^e siècle. Mais ce n'est là qu'une vague indication, qu'il conviendrait de préciser par des textes (1).

(1) Des fresques anciennes découvertes par le propriétaire actuel et signalées par notre savant collègue, M. de Soultrait, dans une notice sur Sury publiée en 1852, il ne reste qu'une copie récemment exécutée à la colle sur les parois d'une salle au premier étage (*chambre de Médicis*) et qui ne peut rien faire présumer touchant l'ancienneté de cette pièce où, d'après M. de Soultrait, aurait été donnée la triste fête connue sous le nom de *Danse du Forez*. Cette induction repose, pour notre

L'intérêt capital du château actuel réside dans son ornementation intérieure en bois sculpté, d'une haute valeur artistique et d'une importance exceptionnelle, car on la rencontre dans six grandes salles, deux au rez-de-chaussée et quatre au premier étage. Au rez-de-chaussée il y a d'intéressants détails ; mais, notamment dans le salon, l'unité du travail primitif a disparu sous des additions et des remaniements récents, qui se trahissent par la timidité des saillies et le manque de simplicité des profils. Tout au contraire, dans la chambre à coucher dite d'*Abraham*, ce beau travail de menuiserie et de sculpture semble avoir atteint sa perfection relative ; il y est complet, intact, et c'est là qu'il convient de l'étudier tout d'abord.

Cette pièce, de dimensions grandioses et d'aspect sévère, est divisée aux deux tiers de sa longueur par une balustrade de 0^m, 75 de hauteur donnant accès dans une alcôve. Cette séparation est complétée par une draperie tombant du plafond et relevée de chaque côté par une figure de femme debout, de grandeur naturelle, dont le corps se termine en gaine. Un de ses bras est replié sur sa tête, l'autre abaissé soutient les plis de son vêtement. A égale distance de cette alcôve et de la porte d'entrée se dresse une cheminée monumentale, en chêne, de 3 mètres de largeur, avec un de

collègue, sur l'authenticité de ces fresques qu'il a étudiées et qui recouvrent des murailles d'une construction relativement plus ancienne que le reste du château. Sans vouloir contester cette opinion, je me permettrai seulement de remarquer qu'il paraît extraordinaire de ne retrouver, dans une salle suffisamment conservée pour que trois de ses parois soient encore revêtues de peintures du XIII^e siècle, aucune moulure, aucune ouverture, aucun détail d'architecture pouvant renseigner sur l'âge de la construction.

ces puissants trumeaux rectangulaires qui depuis un demi-siècle avaient remplacé les hottes en maçonnerie. La frise du tableau se compose d'un cartouche rectangulaire que soutiennent deux génies largement taillés en demi-relief et terminés en feuilles d'acanthe profondément fouillées. Le centre du trumeau est rempli par un cadre à bordure saillante renfermant une peinture en grisaille de médiocre intérêt, au-dessus de laquelle s'étale un vaste écusson peint et doré aux armes de Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis, et de Anne de Rostaing sa première femme. Cette cheminée a très-grand air, à cause de son ordonnance architecturale, où les ordres et les lignes ne disparaissent pas encore tout-à-fait sous une nuée d'ornements compliqués, comme cela arrivera à la fin du siècle. Quant au plafond, à compartiments peu saillants comme tous ceux des autres salles, il est partiellement surchargé de cartouches, de volutes et de guirlandes de fleurs et de fruits entrelacés.

Il est difficile de rien imaginer de plus fin et de plus gracieux que la petite galerie d'alcôve. Ses cinq pilastres, ses balustres et sa frise sont recouverts d'une élégante dentelle d'ornements ciselés en relief, d'un travail nerveux et très soigné. Sur une balustrade analogue, qui existe dans la chambre située au-dessus du salon, on remarque le monogramme P. M. plusieurs fois répété. Seraient-ce les initiales de Madeleine d'Escoubleau, qui, vers 1650, épousa Charles-Ignace de la Rochefoucaud, marquis de Rochebaron ? La finesse de ciselure de ces balustrades, qui se retrouve dans les détails du plafond et de la cheminée, contraste vivement avec le travail large et hardi de la partie sculpturale, où tout est sacrifié à l'effet général.

Près de la chambre d'Abraham se trouve celle

de Christine de Cremeau, dont l'alcôve possède le plus riche et le seul plafond polychrome de Sury. Ce plafond, sans poutrelles séparatives, est occupé dans sa partie centrale par un volumineux écusson aux armes de Sourdis et de Cremeau, qu'encadrent des plates-bandes chargées d'ornements en relief; le tout recouvert de peintures, à trois tons, bien conservées. Les armoiries et les reliefs se détachent en or sur un fond rouge rechampi de bleu verdâtre; c'est le système de coloration Louis XIII, réchauffé par les dorures qui seront si fort à la mode sous le grand roi. Une cheminée, sans valeur architecturale, offre des détails de sculpture extrêmement remarquables, notamment une figure de femme couchée, se détachant en mince relief sur le milieu du tableau, et qui rappellerait volontiers par son élégance les maîtres du XVI^e siècle. Le cadre qui occupe le centre du trumeau se compose de deux rangs de perles et d'oves et renferme une bonne copie moderne d'un portrait de l'Ecole hollandaise. Quant à l'entablement, peu compliqué, il est supporté par deux cariatides terminées en consoles et pendentifs sous forme de gaine. Tous ces détails, d'un travail excellent, gagneraient à être débarrassés des empâtements de peinture à l'huile qui les recouvrent.

Les boiseries qui couvrent toutes les parois de cette salle offrent des profils très-bien étudiés; on en peut dire autant de la menuiserie des autres pièces, dont l'importance, par rapport aux nus des murs, prouve bien que la mode n'était plus aux grandes tapisseries historiées, mais aux étoffes ou aux lambris à compartiment.

Il est aisé de reconnaître que ce bel ensemble décoratif a dû exiger le concours simultané de l'ornemaniste et du statuaire. Les deux grandes

cariatides de la chambre d'Abraham sont d'un travail énergique et rapide plutôt que précieux ; le modelé, toujours violent, est parfois exagéré ; mais le dessin reste correct, et le véritable artiste s'y révèle plutôt que le praticien. Dans ces œuvres de grand art de Sury, on ne retrouve plus les grâces allongées de Jean Goujon ou les élégances de Fontainebleau ; c'est déjà la facilité exubérante de Simon Vouet et de son école ; mais ce n'est pas encore, il faut le dire, le théâtral de Lebrun et de l'Académie qui vient de naître.

Pour arriver à la chambre d'Abraham, on traverse deux vastes salles d'apparat, dont la plus grande a été déplorablement éventrée, afin de donner passage à un escalier moderne sans aucun caractère. Ces deux salles n'ont de remarquable que d'énormes cheminées en pierre, d'un aspect imposant mais un peu lourd. L'une d'elles, ornée d'un portrait en pied d'Henri IV, présente un arrangement architectural compliqué. La tablette longue de 3 mètres 45 repose sur quatre colonnettes accouplées assez élégantes, et deux pilastres cannelés d'ordre ionique soutiennent l'entablement, dont le fronton triangulaire est interrompu par les armoiries en relief du marquis de Sourdis. Le tout est recouvert de peintures anciennes un peu ternies ; les arêtes et les moulures sont dorées et se détachent sur un fond gris clair, chargé de nombreux panneaux peints en bleu lapis avec niellures d'or. L'autre cheminée, ornée d'un portrait de Catherine de Médicis qui paraît être une copie de Porbus l'ancien, présente une composition plus sobre et moins fantaisiste ; malheureusement elle a été recouverte d'une peinture faux marbre qui lui enlève tout son caractère.

De cette incomplète et pâle description on peut,

ce nous semble, déduire que l'aristocratique décoration en bois sculpté de Sury, certainement très-postérieure à la construction du château et notamment aux deux grandes cheminées Louis XIII en pierre du premier étage, a dû être exécutée de 1650 à 1670. A cette époque, en effet, les plafonds fantaisistes et compliqués ont remplacé les poutrelles peintes, et les riches étoffes de couleur ont pris la place des cuirs gaufrés et des tentures de haute lisse. L'art du tapissier importé par les Médicis a déjà décoré le fameux salon bleu d'Arténice et les chambres du palais Mazarin. A cette époque aussi, il n'est plus question des élégantes compositions de du Cerceau, des entrelacs, des gaines et des frises de Hugues Sambin, Salomon Bernard, et autres maîtres de cette école Lyonnaise dont les productions typographiques, si renommées dans la seconde moitié du XVI^e siècle, sont de la plus haute importance pour l'histoire des arts décoratifs. C'est, vraisemblablement, le livre *des pièces d'architecture et des cheminées* de Pierre Collot qui a dû inspirer nos artistes de Sury. Nous sommes en effet en présence d'un amoncellement de guirlandes, de consoles non motivées, de draperies, de cartouches déjà exubérants, qui étonne l'esprit et l'éblouit sans le charmer. On sent que le style Louis XIV plus pompeux qu'élégant, majestueux mais monotone, est en train de faire son apparition au château de Vaux sous l'influence des Boule, des Caffieri, des Lepautre et de toute cette fameuse pléiade d'ornemanistes réunis par le surintendant Fouquet.

En l'absence de renseignements historiques, il serait intéressant de rechercher quels furent les artistes auteurs de l'œuvre de Sury. Vers 1660, les ateliers de Brioude n'existaient plus, l'école de

Monistrol ne devait s'ouvrir que vingt ans plus tard et nos imagiers foréziens tailleurs de rétables n'eussent pas été à la hauteur de pareille tâche. Mais précisément à cette époque s'exécutaient, à Lyon, les travaux de décoration intérieure en bois sculpté de l'Hôtel-de-ville dont Simon Maupin achevait la construction. Le statuaire ornemaniste Nicolas Lefébure sculptait les deux remarquables figures de la Philosophie et de la Vérité, qui ornent encore aujourd'hui la cheminée monumentale de cette belle salle des Echevins, à laquelle une restauration déplorable a récemment enlevé tout son caractère. Bien que rendues méconnaissables par la couche d'or dont on les a badigeonnées et qui les fait ressembler à des bronzes de pendule ou à des *zincs d'art*, ces deux figures, ainsi que les autres détails de la cheminée, présentent de frappantes analogies de style et d'exécution avec les bois de la chambre d'Abraham ; si ce n'est qu'à Sury le travail du statuaire semble moins correct, bien qu'aussi savant, parcequ'il est moins soigné et surtout plus rapide.

Il convient de signaler, à côté de cette incorrection apparente, une hésitation marquée dans l'achèvement de l'œuvre de Sury, qui n'est vraiment complète que dans trois chambres du premier étage. Il semblerait, malgré le prix relativement modique dont on rétribuait alors les travaux artistiques, que la veuve de Pierre d'Escoubleau dut s'arrêter, par raison d'économie, dans la décoration qu'elle avait entreprise. Et on pourrait citer, à l'appui de cette supposition, la vente faite par cette dame, le 20 août 1671, pour le prix de 13.000 livres, à Messire Antoine Perrin, écuyer, sieur de Chenereilles, de ses rentes nobles de Bissieu, Chenereilles et Luriecq.

Pour compléter ces notes, il faudrait minutieusement décrire trois précieux panneaux peints en 1512 par un primitif des bords du Rhin, qui faisaient partie d'un triptyque commandé par Jacques de Bouthéon, prieur de Saint-Romain-le-Puy, et sont exposés dans la salle Médicis au 1^{er} étage. Mais nous n'en dirons que quelques mots, ne voulant pas empiéter sur le travail que notre savant collègue M. Barban doit nous donner sur Saint-Romain. Sur ces trois volets, l'artiste a représenté la Déposition de la Croix, l'Ensevelissement et la Résurrection du Christ. La peinture, à touches saillantes avec hachures pour les clairs du modelé, ne rappelle ni l'*agatisé*, ni la pureté de lignes, ni la palette chaude et brillante des maîtres de l'école de Bruges. Les types sont vulgaires et le dessin est souvent incorrect ; mais il y a quelques portraits excellents, beaucoup de sentiment dans les expressions et surtout une recherche extrêmement curieuse d'armes et de costumes. Le vêtement de Sainte Magdeleine, en riche étoffe vénitienne, avec ses orfrois et ses pierreries, est vraiment splendide, et toutes les armes du temps de Louis XII, armes d'hast ou de jet, figurent sur le panneau de la Résurrection.

Quant au confortable mobilier qui garnit le château de Sury, son style est loin d'être en rapport avec la décoration fixe des murailles ; et nous ne saurions mieux remercier le châtelain actuel de sa gracieuse hospitalité, qu'en lui souhaitant de s'éprendre de la très-noble passion de la *Curiosité*. Il suivrait en cela l'exemple d'un de nos éminents foréziens, le trésorier Robertet, qui, passionné et intelligent collectionneur, construisit le castel de Bury en Blaisois pour y loger ses objets d'art et ses meubles précieux, dont le curieux inventaire fut

dressé en 1532 par sa veuve, grand amateur elle-même. En voici un court et touchant article :

- Plus deux petits chenets d'argent, qui sont deux termes d'un mary et d'une femme qui se regardent, et qui semblent se dire l'un à l'autre que le feu qui brûle dans le foyer n'est point plus grand que celui de leur affection (1). »

(Il faudrait dédier cette citation à toutes les femmes d'archéologues !).

(1) *Inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet.....* tome X des mémoires de la Société des Antiquaires de France.



RAPPORT

SUR

L'EXCURSION ARCHEOLOGIQUE

Faite par la Société de la Diana

A ST-ROMAIN-LE-PUY ET A SURY-LE-COMTAL

Le 1^{er} Juillet 1880.

Par M. E. RÉVÉREND DU MESNIL,

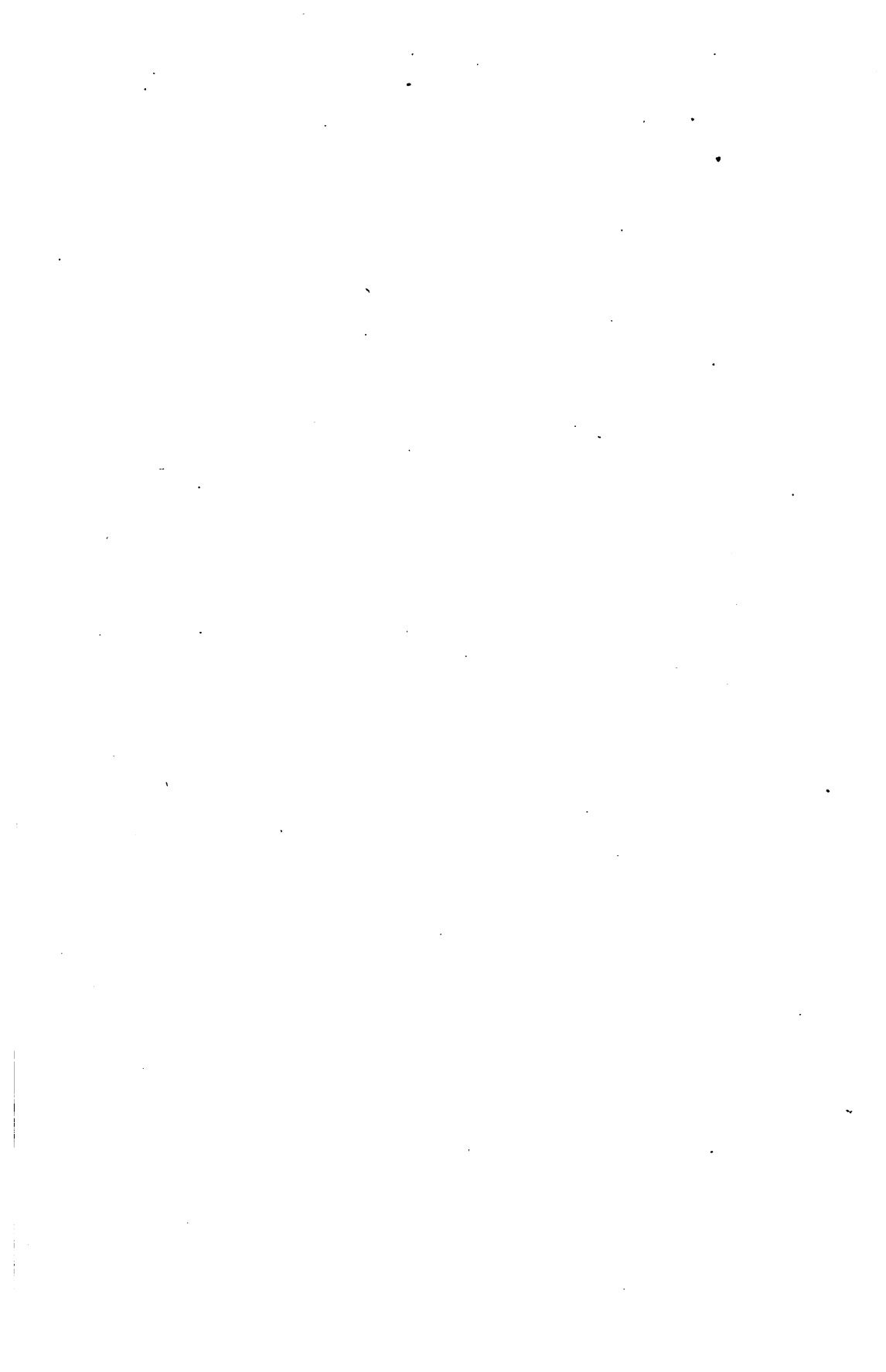
Ancien magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes.

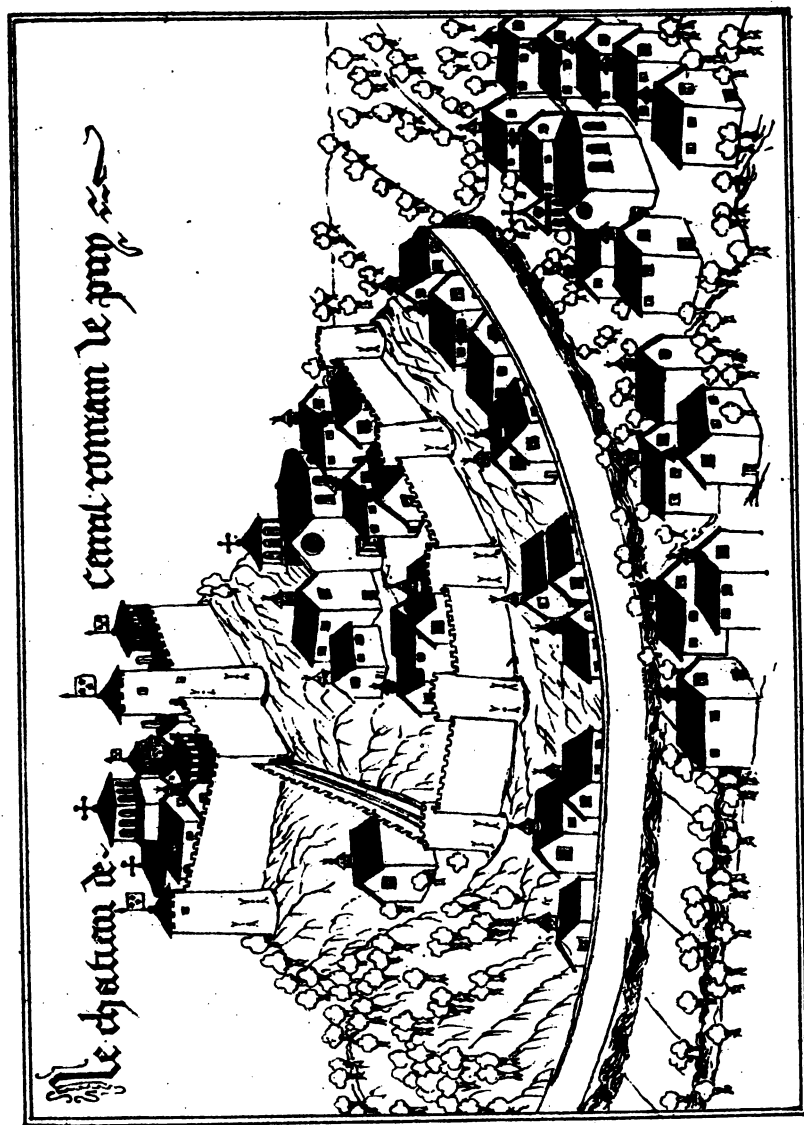


Nova quærant alii ; nil nisi prisca volo.

Cinquante membres ont répondu à l'appel de la Commission nommée pour cette excursion, la plus nombreuse de celles effectuées par la Société. Nous avons accepté d'en faire seul le rapport répondant aux nombreuses demandes du Questionnaire arrêté le 1^{er} juin 1880 : c'est une tâche d'autant plus ardue qu'il nous faut condenser dans un court espace, qu'il serait si tentant de dépasser, de nombreux documents presque tous inédits ; heureusement qu'un de nos collègues les plus érudits s'est chargé de la partie artistique du château de Sury-le-Comtal, qui exige des connaissances spéciales.

Sans nous astreindre à suivre l'ordre du Questionnaire, nous décrirons Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal, en utilisant nos recherches aux archives de la Loire, où les titres du prieuré de Saint-Romain forment une trentaine de liasses compactes, ou dans les terriers et papiers si obligeamment mis à notre disposition par notre sympathique collègue, le possesseur actuel du château de Sury : si notre travail est jugé insuffisant, il nous restera, du moins, le mérite de l'avoir entrepris.





S^T-ROMAIN-LE-PUY, EN 1450

Photographié par E. Révérend du Mesnil d'après Cuill. Revel

ST-ROMAIN-LE-PUY

PARTIE HISTORIQUE

La force d'expansion qui, aux premiers âges de la Terre, a soulevé les continents, a formé vers la fin de la période, que la géologie nomme *anté-silurienne*, les chaînes granitiques dites montagnes du Forez, et imprimé à notre plateau central le relief qu'il a conservé depuis. Ces chaînes émergeant, en majeure partie, du milieu des eaux, formèrent divers lacs d'abord isolés et d'une faible étendue. Telle fut l'origine de notre *Lac du Forez* dont le souvenir s'est si bien perpétué dans les traditions populaires ; de forme essentiellement elliptique, ce petit amas d'eau nous est révélé par les terrains tertiaires qui s'étendent, en long de Saint-Germain-Laval à Saint-Rambert, en large de Boën, Montbrison et Saint-Marcellin jusques au-dessous du coteau de Pouilly-lès-Feurs, Saint-Galmier, et Saint-Bonnet-les-Oules. Il correspondait au *Lac du Roannais* par une légère ouverture qui s'agrandit et s'abaissa successivement par l'usure, sous les eaux de la Loire, des roches de Piney ; à l'époque celtique, il avait un niveau d'eau encore appréciable, et c'est à ce moment que se rapporte la légende des « boucles de fert qu'on voit encore, dit Anne d'Urfé, dans sa *Description du pays de Forez* écrite en 1606, attachées à de grosses pierres, tant en la montagne d'Izore que de Marsilly et aultres lieux relevés aboutissants à la plaine ». Cette tradition est toujours vivante à Saint-Romain-le-

Puy, mais nous y avons vainement cherché quelqu'un qui ait pu nous assurer que de mémoire d'homme, on avait vu ces boucles. Le fait est cependant possible et nous en croyons l'affirmation d'Anne d'Urfé, car en son temps, comme l'écrivait Fodéré en 1614, le lac avait baissé presque entièrement, ne laissant plus qu'un « pasquage marécageux, » et découvrant les bases des cônes basaltiques (le docteur Rimaud dit de 40 à 50) à pente raide, émergés, à une époque géologique peu reculée, des terrains sédimentaires de la plaine; ces protubérances parasites ne furent que de simples boursoufflures de l'écorce terrestre et non des volcans actifs, car on y trouverait des traces des laves qui auraient comblé le cratère et sillonné les flancs du mamelon.

Une autre tradition, qui s'est totalement perdue à Saint-Romain, est celle de la pierre rapportée par l'avocat Granjon, de Montbrison : « une pierre de granit en forme d'auge, de six pieds de hauteur sur trois de largeur dans l'excavation; droite et assise sur un des côtés droits; au milieu de laquelle, si elle était couchée dans son vrai sens, est une ouverture circulaire de deux pieds de diamètre. » Cette pierre percée, où l'on faisait passer les enfants chétifs, nous l'avons vainement cherchée « sur le chemin qui conduit aux vignes placées à l'aspect de l'Est et précisément à l'angle que vient décrire un autre chemin qui se perd dans la plaine. » Elle n'existe plus ou elle a été dépecée pour servir à quelque construction, sans souci du prestige qui s'attachait à la singulière pratique dont elle fut l'objet dès les premiers temps de notre histoire.

Honoré d'Urfé a été mieux inspiré en plaçant un temple de Vénus sur le pic, « qui est sur le hault

de ce mont relevé dans la plaine vis-à-vis de Montsue, à une lieue de Montbrison ; » quoique l'*Astrée* ne soit qu'un roman, il est certain qu'au milieu des bois qui dûrent le couvrir tout d'abord et sur le plateau basaltique qui en couronnait la crête, le lieu était parfaitement choisi par les Druides, pour leurs pratiques mystérieuses. Aussi un temple romain s'y bâtit : la preuve, ce sont des tuiles à rebords, qui se retrouvent dans l'appareil de l'église, les colonnes anciennes utilisées pour l'édifice chrétien ; c'est mieux encore le passage du grand Thaumaturge des Gaules, Saint Martin de Tours, venant du Suc de la Violette. Nous ne répéterons pas ici la légende que nous avons publiée l'an dernier, et qui a perpétué jusqu'à nous ce pieux souvenir, mais nous constaterons que Saint Martin fonda, au sommet du monticule, dans la seconde moitié du IV^e siècle, une modeste chapelle remplaçant le temple païen, chapelle qui ne tarda pas à devenir un centre de dévotion et prépara la construction d'un village dont le nom ancien est inconnu.

Ce concours de peuple amena un seigneur du nom de *Boschitaleus*, que nous traduirons *Bouchetal*, à remplacer le pauvre édicule par une modeste église de pierre, consacrée à Saint Martin, et qui fut pour lui un véritable fief utile : enfin, mû par un sentiment de piété, ou plutôt inspiré de l'élan religieux qui caractérisa si fortement l'an 1000, il en fit don à l'abbaye d'Ainay de Lyon, comme le prouve ce passage d'un mémoire de Jacques de Bouthéon, daté de 1488 :

« Et primo reperitur justum documentum quo constat quod nobilis Boschitaleus miles regnante Conrado, rege francorum qui regnum regebat annó ab incarnatione millesimo decimo septimo,

hi sunt quatuorcentum et triginta uno anni preteriti salvo pluri, dedit ecclesiam sancti Romani predicti sibi nunc pertinentem, cum omnibus juri-
bus suis proventibus, ecclesie Athanancensi edificata ad honorem beati sancti Martini, domino Asterio abbate, in dicta ecclesia que sibi pertinere possunt (1). »

Un autre mémoire, *libellus*, du même prieur, daté de 1452, est plus explicite encore et nous devons le citer :

« Dicit dominus prior Jacobus de Botheone quod in facto et in veritate quod lapsi sunt quatuorcentum et viginti anni, salvo pluri, quod in summitate podii sancti Romani fuit ecclesia fundata per dominos sancti Romani qui tunc erant, item est quod sit verum, dicit et proponit prior quod nobilis Boschitaleus, miles, regnante Conraldo rege Francorum, qui regnabat anno ab incarnatione domini millesimo decimo septimo, dedit ecclesiam sancti

(1) « Et d'abord se trouve un document certain qui constate que noble Bouchetal, chevalier, sous le règne de Conrad, roi des Francs, qui régnait depuis l'an de l'incarnation de Jésus-Christ 1017, c'est-à-dire depuis quatre cent trente et un ans environ, donna l'église du dit Saint-Romain, qui lui appartenait, avec tous les droits qui pouvaient lui revenir, à l'église d'Ainay bâtie en l'honneur de Saint Martin, dont alors était abbé Dom Astier. »

Ogier, dans la *France par cantons*, et sans doute d'après lui, notre érudit collègue le docteur Rimaud, ont à tort lu Roschitaleus et l'ont traduit *Rochetaillée*, comme si la forme latine de *Rupescisâ* n'était pas assez connue. Il est au surplus, en voyant le manuscrit de 1488, impossible de voir une R dans la première lettre de ce nom, le B est parfaitement formé et n'y laisse aucun doute. Ce Bouchetal est-il la souche de l'honorable famille du nom fixée dès les temps les plus reculés à Saint-Bonnet-le-Chastel ? quoique cela soit fort probable, aucun document ne nous permet de le décider.

Romani sibi pertinentem cum omnibus juribus suis, fructibus proventibus, ecclesie Athanacensi edificate ad honorem sancti Romani Martini tunc existente, domino Asterio abbate dicte Athanacensis et omnia jura que sibi in dicta ecclesia pertinebant et pertinere possunt in hereditate (1). »

L'original de cette charte paraît aujourd'hui perdu, mais ces deux extraits sont authentiques. Ils donnent lieu à quelques observations quant à la date : en effet, dom Astier fut abbé d'Ainay de 980 à 984 et Conrad, roi de la Bourgogne Transjurane de 937 à 993 : la donation de Boschitaleus remonte donc nécessairement de 980 à 984. D'un autre côté, en 1017 régnait Rodolphe III, comme le prouve la charte n° 57 du cartulaire d'Ainay, datée de cette année 1017.

L'église actuelle ne peut être rapportée au X^e siècle, à cause du caractère général de son architecture : nous verrons qu'une nouvelle remplaça alors celle de Boschitaleus.

A la donation de ce dernier, vint bientôt s'en joindre une plus importante, que nous révèlent les mêmes mémoires ; voici l'extrait du libelle de 1488 :

« Item etiam nobilis Lancerannus et uxor sua

(1) « Le prieur Jacques de Bouthéon expose qu'en fait et en vérité, il s'est écoulé quatre cent vingt ans environ, depuis qu'*au sommet du pic* de Saint-Romain fut fondée une église par les Seigneurs d'alors ; le même prieur ajoute qu'il est vrai que noble Bouchetal, chevalier, sous le règne de Conrad, roi des Francs, qui gouvernait l'an de l'incarnation du Seigneur 1017, donna l'église de Saint-Romain lui appartenant, avec tous ses droits, fruits et revenus, à l'église d'Ainay édiflée en l'honneur du même Saint Martin ; Dom Astier étant alors abbé d'Ainay ; cette donation comprit tous les droits du donateur et tous ceux qui lui reviendraient par héritage. »

nomine Raymondis dederunt dicte ecclesie athanacense pro remedio animarum suarum et Jauceranus frater suus ceterorumque parentum ipsorum videlicet totum montem sancti Romani et quidquid habebant in ipso monte et circa ipsum montem veluti mansum de Masensio (?) et dimidium pratum et ibidem cabanariam unam, volentes dicti donatores et ponentes in eorum dictis donationibus verba talia valde metuenda : si quis autem maligni hostis facibus acsensus hoc nostre largitionis munus irritum duxerit, et per id in eadem ecclesia de gentibus undecumque molestiam fecerit, nullus ei pateat adhitus vindicare quod presumpserit sed quod Dathan et Abiron nequitie percipiens fructus in perpetuum gehenne sentiat luctus (1). »

Arrivèrent d'autres libéralités dont les titres paraissent malheureusement perdus, mais que le mémoire constate avec la fondation du monastère et qu'il nous faut reproduire :

« Item etiam est fuit verum et notissimum quod visis dictis donationibus et pluribus aliis dominis fratribus ecclesie et monasterii predicti Athanacensi per dictos homine et plures alios et hoc ob

(1) Jacques de Bouthéon expose « encore que noble Lanceran et sa femme Raymonde, pour le salut de leurs âmes, et Josserand son frère pour celle de ses autres parents, donnèrent à l'église d'Ainay la totalité du mont Saint-Romain et tout ce qu'ils avaient à l'entour tel que le mas de Masens, plus la moitié d'un pré avec une cabane ; voulant les dits donateurs et posant dans leurs donations ces terribles imprécations, que si quelqu'un, excité par les violences d'un méchant ennemi, s'irritait de ce bienfait de leur générosité, ou s'avisait de faire n'importe de quelque côté, quelque pillage dans la dite église, qu'il ne puisse jamais trouver ouvert aucun asile, mais qu'il subisse les conséquences de la perversité de Dathan et d'Abiron et ressente à perpétuité les tortures de l'Enfer. »

favore ecclesie sancti Romani predicti que in dicto loco ac dicta ecclesia sancti Romani jam dicti fuerunt instituti religiosi et affectus et ordinatus prioratus conventualis tanquam membrum notabile dicti monasterii Athanacensis (1)... »

La date de fondation de ce monastère, membre notable de celui d'Ainay, est d'après les historiens de l'an 1007, comme en font foi :

1° La *Chronique d'Ainay*, rapportée par dom Estiennot : « Post Arnulphum fuit abbas Hugo, frater Artaudi comitis forensis et ei successit Rainaldus anno MVII et tunc constructum fuit monasterium sancti Romani. »

(Ailleurs, dans le même Estiennot, on lit : « Saint-Romain-le-Puy, monastère fondé par les comtes de Forez et soumis à l'abbaye d'Ainay vers l'an MX (2) : dix moines sous la règle d'un prieur auquel était soumis le monastère de Saint-Thomas-la-Garde. »)

2° Mabillon dans ses *Annales Benedictines*, Abbés d'Ainay : « Rainaudus sic fundavit monasterium sancti Romani in Podio. Abb. Anno MVII. »

3° La *Gallia Christiana* : « Coeterum Rainaldus

(1) « De plus il est véridique et notoire que, voyant les dites donations et plusieurs autres, il fut par les révérends frères du monastère d'Ainay et par d'autres, fondé en l'honneur de l'église du dit Saint-Romain, institué des religieux et ordonné un prieuré conventuel qui fut un membre distingué du dit monastère d'Ainay. »

(2) La date de 1010 est une erreur évidente de dom Estiennot qui avait oublié que, dans la *Chronique d'Ainay*, il avait lu 1007 : s'il avait eu quelque raison de modifier cette date première, il est à supposer qu'il l'eût indiqué. Qu'il ait été bâti par le comte de Forez, c'est un nouveau *lapsus calami* que démentent les titres que nous rapportons.

fundavit monasterium sancti Romani de Podio ; idemque anno 1007 interfuit electioni Duranti in abbate Saviniacensi. »

Ainsi donc, Boschitaleus donna, au moins en 984, l'église de Saint-Martin au sommet du pic à l'abbaye d'Ainay, et celle-ci, réunissant les donations faites par Lanceran, sa femme Raymonde et son frère Josserand, fit construire un monastère conventuel, sous la règle de Saint Benoît. Il est probable que l'église de Bouchetal était devenue insuffisante ou ne pouvait se prêter aux exercices des moines : le prieur songea à reporter le vocable sur une nouvelle église qu'il fit construire au bas du mont, à la place où elle est encore aujourd'hui, et il jeta les premiers fondements d'une église prieurale qui ne fut terminée qu'en 1017, la date affirmée par Jacques de Bouthéon. La nouvelle basilique, dont nous parlerons plus tard, fut dédiée à Saint Romain, martyr d'Antioche, dont les reliques durent reposer dans la crypte, comme il était d'usage à cette époque.

Romain était un diacre de Césarée qui, la 19^e année du règne de Dioclétien, c'est-à-dire en 305 de notre ère, étant entré à Antioche, où il réprimandait ceux qui couraient aux temples des faux dieux, fut arrêté, eut la langue immédiatement coupée, fut jeté en prison, écartelé, puis étranglé : le martyrologe romain place sa fête au 18 novembre (et non au 15, comme a écrit La Mure). Le monastère et le village prirent alors désormais le nom de *Saint-Romain-le-Puy*, in *Podio* : *Podium*, dit La Mure, « videlicet dictum a similitudine podium in theatro. — Circo eminentes et nobiles loci in scene podium et cavea despiciunt, de quo Lipsius in *amphiteatro*. »

Nous préférons la remarque de Sonyer du Lac : « au nom de Saint-Romain, on a ajouté le *puy* pour le distinguer des autres paroisses du même nom, situées dans la même province ; le mot *puy* a succédé au *dun*, *dû* par langage gaulois, et signifie montagne et toute sorte d'éminence : ce mot est en usage dans plusieurs terriers ; on écrivait indifféremment le *Puy* ou *Puys*, *Pœt* ou *Peu*, de même que *Peuch*, *Pi*, *Pis*, *Poch*. »

En 1167, Guy II, comte de Lyon et de Forez, *n'ayant jamais tenu auparavant d'aucune seigneurie* ses châteaux de Montbrison et de Montseupt, les remit à Louis VIII, roi de France, et les reprit de lui à foi et hommage, et, voulant s'attacher à lui, encore plus fortement, lui soumit ses autres châteaux, Montarchier, Saint-Chamond, la Tour en Jarez, Chamousset ; il dit avoir obtenu du roi, sauf le droit d'autrui, tout le droit *qu'en vertu de sa dignité royale*, il pouvait avoir sur les châteaux de Marcilly, Donzy, Cleppé, Saint-Priest, Lavieu et Saint-Romain. Dans la transaction qui intervint, en 1173, entre l'Archevêque et l'Eglise de Lyon, d'une part et le comte de Forez, de l'autre, celui-ci reçut définitivement tout ce que ledit archevêque et l'église avaient de droits dans le château fort de Saint-Romain et de là jusqu'au Puy et aux limites de l'Auvergne.

Le comte Guy IV était au prieuré, lorsqu'en 1218 il fit expédier la charte d'une pieuse donation qu'il fit, au couvent voisin des religieuses de Saint-Thomas, d'une quarte de sel par semaine à prendre à perpétuité au marché de Montbrison, des mains du receveur de ses droits au dit lieu.

L'archevêque de Lyon Renaud II, n'oublia point

le prieuré forésien dans son testament du 16 octobre 1226 : il lui donna « D solidos fortium ad emendam terram pro anniversario ibidem faciando. »

En 1229, le comte Guy IV assigna pour le luminaire de Notre-Dame de Montbrison, une rente de 7 livres fortes lyonnaises sur le revenu des *seigneuries* de Saint-Romain et de Montsup. Cet acte n'indique pas que le comte eût fait construire le château fort, mais seulement qu'il lui en avait été fait foi et hommage. Ce ne fut qu' « en 1236, dit Sonyer du Lac, que ce château et prieuré ayant besoin d'un protecteur, l'abbé d'Ainay et le prieur en cédèrent la garde au comte de Forez, laquelle garde ce dernier reçut en même temps en fief de l'abbé d'Ainay à qui il rendit hommage. »

M. Huillard-Bréholles a analysé ce précieux acte de 1236 : « Composition entre Girin, abbé d'Ainay et son couvent, le prieur et le couvent de Saint-Romain-le-Puy, d'une part, et Guigue, comte de Nivernais et de Forez, d'autre part, au sujet des bans et cris de la *justice temporelle au château et bourg de Saint-Romain*. Robert de Saint-Bonnet et Guillaume de Baffie décident comme arbitrés, que, dans les limites spécifiées au dit acte, la moitié de la justice appartiendra au prieur de Saint-Romain et l'autre moitié au comte de Forez, l'application des peines corporelles, telles que la mutilation des membres ou mort des coupables restant au comte et à ses hoirs, sans qu'ils en puissent tirer aucun profit qui ne serait point partagé par moitié avec le prieur. Ce qui est accepté tant par le prieur que par le comte de Forez et son fils. »

Il contient encore ceci : « Item le prieur n'aura aucuns bans sur les hommes appartenant aud. comte, dans lesd. limites, comme aussi led. comte

n'aura aucun ban dans la maison haute étant dans l'enclos du prieuré, si ce n'est la garde depuis le portail de Saint-Pierre au-dessus.

« Led. comte a manœuvres, tailles et anciens droits sur les hommes de la maison dud. Saint-Romain, *excepto fabro*, qui appartient à l'abbé d'Ainay, comme aussi les baillis de lad. maison sur laquelle led. comte n'a accoutumé de lever anciens droits ;

« Item, les bancs des vignes, arbres et bois situés hors des d. limites et qui sont dudit prieuré appartiennent aud. prieur ;

« Item, les reconnaissances, laods et ventes appartiennent au prieur ;

« Item, le comte fait hommage aud. abbé de la garde de Saint-Romain, *de sa maison* et autres droits qu'il a dans les limites susdites. »

Les limites de la justice furent fixées comme suit :

« Termini sunt à via que tendit ad mons Cher-rant subtus domum Petri Coqui usque ad viam que est ante domum quondam Joannis villaumi et sic illa via usque ad ulmum que est juxta furnum de Bosco et ab illa ulmo usque ad aquam de Merdet que fluit ante domum Hugonis de Bosco, ita quod nemus prioris remaneat extrà terminos domo ipsius Hugonis infrà eosdem terminos remanente... et sic illa aqua fluit ad stratam publicam que tendit a sancto Romano versus Sanctum Marcellinum et inde usque ad crucem de Borja et ab illa cruce usque ad trivium de Malpasset et inde usque ad Moscherrant retrò domum Londi et inde fluit aqua illa usque ad viam que est subtus domum

quondam Petri Coqui... excepta via publica que ad dictum comitem dicebatur pertinere (1). »

On a vu que, pour la conservation de leurs droits, le prieur, avait un viguier et le comte un châtelain; nous en citerons quelques-uns :

Viguiers.

- 1478. Pierre Chirat, notaire.
- 1493. Yrenée Raynaud, bachelier
ès décrets, curé de Soleymieux.
- 1495. Etienne Paporin.
- 1499. Antoine Coturier.
- 1501. Antoine Paporin, notaire.
- 1510. André Coturier.
- 1531. Pierre Perrin.

Lieutenants.

- 1493. Maître Savignieu *aliàs* Terlet.
- 1494. M^e Gaspard Maurel.
- 1498. Antoine Roux, notaire.
- 1499. Antoine Vitalis.

(1) « Les limites sont depuis le chemin tendant à Moche-
rant, sous la maison de Pierre Coci, jouxte le chemin qui est
devant la maison de Jean Guillaume et ainsi que led. chemin
tend jusqu'à l'Olme qui est près le four du Bost, et dud.
Olme jusqu'au ruisseau de Merdery, qui passe devant la mai-
son d'Hugues du Bost, de sorte que led. bois du prieur de-
meure hors des limites et lad. maison dud. Hugues est com-
prise dans les limites et ainsi que led. ruisseau coule jusqu'au
chemin public tendant de Saint-Romain à Saint-Marcelin et de
là à la croix de Borjat et de ladite croix jusques au treyve de
Malpassez et de là jusques à Mocheraht, derrière la maison aux
Londits et de là ainsi que le ruisseau coule jusques au chemin
qui est sous la maison de Pierre Coci.. excepté la voie publique
qu'on dit appartenir au comte. » Traduction empruntée à
l'Inventaire en français fait en 1340 pour l'abbé d'Ainay. —
Communiqué par notre collègue, M. A. Vachez.

- 1501. Antoine Roux, notaire.
- 1531. Mathieu Cussonnet.

Chatelains

- 1321. Etienne de Lent.
- 1333. Jacquemet de la Fay.
- 1336. Olivier du Bois, damoiseau.
- 1342. Artaud Magnin.
- 1347. Etienne Esperon.
- 1348. Gui Bœuf, écuyer.
- 1353. Hugues de Montanges.
- 1357. Pasturel de Saint-Priest, co-sgr de Fontanès.
- 1359. Jocerand de la Lande, chevalier.
- 1366. Dinet de Lavieu, écuyer.
- 1410. Etienne de la Prunerie, écuyer.
- 1433. Anthoine de la Prunerie, damoiseau.
- 1478. Jean Robertet.

Prévôts.

- 1338. Guillemet du Soleillan.
- 1344. Durand Audebert.
- 1366. P. Maniglier.
- 1370. J. Bonnefoi, de Montsupt.
- 1368. J. Casteges.
- 1397. Pierre Surdel *aliàs* Georges.
- 1478. Etienne Paporin.

Mais reprenons l'histoire du prieuré.

En 1239, le comte Gui IV, faisant son testament, légua à la maison de Saint-Romain une rente de dix sols pour son anniversaire à prendre chaque année, le jour de la Toussaint, sur les cens du village.

Le 13 mai 1340, le même comte de Forez, fit hommage à Barthélemy, abbé d'Ainay, de la garde du château de Saint-Romain-le-Puy et de la maison et autres droits qu'il avait dans les limites spécifiées

en la susdite transaction qu'il jura d'observer à perpétuité : le dit hommage, fait à Montbrison en l'hôtel du comte, en présence de plusieurs seigneurs et autres.

Le souvenir de la *peste noire* qui, après avoir dévasté l'Asie et l'Afrique, parut pour la première fois à Avignon en janvier 1348 et de là se répandit dans la plus grande partie de la France, est toujours vivant à Saint-Romain : on assure qu'elle n'y laissa que trois habitants. Il est vrai que le fléau emporta la vingtième partie au moins de la population. Nous regrettons que, comme dans d'autres endroits, on n'ait pu nous donner les noms des trois survivants de cette désastreuse époque.

A la peste vint se joindre, pour notre Forez, d'autres fléaux non moins redoutables. Ce furent d'abord les incursions des Anglais qui brûlèrent l'abbaye de Valbenoîte en 1358 et Montbrison en 1362. Cette dernière ville obtint, par suite, d'Anne Dauphine, le 15 septembre 1412, la permission de se clore de murailles. Ne serait-ce pas cette circonstance qui amena l'édification d'une seconde enceinte, *bassa curtis antiqua*, du hameau groupé à l'entour de l'église Saint-Pierre, laquelle existait depuis l'année 1217 ? En tout cas, la précaution était bonne, car la guerre civile allait ensanglanter notre plaine.

Une explosion de communisme bouleversa le Forez au mois de mai 1431 : La Mure a mentionné cette perturbation sans dire autre chose sinon qu'« elle fût l'ouvrage de bandits qui étaient de la secte dont il est parlé au tome III des Conciles, lesquels, soutenant qu'il ne devait pas y avoir d'inégalité de condition parmi les hommes, s'attaquaient aux gens d'église et aux nobles, assail-

laient les chasteaux et maisons-fortes et y faisaient des hostilités épouvantables. » Ces insurgés furent, il est vrai, taillés en pièces par la noblesse forésienne qui dût avoir pour auxiliaires les nobles du Bourbonnais et les *Routiers* de Rodrigue. Mais ce ne fut pas chose facile que de mettre dehors du pays ces derniers quand on n'eut plus besoin de leurs services ; ils restèrent à vivre aux dépens des villes et des campagnes. L'enceinte du bas-fort de Saint-Romain fut, un beau matin, dévastée par les pillards de ce Rodrigue de Villandrado : ils fondirent dessus au moment où cette *basse cour* était pleine de fugitifs, firent proie des provisions et du bétail et laissèrent les lieux dans un état de délabrement tel que d'autres compagnies, venues après eux, changèrent en destruction complète.

Deux ans plus tard, la population rurale qui commençait à reparaitre, demanda, pour sa sécurité, le rétablissement du refuge de Saint-Romain, présenta requête, par le bailli de Forez, le 11 novembre 1433, au prieur Jean du Soleillant, et sollicita l'accensement à son profit des terrains vagues au-dessous du fort. Le prieur l'accorda le 5 janvier 1434 ; voici un extrait de ce document fort curieux où ces faits sont relatés :

« Quod cum olim per predecessores nostros priores sancti Romani fuerit constructa et edificata quedam clausura seu *bassa curtis* in (circuitu) et rotunditate dicti podii seu montis sancti Romani que nunc (diruta) exstitit ; infrà quam clausuram et bassam curtem ponnulli homines et tenementarii dicti nostri prioratus plures construxerunt et edificaverunt (do)mos in quibus se et sua bona retraxerunt tempore discursu(um) gentium armorum, fuerit que ità quod nuper, discurrentibus armorum gentibus de societate et comitiva de Rodrigo, in

magna potencia ad dictum locum sancti Romani logiatum accesserunt ipsamque bassam curtem cum magna violencia ceperunt, et infrà intraverunt omniaque bona mobilia, animalia bovina, lanuta et alià quecumque reposita et retracta per homines predictos, infrà domos suas in dicta bassa curte existencia, ceperunt, contrectati fuerunt et secum deportaverunt pluresque homines verberaverunt, male tractaverunt, morti per violenciam tradiderunt : propter quod plures homines dicti nostri prioratus a dicto nostro prioratu se absenterunt et alibi moratum accesserunt, adeo quod, causa depredacionum dictarum gentium armorum in dicto loco factarum, dictus noster prioratus fuit effectus (desertus) et quasi vacuus (1). »

Cette nouvelle abénévisation ramena une certaine

(1) « Jadis, par nos prédécesseurs prieurs de Saint-Romain, fut édiflée et construite une clôture ou basse-cour autour du puy ou mont Saint-Romain ; aujourd'hui elle est détruite. Dans cette clôture ou basse-cour, quelques uns des hommes et tenanciers de notre prieuré construisirent des maisons où ils retirèrent eux et leurs biens au temps des courses des gens d'armes : et tout récemment les gens de la bande et compagnie de Rodrigue attaquèrent, à grandes forcès, le refuge de Saint-Romain et prirent avec grande violence la basse-cour où ils pénétrèrent ; ils s'emparèrent de tous les objets mobiliers, bœufs et moutons et généralement tout ce qu'y avaient déposé nos dits hommes dans leurs maison de cette basse-cour, et l'emportèrent avec eux ; ils frappèrent beaucoup de nos hommes, les maltraitèrent et les mirent violemment à mort ; ce qui fit que beaucoup de gens de notre prieuré s'en allèrent demeurer ailleurs, et par ce fait des dépradations des gens d'armes, notre prieuré devint désert et les terrains demeurèrent vagues. »

Peut-être est-ce la bande conduite par le capitaine Pierre-gourde qu'il faut accuser de cette seconde dévastation, car ce fut elle que nous trouverons, à Sury-le-Comtal, pillant et saccageant en 1562 l'église et le prieuré de cette ville.

population au flanc de la colline ; le mur de la basse-cour fut à peu près remis en état : ce qui n'empêcha qu'à Pâques 1449, il tombât « une grande partie de murs et murailles du prieuré par vieillesse indéfortune ou autrement et aussy pareillement ung tronson de la muraille du chastel.... lequel chastel cependant est moult bel et en belle mote et forte situé, dedans lequel les hommes et subiectz au temps de éminent péril et nécessité ont accoustumé eux retraire et leurs biens.. » Le prieur prétendit n'avoir qu'un tiers à payer, « à considérer que ladite muraille dudit chastel n'est point mur de maison et cloistre dudit prieuré et aucuns desdits hommes ont maisons dedans ledit chastel jusques à vingt cinq chambres. » La réparation avait été avancée par le prieur, qui recourut au comte de Forez pour se faire rembourser de deux tiers au moins. Le 26 novembre 1489 l'enquête durait toujours devant le Juge de Forez auquel le prieur avait fourni plusieurs de ces précieux mémoires ou libelles dont nous avons déjà parlé : les témoins firent enfin preuve que le prieur avait toujours contribué pour un tiers et les hommes de Saint-Romain pour deux tiers. Il est à présumer que telle fut l'issue du procès et que la forteresse fut alors remise à neuf et même qu'on lui adjoignit ce troisième mur formant la nouvelle basse-cour, *bassa curtis nova*.

En 1494, le roi de France confirma à Pierre II, duc de Bourbon, tous ses droits au château dudit Saint-Romain.

Il n'était que temps de se mettre sur la défensive, car le siècle suivant allait voir naître ces terribles guerres de religion qui portèrent la désolation et la ruine dans tant de châteaux et d'établissements religieux. La France fut comme un

vaste champ de bataille entre le catholicisme et l'hérésie ; le Forez resta presque entièrement catholique : raison de plus pour qu'il subit les incursions des Huguenots.

Au mois de juin 1562, les calvinistes l'envahirent en deux bandes : l'une, sous la conduite de Ponsonnat, prit Feurs le 4 juillet, l'autre, dirigée par le farouche baron des Adrets, s'empara de Montbrison le 14 du même mois. Il est certain que par l'une ou par l'autre, Saint-Romain fut pris, pillé et dévasté : titres et papiers furent brûlés et probablement aussi, avec les plus précieuses reliques de l'église, le corps ou la relique de Saint Romain, dont il n'est plus fait mention dans un procès-verbal de visite de l'église en 1625.

Quoique peu heureuse pour les armes du roi de France, la guerre entraîna pour lui des dépenses considérables : en 1570, « le roi ayant ordonné qu'outre la subvention ordinaire accordée par le clergé, il serait payé une autre grosse somme de deniers extraordinaires pour subvenir aux grandes et urgentes affaires, savoir aux frais de guerre qu'il est contraint à faire pour empêcher les malheureux desseins des hérétiques ses subiectz rebelles qui par tous moyens tentent à la subversion et annéantissements des estats ecclésiastiques et du Roy a taxé le prieur de Saint-Romain à 498 livres 15 sols, messire Estienne de Rivoire, chanoine et compte de Lyon, prieur commendataire de Saint-Romain, vendit à noble homme Louis du Chevalard escuyer, seigneur du dit lieu (1), les cens rentes

(1) Famille chevaleresque que l'abbé Duguet dit « celle de Sugny entée sur le Chevalard. » — Ses armes étaient « *losangées avec un chef*, » [La Mure, mss.] « *losangé d'or et d'azur à un chef de gueules*. »

et servis de Saint-Georges-Hauteville, Boisset et aultres, icelle rente dite de Lésignieu consistant en froment, orge et avoine... » moyennant pareille somme de 498 livres 15 sols.

C'est que la guerre reprenait plus furieuse entre royalistes et ligueurs : le prieur appela à son aide Balthazar de Rivoire, sieur de la Bastie et du Palais, qui leva des soldats à ses dépens et sut conserver la forteresse au roi Henri IV : ce prince l'en récompensa par lettres patentes de février 1584 confirmatives des dons faits, le 13 juillet 1523, par le connétable de Bourbon, à son père, de la justice haute, moyenne et basse du Palais avec la seigneurie utile de l'étang de Feurs et son chauffage en la forêt de Sury-le-Bois. Ces lettres expriment que « le Roy est désirant libéralement récompenser en considération des services qu'il lui a faicts durant les guerres dernières mesmement à la conservation du chasteau et place forte de Saint-Romain-Puy en Forest soubz son obéissance à ces propres despend... »

De nouveaux services de la part du même Balthazar de Rivoire amenèrent une seconde confirmation, par lettres-patentes de décembre 1594.

En 1609, la châtellenie de Saint-Romain fit partie, avec la seigneurie de Sury-le-Comtal, de l'échange consenti, par Henri IV, à Gabrielle d'Allonville, veuve de Guy de Rochechouart, comme nous le verrons ultérieurement. L'acte fut contesté : il fut l'objet d'un grand procès qui amena en 1625 une expertise. Furent nommés par l'intendant de Lyon, pour visiter les lieux, François Villette, ingénieur, Corneille de la Haye, Anthoine Mosnier et Jean

Piran (1). Leur rapport est malheureusement trop long pour être reproduit ici en son entier : nous en extrayons les parties les plus utiles pour bien faire connaître le système de fortification de Saint-Romain :

« Le sommet de la montagne est occupé par une closture de murailles de trois pieds d'épaisseur et qui relève de trois toyses en hauteur. Au pardessus icelluy sommet faisant l'enceinte du vieux fort dedans lequel est vne église accompagnée d'ung clocher qui surpasse en hauteur et par dessus les murailles de deux toyses et demye et encore d'ung cloistre y joignant devers la partie du midy, y a aussi d'autres bastiments d'habitation et offices dont aulcungs servent de mesme à la ditte closture et encore y a des places voides en l'une et la plus haulte desquelles y a vne cisterne dans le roc dedans laquelle par des chanées l'on faict tomber les eaux de partie des couverts desdits bastiments ny en pouvant avoir d'aulture.

« Item au susdit fort est allié vne autre vieille enceinte de murailles qui sont de trois pieds d'épaisseur et de treize à quatorze pieds de haulteur et sont accompagnées d'ung nombre de sept tours qui sont saillies hors les murailles de six à sept pieds et de pareille haulteur d'icelle muraille et toutes descouvertes et autres fois y avoit vne aulture tour au dernier angle de la ditte enceinte et qui fait soir et bize, laquelle est abattue jusqu'à deux pieds du fondement et en son endroict y a une bresche de trois à quatre toyses de lar-

(1) L'auteur des bas-reliefs de Vaugirard qui signa : *Ian. Piran. la. faict. 1604.*

geur close de pallus de bois, prend icelle enceinte son commencement du costé du matin du susdit fort à l'endroit du cœur de la ditte église par vne muraille droite qui suyvant le pendant de la ditte montaigne dessant contre le matin et puy prend destour vers le midy en circuysant obliquement et suyvant la pente de la ditte montaigne va se joindre audit fort devers la partie d'occident par aultre muraille droite montant de la ditte bresche aboutit à icelluy fort presque à l'opposite de l'endroit de dérivation de la précédante du costé du matin suyvant la ligne diamétralle de la longueur du dit fort et comprend icelle enceinte de murailles le nombre de dix-huit bastiments couverts plusieurs masures et une *église paroissiale* accompagnée de son clocher, le tout estant ordonné en forme de ville, laquelle avec ses chemins places et passages... Vers la partie du midy y a vng puis à eau et un peu plus relevé vers le soir en vne maison dung particulier y a ung cave puis assez profond et sans eau (1)... Les nouvelles édifications du costé de bize du dit fort prennent le commencement du dit costé de soir à la muraille qui lie la ditte ville avec le dit fort et tournant vers la bize vont aboutir à la muraille qui lie la ditte ville avec le dit fort estant icelles édifications nouvellement fondées conduites comme dit est en tenailles, toutes

(1) Le puits a été fermé d'une porte et sert actuellement, au moyen de tuyaux, de conduite d'eau pour la Cure. Quant à la citerne du pic, que certaines gens ne manquent pas de vous signaler comme *une oubliette* où le seigneur précipitait les manants, elle n'était pas seule pour l'alimentation : il y avait une seconde citerne du côté qui regarde Montbrison : elle était plus grande que la première. On l'a retrouvée lorsqu'on a découvert le terrain pour ouvrir une carrière pour l'empierrement des routes.

fois sans aucung boulevard ny bastion et relevées de rais de terre du costé extérieur de trois à quatre toyses et soutenant une terrasse qui se treuve en son niveau plus basse de trois toyses que le sommet de la ditte montaigne.... et sont les murailles d'icelles tenailles montées en talus jusqu'à quatre pieds près de leur cime estant par le bas de six pieds d'épaisseur et par le hault de quatre pieds y ayant angles avancés à chacung desquels il y a vng cul de lampe et deux angles retirés. Au devant de la porte d'entrée du dit fort y a vne place close... et d'icelle on entre dans la ditte terrasse tenaillée par vne porte d'environ deux pieds et demy de largeur, audevant de laquelle a vne petite palissade, plus à la cime de la muraille du costé d'orient et à l'extrémité du costé du midy y a vng cul de lampe et devers la bize vne guérite faite à neuf. Les entrées du hault fort consistent en deux portes de trois pieds de largeur et la première desquelles par le dedans et outre le vantoir y a vne grille de fert tournant sur des gonts et à l'autre y a aussy vne grille de fert laquelle est levée par vng tour et colisses et n'ons treuvé antiennes casemates ny fossés audit fort.... et faut noter que l'on monte en laditte ville par divers chemins et sentiers qui vont aboutir à vne seule porte et d'elle en divers endroits de la ditte ville mesme au dit fort, le plus grand et principal desquels chemins passant au bas de la ditte montaigne et par lequel on tend de Sury à Montbrison, estant ledit chemin d'une montée non rapide ains assez douce tellement que les charrettes y vont fort aysément parceque ledit chemin a son montant en ligne spirale....

« Ont de plus observé que la ditte montaigne est située et relevée en vne campagne et non com-

mandée de nulle autre ny en ayant point de plus proche que deux heures de chemin et d'icelle montaigne et fort l'on voit et descouvre la ville de Montbrison du costé d'entre le couchant et le septentrion à vng heure et demie de chemin pour ung homme de pied, celle de Feurs au septentrion à quatre heures de chemin, le chasteau de Mont-rond entre le septentrion et le levant à trois heures de chemin, le chasteau de Bellegarde quasy au mesme endroit, ung peu plus hault à quatre heures de chemin, la ville de Saint Galmier, du costé du levant à trois heures de chemin, le chasteau de Bouthéon devers le mesme endroit ung peu plus hault à deux heures de chemin, la ville de Sury au levant d'yuert à vne heure de chemin, celle de Saint Rambert du mesme costé à deux heures de chemin, celle de Saint Marcelin entre le levant et le mydi à deux heures de chemin, et plusieurs aultres lieux, bourgs et villaiges de tous costés, mesme les masures de ruynes du chasteau de Monsut eslevée sur vne montaigne fort relevée du costé du couchant d'yvert et à vne heure de chemin, celle du chasteau de Lavieu relevé en vne montaigne du mesme costé vng peu plus incliné vers le soir équinoctial et à deux heures et demie de chemin, et finalement ont recogneu que à cause de la nature composition et disposition de la ditte montaigne de Saint Romain il s'y pourrait faire des amples offensives et deffensives fortifications.... »

Cette description concorde avec le plan donné vers 1450 par Guillaume Revel et en démontre la parfaite exactitude : il est au reste facile de retrouver, parmi les ruines de la vieille forteresse, la première enceinte. Sa porte au midi, dite *porte de Saint Pierre*, était au couchant de la tour du mi-

lieu de l'enceinte méridionale : on voit encore les restes de cette tour et près d'elle les deux jambages de la porte. C'était le chemin du fort à l'église paroissiale de Saint-Pierre.

La *porte de Charlieu* était à la même enceinte vers Montbrison : elle était ainsi nommée parce-qu'elle s'ouvrait sur le territoire dit les Trancises ou de *Charlieu* ; c'est là qu'est le cimetière actuel de la paroisse. Les derniers débris de cette porte ont disparu à l'époque de l'ouverture de la carrière.

Maubec s'ouvrait sur un chemin, qui tendait, du côté du nord-est, vers la troisième enceinte. Son nom rappelle une vieille famille dauphinoise, les Bocsozel, qui possédèrent la seigneurie de Maubec près de Saint-Quentin, dans l'Isère : sans doute un moine de ce nom, du couvent d'Ainay ou de Saint-Romain, fournit l'argent nécessaire pour la faire ouvrir, ou même fit les frais du mur de l'enceinte de la *basse cour vieille*. Il existe encore, sur le chemin qui va actuellement de Saint-Martin aux ruines du prieuré, le montant de gauche de cette porte, qui était la seule de cette seconde enceinte.

Le mur de circuit de la troisième enceinte, *bassa curtis nova*, n'existait probablement plus au temps du rapport des experts qui ne la mentionnent pas : elle n'avait d'autre issue que la porte de *Leyniec* dont les restes se voyaient encore, il y a peu d'années, près de la Cure, sur le même chemin : fut-elle fondée par un Chateauneuf de Rochebonne, famille qui posséda Leyniec vers 1400 ? Le temps nous le dira peut-être.

Si quelques portes ont laissé des traces de leur existence, il est facile, avec les indications du rapport de 1625, de suivre sur les lieux mêmes les murs et les tours qui composaient la fortification :

au milieu du chœur, vers le Nord-Est, un grand pan de mur est encore attaché, descend en ligne droite, puis tourne vers le midi à angle droit, et en suivant les fondations, on retrouve les sept tours dont quelques unes dépassent encore le sol, et au midi du petit chemin, en face la porte Saint-Pierre, est encore imposante la muraille septentrionale, avec son angle coupé (ce qu'indique très bien Guill. Revel), de l'église du même nom, avec une chapelle de gauche où apparaissent quelques plâtres ou dessins grossiers d'une fresque rouge : le sol à l'entour est garni d'ossements et les découvertes successives, même de squelettes entiers, indiquent l'emplacement de l'ancien cimetière du village de Saint-Romain. Quant à la troisième enceinte, l'élévation du sol indique seule une partie de cette sorte de circonvallation.

Il n'y a pas longtemps qu'en minant une vigne, on découvrit, au-dessous du gros amandier, au midi, ensevelie sous les terres, une chambre avec des restes de peintures, des débris de table, de vaisselle et de poteries modernes. Au-dessous étaient trois petits cercueils d'enfants en pierre, forme d'auge, assez grossièrement taillés : l'un de ces cercueils est dans le jardin de M. Relave, ancien maire.

Notre rapport ne parle pas du hameau qui entourait (Guill. Revel indique quinze maisons) la vieille église qui avait remplacé celle de Boschitaleus sous le vocable de Saint Martin : elle était donc bien située en dehors de toute fortification, comme au reste, il est facile de s'en convaincre par l'inspection des lieux.

Pourquoi faut-il, qu'au lieu et place de cette coquette ville en amphithéâtre, semée de bosquets

verdoyants, la royauté ait eu l'idée de semer la désolation et la ruine : le roi de France ne pouvait-il autrement mâter l'orgueil des seigneurs et l'omnipotence féodale ? Le bon roi Henri IV lui-même y avait déjà pensé puisqu'il écrivait en décembre 1589 à M. de Vivans : « N'y ayant rien dont mes pauvres subjects soient plus travaillez que de tous ces petits forts, desquels, en mon cuer, *j'ai bien juré la ruyne.* » La *ruyne* arriva pour Saint-Romain avec des lettres-patentes de Louis XIII, son successeur, du 19 janvier 1633 : on démolit partout et M. de Mesle, trésorier de France, dressa un procès-verbal de cet acte de vandalisme ; gardons-nous de le reproduire. Et dire qu'un arrêt du Consulat Lyonnais alloua et approuva, le 15 juin suivant, une somme de *treize mille livres* à laquelle s'était montée l'adjudication de cette démolition !

Le prieuré échappa à cette œuvre inutile d'anéantissement, comme nous le lisons dans une lettre, datée de 1694, de Mgr. Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, qu'a bien voulu nous communiquer le savant bibliothécaire de la ville de Roanne, M. Alphonse Coste :

« Monsieur,

« Vous voulez bien me permettre que je vous
« prie de donner vostre protection à un de mes
« neveux dont on doit plaider la cause vendredy
« prochain, il s'agist d'un acte, dont il appelle
« comme d'abus, par lequel mon prédécesseur a
« uni les places monaquales du prieuré de Saint-
« Romain contre toutes les formalités, il a supposé
« que le Roy avoit ordonné la démolition du chas-
« teau qui estoit assez fort, et que la démolition
« avoit destruit tous les lieux réguliers, et pour y
« parvenir on'a fait des procès-verbaux pour en

« avoir une preuve, or il est certain que les lieux
« réguliers y sont encore et en bon estat. Je vous
« serois très obligé d'ordonner que les lieux se-
« roient visitez avant faire droit pour ensuite estre
« ordonné ce que de rayson, ou de l'appointer. De
« plus, Monsieur, ceste prétendue union estant
« contre les formes, les places ne seront point es-
« teintes ny anéanties, on peut les impêtrer à Rome,
« principalement la sacristie qui est le premier
« office, il n'y a point de lettres patentes enregis-
« trées au parlement sans quoy les unions ne peu-
« vent avoir lieu ; de plus, mon prédécesseur avoit
« interest à cette union, pour rendre ce prieuré
« un bénéfice simple, afin de n'estre pas obligé de
« nommer un religieux, il a agit en sa propre
« cause ainsy, ce qu'il a fait est nul.

« J'ay une très grande confiance en vostre bonne
« justice et je vous proteste qu'on ne peut estre
« avec plus de respect que je suis

« Monsieur,

« Vostre très humble serviteur, etc.

Ce document n'est pas sans intérêt pour l'histoire de Saint-Romain : il rappelle notamment que le prieuré fut sécularisé ; nous aurons occasion de citer un passage d'un rapport ecclésiastique qui en fixe l'époque. Et puisque « les lieux réguliers y sont encore en bon estat », donnons la description de l'église prieurale telle qu'elle existe aujourd'hui, découverte en partie, effondrée et décarrelée : puisse son riche propriétaire actuel, l'honorable M. Jullien, réaliser un jour le projet qu'il a eu, d'une restauration au moins du gros œuvre !

L'église repose sur une roche basaltique qui forme le sommet septentrional du puy et en occupe,

avec les anciens bâtiments claustraux, environ la moitié : le surplus, au midi, était couvert par le *haut fort*, dont nous avons donné la description.

Ravagée par les Huguenots en 1562, mais épargnée par les démolisseurs de 1633, l'église nous apparaît tout d'abord comme un édifice orienté (1) d'influence byzantine, en petit appareil et sans contrefort : il affecte la forme d'une croix patriarchale avec ses quatre absidioles, et son caractère principal dénote le commencement du XI^e siècle : on sait, en effet, qu'il fut terminé en 1017, dix ans après la fondation du monastère.

De la plate-forme de la citerne apparaissent tout d'abord les arcatures sur colonnettes de l'absidiole de droite et de la grande abside. Les bases des colonnettes qui les soutiennent reposent sur un cordon billetté au-dessous duquel, comme une litre, est une bordure formée de trente petits carrés bizarrement sculptés. Sur le premier est un lion ou mieux un léopard couché et regardant de face; sur ceux qui suivent, il semble que l'architecte se soit plu à perpétuer le souvenir des moulures romanes des siècles précédents : les numéros 2, 3, 5, 13 et 14 nous paraissent plus spécialement mérovingiens, tandis que ceux que nous numérotions 4 et 9 sont des entrelacs en nattes de la période carlovingienne, période, on le sait, qui va jusqu'au XI^e siècle. Au numéro 11, sont deux oiseaux *attachés par le cou* buvant dans un calice, symbole bien fréquent au Moyen Âge. Les plus cu-

(1) Orienté, c'est-à-dire, le chœur tourné vers l'est « considéré comme ayant un rapport spécial avec le Ciel, tandis que le nord est censé sous la puissance du prince des esprits des ténèbres répandus dans les airs ».

rieux, numéros 10 et 12, sont une naïve représentation d'Adam et d'Eve ; sur le premier, un énorme serpent est tourné en spirale autour du tronc d'un arbre avec ses fruits, à droite est Adam et, derrière lui, l'ange gardien : M. Auguste Bernard a prétendu dans l'*Histoire du Forez*, que ce sont « deux hommes qui semblent adorer un serpent », et M. Touchard-Lafosse, dans la *Loire historique*, a répété cette étrange interprétation ; ce dernier a même écrit que l'histoire de l'église était un *mystère* et qu'il était impossible, à cause du badigeon, de lui assigner une date !

Au second médaillon, Eve prend la pomme que le serpent tient dans sa bouche ; l'ange a disparu abandonnant le premier homme, qui, les deux mains abattues devant lui, semble se demander s'il en mangera aussi. Ce sujet de la désobéissance de nos premiers parents fut l'un des plus souvent représentés dans l'iconographie de l'ère romane secondaire : peut-être dans la série des médaillons qui continuent sur le pourtour de l'abside, mais qu'il est impossible de distinguer sous le badigeon qui les couvre, retrouverait-on la troisième image : l'expulsion d'Adam et d'Eve du paradis terrestre ? Ce sujet existe, à la suite, sur un chapiteau de Saint-Benoît-sur-Loire.

Au médaillon 16 est écrit en relief, sans qu'aucune lettre soit liée, comme le dit M. Pierre Gras :

A U D E
B E R
T U S

La forme arrondie des U est à remarquer, car au XII^e siècle l'V pointu allait reparaitre, tant dans les inscriptions que dans l'écriture.

Au-dessous du premier E est un oiseau sculpté la tête en bas; cet emblème figure sur presque tous les cénotaphes de la période romane primitive : on a le droit d'en conclure que, derrière lui, repose le corps d'*Audebertus* ; nous reviendrons plus tard sur ce personnage qui doit tenir une place considérable dans l'historique de l'église que nous décrivons, puisqu'on lui a assigné une place aussi honorable pour sa dernière demeure.

Au-dessus, sur un autre cordon, immédiatement au-dessous de la bordure du toit, on lit, au dernier tiers du pourtour de l'absidiole droite et en belles et grandes majuscules de la période carlovingienne (ère romane primitive), ces mots :

ÆCCIA | IDIFFIC | HORE DEI,

Eglise construite à l'honneur de Dieu ;

puis, au-delà d'une arcade machicoulis, en lettres plus grandes encore :

HEC EST | ECCLESIA | IN HONO | RE

P. Gras assure que la pierre suivante, aujourd'hui remplacée par de la maçonnerie très récente, avait roulé dans les vignes et qu'elle portait la finale

SMUNDI

Cette église est à l'honneur du Sauveur du monde.

Au-dessus, presque à l'angle du mur du transept, presque sous les tuiles, est gravée sur écusson, une croix *avec son pied plus étroit*, telle qu'on en trouve une de l'époque mérovingienne sur l'entablement qui décore la crypte de Saint Quentin (Aisne).

Le chapiteau qui divise les deux fenêtres du clocher face méridionale, est aussi à noter : il paraît re-

présenter un prieur mitré, tenant de sa droite une crosse.

Ces remarques faites, il nous tarde de visiter l'intérieur de l'édifice sacré. C'est d'abord, s'ouvrant sur un préau d'où la vue est magnifique, un portail gothique à trois rangées de voussures prismatiques, surmonté d'une archivoltte ogivale ornée de feuillages; pour chapiteaux, de jolis petits anges. La clef de l'arc surbaissé manque: « elle avait, dit le docteur Rimaud, un écusson qui aura tenté quelqu'amateur. » Un plâtre remplace le tympan « qui avait quelques caractères dont on ignore le sens ». Au sommet de l'arc ogival fleuri sont les trois lettres *IHS* gothiques. Au linteau sont sculptés trois écussons dont l'attribution avait semblé impossible à l'abbé Renon, qui les donna à un Dalmatius de Vertoley, bienfaiteur de Saint-Thomas; le duc de Persigny les a déclaré *inconnues*. Ce sont les armes de Jacques de Bouthéon qui, en 1440, fit faire ce portail, *un écartelé aux 1 et 4 de gueules, aux 2 et 3 d'argent, à trois fasces vivrées* (M. Steyert dit *ondées*) *d'azur*.

En entrant dans l'église, on est tout d'abord frappé de l'état de désolation qui règne dans le pieux édifice, mais bientôt l'admiration succède à cette première surprise, et à part un hideux fourreau de plâtre pour le balancier et les poids de l'horloge communale, on remarque la hauteur d'élévation des voûtes en berceau et la beauté du chœur: l'axe de la nef s'incline au second transept avec une différence d'un mètre environ au fond de l'abside. On reconnaît dans cette inclinaison évidemment intentionnelle, une allusion à la doctrine de la Rédemption, *l'inclinaison de la tête du Christ sur la Croix*; les trois fenêtres, qui

éclairaient l'abside principale, rappellent le dogme de la Trinité.

D'ordinaire, les églises à une nef au Moyen-Age représentaient la croix, la partie supérieure avançant dans le chœur, les bras s'allongeant dans les transepts et le milieu occupant la nef : à Saint-Romain, cette croix fictive a quatre bras, c'est la croix patriarchale. Cette circonstance nous amène à une explication que nous trouvons bientôt dans une étude approfondie de l'édifice, où nous reconnaissons deux constructions principales bien distinctes, l'une la vieille église de Boschitæus, l'autre celle plus récente d'Audebertus.

La première, simple et sévère, appartenant à l'ère romane primitive : celle consacrée à Martin de Tours, et qui remplaça la vieille chapelle de bois et de torchis sans doute élevée par le saint moine, dans laquelle on a utilisé des restes du temple païen qu'Urfé dit de Vénus : à droite, la colonne qui supporte la première arcature est composée, pour lui donner une hauteur suffisante, de trois fûts de grosseurs différentes, mal ajustés ensemble ; à gauche, la colonne est formée de deux fûts seulement, mais mieux appropriés par leurs cylindres : les chapiteaux ont été retaillés ; les bases sont d'anciens piédestaux retouchés grossièrement. Elles supportent une imposte composée d'un cavet et d'un listel : aucune sculpture là, ni ailleurs. On dirait une église du VI^e siècle, car ce ne fut qu'à cette époque que commença la construction en forme de croix latine. Les deux absidioles sont basses, voûtées en cul de four et l'une peut rappeler les *loculi* des Catacombes de Rome. L'abside qui existait nécessairement tournée vers l'est, n'y est plus ; elle a disparu dans la seconde construction du siècle dont nous allons parler. Au-dehors,

l'examen des murs confirme l'hypothèse de la primitive église : ils sont bâtis en petit appareil avec des pierres *exclusivement basaltiques*, tandis que le reste de l'édifice est mélangé de basaltes, de granit, de pierres étrangères au pays.

La seconde église, plus ornée, parfaitement distincte dès à présent de la première, se compose de deux absidioles et d'une grande abside à axe incliné vers le Nord-Est : toutes trois sont demi-rondes et plus élevées que les précédentes ; les arcatures sont supportées par vingt-huit colonnes, tantôt géminées, tantôt seules, à chapiteaux cubiques très ornés, la base composée de deux tores reposant sur un stylobate continu, suivant les contours intérieurs. Les motifs des chapiteaux sont assez variés : des entrelacs, des roses (peut-être le soleil), des crosses, des figures humaines, — ce qui n'existerait pas au X^e siècle, — en face des angles de l'ancien autel, un ornement religieux qui rappelle les pattes ornées qui descendent sur le devant du personnage à droite, que laissent voir encore d'anciennes fresques : nous n'hésitons pas à y voir l'un des bouts de l'étole de Saint Romain, le *diacre* de Césarée, le patron de l'église d'Audebertus.

Le chœur est beaucoup trop exhaussé pour le sol de la primitive église, mais l'adjonction de la crypte explique facilement cette surélévation, nécessaire pour donner une hauteur convenable à *Saint-Jean-sous-terre* ; il ne faut pas oublier qu'on a dû l'entailler dans les roches basaltiques et que l'église toute entière, faisant au nord un des côtés du haut fort, il y avait nécessité de la tenir le plus élevée possible. Les absidioles anciennes renferment l'une, celle de droite, au-dessus de la voûte, un petit appartement qu'avec notre collègue, M. Guillaume, nous appellerons le *chartrier*, l'autre

un escalier qui descend à la crypte, tellement encombré de matériaux qu'on a peine à y entrer en rampant.

La crypte est éclairée par *trois* fenêtres très étroites dont deux sont actuellement bouchées, la voûte en cul de four est soutenue par des arcatures reposant sur des colonnes de même style que celles d'en haut : quelques chapiteaux, d'un faire peut-être plus grossier, représentent, l'un un paon, l'autre deux oiseaux buvant dans un vase ; l'autel en maçonnerie y est encore, aussi simple que possible de construction : le carrelage se compose de très petits carreaux qui gisent çà et là sur le sol.

Nous remontons pour examiner le clocher élevé sur le transept des petites absidioles : sa voûte est effondrée, parcequ'on la perça pour descendre ses quatre cloches dont trois furent, sous le Consulat, envoyées à Nantes, et converties en canons ; une seule fut sauvée grâce à l'énergie du maire d'alors, l'honorable M. Cessieux, qui la fit enterrer dans son jardin. De ces cloches, l'une avait été fondue sur la grande place de Saint-Romain avec le métal acheté, le mardi 24 mars 1488, des habitants de Périgneux, par Falconnet de Bouthéon, alors prieur : le titre est imprimé dans le premier volume de la *Revue Forézienne*, extrait d'un petit cartulaire de la fin du XV^e siècle. Ce clocher eut jadis son horloge prieurale : le 13 octobre 1745, Claude Reymond, maître horloger de Montbrison, s'engagea à fournir « une horloge de la grandeur d'un pied dix pouces en carré et hauteur de vingt cinq pouces duquel les trous seront garnis de boîtes de cuivre, qui sera posé au cloché du prieuré, lequel battra sur la grosse cloche..... fourniray aussi un cadran peint à l'huile, dont l'aiguille sera

de fer avec une fleur de lys pour marquer les heures et l'autre bout un croissant, pour appliquer au-devant de la face du clocher qui regarde le midy de sorte qu'on puisse voir du grand chemin de Montbrison à Sury l'heure qu'il sera » : le marché fut conclu pour 350 livres.

La grosse cloche fut fort regrettée des habitants à son départ pour Nantes, car « elle passait notamment pour écarter remarquablement les nuages et préserver de la grêle tout le pays ». Son effet était d'autant plus précieux que Saint-Romain est très exposé au fléau qui anéantit souvent ses vignes et ses récoltes.

Il reste encore dans l'église une troisième partie que nous avons réservée pour la fin, car l'adjonction d'un arc triomphal, de deux croisées gothiques et d'un autel à gauche remonte au XV^e siècle. Cette chapelle avait sa voûte supportée par des arcs doubleaux que portaient quatre jolis petits anges : la clef était un grand écusson, aujourd'hui incrusté dans le mur de la cour de M. Cessieux, ancien maire, et qu'il est utile de signaler, car il se blasonne *écartelé au 1^{er} losangé d'or et d'azur*, qui est d'Antoine du Chevalard ; *aux 2 et 3 de gueules ; au 4^e d'argent, à trois fasces vivrées d'azur*, qui est de son neveu, Jacques de Bouthéon, lequel employa peut-être à la chapelle l'argent fourni par son oncle, ancien prieur de Saint-Romain, mais mort prieur de Rosiers.

L'arc triomphal, d'un très beau style, reproduit l'écusson des Bouthéon, mais cette fois sans le quartier aux armes des du Chevalard.

L'église prieurale contient tant de choses dignes de remarque, que nous allions omettre les fragments de fresques qui paraissent çà et là, aux

défauts des trois couches de badigeon : on a pris plaisir à mutiler les figures dont quelques unes, dépassant de la tête le tableau que forme le fond, sont nimbées : signalons, à droite, l'une d'elles qui, pour nous, est l'image de Saint Romain d'Antioche à cause des trois bouts de son étole de diacre, *motif inscrit aux quatre chapiteaux du chœur*. Il est encore un fragment que nous devons plus particulièrement désigner à l'attention des archéologues, c'est la partie peinte sur l'arcade qui surmonte l'arc triomphal gothique, car on y aperçoit à gauche un cadre où est un écusson *de gueules, à un soleil d'or, en abîme, au chef d'or chargé de trois cannettes de sable*. Si nous avons bien lu la pièce principale, on aurait là les armoiries inconnues de la famille du Soleillant qui a fourni un prieur de Saint-Romain en 1433 : ce ne peuvent être celles du fondateur, car les armes n'existaient pas à cette époque et ce ne fut qu'au milieu du douzième siècle qu'ellès devinrent en usage.

En résumé, l'église prieurale doit être classée parmi les monuments de l'ère romane secondaire, école auvergnate du XI^e siècle (1).

Nous compléterons cette description architecturale par un extrait du rapport dressé en 1719 « par Hercule Magnin, ancien expert priseur, juré et bourgeois de la ville de Lyon, Hugues Ferrand, architecte de la même ville et Symond Aynez, aussi architecte de Lyon. »

« Le prieuré est situé sur un monticule étant dans la plaine en forme de pain de sucre sur le sommet duquel sont différents bâtiments dépen-

(1) Au IX^e siècle pas plus qu'au X^e, on n'aurait de chapiteaux à figures d'hommes ou d'oiseaux.

dants du prieuré... Dans un procès-verbal de visite de 1694, il est dit qu'il y avoit une ancienne et première porte du chasteau qui faisoit face au midy, à costé de laquelle il y avoit deux petits batimens au sieur Caze, avocat et secrétaire de maison curiale... ensuite sur le penchant du monticule, il est parlé d'une ancienne église sous le vocable de Saint Pierre, comme cette église est inutile attendu qu'on en a fait construire une au bas du monticule pour servir d'église paroissiale, nous n'insérerons pas cette église ruinée qui nous a paru être de temps immémorial.... Il est aussi fait mention que dans le clocher de la ditte église il y avoit deux cloches avec leur beffroi lesquelles ont été transportées dans le clocher de la nouvelle église paroissiale.... Il est énoncé encore audit procès-verbal un corps de bâtiment d'une longueur de 66 pieds et de 21 de large.... dont il ne reste plus que les places ny aucuns vestige dudit couvent ny des portes pour y entrer, mais seulement une muraille qui fait face à l'occident d'environ huit pieds de hauteur.... et qui auparavant servoit aux fortifications lorsque le dit monticule étoit fortifié.

« Nous sommes ensuite montés à l'église du prieuré laquelle est sur le sommet du monticule et prend son entrée sur une esplanade qui est au-devant d'icelle par une grande porte en arcade de pierre de taille à laquelle il y a une vieille fermeture de bois peuplier avec des ferrures aussi très antiennes... Nous avons reconnu qu'elle consiste en une nef, un chœur en suite et le sanctuaire dans lequel est le maître hôtel isolé, dans la nef il y a une chapelle du côté du septentrion laquelle est voûtée à croix d'angine et l'angine de pierre de taille à costé de laquelle est une sacristie... De l'autre costé de la nef il y a une porte ordinaire de

pierre de taille garnie de deux méchantes fermetures de bois sapin rompue par le bas, aux deux costés de laquelle il y a dans la nef un petit autel de massonnerie couvert d'une pierre de taille et un bénitier aussi de pierre de taille.... au devant dudit autel il y a un tableau sur bois peint à l'huile lequel se ferme à deux vantaux (1) et représentant dans le milieu une Descente de croix avec différentes figures, au vanteau du costé de l'Évangile nostre Seigneur que l'on mit dans le tombeau, du costé de l'Épistre une Résurrection et par le dehors des vantaux une Annonciation au-dessus, il y a une figure de Saint Jean l'Évangéliste en pierre estant sur une corniche sculptée en pierre de taille, la nef est carrelée de grands carreaux longs dans lequel carrelage il y a deux tombeaux (2).... du costé de la porte et près du béli-

(1) Ce magnifique tryptique, sur lequel se voient l'écusson du prieur Falconnet de Bouthéon et la date de 1512, est conservé au château de Sury-le-Comtal.

(2) Ces deux tombeaux « sont les sépultures d'Anthoine du Chevalard prieur de Roziers ès ordre de Cluny, et de Falconnetus de Botéon son nepueu et successeur audit prieuré et prieur de Saint-Romain en 1512, cela ce void au beau tableau par luy donné ». (La Mure, mss.) - Le tombeau d'Antoine du Chevalard était de pierre creusée avec forme particulière pour la tête: plus d'un visiteur s'y est couché, de nos jours, sur le dos, admirant au-dessus de sa tête l'azur des cieux ; il a été tout récemment précipité dans les vignes de Charlieu par des jeunes gens de Saint-Galmier et s'y est brisé en deux parties. Celui de Falconet de Bouthéon était de bois bitumé ; le corps enveloppé de chaux était demeuré entier. Le bruit s'étant répandu de la découverte d'un *saint*, les habitants des communes voisines s'empressèrent d'accourir et de saisir les moindres parcelles des ossements et du vêtement, reliques que le clergé eut grand peine à faire rapporter, et encore fut-ce à la suite d'une frayeur subite qu'éprouva, de leur possession, une des bonnes dévotes du pays. - C'est en 1820 que le maçon Devès les trouva en ramassant les pierres du pavage.

tier il y a une voûte en berceau de maçonnerie en bon estat et prend jour par un vitreau sur la porte d'entrée auquel il manque la moitié de ses panneaux pierre et du costé du midi par un autre vitreau où il ne reste que quelques carreaux de verre, il y a deux treillis de fer maillés par dehors, dans la nef il y a une arcade de pierre de taille en plate-bande sculptée laquelle est un peu surbaissée, ladite plate-bande très ancienne et servant à supporter un crucifix, ensuite et le dessous du clocher qui sert d'allongement à la nef supporté par quatre arcades de blau y en ayant en haut aussi une autre voûte laquelle est percée pour y passer les cordes des cloches... aux deux côtés de l'espace du clocher sont deux renforcements de l'église en forme de haies qui communiquent à deux chapelles qui sont aux deux costés du maître autel de ladite église lesquelles haies et chapelles sont voûtées en maçonnerie tant à berceau que cul de four, ensuite dudit clocher est le chœur de l'église élevé de quatre pieds marches de plain pied de la nef clos tant du costé d'icelle ainsi que de deux chapelles par des balustrades de fert en arcades avec leurs frises à hauteur d'appuy et y ayant dans le milieu une porte à un vantail garny de ses serrures et lequel où il y a un écusson d'armoiries qui consistent en *un chevron brisé chargé de trois moulettes, deux en chef et une en pal* (1),

(1) Ces armoiries de... à un chevron brisé de... accompagné de trois moulettes de.. 2 et 1, nous sont inconnues : le procès-verbal de dom Morel, que nous rapporterons ci-après, nous apprenant que cette balustrade fut posée à la fin de 1666, lors de la sécularisation, nous soupçonnons fort nos experts d'avoir mal blasonné les armes du prieur Camille de Neufville, qui portait d'azur au chevron d'or accompagné de trois croix ancrées de même, 2 et 1 ; ils ont pris les croix ancrées pour des moulettes d'éperon.

le chœur et ladite chapelle sont carrelés de carreaux longs.... au-dessus du chœur est une voûte à berceau de maçonnerie corrompue dans le milieu néanmoins sans danger et au fonds du sanctuaire est une voûte à cul de four aussy corrompu en lequel endroit icelle voûte est en maçonnerie en assez bon estat.... les voûtes du chœur et dudit sanctuaire sont supportées dans le deffaut de leurs naissances par des arceaux et colonnes de pierre de taille garnies de leurs bazes et *chapiteaux composites très-anciens*.... l'autel principal de la ditte église est construit en maçonnerie avec pierre de taille au-dessus et il est revestu par les deux costés de menuiserie bois noyer et pannaux et au-devant il y a un chassis aussy de noyer en menuiserie pour y placer un devant d'autel, sur ledit autel il y a un gradin où sont les mesmes armes que celles du balustre de fer, icelluy est en bois de menuiserie sculpté en ornement par le devant et doré et dessus le dit gradin il y a deux reliquaires en forme de coffres et un tombeau servant de custode (1) le tout en menuiserie de bois doré et sculpté en ornement sur lequel custode il y a un crucifix aussy de bois, à costé du dit autel il y a deux formes ou stales de bois en menuiserie très ancienne..... au clocher il y a quatre cloches de différentes grandeurs, un beffroi vieux néanmoins de service paraissant avoir été réparé depuis une huitaine d'années.... une porte de la nef a issue sur un passage aux deux bouts duquel il y a deux degrés de pierre et l'un composé de dix marches et l'autre de huit, lequel a deux degrés descendant dans un cloistre d'ancienne

(1) « Au prieuré de Saint-Romain, la sainte Custode est faite en forme de colombe. » (La Mure, mss.)

construction.... supporté par des murs avec des arcades..., soutenues par de petites colonnes aussy de pierre de taille ».

Suit la description des bâtiments conventuels que le défaut d'espace nous empêche de mentionner autrement ; nous reprenons le manuscrit :

« Un passage communique avec une chapelle basse sous le sanctuaire de l'église dans lequel on descend par un degré de six marches de pierre de taille, au bas desquels il y a une autre porte aussy de pierre de taille sans fermeture qui est l'entrée de laditte chapelle et que l'on dit estre sous le vocable de Saint Jean, laditte chapelle est voûtée de massonnerie à berceaux de cul de four au bout d'icelle accompagné de bonettes et arceaux supportés par des colonnes de pierre de taille avec leurs bazes et chapiteaux entaillés, le tout de pierre de taille d'un *ordre composite*, laditte chapelle prend jour par des vitraux ou ambrassures avec des barreaux de fer, la troisième sans barreaux et toutes trois sans vitres, dans laditte chapelle il y a un autel de pierre supporté sur une massonnerie et divisé en deux parties, celle où l'autel est plus élevé que le restant d'une marche laquelle est une pièce de bois couchée sur le plat, le dessous est pavé de meschantes cadettes ou pierres bruttes et ce qui est plus élevé est carrellé de petits carreaux rouges très anciens et dont il manque environ un tiers de toise et autour dudit carrelage il y a un petit soubassement de massonnerie démoly en quelques endroits d'environ demy toise, les ambrassures des vitraux sont en partie carrellées par le bas.... au mur de septentrion dans la partie basse il y a une autre porte ordinaire de pierre de taille sans fermeture et par laquelle on communiquait au chœur de laditte église par un

degré aussy de pierre.... au haut duquel est la porte d'entrée de laditte chapelle ».

Suit la description de la salle prieurale, de la terrasse, etc. : plus loin, il est dit que l'église Saint-Pierre était l'église paroissiale du bourg de Saint-Romain-le-Puy.

Les experts employèrent les journées des 7, 8, 9, 10 et 11 mai 1719 et évaluèrent les réparations à faire à 8188 livres.

Ce rapport est complété par le suivant, non moins intéressant, c'est la visite faite le 16 décembre 1724 par « dom Jean Morel, prieur titulaire du prieuré de Saint-Pierre de Chandieu, deffiniteur et visiteur de l'ordre de Cluny dans la province de Lyon ».

« En exécution d'arrêt du 11 juin 1725, nous sommes transporté au prieuré de Saint-Romain-le-Puy de *l'ordre de Cluny*.... avons été reçu par dom François de la Forge prêtre profès de l'ordre de Cluny, sacristain, 58 ans, qui nous a dit qu'il faisoit seul sa résidence audit prieuré pour en remplir les fondations et service à l'église, mais que R. dom Thenard prieur claustral du chapitre conventuel du Chambon, étoit en possession de l'office de vestièr; dom Lequier, résidant au collège de Cluny pour poursuivre ses études, avoit une troisième manse monachale et que dom de Murat aussi prêtre profès dudit ordre, jouissoit de la quatrième manse....

« Le tabernacle avec son gradin est en bois et sculpture tout doré propre et bien fermant ; à côté dudit tabernacle sont deux reliquaires d'une structure moderne aussy en bois doré avec deux vitreaux dans lesquels reposent confusément quantité d'ossements qui nous ont paru des reliques

précieuses par les authentiques qui y sont aussy fermées , dans le même temps ledit sacristain nous auroit produit deux autres reliquaires en figure de chef humain avec le buste et aussy une autre figuré de bras, tous trois de 18 à 20 pouces d'hauter, d'une belle sculpture en bois investis d'une feuille d'argent massive artistement appliquée sur les dites figures, évasées de manière à pouvoir contenir une quantité précieuse de reliques dont ils sont garnis sans étiquettes, mais nous nous serions rappelé que l'authentique fermé dans les reliquaires fait une mention articulée de ces derniers et qu'on pouvoit révéremment les conserver puisque les dites figures ne sont point mutilées et que les dites reliques y subsistent malgré la succession de cinq siècles et la désertion de la dite église de près de trente trois ans ; du surplus, le grand autel est garni d'un crucifix, de deux chandeliers de bois mi-doré et deux autres en lotton, d'un boisage fermant le devant d'autel qui est en cuir doré... l'on nous a fait observer que comme les bancs ou formes du chœur auroient été supprimés lors de la prétendue réunion dudit prieuré à l'abbaye d'Aynay et comme l'on avoit fait en place une balustrade de fer d'environ trois pieds de hauteur pour clore le sanctuaire et intercepter par ce moyen les vestiges de la conventualité... Quant au clocher, il est placé à l'entrée du sanctuaire et renferme quatre cloches d'un poids considérable et d'un sondes plus harmonieux.. Nous sommes entrés dans un ancien cloître à quatre faces d'environ 40 pas en quarré, dont les couverts sont entretenus, mais dont les lambris, les murs et les carreaux sont grandement délabrés de mesme que les appartements desdits religieux qu'on ne sauroit habiter avec sécurité... quant au logement du sacristain, il consiste dans une chambre, une cuisine, une pe-

tite chambre de domestique et un cabinet, le surplus n'est pas en état d'être habité quoique bien recouvert...

« Depuis que les fortifications du château de Saint-Romain adhérent au prieuré furent démolies par les ordres du roi Louis XIII l'an 1633, lesdits lieux réguliers ont été resserrés dans le plan de la présente description dont nous avons dressé acte...

« Noble messire Claude de Saint Georges, précepteur et comte de Lyon étoit depuis le 23 juillet 1714 prieur commandataire dudit prieuré, en cette qualité il avoit la nomination de la prieurre perpétuelle du monastère des dames de Saint-Thomas même ordre de Cluny.

« Le sacristain habitoit seul quoique la conventualité eut été expressément ordonnée par arrêt définitif du 5 juin 1709 (d'après la bulle *in Commendam*), arrêt qui avoit déclaré nul et abusif le concordat du 12 may 1666 aussy bien que la bulle de sécularisation du 12 décembre 1684 ».

Voici les noms de quelques uns des sacristains ou *vestiers* qui occupèrent le *revestoir* ou sacristie de Saint-Romain :

1420-1471. François Julien ;

1531. Frère Claudius Rat ;

1684. Gaspard Grollier de Servières, prêtre religieux profès de Saint-Martin-de-Savigny ;

1685. Antoine Gayardon de Grésolles, chanoine d'Ainay ;

1712. Emmanuel Chaize, profès de l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey ;

1720. Hugues Thenard, profès de l'ordre de Cluny ;

1724. François de la Forge ;

1727. Baptiste Challon ;

1729. Hugues Colomb ;

1736. N... de la Saunière ;

1738. Dom de la Roehenégly ;

1781. Dom de Breymand.

Ce dernier périt assassiné, au moment de la Révolution, dans les circonstances suivantes : son barbier était venu comme d'ordinaire le raser au prieuré ; il était descendu sans que personne songeât à lui, mais le vénérable sacristain demeura trois jours sans sortir de la pauvre maison qu'il habitait seul ; on courut frapper à la porte, comme nul ne répondait et que la porte était fermée, on le crut parti. Sur ces entrefaites le hasard fit découvrir, au fond d'un puits, la clef de son domicile. On força la porte fermée à clef et on trouva mort le pauvre sacristain, la figure à moitié rasée : cette circonstance fit soupçonner le barbier du village qui finit par avouer le crime. Nous nous demandons quelle somme avait bien pu tenter ce misérable, puisque notre anachorète ne vivait que du produit des quêtes ou des fonds qui formaient ce qu'on appelait la sacristie et qui consistaient uniquement dans les suivants :

Une vigne de vingt journalées au-dessous du château ;

Une terre de sept cartonnées au même lieu ;

Une terre au-dessous du pré du prieur de 3 à 4 cartonnées ;

Une dime au village de Chezieu pouvant valoir de 60 à 80 livres ;

Une dime à la Combe, 15 livres ;

Un jardin de 2 ou 3 coupées dans l'enceinte du château, territoire de Salaverd.

L'église sous le vocable de Saint-Pierre desservait la seconde enceinte, *bassa curtis antiqua* et probablement le haut fort, car elle était paroissiale ; elle est citée dans tous les pouillés du dio-

cèse de Lyon comme soumise au prieur qui nommait à la Cure. Le dessin de Guillaume Revel nous montre qu'elle avait un clocher carré ajouré à chaque face de trois baies : la façade était éclairée par un jour rond garni de petits vitraux. Elle fut abandonnée après avoir été dévastée par les Huguenots en 1562.

La troisième église, aujourd'hui paroissiale, et sous le vocable de Saint Martin dut avoir été construite au pied du mamelon par le prieur Audebertus, lorsqu'il voua l'église de Boschitaleus au monastère qu'il fondait sous la dépendance d'Ainay ; elle est mentionnée, avec la précédente, dans le pouillé du diocèse de Lyon au XIII^e siècle publié par M. Aug. Bernard, à la suite du cartulaire d'Ainay : *De archipresbyteratu Forisii* : 13. *Ecc. Sancti Martini* ; — 14^o *Ecc. sancti Petri* ; — *patronus Prior Sancti Romani*. Elle a été à peu près totalement remaniée, il y a une douzaine d'années, et l'on ne retrouve guère de l'ancien édifice, d'une architecture nécessairement romane très simple, que trois contreforts dont deux anglent la tour carrée du clocher : son abside orientée va être très prochainement refaite à neuf et élargie ; le clocher si bas va être exhaussé : nous le demandons, les fonds ne seraient-ils pas mieux affectés à la restauration de l'antique basilique du prieuré, petit chef-d'œuvre d'architecture de neuf siècles ! Quoiqu'il en soit, nous recommandons au respectable curé qui dirigera cette restauration, M. l'abbé Forestier, notre sympathique collègue, la belle pierre tombale incrustée dans la paroi septentrionale du clocher : elle représente, fort bien sculpté en relief, un enfant vêtu d'une robe, la tête appuyée sur un coussin, mais dont la figure et les mains ont été mutilées : les vers suivants forment double ligne en carré :

HEREVX. TOMBEAV. SO | VBZ. QVI. LE. CORPS REPOSE
DVNG. NOBLE. ENFEAN | T. BATEZARD. DE. RIVO | IRE
DVQVEL LESPRI. EST. LA. HAVLT. EN. LA | GLOIRE
DES. BI | ENHEVREX. OV. LETERNEL. SE. POSE. 1592.

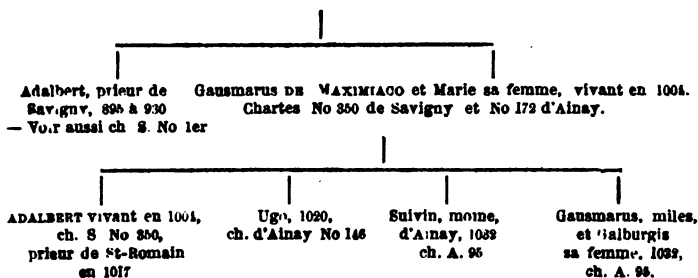
Il était fils aîné de Balthasard de Rivoire, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur du Palais, qui défendit si bien la forteresse durant la Ligue, et de Gabrielle de la Barge.

Après avoir décrit trop brièvement peut-être le prieuré de Saint-Romain, il importe de donner la liste de ses anciens maîtres, et cela d'autant plus qu'on ne la rencontre nulle part, pas même dans la *Gallia Christiana*. Nous l'avons dressée à peu près complète : nous indiquerons à chaque nom les dates extrêmes sous lesquelles les noms des prieurs nous sont apparus, ce qui n'empêche qu'ils n'aient pu régir plus longtemps le monastère :

Prieurs de Saint-Romain-le-Puy.

1. AUDEBERTUS, 1017. Ce nom inscrit sur le médaillon extérieur de la grande absidiole méridionale de l'église prieurale de Saint-Romain, ne nous laisse aucun doute que ce soit ce prieur qui fonda en 1017 cet édifice qu'il mit sous le vocable du saint Martyr d'Antioche. Le cartulaire de Savigny nous a permis de préciser la famille à laquelle il appartenait et de dresser la filiation suivante :

N.... de Maximiaco.



II. ALBERTUS... L'existence de ce prieur est douteuse ; la mention qui est faite de son décès à l'Obituaire de Saint-Thomas à la date du 4 décembre, n'est pas une preuve bien suffisante, puisqu'il y est qualifié du mot seul de *prior*.

III. HUGUES, 1168. Mentionné comme prieur de Saint-Romain dans une transaction, à cette date, passée entre Hugues II, abbé d'Ainay et Saint-Hugues, abbé de Bonnevaux, relativement à la dîme de Chaluaz : y furent aussi présents Rostaing, prieur de Saint-Rambert ; Girin, prieur de Cleppé ; Humbert, prieur de Firminy ; Etienne, prieur de Pommiers, etc.

IV. GUY, 1201. Il donna, le 15 juin de la dite année, à Hugues d'Urgel, *miles*, et à Bertrand, son frère, quittance de la somme de 12 livres viennois pour des biens que tenait de lui Poncet Boyer, *Boerii*, Thomas et Jean Fornier, et Pierre Bonardens, du village de Saint-Nizier, *in villa Nicetii*.

V. ALBERT, 1213-1214. Il est ainsi désigné dans l'acte de fondation du prieuré de Saint-Thomas-en-Forez : *convocatis dilectis filiis Joanne abbate Athanacensi* et Alberto priore Sancti Romani de Podio, août 1213. Il mourut le 20 août de l'année suivante et son anniversaire est mentionné au XIII des calendes de septembre à l'obituaire de Saint-Thomas. Ce fut sous ce prieur que fut confirmée la donation de la dîme des paroisses de Saint-Nizier et de Merle faite par Robert, seigneur de Saint-Bonnet, au prieuré de Saint-Romain.

VI. GAUDEMAR, vers 1220 ou 1230, suivant un titre de la commanderie de Saint-Jean de Montbrison, classé par la Mure à l'une ou l'autre de ces dates.

VII. GUY II, 1236 : transaction déjà citée entre lui et

le comte de Forez. Notre nouveau collègue M. Guillaume, auteur d'un mss. sur Saint-Romain déposé aux archives de la Diana, le nomme Guy *de Cham-bet*.

VIII. GIRIN, 1243-1252 : cette première date est inscrite, pour lui, au dos d'un acte original des archives de la Loire, qui est la confirmation de la dime de Saint-Romain relativement au curé de Lésignieu qui donnera douze livres de cire. — Notre savant collègue, M. Aug. Barban, alors archiviste de la Loire, a inscrit sur ce titre une note expliquant, que d'après l'*Art de vérifier les dates*, il faudrait 1251 au lieu de 1243. — Ce fut sous notre prieur qu'un nommé Antoine Peloters reconnut, le 2 décembre 1252, un cens de trois émines de seigle à l'Hôpital-le-Grand.

IX. GUY CHARCIS, 1255 : inscrit à l'obituaire de Saint-Thomas à la date du XIII des Kalendes de septembre (19 octobre); d'après la Mure, il vivait en 1255.

X. BÉRARD DE LAVIEU, 1299-1320. En 1312, il fut l'un des arbitres du différend qui s'éleva entre Ahelida de Lavieu fille d'Hugues seigneur de Feugerolles, épouse de N... de Thiers, et Jocerand de Lavieu, son cousin au second degré, relativement au village de Malmont, situé entre le château de Feugerolles et la paroisse de Saint-Just-Malmont. — En 1320, il passa un accord avec Jean *de Virgulto*, curé de la paroisse de Saint-Nizier, proche Saint-Bonnet, au sujet de la dime. L'obituaire de Saint-Thomas mentionne son décès au 12 décembre.

XI. PHILIPPE DE LA PALU, (*de Palude*, qu'on ne saurait traduire *du Marais*, la grande famille bressanne de ce nom n'ayant jamais signé autrement que *La Palu*), 1325. Il est cité dans un acte des

archives du Rhône, C, 399, suivant la communication qui nous en a été faite par M. A. Vachez.

XII. PIERRE DE SAL, 1354 (ou *de Chal*, de la famille des Chauve) : cité dans un acte du 12 septembre, qui est une transaction entre lui et les habitants de Saint-Christophe-en-Jarez, au sujet des dîmes que ces derniers devaient à son prieuré.

XIII. JEAN TAILLEFER, 1380-1381 : terrier de Sury, l'Hôpital-le-Grand, Unias et Craitilleux de 1380, signé Grégoire *Pagani* ; — Sentence pour les dîmes de Jacmons, près le village du Bost, à Saint-Romain, 1381.

XIV. FALCONNET I DE BOUTHÉON, 1402, suivant un titre du prieuré, aux archives de la Loire.

XV ANTOINE DU CHEVALARD, 1410, d'après la même source. Il est cité, sans date, dans les mémoires de l'abbé Duguet récemment publiés par notre Compagnie. — Il figure comme prieur de Rosiers de 1422 à 1458.

XVI. PONCET OU PERRONET JOSSIER, (*Josserii ex Burgundia*) dit un titre du prieuré 1411-1427. Il fit accord le 30 septembre 1414 de deux sestiers de blé avec les habitants de Saint-Nizier pour le luminaire de Saint-Romain. En 1427, il soutint un long procès avec le curé de Saint-Jean-Soleymieu pour la portion congrue.

XVII. JEAN DU SOLEILLANT, 1433 : terrier *Crepelli* de la rente de Précieux. Requête, déjà citée, après l'invasion de Rodrigue de Villandrado.

XVIII. JACQUES I DE BOUTHÉON, bachelier ès-droits, 1437-1481. Prieur de Rosiers de 1470 à 1475. Mentionné à l'obituaire de Saint-Thomas aux 22 et 26 mars : il mourut en 1481 et donna VI sols tournois pour son anniversaire *in crastinum beate Marie*.

Le terrier de Soleymieu et de Saint-Priest-en-Rosset, fait sous lui (il n'est pas daté), porte son écusson écartelé comme sur l'arc triomphal, le portail et la chapelle qu'il avait fait construire en 1440.

XIX. PHILIBERT MELLIN, 1482 : archives du prieuré.

XX. FALCONNET II DE BOUTHÉON, docteur en décrets, 1484-1516. En 1453, il n'était que *vestiarius* (d'où *revestoir* ou sacristie) suivant le terrier de la taille baptisée de 1453. Il fut prieur de Rosiers de 1478 à 1512.

C'est lui qui donna le beau triptyque où il est représenté à genoux, avec l'écusson de ses armes suspendu à un arbre et la date de 1512.

Il existe de lui un grand nombre d'actes que le défaut d'espace ne nous permet pas d'indiquer. Il mourut le dernier octobre 1516 : le Juge de Forez remit l'administration de son prieuré à honorable homme Noël du Court, trésorier de la duchesse de Bourbonnais, et à Guillaume Pezinend, marchand de Saint-Galmier, élus à l'effet de gérer jusqu'à la nomination de son successeur, qui, cependant, ne tarda que de quelques semaines.

XXI. PIERRE BOURNEL, protonotaire du Saint Siège apostolique, chanoine et custode de la grande église de Lyon, puis prieur, 1516-1543. Il acquit en 1516 les effets délaissés par son prédécesseur. Le 19 mai 1543, il s'obligea de donner à l'abbé d'Ainay vingt asnées de blé froment en remplacement de l'obligation qui lui incombait comme prieur de Saint-Romain, de nourrir les religieux d'Ainay pendant le mois de mai.

XXII. AMÉ DE RIVOIRE, 1551-1556. Il fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557 ; il s'y trouvait, nous ne savons comment, à moins qu'il n'ait été

plus guerrier que religieux : ce qui est arrivé plus d'une fois.

XXIII. GEORGES RORE (*Roure*), 1556 ; mentionné dans un acte de cette date concernant les *Novalles*.

XXIII. ETIENNE DE RIVOIRE, prêtre de Saint-Romain dès 1564, puis prieur, 1569-1580. Il vendit, le 20 août 1569, devant l'official de Lyon, *comme choses moins dommageables au prieuré* (il avait hâte sans doute de réparer les dévastations huguenotes), la rente de Sury-le-Comtal qui fut adjugée, à la chandelle éteinte, à noble Geoffroi de la Veuhe, seigneur de Laval, au prix de *douze vingt livres*. Il se fit représenter en 1574 dans une enquête tenue contre Guillaume Bouchetal et son fils, marchands à Saint-Bonnet : il y est dit que « le prieur de Saint-Romain est aussy prieur de Saint-Nizier parceque le membre de Saint-Nizier en est dépendant. »

François et Antoine Chavassieu, laboureurs du hameau de Chavassieu, se reconnurent, le 20 mars 1577, taillables et exploitables de noble Etienne de Rivoyre, prieur de Saint-Romain, à cause dudit, *seigneur du Chevallard*, pour leurs biens à Chavassieu : l'acte fut reçu par Michel Masson, notaire au bailliage de Forez.

XXV. ANTOINE CHASSAIGNES, 1580-1584. Arrêt du parlement de Paris du 7 septembre 1584 admettant sa réclamation contre Antoine Challon, relativement à la dîme de la onzième gerbe sur une terre à Assieu, appartenant à Marguerite de Saint-Priest, abbesse de la Séauve.

XXVI. JACQUES II DE BOUTHÉON, 1584 : titre du prieuré. L'abbé Duguet rapporte que messire Balthazard de Rivoire et Gabrielle de la Barge, sa femme, fondèrent en 1604 ou 1605 le couvent des

Minimes de Feurs « en vue par cette dernière de restituer à Dieu ce qu'elle avait mal à propos profité du prieuré de Saint-Romain-le-Puy dont elle avait joui longtemps *sous le nom de divers particuliers en confidence*. » On sait que Balthazard de Rivoire, seigneur du Palais, tenait pour Henri IV le château fort de Saint-Romain et qu'il le défendit contre les ligueurs : l'assertion de l'abbé Duguet ferait supposer qu'il abusa de sa position et des faveurs du roi Henri IV pour gouverner absolument le prieuré et en percevoir les revenus, après que les moines en furent chassés par les calvinistes : Antoine Chassaignes et Jacques de Bouthéon n'auraient-ils été que prête-noms ? C'est ce qui faisait dire à Anne d'Urfé en 1606, dans sa description du Forez : « Je ne saurois qui véritablement en nommer prieur. »

XXVII. MATHIEU COSTE, 1606-1609. Procuration du 23 octobre 1609, Devaux de Ladret, notaire.

XXVIII. CAMILLE DE NEUVILLE DE VILLEROI, 1616-1693. Il fut nommé en 1616 abbé d'Ainay et aussi, en 1616, pourvu prieur de Saint-Romain suivant Bulle d'union du 15 octobre : il gouverna Saint-Romain jusqu'à son décès en 1693.

Citons de lui un curieux acte du 30 décembre 1649 où il s'agit d'une bizarre redevance de notre prieuré envers Ainay : « Suivant la coutume, dit le rédacteur du dit acte, coutume qui s'est toujours pratiquée de temps immémorial, les officiers, prieurs et sacristains dépendants de l'abbaye d'Enay sont tenus de comparoitre au chapitre général qui se tient à Enay le lendemain du jour et feste de Saint Martin patron de leur église, cette obligation revenant de trente trois ans en trente trois ans au prieur de Saint-Romain, celui-ci est actuellement

obligé de subvenir aux frais de l'assemblée, traiter bien et honorablement à dîner et à souper ceux du chapitre et prieurs qui s'y rencontrent et autres notables de la ville au dîner seulement, fournir le luminaire soit douze vingt cierges de cire chacun d'un tiers de livre, neuf grands de trois livres et quatre grandes torches de six livres : ce qui s'appelle *les droits du bâton de Saint Martin*. » Nous avons parlé dans la *Revue du Lyonnais* de 1880, de l'*âne noir* sur lequel voyageait le pieux thaumaturge des Gaules ; nous saurons maintenant officiellement qu'il marchait un bâton à la main.

XXIX. JACQUES DE BÉRULLE, « chevalier, vicomte de Sceau en Ost, conseiller du Roy en ses conseils », 1693-1704. Il était clerc du diocèse de Paris lorsqu'il obtint ses provisions au prieuré de Saint-Romain le 6 juin 1693. Il eut tout d'abord à soutenir pour ce bénéfice un long procès avec un M^{re} BÉNIGNE BRELET qui s'était fait aussi nommer en 1693 *Prieur de Saint-Romain-le-Puy* : il est à croire que ce dernier fut contraint de se désister devant son puissant adversaire, car Jacques de Bérulle jouit en paix, onze ans encore, de son prieuré. Lorsqu'il mourut le 27 juin 1704, il fut fait état des revenus et fut reconnu que :

Les *recettes* comprenaient :

1° La ferme d'Azieu pour un revenu annuel de	240 liv.	»
2° Les fermes de Précieu, Boisset et St-Priest pour	1200	»
3° Saint-Georges-Hauteville rendait	399 l.	19 s
4° Saint-Christophe-en-Jarez	1600	»
5° Les communaux d'Unias.	120	»
6° Saint-Jean-Soleymieu et Saint-Nizier. . .	2350	»
7° Lézignieu	540	»
8° Saint-Romain	595	»
9° Le bois et la rente noble de Saint-Romain.	500	»

soit un total de 7544 l. 19 s

La *dépense* était de :

10° Au chapitre d'Ainay.	700 l.	} 2158 l. »
11° Portion congrue au curé de Soleymieu	390	
12° Décime de subv. au clergé de Lyon, qui en 1702 et 1703 avait été l'an,	1068	
le revenu net était de . . .		5386 liv. 19 s.

Au décès de Jacques de Bérulle, le prieuré demeura en litige jusqu'en 1711 et ses revenus furent affermés par Paul-Antoine Gay, sieur de la Tour, *sequestre* de la généralité du diocèse de Lyon.

XXX. CLAUDE DE SAINT-GEORGES, précenteur de l'église de Lyon, 1714-1720. Il afferma à cette dernière date à André Lombardin, de Montsupt, tous ses revenus comprenant Saint-Romain, Précieux, l'Hôpital-le-Grand, Unias, Saint-Jean-Soleymieux, Marols et Chambost.

XXXI. HECTOR DE LEVY DE LUGNY, précenteur de l'église de Lyon, aussi prieur de Ventadour, 1741-1775 : mort le 12 décembre 1775.

XXXII. JEAN-JOSEPH DE MAUBEC-CARTOUX, chanoine de l'église collégiale d'Ainay, aussi prieur de Saint-Benoît-de-Seyssieu en Bugey, 1777-1786. Ce prieur est rappelé dans l'ordonnance de rénovation du terrier du 9 juillet 1777. Lui et ses fermiers furent condamnés, par sentence du bailliage de Forez des 1^{er} mai et 20 juin 1778, à délivrer annuellement aux pauvres des paroisses de Saint-Romain, Saint-Georges-Hauteville, Lésigneux, Précieux, Boisset et Saint-Jean-Soleymieux, quinze sestiers blé seigle.

M. de Maubec mourut prieur de Saint-Romain, en 1786.

XXXIII. M^e d'ARBOST, trésorier chanoine de Marseille, 1787-1790. (*Almanachs de Lyon : Etat des provinces*).

Les prieurs de Saint-Romain jouirent d'une certaine autorité ecclésiastique : ils nommaient aux cures de Boisset-Saint-Priest, Chazelles-sur-Lavieu, Lavieu, Lézigneux, Précieux, Saint-Georges-Hauteville, Saint-Pierre et Saint-Martin de Saint-Romain-le-Puy, Saint-Nizier de Fornas, Saint-Priest-en-Rousset et Saint-Thomas-la-Garde : tant que le monastère resta régulier, c'est-à-dire soumis à la règle monastique, il fut florissant ; mais quand vint la sécularisation, c'est-à-dire la conversion en chanoines séculiers qui habitaient où ils voulaient, il fut toujours en déclinant jusqu'au jour où la Révolution le supprima, avec les autres, les 17 et 18 août 1793. Ses possessions furent vendues comme bien national ; ceux qui eurent besoin de pierres à bâtir ou de pièces de bois les prirent sur les murailles abandonnées ; l'église ne fut point épargnée, exposée qu'elle était aux dilapidations des étrangers et des curieux. Sur ses coteaux, jadis couverts de maisons, de tours et de murs crénelés, de nouvelles vignes se plantèrent à l'envi : nous devons en dire quelques mots.

Les vignes ont existé en Forez depuis les Gaulois qui en connurent la culture, puisque l'empereur Domitien ordonna un jour de les arracher dans la crainte que la liqueur qu'elles procurent n'attirât les barbares ; heureusement qu'étrangers à cette crainte, Probus et Julien les firent replanter. Depuis elles n'ont jamais cessé d'être cultivées dans nos contrées : les cartulaires en fournissent la preuve. Elles étaient composées en partie de *gameys*. Au milieu du siècle précédent, on les remplaça à Saint-Romain par le *gamey de Fontvial* ou à trois ceps, beaucoup plus robuste, mais moins précoce donnant beaucoup de bois et beaucoup de fruits. De nos jours le phylloxera a détruit presque tous les vignobles

du pic dont la qualité était bien supérieure aux autres. Les prieurs avaient leurs vignes aux Plantées, à Ternant, à Trancises *alids* au Charlieu : le produit de la dîme des vins du château, du grand et du petit Ternant leur donnait annuellement de 50 à 60 asnées.

Le grand chemin *en spirale*, qui desservait principalement le prieuré, n'existe plus qu'en partie : on y monte de l'église Saint-Martin par un chemin creux qui passait par la porte de Leyniec, par celles de Maubec et de Charlieu. Les terriers nous montrent que le chemin de Montbrison, venant du Pont Saint-Rambert, passait à Sury, à Saint-Romain devant le monticule, aux Salles, à Moingt : au territoire de Cheysieu il coupait l'antique voie romaine de la Boleine : *iter presenter muncupatum la via bolena tendens de Foro apud Crusilia* (Terrier Crepelli de 1445).

La voie publique, *strata publica quæ tendit de sancto Romano apud sanctum Marcellinum*, mentionnée dans l'acte passé en 1236 entre Gui, comte de Forez, l'abbé d'Ainay et le Prieur de Saint-Romain, mettait en communication la voie Boleine avec la grande voie d'Aquitaine qui de Lyon passait à Saint-Symphorien, Saint-Galmier, au pont Saint-Rambert, l'Hospitalet, les Chatelus et rejoignait enfin Usson d'où l'on allait à Bordeaux par Rodez, Cahors et Agen. Le comte de Forez en avait la garde, dit l'acte de 1236 : ce droit venait de la concession que fit « Louis VII, en augmentation de fief, à son féal Guy, comte de Forez et de Lyon, de la garde du chemin de sa terre et de celles de ses vassaux, et de ceux qui devaient être ses vassaux, avec la seigneurie et tous les droits régaliens en franc-alleu. Philippe-Auguste confirma ce don en 1198 ».

D'autres chemins tendaient à Saint-Georges, à

Précieux et Grézieu : il est de peu d'intérêt de les rappeler pas plus que ceux de la grange du prieuré à la grange du château, de la Fumouse au puy de la Bruyère.

Il existait d'antiquité deux fiefs dans la paroisse de Saint-Romain-le-Puy : Gotolent pour lequel noble Arnaud de Rochebaron, seigneur d'Usson, fit hommage au comte de Forez Jean 1^{er}, en l'année 1332, et La Bruyère dont étaient possesseurs en 1336, noble Jean et Ponchon de la Bruyère, ce dernier fils du damoiseau de Chasalez, « *filius domicelli domini de Chasalez* » : ce damoiseau devait s'appeler Gerenton, *Gerento de Bruyera domicellus* 1334 (mss. de la Mure). Jean de la Bruyère, *domicellus*, était marié en 1366 à Isabelle de Monte Alto.

Pierre Chappuis de la Goutte, écuyer, prêta l'hommage de la Bruyère le 9 juin 1723.

Sa famille, qui a possédé ce fief jusqu'à la Révolution de 1790, fut l'une des plus honorables et des mieux possessionnées du Bailliage de Montbrison : « elle remonte à des Chappuis demeurant à la Bouteresse et à Montverdun et qui ont donné des prévôts de Marols, de Marcilly, des Clercs, etc., au milieu du XIV^e siècle ».

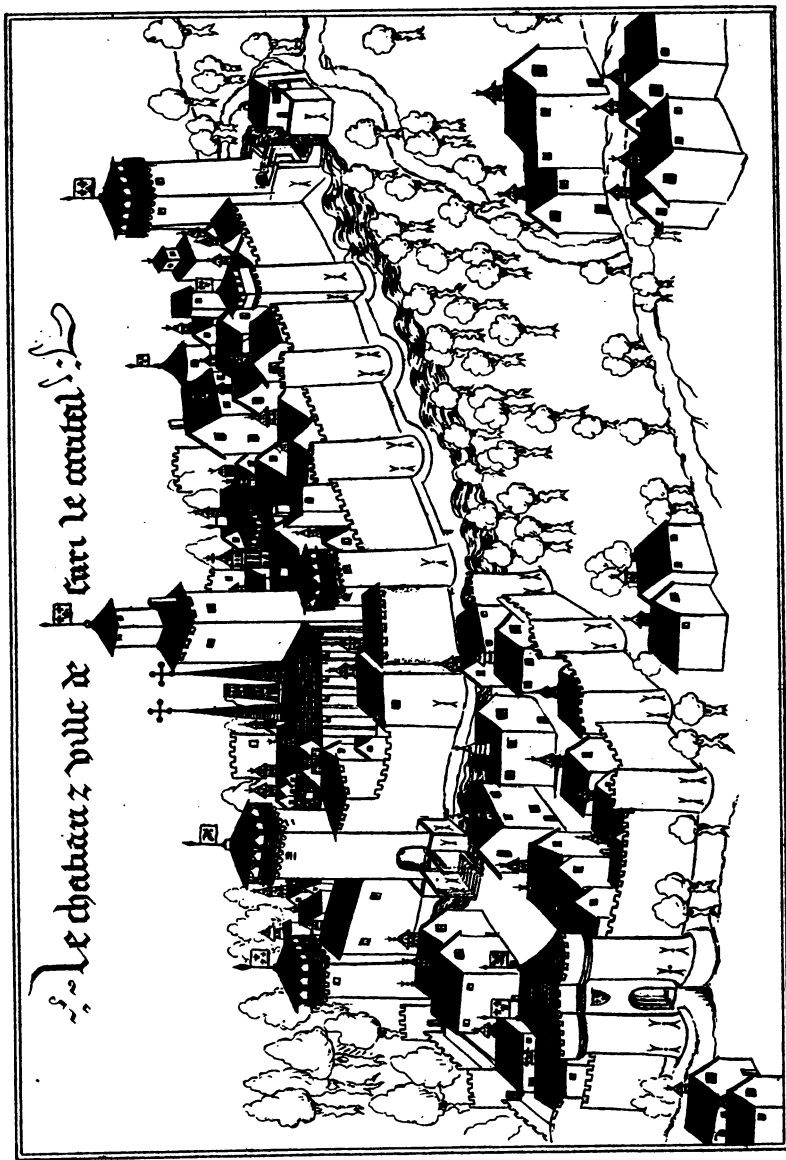
Aux Chappuis de Maubost succédèrent, dans la possession de la Bruyère, les de Pommerol, comme à Saint-Maurice-en-Gourgois depuis Claude Battant, Sergent royal en 1618.

Michel Battant, procureur fiscal de Nérestang en 1688, se qualifiait l'année suivante de *Sieur de Pommerol* : en 1692, il était conseiller du roi, président et juge des droits d'entrée et de sortie pour la douane de Valence, en la juridiction de Saint-Bonnet, et marié à Catherine Verchère, d'une noble famille de cette dernière ville.

Béraudon de la Bastie fit aveu le 13 octobre 1330 pour tous les biens, rentes et droits qu'il avait à Montbrison et près de Saint-Romain-le-Puy.

En finissant cette rapide monographie de Saint-Romain, nous croyons devoir mentionner la *Fontfort*, source minérale, bi-carbonatée sodique forte, que découvrit, vers 1800, l'honorable M. Cessieux : il avait été frappé de l'avidité avec laquelle les bestiaux buvaient cette eau. Ses héritiers la firent capter en 1857 et recouvrir d'un petit hangar : le permis d'exploitation a été délivré en 1859. Elle a été en fin de compte vendue par un nommé Laurent à M. Badoit, de Saint-Galmier, qui, dans la crainte qu'elle ne lui soit une concurrence, ou qu'on vienne à y couper les sources de Saint-Galmier, la laisse sans aucune exploitation ; on l'aperçoit dans un pâturage, au nord du pic, qui borde la grande route de Montbrison.

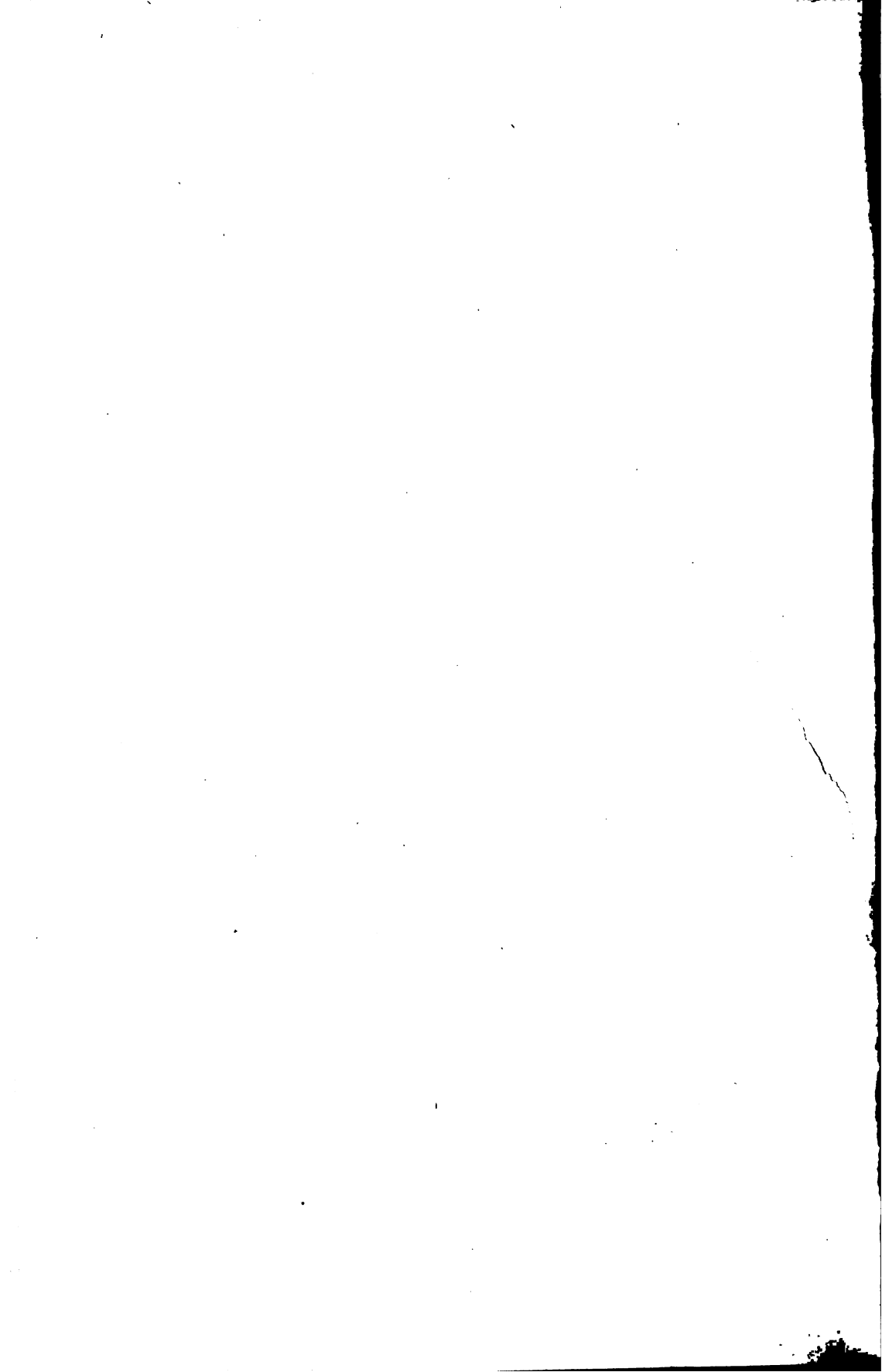




SURY-LE-COMTAL EN 1450.

Photographié par E. Fèvrend du Mesnil d'après Guill. Revel.





SURY-LE-COMTAL

PARTIE HISTORIQUE

Il n'existe à Sury, que nous sachions, aucun vestige d'antiquités antérieures au Moyen-Age, et, de fait, il ne peut y en avoir, puisque son territoire dut être jusqu'à une époque assez rapprochée, couvert par les dernières eaux de ce lac du Forez, auquel nous sommes obligé de revenir. Le sol ne devint habitable que lorsque, la Loire s'étant, par l'usure des rochers, suffisamment abaissée à Piney, la rivière d'Ozon (aujourd'hui la Mare), sa tributaire, eut pu se creuser le lit qu'elle occupe actuellement.

D'ordinaire les noms de lieux terminés en *ieu* ou en *y* dérivent de la terminaison gallo-romaine *acus* ou *acum* et désignent l'idée de domaine d'un homme ou le centre d'habitation d'une famille : littéralement *Syurieu*, devenu *Suireu* et *Surieu*, et à la période moderne *Sury*, indique la propriété ou la maison de Syurius (1). Or, La Mure affirme qu'« aux

(1) Du Lac, dans sa *Statistique de la Loire*, dit que « Suri vient de *Surus*, prince Autunois dont César fait mention dans le VIII^e livre de ses commentaires. » Cette affirmation qu'il n'appuie d'aucune preuve, aurait eu besoin de plus

titres anciens, il est appelé *Sieurieu*, en latin *Sieuriacum*, et, ajoute-t-il, dans un très vieux que j'ay leu *Seueriacum* pour marque qu'il a retenu son nom de ce dernier empereur du II^e siècle appelé Seuère... et pour vérifier qu'il est véritablement demeuré à Surieu-le-Comtal... c'est que dans le district de la paroisse de Surieu il y a un fief très-ancien qui porte le nom d'Aubigny, en latin *Albinacum* et que l'on voit estre manifestement dérivé d'Albinus, qui y fust concurrent et compétiteur de ce Seuère comme en fait foy l'histoire qui nous apprend que tant la ville de Lyon que le païs voisin servirent de théâtre aux batailles sanglantes que s'entredonnèrent ce Seuère et cet Albinus et ceux qui tenoient leur party et qui combattoient sous leurs noms et sous leurs enseignes... »

Nous avons donné dans notre *Histoire de la Valbonne* le récit de la bataille qui livra définitivement l'empire à Sevère le 19 février 197 de notre ère : nous y avons exprimé l'opinion que cette lutte suprême d'au moins 300,000 combattants avait dû être nécessairement précédée de combats antérieurs, livrés ailleurs que dans la Valbonne. L'étymologie, que vient de donner l'historien du Forez, est une confirmation de cet avis, qui nous avait été inspiré par ces paroles d'Hérodien « qu'il y eut quelques escarmouches de part et d'autre ». Ainsi l'armée

qu'une simple analogie de nom. On trouve *Suireu lo Contal* dans un testament de 1212 publié par la Mure dans son *Histoire du diocèse de Lyon*, à la page 320.

Le *Polyptique de Saint-Paul* mentionne à Faramans, non loin de la plaine de la Valbonne, un ruisseau qui s'appelait *de Surius, rivus de Surius* : serait-ce la vraie forme du nom substitué au Moyen-Age à celui de Severus ou celui d'un gallo-romain établi dans le pays ? Nous ne pouvons le décider.

de Severe, qui accourait au-devant d'Albin venu de la Grande-Bretagne, était campée au Nord-Est de la rivière d'Ozon (aujourd'hui la Mare qu'il ne faut pas confondre avec le ruisseau de Lojon). Un autre nom de lieu à quelque distance de là va nous préciser le champ de la bataille : c'est la *Brugère*, car cette appellation indique plus spécialement une place commune, un espace propre à servir de théâtre à la lutte, au milieu des bois qui s'étendaient alors des deux côtés de la rivière.

Ces raisons nous font rejeter cette explication d'Anne d'Urfé dans sa *Description du païs de Forez* : « Sury a pris son nom du petit ruisseau qui passe au dessoubz ; » Ce qu'il faut entendre de ce que la ville est *sur* le *rieu*. Cette origine paraît naïve, mais ce qui l'est davantage, c'est ceci : « Sury a aussy pris un surnom des oignons, pour les beaux qui y viennent et en estresme cantité » ; Ce surnom tiré des oignons ne peut cependant être celui de *Comtal* que La Mure explique avec plus de sens, « Ce païs ainsy surnommé de nos anciens comtes qui aimoient ce lieu-là » : l'histoire confirme pleinement cette donnée.

« L'on scait par tradition, dit un titre du château, qu'en 1008 un comte de Forest donna au monastère de l'Isle-Barbe l'église Saint-André de Sury, *Saint-Etienne en était pour lors la paroisse*, Saint-André la chapelle du château » ; mais ce n'est qu'une tradition sans autorité, car le nom de Sury ne paraît pour la première fois que dans la charte n° 716, du cartulaire de Savigny en Lyonnais, datée d'environ l'an 1030 : un clerc, nommé Etienne, donne à cette abbaye, pour le salut de son âme et celle de ses parents, ses biens « in agro forensi », autant que sa mère Richoara en possédait dans les villages des noms ci-après : in villà de Vernedo, in villà de

Brugeria, in *Siuriaco*, (1) in fine de Arcoliaco : le Vernet et la Bruyère qui précisent qu'il s'agit bien de notre Sury-le-Comtal : le lieu dit *de arcoliaco* était Arpheuilles, paroisse de Verrières.

De fait, Sury devait exister déjà à l'état de village puisqu'en 1092, comme nous le rappellerons plus tard, Guillaume I^{er}, comte de Lyon, possédait des droits dans son église. Ses successeurs au comté de Forez y eurent bientôt un château-fort, car en 1107, Guillaume IV et Eustache, son fils, confirmant la fondation faite par Guillaume III d'un hospice pour les pauvres de Montbrison, en donnant l'avis aux *chatelains* et trésoriers de leurs châteaux : sur quatorze, *Syuracum* est cité le second : « hoc precipimus vicariis et clavigeriis nostris, primum Montis-brisone, deinde *de Suriaco*, de Stivalleliis, etc. »

(1) Le cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue rappelle Guillaume de Surieu qui donna le 5 mars 1250 (ch. 142) à ce monastère sa terre de Combres pour l'anniversaire de Guy de Doiluieu et de sa femme, du consentement de ses fils Pierre et Ascharios : ce Pierre de Sury fut père de Falcon et d'autre Pierre, chatelain de Roanne le 16 avril 1323. Des chartes anciennes mentionnent : *Albertus de Syuriaco, domicellus, filius et hæres Falconis de Syuriaco* et *Petrus de Syuriaco, filius dni Petri de Syuriaco, domicellus*, 1334 ; Faucon de Sury vendit le 9 juillet 1324, au comte de Forez, un bois et des prés à Ecotay.

L'origine de cette maison fut-elle à Sury-le-Comtal ou à Sury-le-Bois ? Ces deux châteaux existaient à l'époque : Sury-le-Bois est mentionné en 1239 dans le testament du comte Gui IV. Ce n'était pas comme on l'a prétendu, un simple rendez-vous de chasse, une maison de plaisirs des comtes qui y allaient en garçons : c'était un château fort dans toute l'acception du mot comme l'indique la vue de Guillaume Revel reproduite dans la belle *Histoire de Feurs* de M. Broutin. Les biens de Faucon de Sury situés à Escotay les mettent à peu près à égale distance de nos deux Sury : quant à Pierre de Sury, il reconnut en 1334 sa maison forte de Marcoux.

Ce château de Sury n'était pour nos comtes qu'une résidence d'été ; l'hiver ils habitaient Lyon, Montbrison n'était alors qu'un village. Or il arriva que le comte Guy IV, allant partir en 1239 pour la croisade, voulut donner à Sury une grande fête d'adieux à la noblesse forésienne. *Un témoin oculaire du lendemain* va nous donner, après sept siècles d'incertitude, le récit de cette grande réjouissance dont le lieu et l'époque ont été diversement rapportés par nos annalistes : ainsi tandis que le P. Fodéré place cet événement à Sury-le-Bois, la Mure le met à Sury-le-Comtal et *en fixe la date à l'année 1313, sous le comte Jean I^{er}.*

Un dominicain, Etienne de Bourbon, originaire de Belleville, qui parcourut, pour prêcher, tous nos pays, a laissé un manuscrit des plus précieux intitulé *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* : l'accident de Sury-le-Comtal, déjà confirmé en ce lieu par un fragment d'une fresque cessant brusquement et d'une manière irrégulière (1) dans la grande salle du premier étage du château, est raconté par lui en ces termes :

« Accidit in diocesi Lugdunensi, cum comss forensis et nivernensis Guido deberet transfretare, et vocasset magnam curiam in Natali Domini, et multum post officium Dei vacassent in ducendis choreis, et venisset in quoddam castrum suum quod dicitur *Suiriacum Comitale*, et filius ejus ibi vocasset juvenes scutiferos in quadam aula in solario et cantando ducerent choreas, volvendo se, cecidit

(1) Cette fresque représente, alternants dans des losanges, les Dauphins de Forez avec des heaumes de forme particulière, que M. le comte de Soultrait, notre collègue, a très bien jugé ne pouvoir être *postérieurs à la première moitié du XIV^e siècle* : il était impressionné par cette fausse date de 1313.

solarium sub pedibus eorum, et omnes pariter ceciderunt. Aliqui ibi sunt statim mortui, aliqui confracti, aliqui fere suffocati ; ut possent dicere : *Versa est in luctum cythara nostra et organum in vocem flentium* (Job, XXX). Ego autem sequenti die, ibi veniens sic inveni (1) ».

Ce terrible accident fut depuis connu sous le nom de *La Danse de Forez*, et s'appliqua à toute grande réjouissance suivie d'une fin malheureuse.

Le comte Reynaud, frère de Guy V, fut aussi à la Croisade : à son retour, et malade des fatigues de ce périlleux voyage, il fit son testament solennel le mercredi avant la Nativité de Saint Jean-Baptiste

(1) « Il arriva dans le diocèse de Lyon que Guy, comte de Forez et de Nevers, étant sur le point d'aller outre-mer, tint une grande cour le jour de Noël : lorsque fut bien achevé l'office divin, on se mit à former des chœurs de danse. A ce château appelé *Sury-le-Comtal* était son fils, qui avait invité des jeunes écuyers, qui dirigeaient en chantant les évolutions de ces chœurs, dans une salle où était une sorte de plancher élevé : il arriva que ce plancher s'écroula sous les pieds et que tous tombèrent à la fois. Les uns furent tués sur le champ, d'autres eurent les membres brisés, d'autres furent à demi étouffés : de sorte que l'on put dire : « Notre harpe s'est changée en deuil et notre voix en pleurs » (Job, XXX v. 31), « Lelendemain je vins à Sury, voilà ce que j'y appris ». Paradin en rappelant ce fait à la date de 1313 dans ses *Annales de Bourgogne*, publiées en 1566, a simplement voulu rajeunir cet événement que La Mure lui a sans doute emprunté.

Il n'est pas inutile de remarquer que les danses de cette époque n'étaient, en général, que de simples rondes, dirigées par le chant d'un coryphée ; elles n'avaient rien de nos *figures* d'aujourd'hui ni des enlacements qui les accompagnent.

Les danses sont aussi anciennes que l'origine des sociétés : les Chrétiens, à l'exemple des Juifs, dansèrent dans les églises pour ajouter à la solennité du culte, mais étant devenues un sujet de désordre, le pape Zacharie les supprima en 744. Le Parlement de Paris, par arrêt du 3 septembre 1667, interdit les danses sacrées.

1270: il y inséra pour son fils Louis, clerc, un legs de 200 livres viennoises, chaque année, à prendre sur les revenus de Sury, que paiera celui qui tiendra le château-fort: « In redditibus de *Syuriaco Comitalli*... quas solvat ille qui tenebit castrum de Syuriaco Comitalli ».

En 1273, Guy VI, son fils et successeur, comme don de joyeux avènement, accorda aux habitants une charte de privilèges, dont le texte ne nous est point parvenu:

Au mois de janvier 1277, le même comte affranchit les Surycois qui résidaient depuis la maison de Robert, chapelain de l'église de Bonson, jusqu'à la maison de Bonette del Ernes et depuis le béal du moulin jusqu'au territoire des Verchères, de la *leyde du marché* de Sury, du péage, du fournage, des dîmes, *nopces* (1), charnage et tous droits d'entrée et de sortie audit marché, des charrois: le tout moyennant 50 livres viennoises.

Ce fut l'origine de la *Ville Franche*, qui eut son enceinte particulière: elle comprenait une population à part, des gens nomades qui s'étaient fixés là à l'occasion des marchés, une vraie tribu de bohé-

(1) Il faut bien se garder de penser qu'en raison de ce droit de *nopces*, nos Comtes purent jamais exiger la prélibation avec la mariée: il s'agit simplement de quelques deniers que payaient les futurs avant leur mariage, absolument comme de nos jours, où les impôts n'ont changé que de nom, on est obligé à certains frais de papier timbré pour les pièces à produire, les publications ou l'acte de l'Etat-Civil.

M. Vincent Durand pense que, par ce droit de *nopces*, il faut entendre le *formariage* que Ferrière (*Introd. à la Pratique* II-222) définit « l'amende que l'homme de condition servile doit à son seigneur, lorsque sans son consentement il s'est marié à la femme franche, ou d'autre condition et justice que de la servitude, justice et seigneurie dont il est. »

miens qui n'avaient guère de rapports avec les gens de la ville proprement dite qu'ils appelaient *les Mignards* (1). La tradition rapporte que cet affranchissement, outre qu'il était pour le Comte un acte de vraie politique, puisqu'en diminuant les charges, il appelait un accroissement de population, fut le résultat d'une démarche heureuse de ce quartier auprès du Comte, qui fut ravi d'un superbe bouquet qu'on lui présenta à l'occasion de la venue au monde de son fils aîné.

Le comte Jean 1^{er} continua de résider au château : c'est ce que prouve la naissance, le 19 avril 1299, jour de Pâques, de son fils Guy VII que lui donna, à Sury, sa femme Alix de Viennois : « Le jeudi suivant, feste de Saint Georges, cet illustre enfant fut baptisé au dit lieu de Surieu par noble et religieuse personne Etienne de Varennes, abbé de Savigny en Lyonnois, lequel y étant allé rendre visite à ce comte, l'honneur de cette cérémonie lui fut déferé et le nom de Guy qui est celui de son grand-père lui fut imposé suivant les désirs du comte et de la comtesse, comme ayant alors été plus communément usité dans la famille des comtes de Forez de cette seconde lignée, qu'en celle des anciens dauphins de Viennois ».

Les archives de la Maison ducale de Bourbon renferment plusieurs titres d'achats faits par ce comte d'immeubles à Sury, savoir : 21 juillet 1309, de Pierre de Verneto, Jean Barbier, Marguerite Robert, Pierre Lormailliers, Jean Montluzon, Mathieu Bérard, Andrée et Julienne Connort, Mathea Be-

(1) Cette différence dans la population a persisté jusqu'à nos jours, où les habitants de la rue Franche ont conservé une prononciation de langage différente des autres quartiers.

rarda, André Maurel, Pierre Chavillons ; 23 juillet 1309, de Jean Trunex ; 28 juillet 1309, de Jeanne la Verla de *Fabricis* (des Farges) ; 13 octobre 1313, de Barthélemy de Saint-Rambert, clerc ; 9 novembre 1328 et 28 mai 1331, d'Etienne, d'André et d'Etienne Bodet, de Moingt.

Le 1^{er} mars 1316, Pierre du Verney, sire de Greyzieu, chevalier, agissant au nom du comte de Forez, donna à bail, à André et Etienne Bergier frères, ses deux moulins à Sury, *le Comtal et le Boschet* : il y est dit que les habitants de Sury seront tenus comme par le passé, d'y faire mou-dre leurs blés ; l'introge de ce bénevis fut arrêté à 20 livres bons viennois et le cens annuel à 18 ses-tiers froment, avec la faculté pour les baillistes de prendre chaque année une charretée de « char-pent (1) » dans le bois *del Fayn*, et de pouvoir seuls édifier des moulins dans la paroisse.

L'acte fut passé par le comte à Montbrison « in domo nostro retro canoniam Beate Marie *quam inhabitamus* ».

Le même comte acquit en juin 1318, de Jean de Charlieu, maître de chœur de Notre Dame de Montbrison, exécuteur testamentaire de Renaud de Langes, jadis chanoine du chapitre, et ce pour l'accomplissement des legs, une vigne dite *la Puella* sise à Sury-le-Comtal, au vignoble de Puy Roy, de *Podio Rubeo* : le prix fut 150 livres bons viennois.

Guy VII succèda en 1333 à son père Jean 1^{er} : « l'an 1337, le dixiesme de may, lui naquît en son chasteau de Suri le Contal en Forez, de la prin-cesse Jeanne de Bourbon son épouse, leur fille

(1) De là est venu le nom de charpentier donné à l'ouvrier qui travaille les gros bois de construction.

Jeanne de Forez dernière fille de ce nom de Forez et du droit de laquelle le Comté de Forez passa depuis, par Anne Dauphine fille de cette Jeanne, en la maison de Bourbon parce que son frère Jocerand de Forez s'étoit fait abbé de Saint Pierre de Vienne. Sa marraine fut Jeanne de Forez, dame d'Annonay et de Roussillon ».

A cette Anne Dauphine, douairière de Bourbonnais et comtesse de Forez, Louis II, duc de Bourbon et comte de Forez, remit en 1381, pour la dépense de sa maison particulière, les revenus de plusieurs châteaux, desquels fut Sury (1) ; mais le 7 février 1464, Jean II, duc de Bourbon et comte de Forez, son arrière petit fils, qui avait laissé à Antoine de Lévis l'usufruit des terres de Bouthéon en Forez et du Chatelard en Dombes, lui cèda en échange la dite seigneurie de Sury, qu'Antoine de Lévis lui avait demandée.

Le 19 mai 1475, ce dernier s'engagea à ratifier la vente qu'il avait faite au duc du comté de Villars, des terres d'Annonay, Roche-en-Régnier, Artias, Espalion, Malivernas, Vachières, Dons, Montaignac, Mézillac et autres, pour le prix de 32.000 écus d'or, vente qu'il avait déjà plusieurs fois ratifiée et que néanmoins il prétendait attaquer en justice comme onéreuse et spoliatrice ; de son côté, le duc de Bourbonnais confirma à Antoine de Lévis, sa vie

(1) La vue donnée par Guill. Revel est de cette époque, vers 1450 : on y voit que le château, renfermé dans une première enceinte, comprenait notamment un très haut donjon carré, avec une chapelle à côté : les tours carrées du mur de la seconde enceinte sont garnies de *hourds* de bois : cette forme carrée est caractéristique des XI^e et XII^e siècles : ces tours n'avaient qu'une porte d'entrée élevée à la hauteur du premier étage (comme à Grandgent), à laquelle on arrivait par une échelle qu'on retirait ensuite.

durant, l'usufruit et le revenu des terres de Sury-le-Comtal et du Chatelard, à la condition qu'il renoncerait à toute réclamation au sujet de la vente susdite : il fallut encore un nouvel acte, le 28 mai 1475, pour qu'Antoine de Lévis ratifiât le dernier accord et déclarât nulles toutes les protestations qu'il avait faites jadis, sous le prétexte qu'il aurait été contraint et forcé à la vente de ses biens. Enfin, le 26 novembre 1494, Antoine de Lévis et Jeanne de Chamborant, sa femme, renoncèrent au profit du duc de Bourbon à une rente de 400 livres sur la terre de Sury, moyennant une pension viagère de 600 livres. Ils avaient déjà cédé Saint-Marcellin à Jean de Jaligny, trésorier de Forez, qui recéda au duc de Bourbon, pour 2000 livres, le 11 janvier 1493.

La défection de Charles III, comte de Forez, dit *Le Connétable de Bourbon*, amena la réunion du comté au domaine de la Couronne de France par lettres-patentes de janvier 1531. Une des conséquences fut tout d'abord la rénovation du terrier de Sury-le-Comtal en vertu de lettres royales datées de Paris, le 18 janvier 1534 : M^e Anthoine Rostaing et Barthélemy Myet, « notaires et praticiens en cour laye en ladite chatellenie de Sury-le-Comtal », commencèrent cet acte important le 7 mai suivant ; il y est dit :

« Le roy nostre Sire tient à sa main son chasteau et jardin auprès de l'église Saint André dudit Sury, avec droits de blairie, de chiveries, borde-laiges, bourgeoisie, champars et autres (1) ... ; le

(1) Le droit de *blairie* était celui de vaine pâture ; le *borde-laige* celui sur le revenu des fermes, en argent, grain et volaille ; la *bourgeoisie* celui, après un séjour de dix ans dans une ville franche, de jouir des privilèges accordés ; le *cham-*

four bannier situé auprès de la porte appelée *du Four*, joignant aux murailles de vent (1);... les étangs de Chasey et Craitilleux;... la dixme de dix un de leurs bleds, à leurs consciences; la dixme des vins en vendanges à leurs consciences,... la dixme des bleds et vins allant du chemin public tendant du Pont Saint-Rambert à Saint-Romain-le-Puy, du côté de bize, jusqu'aux dixmeries du curé de Bonson, du prieur de Jursieu (2), du prieur de Veauche, et jusqu'à la dixmerie de Craitillieu, l'Hôpital-le-Grand et du prieur de Saint-Romain;

« Item, a ledit seigneur le grand poid et doit-tou au fermier iceluy, chaque fois qu'on peze un demi tournois. L'on doit laide (3) aud. Sury depuis le mardy midy jusqu'au jeudy ensuivant heure de midy, les autres jours sont francs; ... chaque postier vendant postz qu'on dit en français *haix* (4) doit chaque année au fermier de ladite laide un post

pard, la redevance en nature prélevée sur la récolte après la dîme.

Quant à la *chiverie*, peut-être était-ce un droit qui s'appliquait à certains transports ou charrois, du latin *chiveria*, *civière*? — M. Vincent Durand pense, cependant, que c'était une redevance, la même que le *civerage*, prestation en avoine (*civada*, voy. le *Cartulaire de Saint-Sauveur*, *passim*) ordinairement causée, comme le droit de blairie, pour pâturage dans les places communes et terres vagues.

(1) Le bâtiment du four n'était pas tout entier au roi : le dessus appartenait à M^{re} Jacques Flachon, prêtre, mais nous ne savons en vertu de quel titre.

(2) *Jourcé*, prieuré que M. Aug. Bernard dit « en ruines dès 1468 ».

(3) La *laide* était un droit levé sur la vente des marchandises foraines.

(4) M. Vincent Durand croit que par *potz*, il faut entendre les *planches*, en français *ais* (*haix*).

tant seulement, touchant des maydes (1) et bois on en doit point.

« Des fromages, quand on les aportent à teste, ne doivent rien et quand on les aportent à cheval, doivent au censier de ladite layde la première fois un de fromages de telle sorte qu'ils les aportent tous les autres, et puis toute l'année, quand ils viennent jour de layde, doivent un denier tournois chacune une fois.

Les postiers vendant vaisselle d'estaing doivent jour de foire deux deniers tournois, et les autres jours de layde un denier tournois; perolliers (2) semblablement.

« Touchant le bestail le vendeur doit au fermier pour chacune beste qu'il vend jour de foire deux deniers tournois et les autres jours de layde un denier tournois.

« Conduisans tous autres marchandises à cheval quelles soyent, jours de foire doivent deux deniers tournois et les autres jours de layde doivent un denier tournois, pour peu qu'ils vendent, et s'ils ne vendent rien, ne doivent rien, ny du bestail s'il ne s'en vend.

« Les tupiniers merciers (3) semblablement.

En fait d'échange de bétail, chacun doit jour de foire deux deniers tournois et les autres jours de layde un denier tournois.

(1) *Maydes*, en patois *mayeri*, doit désigner les bois équarris, en grume ou à brûler : Le mot de bois, qui suit dans notre texte, s'appliquerait alors aux arbres abattus, non encore touchés par le charpentier.

(2) *Pérolliers*, c.à.d. chaudronniers : du patois *pérolla*, *chaudière*.

(3) Les *tupiniers* étaient particuliers au Forez : à Montbrison, rue de la *Tupinerie*.

« La chaune (1) de tout le vin qui se vend en gros à Sury et qu'on mène hors ledit lieu, l'acheteur doit au fermier et censive d'icelle pour chacune beste cinq deniers tournois, et quand on les mène sur des chards ou charettes doit pour chacun chard et charrette quinze deniers tournois, etc. ».

Le 13 septembre 1541, le roi de France, qui était alors François I^{er}, vendit, au prix de 13.000 livres tournois, la terre de Sury au païs de Forez à M^{re} Mathieu de Rostaing, prieur de Sury : celui-ci acheta probablement pour son frère Tristan de Rostaing (2) alors maître de la garde-robe du Roi et son premier gentilhomme, qui revendit, par moitié et au même prix, le 26 juin 1564, à noble homme Antoine de Rostaing, seigneur de Veauchette, son frère, et à Geoffroi de la Veuhe, seigneur de Laval, époux d'Anne de Rostaing, mais l'adjudication n'en fut point faite aux acquéreurs puisqu'elle demeura aux mains de François I^{er}, qui déjà en 1523 avait promis à François de Rostaing, huissier de sa chambre, de lui vendre cette terre et même toucha une partie du prix ; en compensation de quoi, nous apprend le P. Anselme, dans la *Généalogie des Rostaing*, il assit au profit de Marie de Rostaing, sa sœur, veuve de Secondin Viel, maître des ports de la ville de Lyon, une rente de cinq cents livres sur la *Resve* de Lyon. Tristan de Rostaing fit deux testaments, le 28 octobre 1585 et le 20 juillet 1589 : sa succession fut l'objet d'un long procès qu'il est sans intérêt de rapporter ici.

(1) La *Chaune* : nous aurons plus loin l'explication de ce terme : terrier de 1752.

(2) Notre collègue M. le comte de Soultrait lui a consacré un article biographique important dans sa *Notice sur quelques jetons du Forez* où il cite l'acquisition de 1541. — Voir aussi Henrys, *Œuvres*, III-509.

Mais la tranquillité dont jouissaient, dans leurs deux enceintes, les habitants de Sury allait, quelque temps après, être troublée par les vicissitudes des guerres civiles. En 1576 se passa un fait important qui mérite quelques explications.

De Rubys, dans son *Histoire de Lyon*, a écrit que « Pierre Gourde z'hasarda d'entrer en Forest et voulut surprendre le Pont Saint-Rambert », mais que le gouverneur de Lyon Mandelot « fût encore plutôt en Forest et luy couppa le paz, le contraindant de s'en retourner par où il étoit venu, en l'année 1576 ».

D'un autre côté, Anne d'Urfé, dans sa *Description du Forez*, dit que « la ville de Saint-Rambert en nos jours fut prise par le sieur de Pierregourde et les Huguenots appelez, comme on disoit, par quelque seigneur du païs, et qui voyant arriver le feu Monsieur de Mandelot, accompagné de presque toute la noblesse des païs de son gouvernement et de plusieurs belles troupes, la quittèrent sans piller, qui fist soupçonner les abitants d'avoir intelligence avec eux ; mais il ne s'en est rien averé ».

Ce n'est pas le lieu d'éclaircir ce point historique, Saint-Rambert fut-il pris ou non, mais il est certain que le sieur de Pierregourde ne s'enfuit pas du Forez comme le dit de Rubys. Ce capitaine huguenot, qu'un titre dénomme le *capitaine Gourde*, était François de Barjac, seigneur de Pierregourde en Languedoc, que l'illustration de sa naissance et de ses talents militaires firent placer à la tête des protestants du midi, au reste, comme dit Brantôme, « un fort beau et honnête gentilhomme et de fort bonne grâce et fort vaillant ». Mais on sait ce que c'est que la guerre : Pierregourde entra dans Sury et pilla au moins le prieuré, comme on le verra plus tard ; il est à présumer que le château des

comtes de Forez subit, par lui, ses premières détériorations.

Le 18 avril 1580, Henri III était à Sury-le-Comtal où il écrivit à M. de la Forest (1), officier dans ses armées, pour le remercier de ses services et de l'assistance qu'il avait prêtée au sieur Mandelot dans son pays de Dauphiné, et aussi, dit notre collègue M. Testenoire-Lafayette, qui a signalé ce séjour du roi en Forez, « pour lui demander de nouveaux services dans des circonstances qu'il prévoyait et qui avaient motivé son voyage dans notre province ».

Le roi de France était venu à Sury pour y voir Tristan de Rostaing, attaché à son service alors qu'il n'était que dauphin : Tristan avait tout particulièrement eu l'art de plaire à la reine Catherine de Médicis, qui toute puissante alors, l'avait comblé de biens et d'honneurs. Il posséda Sury de 1541 à 1564, mais il ne l'habita pas ; courtisan dans l'âme, il lui fallait le bruit de la cour, et d'ailleurs Françoise Robertet, qu'il avait épousée le 9 janvier 1544, lui avait apporté en dot la baronnie de Brou, le comté de la Guerche, les seigneuries de Thieux, de Noisy-le-Sec, de Villemomble, de Vaux-Apeny et de Saint-Liesne-lès-Melun. Il mourut au château d'Aunoy, près de Provins, le 7 mars 1591.

Aux luttes religieuses succédèrent les désordres

(1) Le premier du nom que citent les registres paroissiaux de Sury est un marchand de ce nom vivant en 1683 : il devait être sorti de Saint-Symphorien-le-Château où, en 1698, Hiérôme La Forest était marchand. Georges La Forest fut greffier de Saint-Romain en 1705 : Jean-Baptiste-François Laforest son fils, fut notaire royal et châtelain de Sury, puis conseiller du Roi maire de cette ville en 1736 : il laissa postérité perpétuée jusqu'à nos jours.

de la Ligue, confédération puissante formée par les catholiques sous l'inspiration des Guise, dirigée d'abord contre les protestants, puis contre Henri III et après lui, contre Henri IV.

Honoré d'Urfé, marquis de Valromey, entraîné par les idées dominantes de l'époque, s'était fait ligueur. Profitant d'une trêve qui eut lieu en Forez le 13 octobre 1593, il s'empara par surprise de Sury-le-Comtal et prétendit la garder « pour le service du roy, » mais six jours après, Henri de Savoie, marquis de Saint-Sorlin, gouverneur du Dauphiné, vint l'assiéger. Anne d'Urfé, qui était avec son frère, sortit de la ville pour aller chercher du renfort, laissant à Honoré le soin de la défendre. Les habitants étaient bien disposés. Saint-Sorlin éprouva d'abord de la résistance, mais ayant fait venir du canon, il se rendit bientôt maître de cette place qui était presque sans défense, Honoré n'ayant eu le loisir de la fortifier (1). Sury se soumit : enfin « le 12 décembre 1595, fut accordée et faite la trefve des guerres civiles » et Sury ne fut plus désormais inquiétée : le seigneur de la Guiche prit officiellement possession du pays en juillet 1596, au nom de Henri IV.

Il est de tradition que ce prince séjourna quelque temps à Sury, dont il fit le premier réparer l'ancien château des comtes de Forez ; cette tradition paraît confirmée par ce fait que, dans deux des plus belles salles du premier étage, se trouvent, sur les panneaux des cheminées, les portraits de Henri IV et de la reine Marie de Médicis. François Porbus, dit *le jeune*, peintre hollandais, a laissé quatre portraits conservés au

(1) Lettre de Chevroières, sans date.

musée du Louvre, dont l'un est le portrait en pied de Marie de Médicis et deux autres sont deux portraits de Henri IV, d'une admirable exécution et dont l'un sert encore de type à tous ceux que l'on a fait de ce prince : ceux de Sury en sont la reproduction probable.

Le 9 avril 1609, sa Majesté céda les terres, seigneuries, châtellenies et mandements de Sury, Saint-Romain, Monseup et Saint-Marcellin à « Gabrielle d'Allonville, veuve de messire Guy de Rochechouart, vivant chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Chatillon-le-Roy et Dizy, dame de Saint-Cir et de Quinganpoix, demeurant au Monceau près Fontainebleau; » celle-ci lui remit en échange les terres de Monceau, Avon et partie de Fontainebleau avec tous droits en dépendant (1), droits de haute, moyenne et basse justice.

Quelques jours après, le 24 avril 1609, Gabrielle d'Allonville vendit Sury avec tous droits à messire Jacques de la Veuhe, chevalier, seigneur de Montaignat, baron d'Aulnoy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, demeurant à Paris : le prix fut de 64.500 tournois francs et 24 deniers. Le nouveau seigneur de Sury était l'arrière petit-fils « d'honneste homme Jehan de la Veuhe *le vieux* », marchand de Sury en 1473, dont les descendants s'étaient enrichis par le commerce et principale-

(1) Parmi ces droits, l'acte énonce « le fief des abattis, qui consiste en ce que tous les cerfs, sangliers et autres bestes noires et fauves qui sont trouvées mortes en la forêt et buissons adjacents appartiennent à ladite dame, et si aucuns les avoient enlevés sans un congé sont tenus de les y rétablir et amendables de 60 sols parisis ».

ment dans la ferme générale du prieuré de Saint-Romain-le-Puy.

Jacques de la Veuhe prit possession le 26 mai 1612 : par patentes datées de Fontainebleau en mai 1623, le Roi érigea en sa faveur « la baronye d'Aulnoys, les seigneuries de Montagnat, Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin, Saint-Romain-le-Puy, Montseupt, La Guillanche et Rivats en tiltre de marquisat, qui sera désormais dit de Sury, et icelluy de la Veuhe décoré du titre de marquis pour en jouir lui et ses descendants masles ». La seigneurie de Sury comprenait alors Saint-Marcellin et neuf autres paroisses et valait 12.000 livres de rente.

Jacques de la Veuhe, marquis de Sury, décéda sans enfant en 1625, ayant, par testament du 1^{er} avril de la dite année, institué héritier universel de ses biens Pierre Descoubleau, marquis de Sourdis, capitaine au régiment des gardes françaises, lieutenant du roi en Mâconnais, cinquième enfant du premier lit de sa femme Anne de Rostaing avec René d'Escoubleau. Sa succession fut l'objet d'un procès dont Henrys a donné les péripéties (2).

Pierre Descoubleau épousa le 3 janvier 1650, en deuxièmes noces, Marie-Christine de Cremeaux d'Entraigues, fille de messire Guillaume de Cremeaux et de Péronne de Grillet de Gondy : il eut d'elle trois enfants :

- 1° Louis Descoubleau, héritier substitué de Jacques de la Veuhe, mort sans avoir été marié ;
- 2° Madeleine Descoubleau, mariée, le 19 juillet 1677, à Ignace de la Rochefoucauld de Rochebaron,

(2) Voyez les *Œuvres d'Henrys*, II-583, éd. Bretonnier.

filz de haut et puissant seigneur Louis, de la Rochefoucauld, comte de Lorac, marquis et seigneur dudit Rochebaron, de la ville et terre d'Ambert, le Cluzel, Harlet et autres places, et de dame Catherine des Serpents (*Reg. par. de Sury*) ;

3° Anne-Judith Descoubleau, morte fille.

La tradition rapporte que Pierre Descoubleau faisant faire une réparation d'entretien à son château, découvrit dans un mur très-épais une pierre portant une inscription annonçant un trésor caché; il trouva dans la cachette 600.000 livres qu'il résolut d'employer en reconstruction et en embellissements, tels qu'on les voit aujourd'hui. La vieille porte du fort fut conservée, mais les autres bâtiments furent habillés à la moderne, suivant le goût du jour. L'intérieur fut orné d'une profusion de magnifiques sculptures sur bois qui témoignent d'une véritable passion du propriétaire pour ce genre de décoration; la balustrade qui sépare, dans la chambre au-dessus du salon d'été, l'estrade formant alcôve, porte, détachées dans la sculpture, les lettres P D et M D qu'il faut, nous le croyons, lire *Pierre Descoubleau* et *Marie Decremeaux*; ces initiales, à la place qu'elles occupent, ne peuvent être la marque de l'architecte ou du sculpteur. M. Jal, dans son *Dictionnaire biographique*, p. 1142, nous apprend, en effet, que Pierre signait *Pierre Descoubleau* de Sourdy : les lettres M D ne peuvent désigner Marie Descoubleau, sa fille, qui née vers 1657, épousa en 1677 Ignace de la Rochefoucauld, comme on l'a vu ci-avant, et mourut en 1720.

Le manteau de la cheminée de la salle de billard porte, encastré dans la boiserie, le portrait de François Descoubleau, cardinal de Sourdis, né le

6 novembre 1594 (1), qui se signala par son zèle pour la discipline ecclésiastique, par ses vertus et par son ardente charité : il était mort à Paris le 16 juin 1645. Il eut pour frère Henri Descoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux.

Un beau parc de 103 bicherées fut ajouté au château et fut composé de parcelles acquises de soixante-deux propriétaires différents.

Nous n'avons pas à faire autrement la description de cette magnifique résidence que notre savant collègue M. Edouard Jeannez a décrite avec cette sûreté d'appréciation et cette délicatesse de goût qui caractérisent son savoir artistique, mais il nous appartient comme historien de mentionner les armoiries qui y sont sculptées.

Le panneau de la cheminée de la chambre dite *d'Abraham*, ainsi nommée de ce qu'il porte encastree une peinture en camaïeu bleu représentant *le sacrifice d'Abraham*, est surmonté d'un écusson des Descoubleau et des comtes des Vertus, bâtards de Bretagne : il est *parti de gueules et d'azur, à la bande d'or brochante sur le tout*, qui est Escoubleau ; *le tout posé sur un écu écartelé aux 1 et 4 d'hermines ; aux 2 et 3 contr'écartelé : aux 1 et 4 de France au lambel d'argent*, qui est Orléans ; *aux 2 et 3 d'argent, à la giroire d'azur, couronnée d'or, dévorant un enfant issant de gueules*, qui est de Milan, *et sur le tout d'argent, au chef de gueules*, qui est d'Avau-gour (famille bretonne faillie par mariage vers 1318 de Jeanné d'Avau-gour avec Guy de Bretagne).

(1) Son parrain avait été Henri IV, et sa marraine Gabrielle d'Estrées. Sa *correspondance* a été publiée en 1839 par Eugène Sue, qui y a ajouté une introduction et un texte historique (Paris, Crapelet. 3 vol. in-4).

Cet écusson est surmonté d'une couronne de duc où les feuilles d'ache sont, contrairement à l'usage, divisées par deux perles.

Il rappelle le premier mariage de Pierre Descoubleau avec Antoinette d'Avaugour, dite de Bretagne, fille du comte des Vertus, déjà veuve en premières noces de Pierre de Rohan, prince de Guéméné, et en secondes de René du Bellay, prince d'Yvetot.

Dans l'aile gauche, de l'autre côté du château, dans la chambre au plafond polychrome, où un ancien paysage a été remplacé, au manteau de la cheminée, par une copie d'un portrait de Catherine de Médicis, exécuté il y a une trentaine d'années, on trouve, au plafond de l'alcôve, un écusson en couleurs *parti au 1^{er} d'Escoubleau ; au 2^e de Crêmeaux : coupé, au 1^{er} d'argent à deux fasces ondées d'azur, au 2^e de gueules à trois croix recroisetées au pied fiché d'or, au 3^e d'azur à trois sautoirs d'or* : armes différentes de celles données d'ordinaire aux Crêmeaux d'Entraigues.

Un troisième écusson est peint à fresque à la voûte d'un appartement des communs du château, servant actuellement de logement de domestique : il comprend, accolés, un premier écu *burellé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules brochants*, qui est la Rochefoucauld et à gauche l'écu d'Escoubleau : Madeleine Descoubleau mariée en 1677 à Ignace de la Rochefoucauld ; devise : C'EST MON PLAISIR.

Il est surprenant qu'on n'y rencontre ni les armes des Rostaing : *d'azur à une roue d'or surmontée d'une divise haussée de même*, ni celles des la Veuhe, *d'azur à l'aigle d'or fixant un soleil du même au franc-canton*, ni celle des d'Allonville, *d'argent à deux fasces de sable*.

Toutes ces peintures décorent ces belles cheminées qu'Anne d'Urfé, en 1606, a signalées dans sa *Description du Forez* : « On y voit encores aucunes-mant debout la maison des comtes de Forez, qui a marque d'avoir esté belle, et en laquelle il y a de fort beaux tuyaux de cheminée ». La vue de Guillaume Revel donne, à droite du donjon carré, un spécimen de l'un de ces édicules à couverture pointue, qui ornaient, de son temps, le haut des tuyaux de cheminées du château.

Il est étrange qu'en aucune partie du château ne figurent les armes des premiers maîtres, les comtes de Forez : un écu de *gueules au dauphin d'or crêté, barbé et oreillé de gueules* : les rois de France les avaient-ils fait enlever ?

Nous complétons cette sorte d'armorial en citant ce magnifique triptyque que rappelle l'histoire de Saint-Romain-le-Puy et qui eût mérité de la part de M. Jeannez une description bien plus étendue, même en attendant la monographie que prépare M. André Barban.

Le volet de gauche porte au dos un écusson *parti, au 1^{er} coupé de gueules et d'argent, à trois fuses de sable*, qui est de Bouthéon ; *au 2^e losangé d'argent et de sable (1)*, *au chef de gueules*, qui est du Chevalard : le portrait au-dessous est celui d'Antoine du Chevalard, qui fut prieur de Rosiers et de Saint-Romain-le-Puy et fonda avec Falconet de Bouthéon la chapelle Renaissance de l'église de Saint-Romain.

(1) M. Gras, dans le *Répertoire héraldique du Forez*, dit un *losangé d'or et d'azur* ; il est possible pourtant que par suite de leur ancienneté, l'or ait blanchi et que l'azur soit devenu noir. Nous avons cité l'écusson de voûte de la chapelle, incrusté mais tourné à l'envers, dans le mur de M. Cessieux, à Saint-Romain-le-Puy, avec les mêmes armoiries.

Le volet de droite porte la date de 1512 et l'écusson écartelé des Bouthéon au-dessus du portrait du prieur Falconet de Bouthéon.

Pierre Descoubleau décéda en 1660, laissant une succession obérée, que ses héritiers refusèrent d'accepter et qui fut déclarée vacante (*Henrys*, IV-764).

Sa veuve, par contrat du 7 mars 1671, vendit aux Camaldules du Val-Jésus, qui en prêtèrent hommage le 4 août 1674, la seigneurie d'Essaloire (ou Essalois) composée d'un château presque en ruine, quelques fonds, pensions, rente noble dans les paroisses de Chambles, Pérignieu, Saint-Marcellin, Saint-Rambert et Saint-Victor-sur-Loire (1). Ce qui ne l'empêcha pas de mourir endettée : ses créanciers attaquèrent les héritiers ; le procès fut terminé par un arrêt du Parlement de Paris du 4 mars 1700 (*Ibid.* IV-114).

Marie-Christine de Crêmeaux d'Entraigues décéda à Paris, le 2 novembre 1681 (*Reg. par. de Sury*).

C'est sans doute pour acquitter des charges que le mari de Madeleine Descoubleau, Ignace de la Rochefoucauld, chevalier, marquis de Rochebaron, seigneur de Sury, Saint-Marcellin, Saint-Romain-le-Puy, Montsupt, Chenereilles et autres places, capi-

(1) Ce fut elle qui fonda la chapelle fortifiée de Saint-Roch, paroisse de Chambles ; le 25 avril 1667, elle fit aux Oratoriens de Notre-Dame de Grâces une très importante concession de prise d'eau dans la rivière de Bonson, pour leur moulin.

M. Jeannet lui attribue une vente du 20 août 1671, au prix de 13.000 livres, à Antoine Perrin, qui nous étonne un peu, car Chenereilles fut vendu à M. Perrin par M. de Mazenod, en démembrement de la châtellenie de Montsupt, qu'il avait acquise de M. de la Rochefoucauld le 21 août 1696.

taine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de Roquespine, vendit :

1^o le 15 juillet 1685, au seigneur de Rostaing, les justices des paroisses de Rivas, Craintilleux, Saint-Cyprien et Veauchette ;

2^o le 9 mai 1692, à Joseph-Mathieu Henrys, écuyer, sieur de Chavassieu, gentilhomme ordinaire de S. A. feu Mgr le Prince, la rente noble en toute directe des bâtiments et maison d'*Aubigny*, prés et terres, moyennant la somme de 15.000 livres ;

3^o le 10 janvier 1693, au même, la justice haute, moyenne et basse de Mérignieu-le-Comtal et la Bruyère, dépendants de la paroisse de Lésignieu ; ensemble les cens et servis du bourg de Lésignieu, villages de Champanays, Vallansanges et la Coste, et dans le village d'Arpheuilles et autres lieux, paroisse de Verrières, et celui du Bouchet, la Mure et autres lieux du village de Gumières, et dans la paroisse de Marols, du village de Vidrieux : laquelle justice a pour confins, du côté du vent, la rivière de Curraize, et de matin, l'endroit où se joint ladite rivière avec le ruisseau de Lairdressonne ; plus les cens qui se lèvent à Margerie — moyennant 1900 livres ;

4^o le 19 janvier 1693, aux Pères de Notre-Dame de Grâces, un important domaine situé en la Grande Rue Franche de Sury, contenant 587 métérées (qui en 1789 était affermé 1840 livres) ;

5^o le 11 décembre 1695, à M. de Mazenod, les terres de Boisset et Montseupt ;

6^o en 1696, au même, la justice de Montseupt, Saint-Thomas et Saint-Georges.

Toutes ces aliénations, et d'autres peut-être que nous ne connaissons pas, réduisirent la seigneurie de Sury à un revenu de 6000 livres seulement.

Madeleine Descoubleau de Sourdis mourut veuve en février 1720.

Son fils François de la Rochefoucauld, marquis de Rochebaron, devint seigneur de Sury, Saint-Romain et des Barges. Il n'en jouit pas bien longtemps puisque, le 5 juillet 1735, ils vendirent, lui et sa femme Françoise de la Rochefoucauld de Gondras, à M^{re} Christophe de la Frasse, chevalier, seigneur de Seynas, Saint-Bonnet-les-Oulles, etc., conseiller du Roi en la Cour des Monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon et lieutenant général de police de cette ville : ce dernier paya 10,000 livres, 13,000 livres de pension viagère jusqu'au décès du survivant des vendeurs et en outre s'engagea à donner 900 livres de pension au prébendier prieur de la Mercy, quinze livres aux Cordeliers de Montbrison, 160 bichets seigle au greffier secrétaire du domaine, 64 bichets à l'exécuteur de la haute justice à Montbrison, le tout mesure dudit Montbrison.

Christophe de la Frasse fit foi et hommage au Roi de France le 10 novembre 1735 (1).

Claude de la Frasse, chevalier, son frère et son donataire, fit le 7 octobre 1753 aveu et dénombrement de Sury-le-Comtal ; ce document va nous fournir la composition exacte de cette seigneurie :

« Le château de Sury *bâti par les prédécesseurs du seigneur de Rochebaron*, avec haute justice qui comprend la ville de Sury, les villages du Petit-Mont, du Grand-Mont, d'Epeluy, Censieu, les Massards, Amancieu, La Valla, Acqinton, Nicque,

(1) Ses armoiries figurent, sur une pompe de la cour, sculptées sur pierre : d'azur, au chevron de gueules accompagné en pointe d'un lion issant de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Couronne de marquis.

Loyon, Aubigny, Leschaux, la Petite Plaine, tous situés dans la paroisse de Sury, le village de Lurieu, paroisse de Bonson, le village d'Azieu et de la Seauve, paroisse de Précieu ;

« Moulin banal situé au marché de Sury, avec sa prise d'eau qui est par une levée située près de la ville de Saint-Marcellin sur la rivière d'Ojon, autrement la Marre, au moyen de laquelle levée coule la ditte eau dans un canal qui la conduit jusqu'à l'écluse dudit moulin, auprès duquel sont les fours banaux de ladite ville et seigneurie de Sury ;

« Plus la layde qui se lève les jours de marché, savoir les lundy, mercredi et vendredi de chaque semaine et le jour de foire qui se tiend le lendemain de la feste de Saint André ; lesdits moulin, four et layde d'un revenu annuel de 650 livres ;

« Plus le banvin du mois de may, pendant lequel nul justiciable de ladite seigneurie de Sury ne peut vendre son vin en détail sans une licence du seigneur ou de ses fermiers à peine d'amende arbitraire ;

« Plus le bâtiment situé sur la rue du Marché de Sury, dans lequel il y a un pressoir bannal appelé la Farge et des greniers au-dessus lequel pressoir peut produire annuellement six asnées de vin, outre deux autres pressoirs banaux possédés par les sieurs François Blanchard et Laforest sous la redevance chacun de trois asnées de vin ;

« Plus la grange hors de la ville dite la *grange des dîmes* ;

« Plus la partie de la dîme de grains froment, seigle, orge, avoine et du vin de ladite paroisse de Sury, qui a été de Mgr le comte de Forez, (la suite de sa M. est séparée de celle du prieur par le grand chemin tendant de Montbrison à Saint-Rambert), laquelle peut produire annuellement 20 sestiers

froment, 37 setiers blé seigle, 3 setiers orge et 4 setiers avoine et 40 asnées de vin....

« Plus autre dime appelée la *petite dime de Saint-Cyprien*, acquise par ledit Sgr. de Rochebaron de M^{re} Gilbert de Rostain, chevalier, seigneur de Veauchette, Saint-Cyprien et autres places, 5 setiers seigle et une asnée de vin ;

« Plus la rente noble ou directe de la seigneurie de Sury, portable au château, consistant en cens servis laods au sixième denier, mylaods et autres droits seigneuriaux ;

« Plus une autre rente avec directe, cens et servis.. acquise du prieur de Saint-Rambert et se lève à Sury ;

« Plus une autre rente... provenant du seigneur prieur de Saint-Romain ;

« Plus une autre rente... provenant du seigneur prieur de Sury ;

« Plus autre rente... acquise des prêtres sociétaires de Sury ;

« Plus droit de nomination et collation du prieuré de Notre-Dame de la Mercy... et qui se dessert dans la chapelle qu'ils ont fait construire au marché de Sury ;

« Plus sept domaines, Paparin, près la porte d'Amancieu, Colombier joignant à celui ci-dessus, La Plaine, du Mont, Epeluy, deux à Censieu, deux à Craintilleux et divers fond détachés ;

« Plus la terre et seigneurie de Saint-Romain-le-Puy avec justice haute, moyenne et basse... comprenant le bourg de Saint-Romain, du Queyreno, les villages de la Fumouse, de Goutolan, Grand et Petit Bost, des Limosins, des Places, des Tourettes Hautes, de Ferlant, Cheysieu, Bourjat, la Varenne,

l'Œurt, la maison et domaine de la Bruyère, domaine de la Croix et l'autre du Bost ;

« Plus rente noble de Saint-Romain, consistant en cens, servis, laods au sixième denier, mylaod, droits et devoirs seigneuriaux, évalués l'argent viennois réduit en tournois, 6 livres 15 sols 10 deniers, seigle, 128 bichets 5 coupes et demie, orge, 28 bichets, avoine 187 ras à raison de six coupes ou bichets, 2 oyes et moitié de deux autres, gelines 12, poulets, 12 1/4 ;

« Plus la justice haute moyenne et basse du village des Barges paroisse de Saint Jean de Soleymieu où était autrefois une tour à présent détruite... la rivière d'Ojon passant dans ladite justice des Barges sur laquelle il y a des moulins appartenants aux habitants dudit lieu ;

« Plus un ténement de terres chambonales dites *Prés Vieux* à Sury. »

M^{re} Claude de la Frasse fit foi et hommage le 14 décembre 1776 et finalement vendit, le 29 novembre 1791 à MM. Antoine-Henri Jordan et à Jean-Baptiste Dugas de Chassagny ; mais ce dernier, en faveur du mariage contracté entre leurs enfants, Antoine-Henri Jordan et Catherine Dugas de Chassagny, suivant contrat du 8 janvier 1792, céda à cette dernière sa moitié de la terre de Sury : Sury avait été acheté 575,000 livres.

M. Jordan était le descendant de Lantelme Jordan, ministre protestant à Fenestrelle, qui testa en 1611 et fut père d'Elie Jordan, notaire royal aux Traverses, capitaine châtelain des vallées de Valcluson et de Praguella : l'aîné de ses fils, Abraham, abjura lors de la révocation de l'édit de Nantes et s'établit à Veynes en Dauphiné.

Antoine-Henri Jordan, son petit-fils, fut échevin

de Lyon en 1779 ; il se fit délivrer le 9 janvier 1781 un certificat pour jouir du privilège de son anoblissement consulaire.

En 1858, Jacques-Henri Jordan deSury, fils d'Antoine-Henri, banquier à Lyon, et de Catherine Dugas, fit dessiner le magnifique parc du château qui, en 1752, n'était qu'un jardin potager, buissonnier, parterre, terrasse, allées, pièce d'eau ou canal, bois de chêne depuis peu semé et près contigus où coule l'eau du béal des moulins... contenant 103 bicherées, autrefois appelé le *Grand Chambon* et le *Pré Allard* (1) ». Il le planta d'arbres parmi lesquels des cyprès chauves et des peupliers du pays, dont la luxuriante végétation est un des principaux ornements de cette immense pelouse qui paraît s'étendre jusqu'aux montagnes les plus élevées du Forez : cette perspective si habilement ménagée en fait l'un des plus beaux que nous connaissions dans nos pays.

M. Jean-Aimé Jordan de Sury, qui a été si longtemps maire de cette ville, et Madame Alice-Madeleine Humann, son épouse, continuent honorablement cette possession bientôt centenaire : si nous ne craignons de blesser leur modestie, nous dirions que, pendant ce long espace de temps, la famille Jordan de Sury s'est acquis une juste et vraie popularité, qui se continue, malgré les orages politiques, à ces pieux et charitables châtelains.

Leurs armoiries sont *de sinople, à la fasce dentelée d'or accompagnée de deux étoiles du même et d'un jars d'argent becqué et membré d'or.*

(1) En 1677, ce tènement avait deux propriétaires, Georges Clépier et la dame de Sury ; en 1500, il en avait eu soixante-deux.

Le décret du 4 août-3 novembre 1789, en abolissant les justices seigneuriales, supprima la châtellenie de Sury-le-Comtal, qui existait depuis que les comtes avaient fait entourer de murailles un espace de terrain assez considérable pour loger un certain nombre d'habitants. Il n'est pas sans intérêt de rappeler quelques-uns des anciens châtelains et prévôts, ceux qui sont parvenus à notre connaissance :

Châtelains.

1318. Ramond d'Apinac.

1333. Jean de Marendères.

1334. Robert Vernin.

1358. Guillaume Chersala.

1359. Pierre de Vergesiât, chevalier, et Jocerand de la Lande, chevalier.

1368. Robert d'Angireu.

1449. Loys de la Bastie.

1450. Jean Rostain, *notaire* (1).

(1) La famille Rostaing, pour laquelle Le Laboureur a cherché, dans ses *Mazures de l'Isle Barbe*, une origine chevaleresque, la rattachant aux Rostaing du Dauphiné, a pour auteur certain *Honneste homme* Jean Rostain, *notaire*, qui « reçut, » dit M. Broutin, « en 1383, le testament d'Emeric Sicaud, curé de la Fouillouse ; en 1406, il était rédacteur d'un terrier pour le prieuré du Châtelet-sous-Saint-Victor-sur-Loire. »

Son fils Jean II fut capitaine et châtelain de Sury-le-Comtal et eut trois enfants :

- 1^o Mathieu de Rostaing, pricur de Sury, acquéreur de la seigneurie en 1541 pour son frère Tristan ;
- 2^o *Honorable homme* Anthoine Rostaing, notaire à Sury (1490) époux de Marie Chaney, qualifié noble en 1530 par sa charge de châtelain. — Son fils Anthoine de Rostaing, capitaine châtelain de Sury, « échanson ordinaire du Roy, » devint seigneur de Vauchette, où sa postérité s'est continuée jusqu'à nos jours ;
- 3^o Tristan de Rostaing, dont nous avons déjà parlé, qui fut « page du connétable Anne de Montmorency, puis mes-

1524. Louis de Talaru.

1531. Anthoine Rostaing, notaire.

1600. Pierre de Rostaing, seigneur de Veauchette.

1642. Aubin de Losme, conseiller du roi à
Montbrison.

1653. Jacques Boclon, de Saint-Germain-Laval.

tre de la gerbe de Charles duc d'Orléans, après la mort duquel il s'attacha au service de la reine Catherine de Médicis. Il fut gouverneur de Fontainebleau et de Melun, Lieutenant de Roy à Paris et de l'Isle-de-France et chevalier du Saint-Esprit .»

M, Vincent Durand nous a communiqué trois actes des plus intéressants, qu'il a trouvé écrits les uns à la suite des autres sur un parchemin de deux membranes, qui montrent que Jean II avait pour frère Jacques Rostaing, capitaine et châtelain de Saint-Héand. Voici l'analyse de ces titres :

« 9 mars 1499 (1500 n. st.) — Vente par noble Antoine Vigier, seigneur de Vernassaud et d'Aquinton, à très honorables hommes Jacques Rostaing, capitaine et châtelain de Saint-Héand, et Jean Rostaing, capitaine et châtelain de Saint-Germain-Laval, prévôt de Sury-le-Comtal, tous deux habitants dudit Sury et communs en biens, au prix de 39 livres tournois, de cens, servis, charrois et manœuvres assis sur divers fonds énumérés en l'acte et situés au lieu de Barges, paroisse de Savignieu. — Sury-le-Comtal, maison des acheteurs, témoins noble homme Jean le Vert et Antoine Rostaing, notaire, habitants de Sury. — Jacques Miet, notaire.

« 26 janvier 1500 (1501 n. st.) — Ratification de la vente précédente, consentie par noble Marguerite de Vaures, dame d'Aquinton, épouse de noble homme Jean le Vert, et mère d'Antoine Vigier, vendeur. — du SAYS, notaire.

« 21 février 1501 — (1502 n. st.) — Quittance par honorable Jean Rostaing, en son nom et celui de Jacques Rostaing, à noble homme Antoine Vigier, seigneur de Vernesault et d'Aquinton, d'une somme de 60 livres 10 sous tournois, représentant le prix de divers cens et servis vendus par ce dernier et à lui rétrocédés, et nommément de ceux formant l'objet de la vente précédente. — Montbrison, au logis de la *Tête-Noire*. Plaignieu, notaire.

Le P. Anselme, qui commence la généalogie de Rostaing à

1676. Hiérosme Clépier, notaire, juge et capitaine châtelain.
1689. Georges de Losme, avocat au bailliage.
1732. Jean-François Laforest, notaire.
1777. Joseph Privat, avocat.
1787. Louis Reymond, avocat.

Prévôts.

1341. Mathieu.. (1).
1355. Mathieu Bouvier, « *Boverii* ».
1359. Jean Speron ou Esperon.
1365. Grégoire Payen, « *Pagani* ».
1368. Charles Metton, des Farges.
1370. Mathieu Prévost, le jeune.

Gaston, capitaine de Lavieu en Forez, dit qu'il pouvait être *fil* ou frère d'Etienne de Rostaing, « *damoiseau*, seigneur de la Maison forte des Roches près de Sury, qui vendit à Ysabeau de Harcourt un cens qu'elle lui devait sur les terres sises au territoire de *Rossillon*, 1435 » (*Noms féodaux*), mais il a confondu la Roche, près Saint-Georges-Hauteville, avec la Roche (Voy. carte du dépôt de la guerre n° 177, Saint-Etienne) près Surieu, hameau de Saint-Romain de Surieu, à 5 kilomètres Est de *Roussillon* (Isère).

Peut-être Gaston de Rostaing est-il le même que « Guyonnet de Rostaing, seigneur de la Roche au mandement de Roussillon en 1414 ? » (*La Bâtie, Arm. du Dauphiné*, p. 643.)

On trouve enfin dans le *Cartulaire de Saint-Sauveur*, que vient d'éditer notre savant vice-président, M. le comte de Charpin-Feugerolles, un *Gon* ou *Gonon Rostagn*, qui, vers 1295, donna à ce prieuré, situé près de Bourg-Argental, des biens à Crozets, paroisse dudit Saint-Sauveur : M. de Charpin dit, d'après Le Laboureur (II-523), que « ce prénom de Gonon se voit dans les vieux titres des Rostaing du Forez (p. 354), » mais ce que nous venons de dire de Gaston, capitaine de Lavieu, prouve qu'il appartenait à la grande famille chevaleresque des Rostaing du Dauphiné. *Gaston* est une fausse lecture de l'abréviation *Gon* (pour *Gonon*).

(1) Probablement le même que le suivant.

1375. Jean du Says (1), de Bellegarde.

1390. Jean de Rat.

1495. Jacques de Rostaing.

1499. Jean Rostaing.

Les prévôts disparurent avec la réunion à la France du comté de Forez, en 1531.

La vue donnée vers 1450 par Guillaume Revel, sous le titre de « *Château et ville de Sury-le-Comtal* », donne une idée fort nette de la disposition des trois enceintes qui composaient cette ville, « l'une des traise vocalles du pais (2), » c'est-à-dire dont les députés avaient voix dans les assemblées du Forez. Pour se convaincre de l'exactitude de cette vue, il suffit de la comparer à l'extrait suivant du terrier de 1752 :

« On assure avec assès de fondement que le long séjour des comtes de Forez et la bonté du pays y attirèrent assez d'habitants pour y construire une ville qui est fermée par un mur flanqué de plusieurs tours et entourée de fossés dans lesquels on a de-

(1) La famille du Saix était également fixée à Sury-le-Comtal, où Gabriel du Saix était *notaire* dès 1455, et Jean du Saix en 1502.

Le titre suivant semble indiquer que ces du Saix étaient une branche cadette des seigneurs du Poyet du même nom aux XIV^e et XV^e siècles : « Vente par noble Jehan du Says, escuyer, seigneur du Poyet, à l'œuvre de Bertrand et Grégoire du Saix, *ses frères*, de Sury-le-Comtal, — 31 mai 1645. » (*Archives de Goutelas*, inventaire Trunel, f^o 329. Comm. par M. Vincent Durand).

(2) « Assavoir : Montbrison, Feurs, Saint-Germain-la-Val, Cervières, Bouin, *Sury-le-Comtal*, Saint-Guermier, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Rambert, Saint-Etienne de Furan, Roane, Saint-Han, et Bourg-Argental ; auxquelles de nostre temps furent jointes Saint-Just-en-Chevalet et Crouset. » (*Anna d'Urfé*).

puis environ quarante ans cultivé des jardins en suite des bénevis que les seigneurs de Sury ont passés à différents particuliers sous un sens et servis portant lods, milods ; c'est ce que l'on appelle présentement *l'ancienne ville* dont les murs sont presque entiers. Cette ville qui est presque ronde du côté de septentrion, orient et midy, a trois portes, une du côté d'occident appelée *d'Amanzieu* ou *de Montbrison*, celle *de la Farge*, qui est presque en orient de la ville et la troisième est appelée *du Four* ou *du Marché* se trouve en midy de la ville. Dans la suite des temps les habitants de Sury ont augmenté de nombre et s'étant accru de manière que le terrain et espace de cette ville n'étant pas assez spacieux pour les contenir et les loger, on a fait construire un nouveau quartier ou *nouvelle ville* composée de quatre rues en midy de l'ancienne ville, sa forme est presque carrée, elle est aussi entourée d'un mur auquel sont jointes quatre tours, l'on communique de l'ancienne ville dans la nouvelle par la porte du Four (1) et cette dernière ville a son issue par une porte appelée *du marché* ou *de Saint-Etienne*, qui est du côté de midy, les murs de cette nouvelle ville de même que les tours sont en assez bon état ; ce quartier est bien percé, et les maisons sont assez bien ali-

(1) D'après la vue de Guill. Revel, la porte d'Amanzieu avait une tour sans hourd de bois (XI^e et XII^e siècles), celles du Four et des Farges étaient revêtues d'une tour carrée avec hourd ; la porte de St-Etienne, au midi, s'ouvrait entre deux tours crénelées (XIII^e siècle) ; l'intervalle était occupé par une salle où se manœuvraient les herses ; la seconde enceinte (celle de la ville) était entourée de fossés pleins d'eau qu'on passait sur des ponts-levis. Le quartier du marché paraît, au XV^e siècle, n'avoir contenu qu'une quinzaine de maisons ; moins peuplé encore étaient les deux faubourgs de la Farge ou Lathery et de la rue Franche.

gnées ; la principale rue qui règne de septentrion au midy depuis la porte de la vieille ville appelée du Four jusqu'à celle du Marché a 360 pieds de long et le milieu de cette rue a 45 pieds de large. Comme les foires et principaux marchés de Sury se tiennent dans cette grande rue, on appelle la nouvelle ville *le quartier du marché* qui est séparée de l'ancienne par le béal et écluze des moulins du Seigneur de Sury qui règnent au midi de l'ancienne ville et au septentrion de la nouvelle, ce qui donne beaucoup de commodité et d'agrément à l'une et à l'autre. Il y a deux faubourgs à Sury, l'un appelé de *La Farge* ou de *Lathéry* et l'autre est situé hors la porte du marché appelée *Rue Franche* qui s'étendait depuis ladite porte jusqu'à l'église de Saint-Etienne.... »

Le document que nous citons, omet la *porte du cloître*, qui existe encore et qui donnait accès du côté du Nord dans la *première enceinte*, celle du château ; ce nom doit lui venir d'un ancien cloître qui dut exister près Saint-André, au lieu où est actuellement la place de l'église, servant probablement aux exercices spirituels des prêtres sociétaires, comme il était d'usage au Moyen-Age ; il est facile de la reconnaître, *au milieu* de la *rue* de Guill. Revel, par le *hourd* de bois qui revêtait la tour qui la couvrait. L'enceinte du château avait encore une porte au soir : les restes, très bien conservés, apparaissent au nord de la façade du château dominant sur le parc.

Nous avons vu que le seigneur de Sury avait haute, moyenne et basse justice (2), ce qui lui

(2) L'auditoire de justice était placé dans la maison Lardelier ; quant au pilori, il était accolé à la même maison et avait quatre piliers de pierre.

donnait « le droit de nommer un juge civil et criminel, un châtelain, un lieutenant, un procureur fiscal, soit à titre de finance soit gratuitement, un greffier, même d'affermir ou d'aliéner le greffe, des notaires, des procureurs, un géôlier, des huissiers ou sergens. La justice, — continue le terrier de 1752, — s'administre dans la ville de Sury de même que celle de la chatelnie de Saint-Romain-le-Puy et des Barges, mais comme ces deux terres et chatelnies sont distinctes et séparées, il est loisible au seigneur de Sury de faire exercer chaque justice par différents officiers s'il le trouve à propos. Les officiers de Sury connaissent et jugent définitivement en premières instances de tous les procès et contestations qui s'élèvent, et s'intendent dans l'étendue dudit mandement tant civils que criminels et dont la connaissance peut être attribuée aux officiers de hautes justices, les appellations de leurs sentences et jugements pour les matières civiles ressortissent au bailliage royal de Montbrison, et de là en cas d'appel elles sont portées au présidial de Lyon pour les sommes qui excèdent le pouvoir de ce présidial, et à l'égard des appellations des sentences ou ordonnances de juges et officiers en matière criminelle, ces appels ressortissent et sont directement dévolus au Parlement de Paris. Les officiers de Sury ont seuls le droit de faire exercer la police et voirie dans toute l'étendue de la chatelnie et mandement.

« Le seigneur de Sury outre les droits honorifiques qui lui sont dus et dont jouissent les autres seigneurs hauts justiciers du Royaume a droit de jouir, rière toute la justice à l'exclusion de tous autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent, du droit de chasse,... de la pesche

dans les rivières et ruisseaux,... des amandes confiscations épaves déshérences batardises et autres droits,... de la taille baptisée, le droit est une somme de 70 livres tournois,... le seigneur a un four banal dans la dite ville de Sury,... il y a aussi le droit de poid pour pezer toutes sortes de marchandises et denrées,... la layde des foires et marchés,... le banvin qui consiste en ce que le seigneur a luy seul la faculté et liberté de faire vendre du vin en détail audit Sury pendant tout le mois de may de chaque année à l'exclusion de tous autres, même des cabarretiers et aubergistes dudit lieu sans payer aucuns droits aux fermiers du Roy,... le droit de *Chaune*... il consiste en ce que tout le vin qui se vend en gros dans la paroisse de Sury, et qui en sort dans quelque temps de l'année que ce soit, l'acheteur avant de le déplacer doit au fermier ou préposé dudit seigneur pour chaque charge de cheval, mulet ou asne, cinq deniers tournois et quand on conduit le vin sur des chards ou charrettes de quelque façon qu'il soit chargé, il est dû au seigneur quinze deniers,... le seigneur a le droit de banalité de pressoirs à vin rière l'étendue de son mandement de justice,... à l'égard des vendanges personne ne peut en faire qu'au préalable elles n'ayent été ouvertes et fixées par le seigneur ou par les officiers de justice dudit seigneur,

Et enfin personne ne peut prendre, détourner ni s'approprier en aucune manière les eaux des rivières, ruisseaux, béals et fontaines qui sont dans le mandement de Sury, ni celles qui coulent et fluent dans les chemins.... ».

Le seigneur avait encore pour la forteresse le

droit de *vingtain* (1) comprenant 13 pieds au-dedans de la ville et autant au-delà des murs.

Au spirituel, Sury-le-Comtal n'était pas moins bien pourvu.

La première église paroissiale, citée dès 1092, touchait au château, dont elle était la chapelle ; elle était placée au nord du donjon dont les traces se retrouvent dans un rez-de-chaussée carré, percé de meurtrières, où est aujourd'hui *la vieille écurie*.

« Le comte Guillaume 1^{er}, » dit La Mure, « selon le livre de la *Prosopographie* d'Antoine du Verdier, et selon les mémoires manuscrits d'Etienne de Laval, donna en 1092 tous les droits qu'il pouvoit avoir en l'église de Surieu à l'abbaye de l'Ile Barbe » ; cette église était la chapelle bâtie par lui.

L'an 1183, Guichard, abbé de ce puissant monastère, obtint du pape Lucius III confirmation de tous les bénéfices dépendants de son abbaye : parmi eux est l'église « Sancti Andree de Suriaco » : elle était donc, dès cette époque, sous le vocable de Saint André.

En 1239, le comte Guy IV lègua aux clercs et chapelains de Sury, pour son anniversaire, cinq sols à prendre chaque année, le jour de la Toussaint, sur les cens de cette ville.

Renaud, comte de Forez et seigneur de Beaujeu, dans son testament solennel de 1270, donna trente sols viennois aux églises de Sury-le-Comtal, Chambeon et Sury-le-Bois.

(1) Il ne faut pas confondre ce vingtain, qui est la possession d'un certain terrain au-dedans et au-dehors des murailles, avec la redevance de la vingtième gerbe que le Seigneur pouvait exiger en compensation des frais d'entretien desdites murailles pour la sûreté commune.

En avril 1283, Jourdain de Sury fit assiette de 6 livres viennois de rente sur le four de Sury, pour l'établissement d'une prébende en l'église du lieu.

Le dimanche avant la Nativité de Saint Jean Baptiste, 19 juin 1317, Pierre, archevêque de Lyon, par lettres datées de Pierre-Cise, autorise Jean I^{er} comte de Forez, à bâtir, en dehors de l'enceinte du château de Sury-le-Comtal, une nouvelle église où sera transférée l'église paroissiale dudit château, dans laquelle, à cause des exigences du service militaire, la célébration des offices et l'administration des sacrements rencontrent des difficultés ; à côté de la nouvelle église sera fait un nouveau cimetière, où seront transportés les ossements des morts enterrés dans le château. L'ancienne église et l'ancien cimetière ne pourront servir à des usages profanes (1).

Cette église nouvelle, devenue paroissiale, fut construite, du côté du midi, en dehors de la ville franche, et mise sous le vocable de Saint Etienne, premier martyr. Elle existe toujours, simple et sans caractère architectural : elle sert de chapelle au cimetière qui n'a pas été déplacé depuis. On a exhaussé la voûte et aveuglé ainsi la double arcature du pignon occidental où étaient placées deux petites cloches : les ouvertures ont été également refaites en ogive.

« Mais, « dit encore le terrier de 1752, » les comtes firent aussi construire *bien longtemps après* (2) dans le fort et *joignant le château* du côté d'orient, une grande et magnifique chapelle sous le vocable de

(1) Ce titre a été incomplètement analysé par La Mure.

(2) Après l'édification des remparts dont vient de parler le notaire rédacteur.

Saint André qui sert depuis quelque temps, et peut-être depuis que les comtes de Forez ont cessé de faire leur séjour à Sury, d'église paroissiale. Son clocher qui est d'une hauteur considérable et qui l'étoit beaucoup plus par la belle flèche dont il étoit décoré et qui est tombée depuis environ soixante ans (1), la feront toujours considérer comme un bel édifice qui prouve et la piété et la puissance des comtes de Forez. Le devant de cette chapelle n'étoit pas régulier parce que comme l'ancien château y étoit attenant, il existoit encore une de ses tours dans laquelle on avait construit une sacristie ou endroit pour fermer les plus précieux ornements, argenterie et vases sacrés de l'église et cette tour cachoit la moitié du portique de la chapelle du côté du septentrion, mais M^{re} Crépin Guillot prestre prieur de Rochebaron et chanoine de Saint-Rambert natif de Saint-Just-en-Chevalet qui gouverne depuis plus de vingt ans le château de Sury et tous les revenus qui en dépendent pour les seigneurs dudit lieu, a fait démolir cette tour, a fait construire une grande sacristie et une chambre au-dessus, du coté du septentrion joignant ladite chapelle et fait réparer le portique du devant de cette chapelle ou église aussy bien que son parvis, de sorte que le tout se trouve commode, embelly et régulier... On dit que cette chapelle sert présentement d'église paroissiale parcequ'effectivement elle n'a été construite que pour servir de chapelle aux comtes de Forez, l'église paroissiale de Sury existe encore sous le vocable de Saint Estienne, elle est à peu de distance de la ville

(1) On avait l'habitude d'illuminer ce clocher les soirs de grandes fêtes : il fut renversé par le vent en 1692.

de Sury, le cimetière qui est contigu à cette dernière est le seul qu'il y ait à Sury.... »

Ce précieux document jette un jour certain sur la belle église paroissiale, substituée à l'ancienne chapelle par des réparations considérables qui semblent une imitation de la Chaise-Dieu, fondée par le pape Clément VI suivant sa bulle fulminée en décembre 1342.

Elle s'ouvre par un beau et large portail au soir garni de cinq grosses voussures toriques : l'extrados est orné d'une bordure de feuillage garnie de crochets. L'ouverture est trop grande pour la hauteur de la façade, mais ce défaut de proportions s'explique aisément par l'adjonction des deux constructions à droite et à gauche des tourelles pleines qui sont engagées dans les anciens angles. Les deux contreforts paraissent, par leur saillie, destinés à augmenter la profondeur du portique, dont le sommet est garni d'une balustrade à piliers carrés style Louis XIII : l'eau de cette terrasse s'écoule au moyen d'une gargouille placée à gauche. Cette balustrade, ajoutée probablement par le prieur de Rochebaron, M^{re} Crépin Guillot, masque une belle et large rose flamboyante (1) à compartiments contournés rappelant des trèfles.

On remarque à la façade que certaines pierres de grand appareil ont, gravés en creux, des signes ou lettres qui ne sont peut-être que des marques de tâcherons ou tailleurs de pierres : les mêmes signes se retrouvent sur des pierres du clocher ou des fenêtres du chœur.

L'église, orientée, se compose de trois nefs sans

(1) « 1778, raccomodé *l'œil-de-bœuf* ». (Compte du marguillier Vernoy).

transsepts: dans celle à gauche, on a ajouté, au XVII^e siècle, une chapelle dite du *château*, style renaissance, et celle de droite a été refaite en 1844 pour annexer à l'édifice la largeur d'une petite ruelle qui le séparait des bâtiments du château ; une fenêtre gothique peinte permet aux châtelains d'entendre les offices sans sortir de chez eux.

La voûte principale est d'une construction hardie, mais écrasée ; elle repose sur quatre colonnes cylindriques à hautes bases, mais sans chapiteaux ; les nervures prismatiques imitent les branches du palmier et se prolongent jusqu'au faite, ne faisant qu'un avec les arceaux ramifiés de la voûte. Aux points d'intersection sont des pendentifs, avec armoiries, qui ont été malheureusement peints sans souci des émaux et couleurs héraldiques : citons cependant un écusson qui nous a paru représenter les armes de la ville de Sury-le-Comtal, qui doivent se blasonner *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois pots à feu d'or* (1).

A la voûte du chœur, les pendentifs, d'une grande saillie, représentent cinq personnages : au milieu le Père Eternel, avec la tiare, tenant de sa main gauche, la boule du monde, la droite levée pour bénir ; à droite et à gauche, les quatre évangélistes : d'abord, Saint Jean ayant son aigle sur les bras, et Saint Mathieu avec l'ange, mais sur une banderolle est écrit *Sanctus Iohannes* ; puis Saint Luc avec le bœuf dressé sur ses pieds et Saint Marc avec un lion ailé, et une banderolle portant *Sanctus Lucas*. Nous nous demandons pourquoi ces noms écrits ailleurs que sur le personnage qu'ils désignent : c'est très probablement une erreur

(1) Devise : SEMPER INCANDESCENS.

du peintre qui les a enluminés à l'époque moderne et il suffit de la signaler au vénérable curé de Sury pour qu'elle soit réparée à bref délai.

La voûte est éclairée par trois grandes fenêtres à lancette qui rappellent le style de la Chaise-Dieu. Guillaume Revel nous montre ces fenêtres très petites et très élevées de terre : un examen attentif de la maçonnerie prouve que les baies actuelles ont été postérieurement substituées aux petites ouvertures existant encore en 1450.

Nous ne disons rien des vitraux, qui sont modernes, et nous ne citerons les sculptures gothiques de la tribune, de la chaire à prêcher, des stalles que pour dire qu'elles sont trop travaillées pour l'âge du monument ; car l'église, de l'époque tertiaire ou flamboyante, accuse les premières années du XVI^e siècle.

Nous savons que M. de Caumont, dont la parole fait autorité en archéologie, l'a, dans un rapport verbal au Congrès de Saint-Etienne du 10 septembre 1862, classée comme « datant en partie du XV^e siècle (1). » Cette opinion est restée, et notre confrère M. Jeannez a rectifié en ce sens notre *Questionnaire de l'excursion* (*Bull. de la Diana*, p. 331), mais il y a lieu de remarquer que le dessin de Guillaume Revel, exécuté vers 1450, donne encore la très vieille chapelle des comtes de Forez. Ce ne fut qu'après la réunion du comté à la Couronne en 1531 que cette chapelle, n'ayant plus de raison d'exister comme oratoire particulier du château, devint *église paroissiale* ; elle fut alors restaurée, agrandie et pourvue de nefs.

La date de 1531, qui figure sur la cloche la

(1) *Bulletin monumental*, 1863, p. 421.

Sauveterre, dont nous parlerons bientôt, fixe la limite extrême des travaux nécessités par le changement de destination : nous croyons être dans la vérité en répétant que l'église actuelle de Sury est un monument du XVI^e siècle et non du XV^e.

Au-dessus du chœur s'élève une haute tour rectangulaire flanquée de contreforts à ressauts, ajourée de larges baies ogivales, deux à l'est et à l'ouest, une au nord et au sud, se terminant par une plate-forme entourée d'une galerie percée de larges quatre-feuilles. Un toit plat à quatre pans a remplacé l'élégante flèche en bois tombée en 1692. Sur la plate-forme, à laquelle on accède par cent vingt-cinq marches à partir du sol, on lit sur le montant de droite de la porte d'entrée, cette inscription gravée en grandes capitales :

POINT TRIGONOMÉTRIQUE DÉTERMINÉ PAR LES
OFFICIERS DU CORPS IMPÉRIAL DES INGÉNIEURS
GÉOGRAPHES POUR RELIER LE MONT BLANC A
LA MÉRIDIENNE DE DUNKERQUE NAPOLEON
EMPEREUR 1812.

L'horloge, qui y fut placée le 25 mai 1778, avait été construite par Barthélemy Freydier, horloger à Jas en Forez ; elle a pour timbre actuel une cloche avec une légende rappelant qu'elle est sortie des aciéries d'Unieux, et qu'elle fut donnée en 1861 par M^{me} Jovin des Hayes, mère de Madame Jordan de Sury.

La vue de Guillaume Revel nous montre que, de son temps, il existait deux flèches élancées sur l'arête faîtière, et à côté, au midi, une tour ronde en bois, comme ces flèches. On y substitua, après 1450, probablement en 1530 (comme l'indique la cloche) le beau clocher d'aujourd'hui, imitation

de celui de Montbrison, qui était terminé avant 1502, date de la cloche dite Sauveterre.

Celui de Sury renfermait autrefois un beau carillon de sept cloches : « l'une nommée *Hipolite* (1) s'étant cassée et formant discordance dans ce carillon », fut refondue en 1779 par le sieur Breton, d'Auvergne ; l'un des motifs indiqués dans la délibération du conseil de fabrique fut qu'« elle faisoit faute réelle dans les tems de tempête. » Cette cloche a dû disparaître lors de la première révolution, avec quatre autres : en suite du décret du 23 juillet 1793, ordonnant qu'il ne serait laissé qu'une cloche à chaque paroisse ; une grosse fut conservée et une petite sans doute pour l'horloge : elles méritent d'être signalées aux archéologues.

C'est d'abord la *Sauveterre* (2) donnée par la duchesse d'Angoulême (3) : quoique moins ancienne que celle de Montbrison (1502) ou de Champoly (1526), elle ne leur cède ni en beauté ni en mérite archéologique.

Elle mesure, à la base, 1 m. 40 de diamètre.

(1) L'une des cloches s'appelait *la Bonne Avanture*. (Compte du marguillier Vernoy, au 18 janvier 1780).

(2) On lit dans le compte du marguillier Vernoy, receveur de la fabrique : « 8 may 1785, fait dépençe le comptable de la somme de 4 l. 16 s. qu'il a payée à François Blanc bourlier pour avoir fourni deux chapelles pour les cloches de cuivre fort, une pour la cloche neuf de la somme de 36 sous et l'autre pour la cloche appelée *La Sauveterre* de la somme de 3 l., les susdites deux sommes faisant le total de 4. l. 16 s. » — Ce cahier, où nous avons puisé quelques renseignements utiles, nous a été communiqué par le vénérable curé de Sury-le-Comtal.

(3) Louise de Savoie, fille de Philippe II, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, mère de François I^{er} : elle mourut le 14 septembre de cette même année 1531.

Une première bande porte :

Ihs. m. xps. rex. venit. in. pace. homo. factus.
est. non. nobis. dne. non. nobis. sed. nomini. tuo.
da. gloriam. anv. d. m. v. xxx. i.

Cette m revêtue d'un petit d est l'abréviation de *Maria*. Elle ne peut être celle du nom du fondeur, car on voit plusieurs fois écrit sur une banderolle enroulée autour d'une tige, en très petits caractères, *Genys. Gierla. fecit.*

Viennent ensuite treize cartouches à personnages nimbés : Saint Michel terrassant le dragon ; — Dieu le Père tenant la boule du monde, entre une étoile et un croissant (le soleil et la lune ?), au-dessous, trois étoiles ; — le Christ crucifié, entre les monogrammes *ih̄s* et *x̄ps*, au-dessous une étoile et un croissant ; — Saint Pierre avec la clef ; — Saint Paul tenant une épée renversée et une palme ; — Saint Antoine avec sa clochette à gauche et un *tau* à droite, derrière lui son cochon ; — Sainte Barbe portant de la main droite une tour maçonnée, crénelée et ajourée, revêtue d'un toit aigu ; — Sainte Julienne (*alias* Sainte Jeanne) ayant une épée dont le fer croise sa poitrine, à gauche un vase d'où s'élève une fleur ; — Saint Jean l'Évangéliste portant une palme et un calice (d'où sort un serpent) ; — Saint André tenant un livre de la droite, ayant derrière lui une grande croix ; — Jésus-Christ, un pied hors du tombeau ; — la Vierge couronnée ayant l'Enfant Jésus sur les bras ; — Saint Jean-Baptiste tenant l'Agneau de Dieu dans une auréole. Tous ces sujets, excepté le troisième qui est rond, sont encadrés dans des niches terminées en arcades ogivales.

Une seconde ligne porte en plus petites lettres :

*Regina. celi. letare. alleluya. quia. quem. meruisti.
portare. alleluya. surrexit. sicut. dixit. alleluya.
Ora. pro. nobis. deum. alleluya.* ; ces mots sont
séparés par des fleurs de lys, des rinceaux et par
le lion de Saint Marc.

Au-dessous, deux belles croix florencées, avec les
initiales *ih̄s* dans une gloire, puis deux croix sur
leurs marches ; l'une d'elles ayant sur la tige,
domini et sur la traverse, *deum* : puis deux écussons
aux armes de France.

Après un cordon de fleurs de lys reliées par les
en-bas, cette troisième ligne : *te deum laudamus*
répété sur la longueur.

L'autre cloche est plus petite : son diamètre n'est
que de 78 centimètres. Elle porte, en majuscules :
VIGILATE. ET. ORATE. NESCITIS. DĪE. NEQVE
(chaque mot est séparé par une croix de Malte
pattée), et plus bas, *HORAM*.

Ensuite huit cartouches en ligne, avec arcades
ogivales : Saint Martin, Saint Jean l'Évangéliste,
Saint Antoine, Saint Jean-Baptiste, (ces deux der-
niers reproduits deux fois) ; puis un écusson cou-
ronné, aux armes de France, et une grande croix
avec cette légende au-dessous :

15 DÉCEMBRE 1584

A cette date, nous avons trouvé ce qui suit dans
les registres paroissiaux :

« Le 15 décembre 1584 a été fondue en la maison
de ville de Sury-le-Comtal la cloche de l'oreloge
dud. Sury par M^{es} Etienne et Annet Jueca demeu-
rant à Viuiers lesquels ont eü pour la façon et

despens de bourse xi liures reuenant au prix de 33 liures et moi soubs. y suis allé auec la croix et les relliques accompagné de messieurs de l'esglise. (Signé) *Jacquet* curé. » On a ajouté à cette mention :

« Elle fut bénie le 21 du mesme moys en présence de tous les abitans. Furent parrain Tristan de Rostaing, maraine Anne de Rostaing sa sœur. »

Nous devons aussi mentionner que l'église renferme à droite, dans un reliquaire en bois sculpté, entr'autres précieux restes, un os de l'épine dorsale de Saint Rambert et une courroie de cuir qui est la moitié de la ceinture de Saint Etienne, né, dit-on, à Sury-le-Comtal, archevêque de Lyon en 497, mort dans cette dernière ville le 13 février, d'après le *Martyrologe Romain*. Sur cette relique, la Mure a écrit ces paroles en son *Histoire du diocèse de Lyon* : « Sa ceinture domestique se void parmy les reliques dont est ornée l'église du prieuré, car cette ceinture qui est dans son étiqueté antique y est nommée la courroie de Saint Estienne y est composée partie de cuir et partie de filet (1). »

(1) La partie en filet a été réclamée pour le trésor de la cathédrale de Lyon, au commencement de ce siècle.

Un procès-verbal, dressé le 5 juin 1783 par le curé de Sury, nous apprend que M. de Sury (Claude de la Frasse) obtint de la Cour de Rome des reliques des plus précieuses qui furent placées, savoir :

Une particule du bois de la Très-Sainte Croix du Christ et un fragment d'os de Saint Mathieu, apôtre, au bras et main épiscopale du buste de Saint Loup ; — les reliques de Saint André, au pied du buste représentant cet apôtre ; — celles de Saint Etienne *pape*, au pied du buste de ce saint ; — celles de Saint Athanase, au bas du buste de Saint Jean ; — celles de Saint Jérôme, apôtre, dans une châsse à gauche du chœur.

Les bustes sont conservés dans la sacristie actuelle ; les reliques sont placées dans le reliquaire moderne en bois sculpté de la nef de droite.

Nous ne pouvons dire si Saint Etienne est véritablement né à Sury-le-Comtal ; en tous cas, une légende ancienne l'assure et même qu'il y est enterré au-dessous de l'église, dans un caveau où il repose sur un trône, magnifiquement vêtu de ses ornements épiscopaux. Cette tradition n'est pas exacte, car nous lisons dans un procès-verbal dressé, le 4 des calendes de septembre, 1288 par huit docteurs désignés par l'archevêque Beraud de Got pour visiter les reliques de Saint-Just-de-Lyon :

« Item in alio sepulcro reperimus corpus sancti Stephani confessoris et archiepiscopi Lugdunensis, cujus nomen lapis rotundus marmoreus demonstrabat (1). » Il est certain que les Huguenots, conduits par les capitaines Destranges et Odefroy, pillèrent et saccagèrent Saint-Just le 1^{er} mai 1562, ne laissant pas pierre sur pierre, et dispersèrent les corps précieux renfermés dans ces tombeaux. Si quelques reliquaires, faciles à enlever, purent être sauvés par André Croppet et par les chanoines Guillaume et Etienne de la Barge accourus aux premiers cris des envahisseurs, il n'en put être de même des sépultures, au nombre de dix au moins, parmi lesquelles étaient celles de Saint Arige et de Saint Irénée. La vieille église, qu'on croit être la basilique des Machabées décrite par Sidoine Apollinaire (Liv. VI et XII), ne fut plus qu'un monceau de ruines, qui existaient en l'état en 1627, au moment où Isaac le Febvre publiait à Lyon son livre rarissime, du *Nombre des églises de la ville de Lyon*.

Il résulte du pouillé du diocèse dressé de 1743 à

(1) « Dans un autre tombeau, nous avons trouvé le corps de Saint Etienne, confesseur et archevêque de Lyon ; son nom était indiqué par une pierre ronde en marbre ».

1789, que le curé de Sury jouissait d'une portion congrue, c'est-à-dire d'une certaine pension qu'il prélevait sur les grosses dîmes de sa paroisse, qui contenait alors 1100 communiant.

La Mure, dans ses manuscrits, nous apprend que l'ancienne *église prieurale* est dédiée à Saint-Etienne protomartyr et qu'elle était à un quart de lieue de la ville. C'est donc dans l'église actuelle du cimetière que se faisaient depuis 1317 les offices et exercices des prêtres dépendants du prieuré : dès 1092, il dépendait du monastère de l'Isle-Barbo (ordre de Saint Benoît) et c'était l'abbé qui nommait à la cure : son titre était *le prieuré de Saint-André*.

Le 19 octobre 1479, Jean de Bourbon, « administrateur perpétuel du prieuré de Sury-le-Comtal, » le convertit en une *Société de prêtres* au nombre de huit et lui donna un règlement qui a été conservé : ces prêtres étaient alors Philippe Taulier, Claude Vaire, André Raphaël, Bertrand Poisat, Michel Souchon, Mathieu Bernard, Jean Chaney et Jean de la Croix, chapelain.

Le 22 janvier 1493, le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, leur adjoignit quatre nouveaux prêtres : Claude Ramier, Grégoire Souchon, Mathieu Gorrat et Jean Janier. Grégoire Chirat, notaire, fut l'un des témoins de l'acte reçu par son collègue Pierre Ravel.

Les prêtres sociétaires obtinrent le 7 mars 1608 des lettres patentes d'Henri IV, où il est rappelé que ces derniers ont perdu leurs titres et papiers « partie ou plupart desquels la dite église fut entièrement saccagée, pillée et encore quelque temps après en l'année 1577 par les troupes d'un nommé Pierre Gourde qui avec les thrésors de la dite église,

emportèrent, déchirèrent ou rompirent la plupart et les meilleurs... joint l'empêchement des derniers troubles de notre dit royaume qui ont continué au dit pays de Forest jusqu'en l'année 1599... ». Ces lettres permettaient la rénovation du terrier.

En 1616, Jacques de Rostaing était prieur de Sury, Balthazar de Rostaing en 1635, Mathieu de Rostaing en 1639. Le 24 décembre 1671 furent dressés « nouveaux règlements touchant le service divin, l'ordre et la discipline entre eux, » qui furent vus et examinés par « puissante dame Marie Christine Decremeaux d'Antragues marquise de Sourdis dame dudit Sury, Saint-Marcellin, Montseupt, Saint Romain-le-Puy et autres places. »

Un terrier fut dressé seulement le 29 janvier 1715: divers actes y sont transcrits jusqu'au 20 février 1728. A cette époque, les cens ou rentes s'élevaient annuellement à 756 livres 4 sols 7 deniers dûs par 149 débiteurs.

Pierre de Pradines était prieur en 1735.

La maison, « où souloit être encore la maison prieurale n'était plus qu'une *mure* », lorsqu'ils habitaient celle où l'on remarque encore aujourd'hui un écusson mutilé des armes de Bourbon : *d'azur à trois fleurs de lys d'or accostées d'une cotice de gueules brochante*.

Cette Société fut sécularisée en 1763 et réunie au séminaire Saint-Charles de Lyon, dont était supérieur M. Jean Gay, qui nommait à la cure ; un pouillé de 1789 porte ces revenus à 1100 livres : la nomination du prieur appartenait au Roi.

Outre le prieuré fondé par les comtes de Forez, les seigneurs qui succédèrent à nos rois dans la possession de Sury-le-Comtal, firent au quartier du

marché, en la ville Franche, une autre fondation pieuse sous le titre de *Notre Dame de la Mercy* (1). La première donation est due à Anne de Rostaing, veuve de René Descoubleau de Sourdis, d'après un acte du 1^{er} décembre 1631. — Georges Descoubleau baron de Sourdis et d'Aulnoy, suivant l'exemple de sa mère, fit don de 560 livres tournois de rente, ainsi qu'il résulte d'un autre acte daté du 19 février 1650. L'érection définitive du nouveau prieuré eut lieu, par l'archevêque de Lyon, le 6 janvier 1663. La nomination et collation du prieur fut réservée au seigneur de Sury.

Il fournit l'aumônerie du château jusqu'au XVII^e siècle.

Il fut uni à la Chaise-Dieu et disparut enfin à la première révolution.

En 1677, était prieur Antoine de la Chaize d'Aix, aussi prieur de Magnieu, de Cuzieu et de Saint-Blaise en Velay; en 1735, Pierre de Pradines; M. de la Chassagne de Sereys, chanoine et comte de Brioude, fut le dernier prieur de 1740 à 1790. A cette époque, ses revenus étaient de 800 livres.

Il reste de l'église un bâtiment servant actuellement d'habitation particulière, dont deux grandes fenêtres à lancette, donnant sur le béal des moulins, indiquent la destination primitive : une belle sculpture représentant le Père Eternel, qui décorait le fond de l'abside, est demeurée longtemps sous l'arcade de la porte du cloître : elle est conservée à la sacristie de l'église paroissiale actuelle.

(1) L'ordre de la Mercy fut institué en 1218 par Saint Pierre de Nolasque pour la rédemption des Captifs : au XIV^e siècle, c'étaient des religieux vivant sous la règle de Saint Benoît.

Sury possédait encore, près l'écluse du moulin, un grand *hôpital* pour les pauvres, dont il est fait mention dans un acte du 25 mai 1471, qui est l'acquisition par Jean Durnier, père et fils, moyennant deux deniers tournois de cens, du droit de prendre les eaux pluviales et autres qui descendent de ce grand hôpital et de les conduire dans leur pré, au territoire de *la Gardelle* : l'église de Notre-Dame de la Mercy était à côté, sur un terrain qui avait appartenu à André, fils de Grégoire Raphaël.

Le 6 septembre 1733, le marquis de Rochebaron constitua au profit de l'Hôtel-Dieu de Sury et des filles qui avaient soin de l'éducation des enfants, une rente annuelle de 55 livres ; ces filles étaient, dès 1713, établies en communauté sous le nom de *sœurs Saint-Joseph*.

Les religieuses pénitentes de la communauté des *Filles pénitentes de sainte Magdeleine* établie, à Lyon, au quartier Louis-le-Grand, possédèrent à Sury un domaine, mais elles n'y eurent aucun établissement : ce domaine leur venait des Ronzault ; il avait son siège de culture en « une maison, grange, estable, cour, colombier, verchère, jardin joingt, le tout clos de murs, situé en la rue Franche jouxte le béal des moulins... et soir la rue Franche tendant du marché à l'église de Saint-Etienne. » Dès le 9 janvier 1613, elles avaient reçu de Jacques Ronzault le don d'une pension de 600 livres : Georges Ronzault, seigneur de Chazelles, ne la payant pas, Guillaume son fils, avait cédé ce domaine en paiement, le 14 février 1696.

Enfin, à l'endroit aujourd'hui dit *la Goutte Maladière*, il existait une léproserie dont était prier, en octobre 1675, M^{re} Tristan Bertrand, bachelier en

théologie, chapelain des ordres militaires du Mont-Carmel et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il n'est pas rare de trouver, dans la terre, des tombeaux de pierre venant de cette maladrerie.

La ville de Sury a été le berceau de plusieurs familles qui, roturières à l'origine, arrivèrent à la noblesse et occupèrent une certaine situation dans notre Forez; outre les Rostaing et les la Veuhe dont nous avons parlé, nous dirons quelques mots des Chirat et des Gérentet.

Les Chirat remontent à Pierre Chirat, notaire à Sury et viguier de Saint-Romain-le-Puy en 1478. Son fils Jacques Chirat, *notaire royal* et procureur de Sury dès 1493, épousa Justine Berthaud : il eut Robinet Chirat, notaire royal en 1549, et Pierre Chirat. Ce dernier fut père d'autre Pierre Chirat qui naquit le dernier novembre 1580, et fut frère de Geoffroy Chirat qui s'établit à la fin du XVI^e siècle à Montbrison comme avocat au bailliage : de lui sont descendus les seigneurs de Montrouge.

On trouve les Gérentet, que nous croyons originaires du lieu des *Gerentettes* (aujourd'hui commune d'Andrézieux), représentés dès 1582 à Sury-le-Comtal par honnête Jean Gérentet *l'aisné, marchand*. Jean Gérentet *le jeune* suivit la carrière des armes : il était en 1588 homme d'armes de la compagnie de Saint-Vidal ; en 1593, il faisait partie de celle du seigneur de Couzan : on le connaissait sous le nom du capitaine *Jonst*. Il tenait de son père François Gérentet, *notaire royal* à Sury, neveu de M^e Thomas Gérentet, notaire au même lieu, le domaine Barnier à Lurieu (Bonson) : sur le portail de ce domaine se trouve l'écusson des Gérentet que nous retrouverons dans la maison de Sury. Pierre Gérentet, marié à Martha Souchon, fut notaire royal en 1576.

ce fut lui qui, après plusieurs ventes faites de 1581 à 1587, qui lui donnèrent les fonds nécessaires, fit construire en la ville franche cette maison que des réparations modernes sur la rue (aujourd'hui pharmacie Majoux) laissent ignorer des curieux ; elle renferme une tourelle avec bel escalier et galerie sur la cour, et sur le revêtement extérieur trois pierres gravées comme suit :

SOLI DEO HONOR ET GLORIA

POST TENE BRAS LVX

DVLCIA NON MERVIT QVI NON GVSTAVIT AMARA

Au fond est un grand appartement à vaste cheminée, sur le manteau de laquelle est un écusson, donné comme inconnu par M. Gras dans son *Répertoire héraldique du Forez* : *De... au lion de... tenant un arc de... lançant une flèche de...* ; le même écusson se retrouvant au portail du domaine Barnier, il n'est pas douteux que ce ne soient là les armes de notre Pierre Gérentet ou celles de son fils Mathieu Gérentet, notaire royal en 1663 et capitaine châtelain de Veauchette dès 1654. Son fils Anthoine Gérentet, docteur médecin à Sury, s'établit en 1698 à Montbrison, où il se qualifiait conseiller du Roi et son médecin ordinaire privé en la ville de Montbrison (*Reg. par.*, 9 janvier 1698). Il fut père de François Gérentet, docteur médecin, seigneur de la Varenne, qui paraît avoir changé les armoiries de sa famille pour un écu *d'azur, à la croix ancrée* : en 1752 (38^e reconn. du terrier cité), il possédait cette même maison qui appartient aujourd'hui aux Mathevet : elle a conservé, sur le parc de M. Jordan, un beau triplet de l'époque, avec tous ses croisillons.

La ville de Sury est quelque peu déchue de sa vieille splendeur : il ne lui reste que son marché qui, grâce à sa position centrale, lui maintiendra une certaine prospérité. Ce marché existe de temps immémorial, puisqu'il en est fait mention dans la charte de privilèges octroyée en janvier 1277 par le comte Guy VI : « ... quod ipsi homines presentes et futuri non tenerentur dare, vel solvere laydam in mercato nostro Suriaci predicti... (1) » A cette époque il n'en existait encore ni à Boën, ni à Saint-Germain-Laval, ni à Bussy, ni à Feurs même, l'ancien *emporium* des Ségusiaves : Bussy ne reçut l'octroi de son marché que le 10 juin 1383, les autres concessions sont postérieures.

Le quartier où se tenait le marché de Sury le mercredi de chaque semaine, fut réuni à la ville forte, entouré lui-même d'une enceinte avec des tours et s'appela la *Ville franche*, comme nous l'avons déjà vu. En outre « il y avoit, » dit le terrier de 1752, « cinq foires par année : la première se tenoit le jour de Saint Vincent, la seconde le premier may, la troisième le jour de Saint Denis, la quatrième le jour et feste de Saint André et la cinquième le jour de Saint Estienne de la Noël. Par la suite et par l'autorité royale, on a trouvé à propos de supprimer quatre de ses foires, de sorte qu'il n'en reste plus qu'une qui se tient le lendemain de la Saint André, mais à la place de quatre foires supprimées, on a établi deux autres marchés par semaine, les lundy, mercredi et vendredy de chaque semaine, pendant lesquels jours de foire et de marché ceux qui portent eux-mêmes des fromages et beurres sans le

(1) « Les mêmes hommes pour le présent et l'avenir ne seront pas tenus de donner ou de payer la leyde dans notre marché du dit Sury. »

secours d'aucuns animaux ne doivent rien pour la leyde, mais ils sont obligés de les aller exposer et en faire la vente dans la place publique de l'ancienne ville de Sury à peine de confiscation de leurs beurres et fromages, poulets, poules et marchandises de toute espèce. »

Nous possédons, de 1646 à la Révolution, un registre des mercuriales des principaux marchés du Forez : nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche d'en faire la comparaison. Nous nous bornons à dire qu'en ladite année 1646, le bichef de froment valait 1 livre 1 sol, le seigle 15 sols 6 deniers, l'orge 9 sols 6 deniers, l'avoine 7 sols : en 1790, le froment se vendait à Sury 4 livres 4 sols, le seigle 3 livres 8 sols, l'orge 1 livre 16 sols, l'avoine 19 sols.

Sury, « assise en de très bons fonds, ayant quantité de vins blancs fort petits et vers, » a encore l'exploitation de la chaux, mais nous ne savons pas à quelle époque commença cette industrie.

La Mure rapporte bien qu'« en 1522 la peste fut si grande en la ville de Montbrison que les officiers de cette capitale du Forez furent contraints de se transporter quelques mois à Sury-le-Comtal, ville voisine où par territoire emprunté ils y exercèrent la justice à leur ordinaire, » et M. Aug. Bernard, dans son *Histoire du Forez*, ajoute ces mots : « espérant sans doute que l'influence de la chaux qu'on y fabrique serait assez forte pour les préserver du fléau ! », mais nous ne croyons pas qu'on

! Il paraît que l'influence de la chaux n'était pas suffisante, car la peste sévit à Sury comme ailleurs. Les registres paroissiaux nous apprennent que ses ravages furent tels que « le jeudi 14 aoust 1586 une grande messe basse » a été dite

ait fait de la chaux à Sury à une époque si éloignée : le premier *chauffournier* que citent les registres paroissiaux est Antoine Mathevet, qui y vint épouser Marie Vier le 7 mars, 1764.

Alléon Dulac prétend que « la pierre de Sury est une espèce de tuf dans lequel il y a du *sable pétrifié* ! » La Tour d'Aurec ajoute « qu'elle est blanche mais un peu dure ; elle n'abonde pas autant qu'à Rive-de-Gier et à Givors, mais elle est bien supérieure pour les bâtisses exposées à l'air et à la pluie. » M. Grüner, dans sa *Description géologique de la Loire* lui a consacré un assez long article où il évalue cette fabrication annuellement à 160.000 francs : ses lieux d'extraction sont Aubigny et les Massards.

La chaux valut à Sury le privilège de s'appeler pendant la Terreur *Sury-la-Chaux*...

Pour desservir Sury-le-Comtal, il n'existait au Moyen-Age qu'une grande voie, qui de Saint-Bonnet-le-Château allait à Saint-Galmier et Feurs, par la rive droite de la Loire ; il y avait bifurcation à Sury : l'une, *iter* ou *strata publica* (terrier de St-Romain 1397), se dirigeait sur Montbrison par Saint-Romain-le-Puy ; l'autre, le grand chemin, *iter*, gagnait Saint-Galmier par le village du Grand-Mont et Veauche (terrier de 1397).

Outre cette grande voie, les terriers en mentionnent

au-devant de la porte de l'Eglise et les portes ont été fermées à cause de la contagion, » et que « le dimanche 27^e jour d'aoust, j'ay (dit le prêtre rédacteur) présenté le *Vœu à Dieu* avec le consul de la ville de jeûner en pain et eau pour l'honneur de Dieu et qu'il lui plaise estaindre la maladie contagieuse dont nous sommes affligés. » — « Le 23 août suivant, il fut dit une nouvelle messe devant la Croix du Marché à cause de la maladie contagieuse. »

de moins importantes : le chemin par où l'on va de Puy Roi (1) vers Saint-Rambert, le chemin de la Farge à la Croix Sainte-Agathe, le chemin de la porte du Marché à la Croix Sainte-Agathe, Lurieu, Bonson et Saint-Rambert, le chemin tendant de la porte de la Farge à la Croix et au village du Mont, appelé le *Chemin de la procession de la Feste-Dieu*, le chemin tendant de la ville de Sury à l'église de Saint Estienne et de là à Saint-Rambert en passant par la place de la Croix de l'Orme du Puy Roi, le chemin du Pont-de-Blaize à l'église de Saint Estienne, à celui de la Procession, le chemin tendant de Sury à Vernol (2), au port de Bothéon et à Saint-Galmier autrefois appelé le *Violet Bertrand*, le chemin de Sury au moulin d'Azieu et au gué de Censieu, le chemin de la Croix Lathéry au béal sortant du moulin, etc.

Dans le département de Rhône-et-Loire, Sury fut désigné comme chef-lieu d'un canton par un arrêté du 25 février 1790 : il comprit les dix communes ci-après :

SURY.....	1950 habitants ;
Saint-Georges et Monsupt.....	650
Saint-Romain-le-Puy.....	625
Saint-Cyprien.....	500
Veauchette.....	150
Crainvilleux.....	150
L'Hôpital.....	225
Unias.....	125

(1) *De Podio Rubeo*, littéralement le Puy Rouge, à cause de la couleur du terrain tertiaire surélevé par une boursofflure volcanique du sol : *rouge* est devenu *roa*, puis *roi*.

(2) Vernol, ancienne commanderie du Temple en la paroisse de Saint-Cyprien.

Boisset-lès-Montrond	300
Chalain-le-Comtal	425
Total....	5100

Son premier juge de paix fut Georges Goutard, bourgeois de Sury, fils d'Antoine, bourgeois à la Chaux, paroisse de Boisset-Saint-Priest ; vint ensuite Louis Reymond du Bouchet, avocat à Montbrison. Mais un arrêté du premier consul, du 18 novembre 1801, réduisit le nombre des justices de paix du département de la Loire, et Sury devint simple commune du canton de Saint-Rambert.

Nous terminons cette rapide esquisse par quelques mots sur AUBIGNY, que nous avons vu être le lieu d'Albin, *Albinicum*.

Originellement, Albigny fut constitué en *rente noble* le 4 janvier 1367, par « Reynaud de Forez, gouvernant le comté de Forez pour illustre et magnifique seigneur Jean, comte de Forez, son neveu, gouverneur aussi de la cour dudit seigneur comte, ayant sur ce puissance comme il disoit, par devant les témoins sous écrits et par devant Thomas Montaignon de Marcilly, notaire public et juré de la cour de Forez..., pour les agréables services longtemps à luy faits et prêtés par Jeannette de Sorbières relaissée d'Estienne Espéron jadis de bonne mémoire, Guido jadis comte de Forez proginteur du dit comte, frère du sieur Reynaud, aussi au service de noble et puissante dame dame Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, maintenant vivante relaissée dud. sieur proginteur dudit sieur comte et donataire de recordation heureuse sieur Jean comte de Forez, peregrin paternel dudit sieur comte et père dudit sieur comte..., sous la condition de faire foy et fidélité et vassal audit sieur comte et aux siens....» — (*Textuel*).

Cette rente comprenait « une maison sise en Villefranche et au Marché.. un cellier, des horts et diverses terres près le chemin de Saint-Marcellin et autres, aux fromentaux d'Aubigny ou ailleurs, le décime des thioleries changé à certaines pièces d'Arthaud de la Chassaigne ; » le tout s'élevait à 105 articles. L'acte eut lieu en présence de religieuse personne frère Albert de Mancigot, prieur du prieuré de Montverdun, et de discrète personne M^e Jean de la Rueure, chancelier de Forez, conseiller dudit comte, et Grégoire Payen, notaire juré de la cour de Forez. »

Ratification eut lieu « à Marcillieu-le-Châtel le 6^e du mois de mars 1367 par Jean comte de Fourest, de la donation faite à Jeannette de Sorbières donnée d'heureuses recordations de sieur Jean jadis conte de Fourest nostre père grand et primogéniteur de notre dit oncle et à Catherine fille de ladite Jeannette et femme de Jean de Saint Maurice *alias* Baunuel. » Un nouvel acte confirma encore le 6 mars 1378.

En 1500, cette rente noble appartenait à noble Robinet Herme, dont la fille Claude la transmet par mariage à Etienne Taillefer.

Etienne Taillefer maria sa fille Claude à « noble Gabriel de Tréméolles, ecuyer, seigneur dudit lieu, des Barges et de Merlieu » et lui apporta Aubigny : c'est en cette qualité qu'ils vendirent le 9 octobre 1578 à damoiselle Anne de Rostaing, veuve de feu noble Geoffroy de la Veuhe, seigneur de Laval et l'un des élus de Forez, un pré joignant la rivière d'Aujon et d'autres terres, « au prix de 833 escus et 1/3 payés en 608 carnes de testons et 58 sols la carne ayant quatre carnes et demy, deux testons, avec 504 francqs d'argent chacun pour 20 sols 56 deniers francqs chacun de 10 sols, et 4 réalles cha-

cun de 20 sols, 46 réalles de 10 sols pièce, 103 réalles de 5 sols pièce et 10 sols 6 deniers monoye, le tout revenant à ladite somme de 833 écus et $1/3$ (*sic*). » Cet acte est fort curieux pour l'indication des monnaies ayant alors cours en Forez.

Des Tréméolles, Aubigny passa aux La Garde, par suite d'une alliance contractée dès 1625 : aussi l'on trouve que Marguerite de la Garde, veuve de Christophe de Glétain (Rancé de Gletteins), dame de Chavanes et Aubigny, en rendit le dénombrement le 11 juillet 1671.

Claude-Joseph Henrys, sieur d'Aubigny, en prêta hommage le 10 juillet 1722.

Il appartenait à une famille forésienne qui se disait issue des Henry de Lyon, alors arrivés à une très haute et riche position dans cette ville, mais cette prétention est inadmissible, car ni la généalogie donnée par Le Laboureur en 1681, ni celle publiée en 1770 par La Chenaye des Bois n'en font mention : ce que n'aurait pas manqué de faire le premier de ces auteurs, à cause de la célébrité dont jouissait alors le nom du jurisconsulte Claude Henrys. Les Henry de Lyon n'étaient, au surplus, quoiqu'en dise Le Laboureur, qu'une famille de *merciers* auxquels l'échevinage de Guillaume donna la noblesse consulaire en 1499 et 1500 : Nicolas Henry, seigneur de Jarniost, était encore *marchand* en 1602.

L'auteur certain des Henrys du Forez est André Henrys, *notaire* (1) et bourgeois de Saint-Galmier,

(1) Ce serait un travail des plus curieux que le relevé des nombreuses familles forésiennes devant au tabellionage ou au notariat la fortune première qui leur permit d'*acquérir un office anoblissant* : nous l'entreprendrons quelque jour.

vivant en 1491, père d'Antoine Henrys, aussi *notaire* au même lieu en 1523.

Claude Henrys, fils du précédent, fut châtelain de Saint-Marcellin en 1569 : il épousa Anne de la Veuhe, de Sury, et, entr'autres enfants, eut Claude Henrys, procureur au bailliage de Montbrison par lettres d'août 1578, marié à Antoinette de la Grange de Montbrison (1).

Claude II n'eut pas moins de seize enfants, dont le troisième, Claude Henrys, fut baptisé à Montbrison le 15 février 1586 : d'abord châtelain de Châtelneuf en 1617, il devint lieutenant en la châtellenie de Montbrison en 1624, avocat en 1639, et second avocat du roi, office créé par édit de juin 1637 ; le présidial fut supprimé et réuni à celui de Lyon par déclaration du mois de septembre 1648, mais l'office lui fut conservé.

Il avait épousé Toussainte du Bessey, fille de Jean Fortune, du *Bessey*, dont il eut huit enfants.

Claude III fut un jurisconsulte célèbre et un magistrat des plus recommandables : il publia lui-même *L'Homme-Dieu ou le parallèle des actions divines et humaines de J.-C.*, Lyon, 1645, et deux éditions en 2 volumes de ses *Plaidoyers, Arrêts et Harangues*, Lyon, 1658 (2).

Il mourut en 1662 (3) et fut inhumé dans la cha-

(1) Antoinette de la Grange était sœur de François de la Grange, avocat au bailliage de Montbrison, marié à Marie Bourdellin, 1584.

(2) En 1708, une nouvelle édition de ses œuvres parut annotée par Bretonnier en 4 vol. in-8° ; Terrasson, avocat de Lyon, en fit une cinquième édition en 1738 et une sixième en 1772 ; les deux dernières ont fait négliger les premières.

(3) Il y a dans les registres de Saint-André une lacune de 1651 à 1674 qui ne permet pas de préciser le jour de son décès.

pelle de sa famille, en l'église Notre-Dame de Montbrison, où fut placée en 1786 cette tardive inscription que nous avons vainement cherchée vers la porte du nord, à gauche, même à l'extérieur :

HIC JACET, QUI NUNQUAM PRO PUBLICO JACUIT,
CLAUDIUS HENRYS MONTBRISONNENSIS IN SE-
GUSIANA CURIA PATRONUS REGIUS, VIR SIMPLEX
ET TIMENS DEUM, THEMIDIS ORACULUM, CUJUS
MENS, SCIENTIARUM OFFICINA, CONSILIO CLA-
RUIT : HOMO DEUS DE QUO MIRA SCRIPSIT,
VITAM EJUS CORONAVIT ANNO MDCLXII.
SIC RENOVATUM ANNO MDCCLXXXI.

Le second de ses fils, Pierre Henrys, sieur de Beaulieu et de Charlieu (1), lieutenant criminel au bailliage, époux d'Anne Chappuis, en avril 1618 (2)

(1) Beaulieu était sur la paroisse de Rivas. Cette rente noble fut plus tard vendue par le comte de Rostaing à Jean-Marie Roux de la Plagne, avocat du roi à Montbrison.

Charlieu se composait d'un petit château et parc à Montbrison, vis à vis la caserne actuelle. En 1493, il appartenait à Jean Robertet, châtelain de Saint-Romain-le-Puy (1476), frère d'honorable *Aleysa Roberteti*, notaire, secrétaire du duc de Bourbon, lieutenant dudit châtelain : Le Laboureur, dans ses *Mazures*, a donné la descendance de ce Jean Robertet dans laquelle se trouve Florimond Robertet, secrétaire d'Etat sous Charles VIII.

(2) Suivant une litre peinte sur la paroi intérieure de la façade orientale de la Diana, où se trouvaient relatés les noms de plusieurs chanoines avec leurs blasons et les dates de leur réception (1610 à 1646), les Henrys portaient d'*azur, au griffon d'or rampant contre trois épis de même sur une terrasse de sinople*. D'Hozier, accueillant leur prétendue parenté avec les Henry de Lyon, a enregistré les armoiries ci-après que portent aujourd'hui les d'Aubigny : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à un cœur de gueules, chargé d'un nom de Jésus d'or à l'antique,*

obtint des lettres de noblesse, fondées sur les services de son père qui avait été fait prisonnier par ceux du parti contraire, fut détenu dans la citadelle de Montbrison pendant dix-huit mois et n'obtint sa liberté qu'en payant rançon.

Joseph-Mathieu Henrys, sieur de Chavassieu et d'Aubigny, son petit-fils, capitaine châtelain de Châtelneuf, époux d'Anne Gandon, obtint des lettres de confirmation, et en temps que besoin d'anoblissement, en septembre 1678 (enregistrées au Parlement le 5 décembre suivant), qui déclarèrent « communes avec lui les lettres de noblesse de 1618 accordées à son oncle Pierre Henrys. On y expose les services rendus par Claude Henrys, procureur du Roi en l'élection, les lettres de noblesse accordées en 1618 à Pierre Henrys, fils dudit Claude, les services rendus par Claude Henrys, avocat du Roi, fils de Claude et père de Joseph-Mathieu.

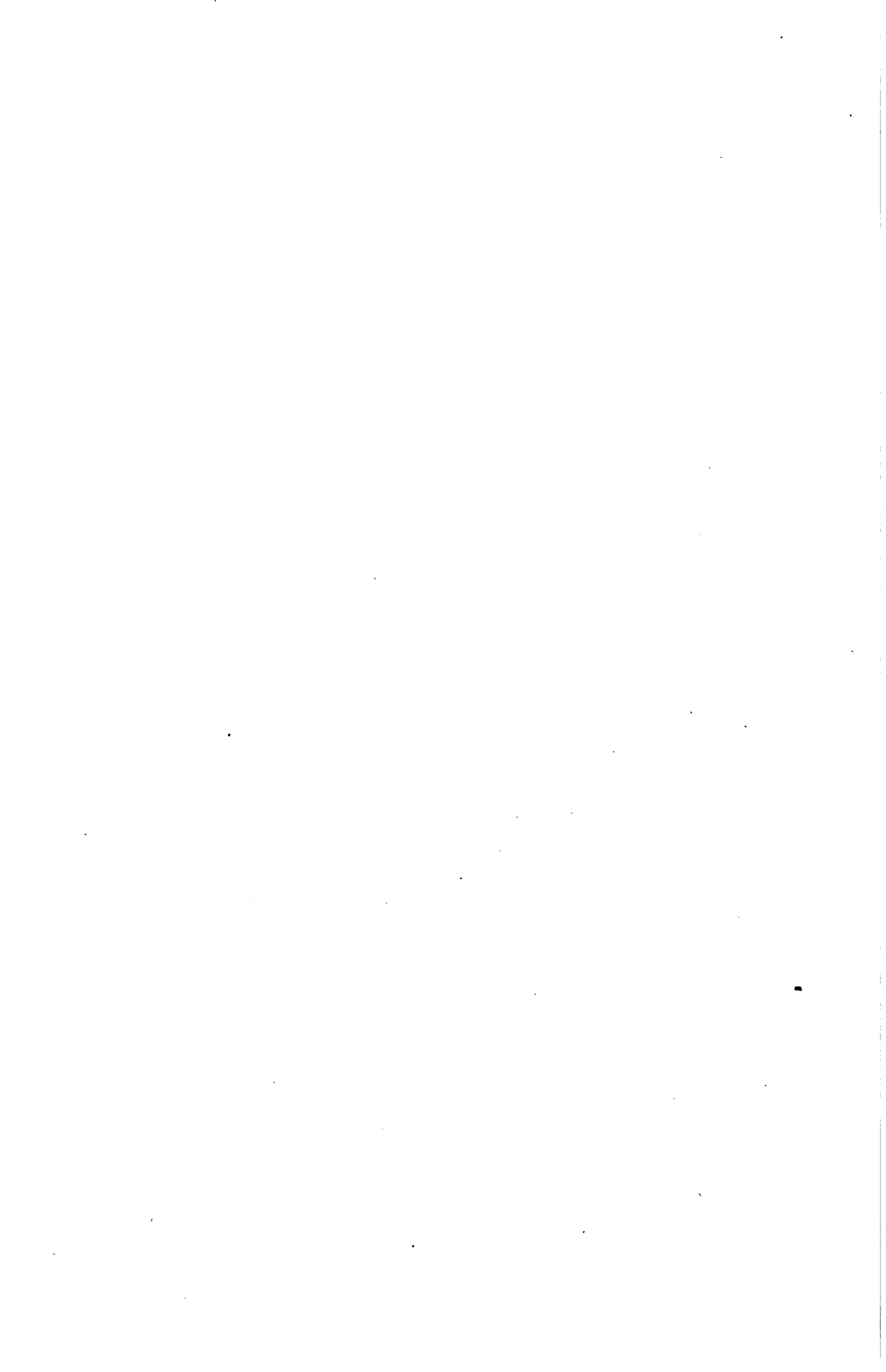
Ce fut lui qui acquit, le 9 mai 1692, de Charles Ignace de la Rochefoucauld, époux de Madeleine d'Escoubleau, la rente noble d'Aubigny et celle venant d'Etienne Taillefer, père de Claude, marié à Catherine Herme, au prix de 15,000 livres : nous avons vu que le 10 janvier 1693, il y joignit les justices de Mérignieu et de la Bruyère.

Ses descendants sont aujourd'hui représentés dans la possession du château d'Aubigny par M. Antoine-Gaston Henrys, comte d'Aubigny ; marié à Geneviève-Joséphine-Nelly de Reynaud-Villever, d'où

au chef d'azur chargé d'un lion passant d'argent, lampassé et armé de sable (qui est Henry de Lyon) ; aux 2 et 3 d'azur, à un griffon d'or à dextre d'une tige de trois épis de blé feuillée de même et posée en pal. — Devise : DEDIT ILLI NOMEN QVOD EST SVPER OMNE NOMEN.

cinq enfants ; mais pourquoi ce nom illustre d'Henrys a-t-il presque disparu sous celui de comte *d'Aubigny*, commun cependant avec les Morell *d'Aubigny*, et avec MM. Cochon *d'Aubigny* (décret d'autorisation du 12 mars 1859) ? Si le nom *d'Aubigny* a une forme plus aristocratique, il n'a pas comme le premier ce rayon de célébrité qu'y a attaché Claude Henrys, l'éternel honneur de notre magistrature forésienne !





TABLE

DU

PREMIER VOLUME DU BULLETIN

TABLE

Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Ailly (baron d'). Nécrologie, page 58. — Manuscrits offerts, 92.

Alains. Etablissement présumé de ce peuple dans l'arrondissement de Roanne. 295, 325.

ALLMER. Inscription antique de Bussy, 253.

Ambierle. Eglise, 146. — Triptyque, 43, 54, 68, 99.

Aubigny (Fiefs d'), 406, 429, 431.

Balbigny. Voyez *Colonnes itinéraires*.

Bégule (Lucien). Fresques de Saint-Bonnet-le-Château, 98, 107, 110, 112.

Bénisson-Dieu (Eglise de la), 42, 69, 145, 314.

Bernard (Auguste). Son portrait par M. Bonnassieux, 260.

Bibliothèque de la Diana, 6, 11, 136, 293. — M. Garnier nommé bibliothécaire, 69. V. *Catalogue, Diana (salle de la), Dons, Mouvement de la bibliothèque*.

Bibliothèque de la ville de Montbrison, 4, 7, 315.

Bibliothèque de Saint-Bonnet-le-Château, 114.

Boën. Charte de franchises, 256. — Excursion, 295.

BOUCHETAL-LAROCHE (Lucien). Fresques de Saint-Bonnet-le-Château, 98.

BOULLIER (Auguste). Etablissement des Alains dans les environs de Roanne, 295.

BRASSART (Eleuthère). Photographies : de l'ancienne église de Saint-Martin-la-Sauveté, 134 ; — de la voie antique découverte dans la même commune, 56 ; — des colonnes itinéraires de Pommiers, 252. — Momies de Saint-Bonnet-le-Château, 116. — Ancienne église de Marcoux, 265. — Exécution typographique des *Mémoires*, 314.

Budgets, 12, 23, 40, 50, 82, 87, 132, 149, 292, 308. V. *Comptes, Cotisation*.

Bulletin de la Diana, 8, 100, 136, 291.

Bussy-Albieu. V. *Inscriptions antiques*.

Catalogue de la bibliothèque, 7, 15, 20, 69, 292.

Chalain d'Uzore, 230. V. *Révérend du Mesnil*.

CHAMPAGNY (comte de). Restauration dans l'église d'Ambierle, 146.

Chandieu, 206. V. *Révérend du Mesnil*.

Charlieu (Eglise de), 42, 54, 68.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte de). Rachat de l'autel de la Bâtie, 314.

Circulaire aux ecclésiastiques du département, 4, 20.

Cloches : de Pérignieu, 125 ; — de Saint-Bonnet-le-Château, 116 ; — de Saint-Romain-le-Puy, 378, 387 ; — de Sury-le-Comtal, 450.

Collections numismatiques : du baron d'Ailly, 59 ; — Duché, 48.

Colonnes itinéraires : de Balbigny, 317 ; — de Pommiers, 47, 139, 144, 251 ; — de Saint-Martin-la-Sauveté, 144, 316 ; — de Vassoge, 144 ; — d'Usson, 300.

Commissions : pour l'excursion de Saint-Bonnet-le-Château, 11 ; — pour la publication des fresques de Saint-Bonnet-le-Château, 44, 85, 99 ; — pour l'excursion de Cornillon et Feugerolles, 45 ; — pour l'excursion de Moind, Chandieu, Chalain d'Uzore et Montbrison, 84 ; — pour les

fouilles de Moind, 137 ; — pour l'excursion de Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal, 146 ; — pour l'excursion de Cousan, Leignieu et Boën, 295.

Comptes du trésorier, 12, 22, 40, 82, 86, 94, 131, 147, 292, 307.

Cornillon. Pierres tumulaires, 319. V. *Excursions*.

Cotisation des sociétaires, 4, 13, 66, 293.

CROZIER. Inscriptions extérieures de la Diana, 79. — Statue du comte Jean I^{er}, 80.

DES PÉRICHONS. Voie antique à Saint-Barthélemy l'Estra, 57.

— Carrelages émaillés au château des Périchons, 318.

Diana (salle de la). Histoire, 33. -- Peintures, 32, 469. V.

Bibliothèque, Inscriptions, Latour-Durand (maison), Musée.

Diana (Société de la). V. *Commissions, Excursions, Mouvement du personnel, Nominations, Séances.*

Domny (saint), 227.

Dons faits à la Société par MM. : Ailly (la baronne d'), 92 ;

— Allmer, 310 ; — Baché (abbé), 294, 310 ; — Barthélemy (Anatole de), 260 ; — Benoît, 90, 135 ; — Boissieu (Maurice de), 261 ; — Bonnassieux (de l'Institut), 260 ; — Bonnassieux (J.-B.), 91 ; — Bonnassieux (Pierre), 90 ; — Bourganel, 47, 251 ; — Brassart, 134 ; — Charpin-Feugetrolles (comte de), 47 ; — Chevalier (abbé Ulysse), 261 ; — Clerc (abbé), 285 ; — Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, 26 ; — Conseil d'hygiène de la Loire, 91 ; — Conte (abbé), 48 ; — Coste, Barriquand et Remontet, 166 ; — Croze, 134 ; — David, 58, 62 ; — Des Périchons, 47 ; — Domenget (Léon), 166 ; — Duché-Glock (Jules), 58 ; 166 ; — Dulac (J.-B.), 133 ; — Durand (Vincent), 60, 91, 310 ; — Galantino (comte Francesco), 90, 294, 310 ; — Garnier (Gabriel), 47 ; — Godard (docteur J.), 48 ; — Gouilloud (le R. P.), 61 ; — Goure, 62 ; — Guillemot (Antoine), 58, 311 ; — Héron de Villefosse (Antoine), 134, 167 ; — Huguet, 134, 167 ; — Jaloustre (Elie), 58 ; — La Bastie (Octave de), 47 ; — Lafond, 167, 328 ; — Lascombe, 90 ; — Luppé (comte de), 25, 261 ; — Mamessier, 285 ; — Manin (abbé), 48 ; — Michaud, 167,

256, 262 ; — Millescamps (J), 261 ; — Millet, 261 ; — Ministère de l'Instruction publique, 26, 62, 91, 311 ; — Montagne, 133 ; — Nesme (abbé), 311 ; — Ory, 168 ; — Paluat de Besset, 84 ; — (Poncins comte Léon de), 69, 89 ; — Pontaumont (de), 62 ; — Révérend du Mesnil, 61, 168, 262 ; — Rimaud (docteur), 92 ; — (Rostaing baron de), 61, 89, 134, 168, 262, 285 ; — Savigné, 58, 91 ; — Société de médecine de Saint-Etienne, 26, 91 ; — Société héraldique et généalogique de France, 168 ; — Société linnéenne de la Charente-Inférieure, 168 ; — Thuot (J.-B.), 134 ; — Vachez (A.), 89, 262, 310 ; — Vallière (de la), 62 ; — Vazelhes (E.) de, 61 ; — Villeneuve (comte de, 47) ; — Vindry (abbé), 134 ; — Viry (Octave de), 168.

DURAND (Vincent). Questionnaire communal, 21. — Inscription de Julius Priscus, 46. — Enquête sur le culte de saint Martin, 49. — Charte de franchises de Saint-Bonnet-le-Château, 50. — Voie antique à Saint-Martin-la-Sauveté, 55. — Lieux portant le nom de saint Martin à Saint-Georges-en-Cousan, Pérignieu et Champoly, 57. — Eglise de Saint-Bonnet-le-Château, 104, 107, 112, 113. — Hospice de Saint-Bonnet, 116. — Saint-Nizier de Fornas, 118. — Rosiers Côtes d'Aurec, 120. — Miribel et Pérignieu, 122. — Montarcher, 126. — Colonnes itinéraires de Pommiers, 139, 251. — Colonnes itinéraires de Saint-Martin-la-Sauveté et de Vassoge, 144, 316. — Fresque de l'Ensevelissement du Christ à Saint-Bonnet-le-Château, 156. — Inscription de Bussy, 163, 252. — Charte de franchises de Boën, 256. — Le jeu des Marelles, 257, 312. — Documents inédits sur la famille du Mazel, 299. — Questions à propos d'un mémoire du conseiller Moissonnier sur Saint-Bonnet-le-Château et Usson, 299. — Autres mémoires anciens sur l'histoire et l'archéologie, 300. — Colonne itinéraire de Balbigny, 317. — Etablissement présumé des Alains dans les environs de Roanne, 325. — Etymologie du nom des Ségusiaves, 326.

Essalois, 180, 316.

Etats généraux antérieurs à 1789 : recherche de documents, 11.

Etienne (saint), archevêque de Lyon, 453.

Excursions archéologiques : à Saint-Bonnet-le-Château, 11, 21, 39, 53, 55, 100, 103 ; — à Cornillon et Feugerolles, 44, 53, 100 ; — à Moind, Chandieu, Châlain d'Uzore et Montbrison, 84, 146, 164, 171 ; — à Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal, 146, 169, 249, 343 ; — à Cousan, Leignieu et Boën, 295. V. *Jeannez, Poidebard, Révérend du Mesnil*.

Faïences anciennes, 303, 318.

Feugerolles. V. *Excursions*.

Feurs. La garenne du Rosier, 323.

Gaiffier (Marc-Antoine). Portrait, 121, 145, 291.

GALANTINO (comte Francesco). Seigneurs foréziens de Soncino, 68, 294. — Découverte de nouveaux documents sur les possessions des Gouffier en Lombardie, 294.

GÉRARD (Louis). Carrelages émaillés du château de Fontanès, 318.

GONNARD (Henry). Impression des Mémoires, 8. — Inscription de Bussy, 138. — Portrait de Marc-Antoine Gaiffier, 145.

Gotolent (Fief de), 402.

HALÉGOUET. Les radicaux *Seg et Segal*, en breton, 272.

Henrys (famille), 467.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine). Moulage du poids antique de Feurs, 134. — Colonne itinéraire de Pommiers, 139. — Inscription de Bussy, 151, 157, 255.

Inscriptions antiques : d'Avenches, 142 ; — de Bussy-Albieu, 138, 151, 157, 167, 252, 281, 328 ; — de *Mars Segomon*, à Seyssel, 328 ; — de Moind, 34, 45, 133, 188 ; — de Salt-en-Donzy, 47. V. *Colonnes itinéraires*.

Inscriptions du moyen-âge et modernes : à Châlain d'Uzore, château, 234 ; — à Chandieu, église, 215, 223, 224 ; prieuré,

214, 225 ; — à Marcoux, bénitier, 267 ; — à Moind, église de Sainte-Eugénie, 189 ; — à Montarocher, église, 128 ; — à Montbrison, commanderie de Saint-Jean des Prés, 242 ; église de Notre-Dame, 469 ; maison Garnier, 245, 246 ; — à Montrouge, 239 ; — à Néronde, chapelle du cimetière, 153 ; — à Pérignieu, église, 124 ; clocher, 124 ; cloche, 125 ; — à Rosiers-Côtes d'Aurec, prieuré, 120 ; — à Saint-Bonnet-le-Château, église, 106, 108-111, 114, 156 ; — à Saint-Nizier de Fornas, église, 119 ; — à Saint-Romain-le-Puy, église de Saint-Martin, 390 ; église de Saint-Romain, 373, 374 ; — à Sury-le-Comtal, château, 335, 424, 426 ; église de Saint-André, 447 ; clocher, 448 ; cloche, 451 ; maison Gérentet, 460 ; — à Vaugirard, 238. V. *Sceaux*.

Inscriptions extérieures de la salle de la Diana, 14, 35, 70, 83.

Introge (suppression du droit d'), 293.

JEANNEZ (Edouard). Eglise de Charlieu, 42. — Eglise de la Bénisson-Dieu, 42, 69, 145. — Triptyque d'Ambierle, 43, 99. — Eglise de Saint-Bonnet-le-Château, 104, 105 ; fresques, 82, 98, 112. — Photographies de monuments historiques, 83. — Epaves de la Bâtie, 151. — Carrelages émaillés, 318. — *Rapport sur la visite faite par la Société à l'église et au château de Sury-le-Comtal*, 331. — Remerciements votés à M. Jeannez par la Société, 83.

Jetons de présence, 146.

LA BASTIE (Octave de). Remparts de Saint-Bonnet-le-Château, 103. — Exécution typographique des *Mémoires*, 313.

La Bâtie. Sort de ses épaves, 250. — Souscription pour le rachat de l'autel de la chapelle, 314.

La Bruyère, commune de Saint-Romain-le-Puy, 402, 407, 429.

La Mure. Réimpression de son *Histoire du Forez*, 10.

LANGLOIS (l'abbé). Mouvements de terrain aux environs de Saint-Bonnet, 319.

Latour-Durand (maison), 5, 39, 315.

Marcoux (ancienne église de), 265.

Mareilles (Jeu des), 257, 312.

Martin (saint). Enquête sur son culte dans le département de la Loire, 49, 57. — Lieux portant son nom à Saint-Georges-en-Cousan, Pérignieu et Champoly, 57. — Son passage probable à Saint-Romain-le-Puy, 347.

Médaille d'honneur votée à MM. Gonnard et V. Durand, 48.

Mémoires anciens sur l'archéologie (liste de), 301.

Mémoires de la Société de la Diana, 7, 19, 67, 132, 290.

MICHAUD, architecte. Plan de l'ancienne et de la nouvelle église de Bussy, 167. — Extraction des colonnes de Pommiers, 145, 251. — Sceau des Machabées, 256, 262.

✓ Miribel, commune de Pérignieu, 122.

Moind. Description, 173. V. *Révérénd du Mesnil*. — Fouilles, 34, 45, 133, 137, 295.

Moissonnier (le conseiller). Son mémoire inédit sur Saint-Bonnet et Usson, 299. — Question à son sujet, 299.

Montarcher, 126.

Montbrison, 240. V. *Révérénd du Mesnil*.

Montrouge, 239.

Monuments historiques du département, 41, 83. V. *Ambierle, la Bénisson-Dieu, Charlieu*.

Mouvement de la bibliothèque, 25, 47, 58, 60, 66, 84, 89, 133, 166, 260, 285, 310, 328.

Mouvement du personnel de la Société, 3, 16, 28, 37, 38, 59, 70, 93, 101, 133, 150, 165, 263, 286, 290, 311, 330.

Musée lapidaire et d'antiques : projet de création, 315.

Néronde. Chapelle du cimetière, 153.

NOELAS. Classement des monuments préhistoriques, 42. — Son travail sur les faïences de Roanne, 306.

Nominations du bureau et du Conseil d'administration, 94; — d'un président et de vice-présidents d'honneur, 37.

Notre-Dame de la Merci (prieuré de), à Sury-le-Comtal, 457.

Peintures : à Ambierle, 43, 54, 68, 99 ; — à la Bâtie, 250 ; — à Chandieu, 218, 221, 222 ; — à Montbrison, la Diana, 32, 469 ; maison Garnier, 246 ; — à Montrouge, 239 ; — à Néronde, chapelle, 155 ; — à Rosiers-Côtes d'Aurec, prieuré, 121, 145 ; — à Saint-Bonnet-le-Château, église, 41, 44, 54, 55, 67, 82, 85, 98, 106-115, 156 ; hôpital, 116 ; — à Saint-Nizier-de Fornas, 118 ; — à Saint-Romain-le-Puy, 340, 369, 377, 379, 382, 395 ; — à Sury-le-Comtal, château, 333-340, 409, 421, 424, 428 ; — à Vaugirard, 237 ; — sur faïence, 303, 318.

Pérignieu. Eglise, 123, — *Lit de saint Martin*, 57. V. *Miribel*.

Peyrrichon (l'abbé). Question à son sujet, 300.

PHILIP-THIOLLIÈRE. Offre de sa collection d'objets antiques recueillis à Essalois, 316.

POIDEBARD (William). *Rapport sur l'excursion archéologique à Saint-Bonnet-le-Château et lieux circonvoisins*, 103-129 : SAINT-BONNET : église, 103 ; — fresques, 106 ; — trésor, 114 ; — bibliothèque, 114 ; — momies, 116 ; — cloche, 116 ; — maisons particulières, 116 ; — chapelle de l'Hôpital, 116 ; — SAINT-NIZIER DE FORNAS, 118 ; — ROSIERS-CÔTES D'AUREC, église, 120 ; — prieuré, 121 ; — MIRIBEL ET PÉRIGNIEU, 122 : château de Miribel, 122 ; — église de Pérignieu, 123 ; — cloche, 125 ; — MONTARCHER, 126 : L'Estra, 126 ; — Voie Bolène, 126 ; — château de Montarcher, 127 ; — église, 128.

Pommiers. V. *Colonnes itinéraires*.

PONCINS (comte Léon de). Exposé de la situation de la Société 3, 289 et *passim*. — Réimpression de l'*Histoire du Forez de la Mure*, 10. — Table de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* du même auteur, 69. — Allocution inaugurale, 97. — Les vicomtes de Forez et les sires de Lavieu, 100.

Questionnaire communal sur l'histoire et les antiquités du Forez, 9, 20.

QUIRIELLE (Paul de). Excursion de Saint-Bonnet-le-Château, 55. — Epaves de la Bâtie, 250.

RÉCAMIER (E). Petit cartulaire de l'église de Saint-Marcel d'Urfé, 307.

REMONDET (E). La Garenne du Rosier, à Feurs, 320.

REVEL (Guillaume). Vues : de Chalain d'Uzore, 231 ; — de Chandieu, 208, 216, 218 ; — de Saint-Romain-le-Puy, 367, 369, 390 ; — de Sury-le-Bois, 408 ; — de Sury-le-Comtal, 207, 414, 438, 439, 448, 449.

RÉVÉREND DU MESNIL. *Rapport sur l'excursion archéologique faite à Moind, Chandieu, Chalain d'Uzore et Montbrison*, 171-247 : MOIND, 173 : AQUÆ SEGETÆ et MEDIOLANUM, itinéraires et routes antiques, 173 ; — source des Ladres et Maladre-rie, 185 ; — grande fontaine des Romains, 187 ; — Le Palais, église de Sainte-Eugénie, 187 ; — église de Saint-Jean, 190 ; — église de Saint-Maurice, 192 ; — château et église paroissiale de Moind, 192 ; — théâtre antique, 195 ; — la déesse Briso et les origines de Montbrison, 201 ; — topographie de Moind au moyen-âge, 203 ; — CHANDIEU, 206 : fortifications, 207 ; — prieuré et prieurs, 210-216 ; — hôpital, 213, 216 ; — église et crypte, 217 ; — reliques de saint Domny, 227 ; — CHALAIN D'UZORE, 230 : église, 230 ; — château, 231 ; — VAUGIRARD, 236 ; — MONTROUGE, 239 ; — MONTBRISON, 240 : commanderie de Saint-Jean des Prés, 241 ; — maisons Garnier et de Curraize, 245. — Les Ségusiaves, origine et étymologie, 269, 312. — La fabrique des faïences de Roanne, 303. — *Rapport sur l'excursion archéologique à Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal*, 343-471 : SAINT-ROMAIN-LE-PUY, 345 : légendes et antiquités préhistoriques, celtiques et romaines, 345 ; — premières constructions chrétiennes, 347 ; — fondation de l'église et du prieuré de Saint-Romain, 347 ; — château, justice, officiers de Saint-Romain, guerres et autres principaux événements, 353 ; — Description de l'église et du prieuré 371-388 ; — église de Saint-Pierre, 358, 365, 369, 381, 386, 389 ; — église de Saint-Martin, 390 ; — prieurs de Saint-Romain, 391 ; sacristains, 388 ; — vignoble de Saint-Romain, 400 ; — anciens chemins, 401 ; — fiefs de Gotolent et la Bruyère, 402 ; — source minérale, 403 ; — SURY-LE-COMTAL, 405 : origines, étymologie, 405 ; — château, seigneurie, principaux événements, 408 ; — seigneurs de

Sury : les comtes de Forez, 407-415 ; de Lévis, 414 ; de Rostaing, 418, 420, 435, 456 ; d'Allonville, 422 ; la Veuhe, 422 ; Descoubleau de Sourdis, 423 ; La Rochefoucauld, 428 ; La Frasse, 430 ; Jordan, 433 ; — châtelains et prévôts de Sury, 435 ; — ville de Sury, 438 ; — justice, 440 ; — église de Saint-André, 407, 443, 444-455 ; — cloche Sauverterre, 450 ; — reliques de saint Etienne, 453 ; — église de Saint-Etienne, 407, 444, 455 ; — prieuré et société de prêtres, 455 ; prieuré de Notre-Dame de la Merci, 457 ; — hôpital, 458 ; — sœurs de Saint-Joseph, 458 ; — maladrerie, 458 ; — familles notables : Chirat de Montrouge, 459 ; -- Gérentet, 459 ; — marchés et foires, 411, 461 ; — fours à chaux, 462 ; — anciens chemins, 463 ; — canton de Sury, 464 ; — le fief d'Aubigny et ses premiers possesseurs, 465 ; les Henrys d'Aubigny, 467.

RONY (Joseph). V. *Comptes, Cotisation*.

Rosiers Côtes d'Aurec, 120. V. *Gaiffier*.

ROSTAING (baron de). Signification des radicaux *Seg* et *Segal* en breton, 270. — Sur les noms de *Sigovèse* et de *Mars Segomon Dunas*, 327.

Saint-André (Eglise de), à Sury-le-Comtal, 403, 443-455.

Saint-Barthélemy l'Estra. Voie antique, 57.

Saint-Bonnet-le-Château. Charte de privilèges, 50, 302. — Mémoires anciens sur Saint-Bonnet et les environs, 209, 301. — Mouvements de terrain, 301, 319. V. *Excursions, Peintures, Poidebard* (William).

Saint-Etienne (Eglise de), à Sury le-Comtal, 407, 444, 455.

Saint-Georges-en-Cousan. Manteau et fontaine de Saint Martin, 57. — Documents inédits, 296.

Saint-Jean des Prés (Commanderie de), à Montbrison, 241.

Saint-Martin (Eglise de), à Saint-Romain-le-Puy, 390.

Saint-Martin-la-Sauveté. Colonnes itinéraires, 144, 316. — Eglise, 134. — Voie antique, 55.

Saint-Nizier de Fornas, 118.

Saint-Pierre (Eglise de), à Saint-Romain-le-Puy, 358, 365, 369, 381, 386, 389.

Saint-Rambert-sur-Loire. Pierre tumulaire, 319.

Saint-Romain-le-Puy. 343-403. V. *Excursions, Peintures, Révérend du Mesnil*.

Saint-Victor-sur-Rhins, 41.

Sceaux : de la cour de Mallevall, 263, 312 ; — des SS. Machabées, 256 ; — en plomb du comte Jean I^{er} de Forez, 311.

Sculptures : de la Bâtie, 250, 314 ; — à Chalais d'Uzore, 233-236, 279 ; — à Chandieu, 207, 209, 210, 214, 217, 218, 220, 223, 225, 226, 228 ; — à Feurs, 321 ; — à Lyon, hôtel-de-ville, 339 ; — à Marcilly, 268 ; — à Marcoux, 268 ; — à Moind, 34, 45, 188, 193 ; — à Montarcher, 128 ; — à Montbrison : maisons Garnier et de Curraize, 245 ; Saint-Jean des Prés, 242, 243 ; — à Montrouge, 239 ; — à Rosiers Côtes d'Aurec, 120, 121 ; — à Saint-Bonnet-le-Château, 103, 106, 117 ; — à Saint-Nizier de Fornas, 120 ; — à Saint-Romain-le-Puy : église et prieuré, 372-374, 377, 379, 382, 384, 386 ; église de Saint-Martin, 390 ; — à Sury-le-Comtal : château, 334-339, 424 ; église, 447, 448, 451, 453 ; Notre-Dame de la Merci, 457 ; maison Gérentet, 459 ; — à Usson, 301 ; — à Vaugirard, 237, 238. — Médaillon d'Auguste Bernard, 260. — Statuettes : d'Honoré d'Urfé, 261 ; — de Spartacus, 58.

Séances générales : 1876, 5 décembre, 3 ; — 1878, 11 avril, 38 ; 4 juin, 52 ; 17 décembre, 65 ; — 1879, 7 juillet, 88 ; 18 décembre, 131 ; — 1880, 27 mai, 249 ; 28 août, 266 ; 9 décembre, 289 ; — 1881, 22 février, 314. — Périodicité des séances, 49, 100, 136.

Ségusiaves. Origines, étymologie de leur nom, 269, 326.

Sevelinges (de). Remerciements votés par la Société, 83.

Société littéraire de Lyon. Félicitations à l'occasion de son centenaire, 85.

Sociétés correspondantes, 10, 21, 135, 290.

Soncino en Lombardie, 67, 294.

Statue du comte Jean I^{er}, 33, 39, 67, 80.

Statuts de la Société de la Diana, réimpression, 69.

Sury-le-Bois, 408.

Sury-le-Comtal, 331, 405. V. *Jeannex, Révérend du Mesnil*.

TESTENOIRE-LAFAYETTE. Harangue au Président de la République, 32. — Lettre au maire de Montbrison, 36. — Exposé de la situation de la Société, 38, 65, 93. — Affaire des inscriptions extérieures de la Diana, 70, 78. — Statue du comte Jean I^{er}, 81. — Mémoire du conseiller Moissonnier sur Saint-Bonnet-le-Château et Usson, 299. — Liste de mémoires anciens sur l'archéologie, 301. — Colonne itinéraire de Balbigny, 317. — Pierres tumulaires de Saint-Rambert et Cornillon, 319. — Remerciements votés à M. Testenoire-Lafayette, par la Société, 97.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe). Collection numismatique Duché, 48.

Traité entre la Société et la ville de Montbrison, 4, 71.

Triptyque d'Ambierle, 43, 54, 68, 99, — de Saint-Romain-le-Puy, 340, 382, 395.

TURGE (de). Sculpture à Marcilly, 268.

Usson, 299, 300.

VACHEZ (A). Inscription découverte dans la chapelle de Néronde, 153.

Vaugirard, 236.

VERNAY, (l'abbé). Antiquités d'Usson, 301.

Verrières, commune de Saint-Germain-Laval, 41.

VIAL (l'abbé). Documents inédits découverts à Saint-Georges-en-Couzan, 296.

Visite du Président de la République à la salle de la Diana, 31, 39.

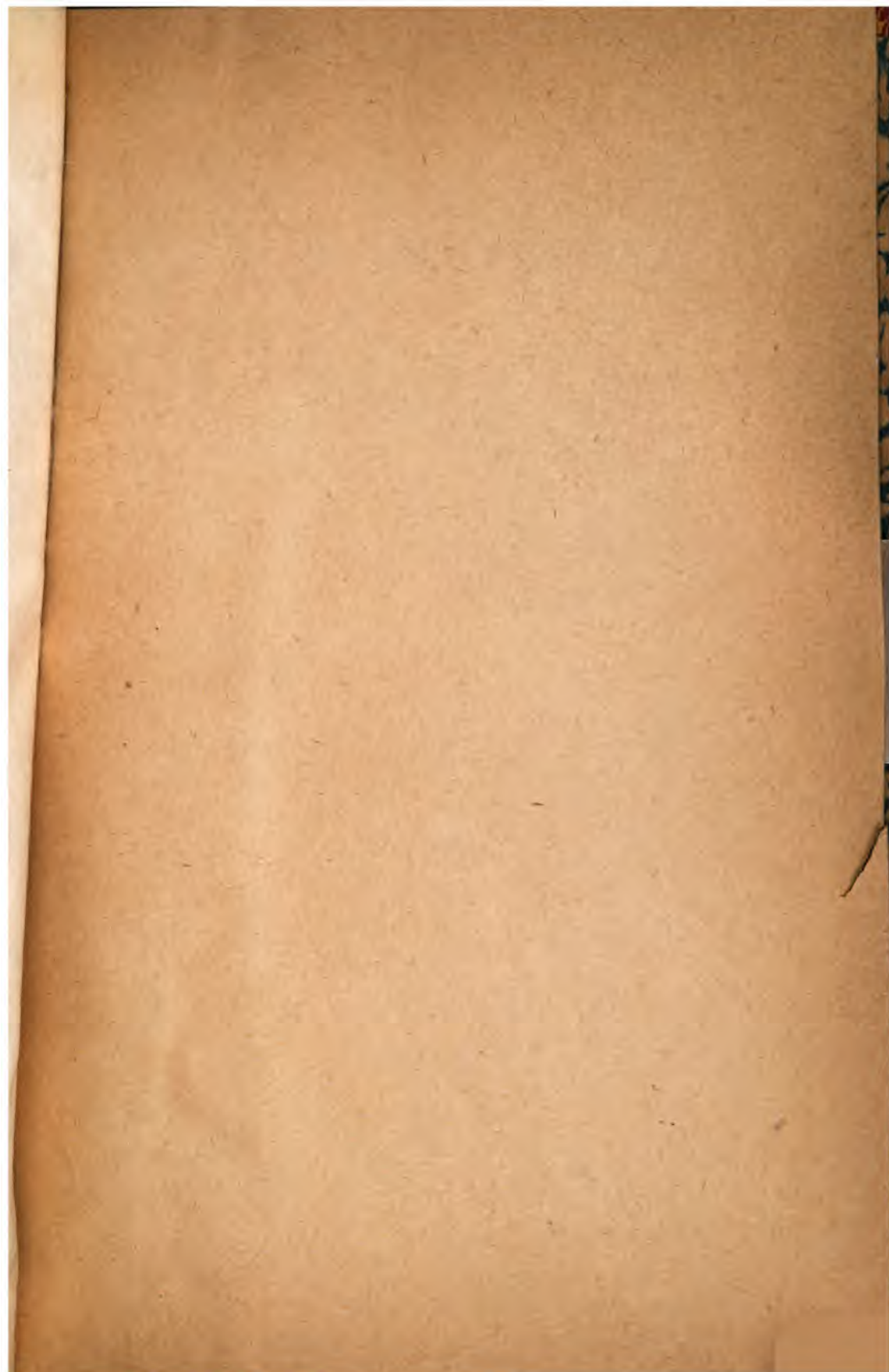
Vœux : pour l'érection d'une statue au comte Jean I^{er}, 33, 39, 67, 80; — pour le classement de nouveaux monuments historiques, 41; — pour des réparations à l'abbatiale de Charlieu, 42, 68; — pour la restauration du triptyque d'Ambierle, 43, 68, 99; — pour l'octroi d'une subvention applicable aux fouilles de Moind, 46, 138; — sur les mesures à prendre, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, en cas de démolition d'édifices publics, 318; — pour la

conservation de pierres tumulaires à Saint-Rambert-sur-Loire et à Cornillon, 319.

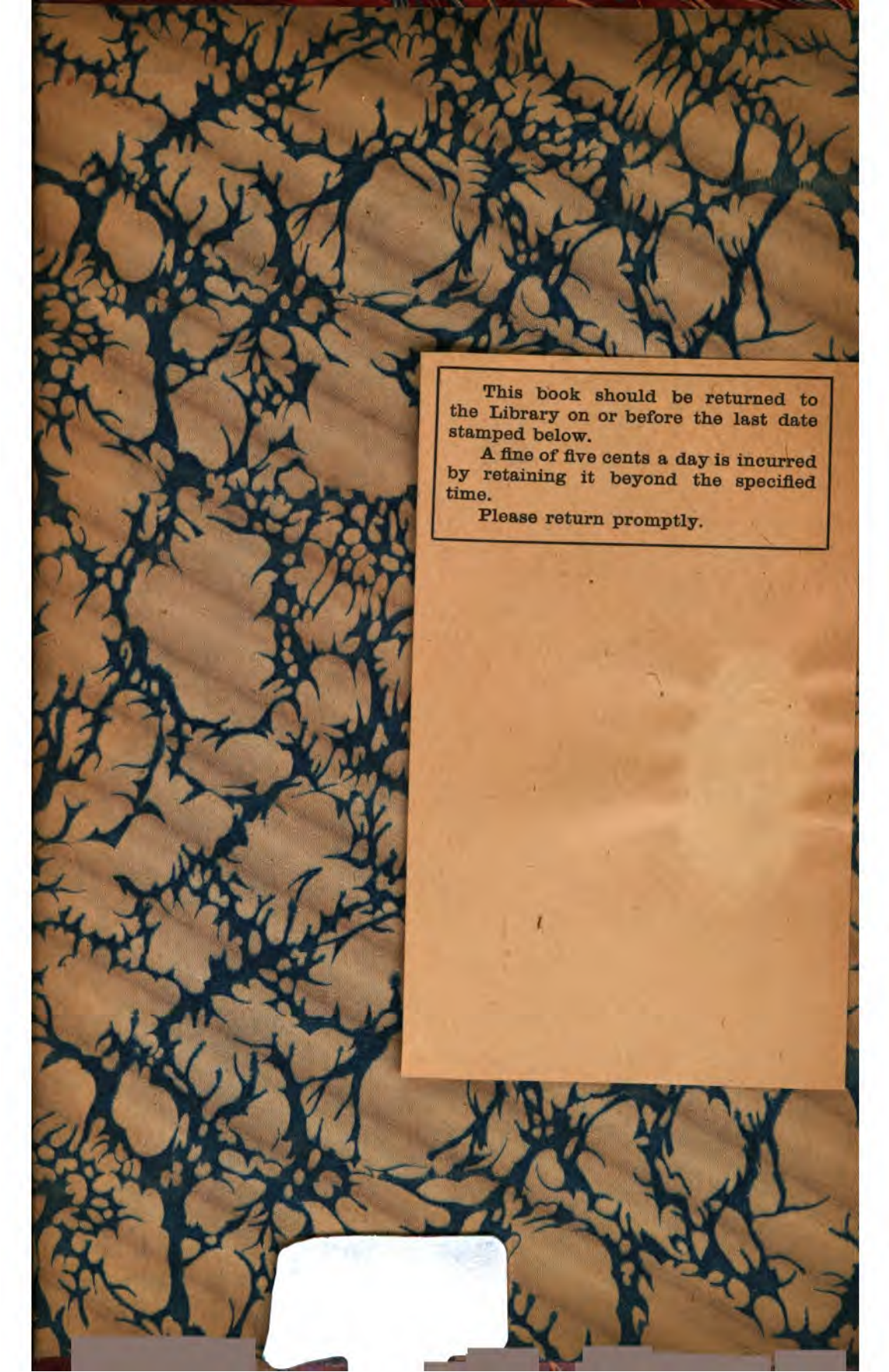
Voies antiques : à l'Estra, près Saint-Bonnet, 126 ; — à Saint-Barthélemy-l'Estra, 57 ; — à Saint-Martin-la-Sauveté, 55, 144 ; — de Lyon à Feurs, 183 ; — de Roanne à Feurs, 317 ; — de Roanne à Moind, 182 ; — de Saint-Romain-le-Puy à Saint-Marcellin, 355, 401 ; — Voie Bolène, 126, 175, 183, 401.

Voron (Benoît). Réimpression de la *Comédie française*, 54, 67.

CH





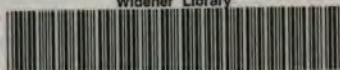


This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

Widener Library



3 2044 100 855 899

